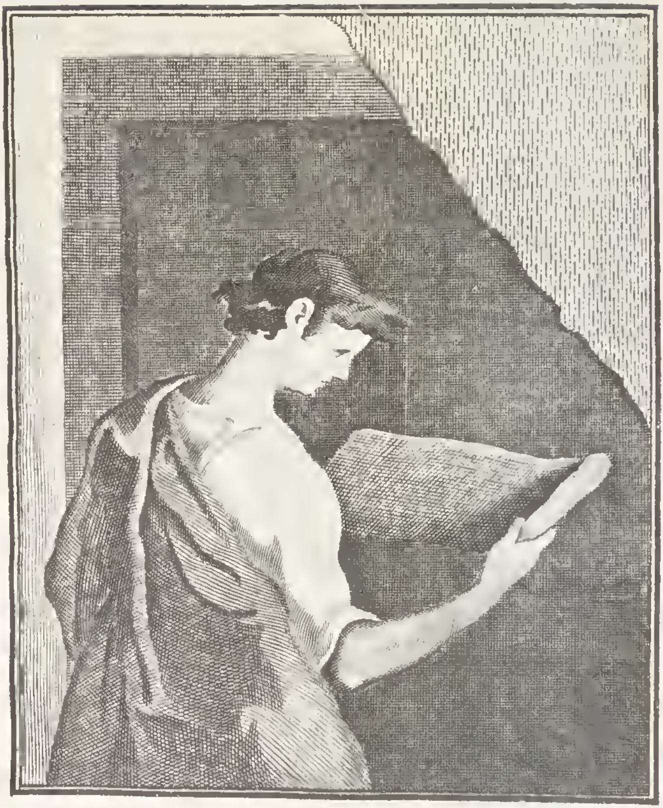

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1733unse_1

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Juillet 1733.

/3

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime, Monſeigneur le Duc du Maine.

Juillet 1733.

Se vendent

A LYON, chés Claude Plaignard, ruë Merciere, au Grand Hercule

A PARIS, chés la Veuve Pissot, Quai de Conty, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

MDCCXXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & se vendent 15. s. le mois, en blanc; & brochés, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	12. v.
——	1733.	7. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Juillet 1733.

ARTICLE LIV.

STATO MILITARE DELL' Imperio Ottommanno, &c. *L'Etat militaire de l'Empire Ottoman, ses progrès & sa décadence. Par M. le Comte* de Marsigli, *de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de Montpellier, de la Société Royale de Londres; & Fondateur de l'Institut de Boulogne. Ouvrage enrichi de Planches, en Taille-douce. Premiére & seconde Partie. A* la Haye, *chés Pierre* Gosse *& Jean* Neaulme, *Pierre* de Hondt; *Adrien* Moetjens,

A Amſterdam, *chés Herm.* Uytwerf, *Franç.* Changuion. 1732. *In folio. Textes Italien & François, imprimés en deux colonnes, pp.* 335.

Suite de l'Article XLVIII. au mois précédent.

Seconde Partie.

IL faut ſe rappeller, que l'intention de M. le Comte de *Marſigli*, dans cette ſeconde Partie de ſon Ouvrage, eſt moins d'inſtruire que d'encourager: moins de nous mettre au fait de la puiſſance des Turcs, que de nous en inſpirer un juſte & ſalutaire mépris. Cela eſt bon, pourvû que ce mépris ne dégenére point en préſomption. Les Turcs ſe manquent-ils eſſentiellement à eux-mêmes? ou n'eſt-ce qu'un Chef qui leur a manqué depuis plus d'un ſiécle? Affoiblis ſous des Sultans foibles, ſeroient-ils ſans reſſource, s'il leur renaiſſoit quelque nouvel *Amurath*, ou quelque nouveau *Solyman*? C'en ſera toûjours aſſés pour ne nous pas

guérir abſolument de nos craintes, que la *Morée* & la *Perſe* conquiſes depuis le tems même que M. le Comte de *Marſigli* a entrepris de les diſſiper : mais laiſſant le doute à éclaircir aux Politiques, nous allons en Gens de Lettres profiter paiſiblement de ſes connoiſſances & de ſon zéle. Il commence par l'Infanterie *Capiculy*, ou les Janiſſaires.

Ce fut, à ce qu'il nous apprend, un conſeil donné par le Grand Viſir *Kiuperly* à Sultan Mahomet IV. qu'il n'étoit pas mal de mollir ſur l'obſervation de la diſcipline dans cette arrogante Milice, & de conniver au relâchement qui s'y introduiroit. Bien d'autres déſordres, qui pouvoient tranquilliſer le Sultan, mais qui énervoient ſes meilleurs ſoldats, s'introduiſirent parmi eux avec celui-là. Plus de revûës, peu d'exercices ; une fainéantiſe, & une diſſipation inconnuë juſques-là dans les *Odas*. Ce premier changement ayant produit l'inattention ſur le choix des Officiers, le Viſir en fut maître, & ſans égard à la valeur ni aux talens, ne chercha

plus qu'à s'y faire des créatures. Un *Aly*, de simple Gentilhomme, servant aux Bains de *Kiuperly*, monta tout à coup au Commandement général des Janissaires; puis à la dignité de *Kaimekou*, qui est le Lieutenant du Visir, & enfin à la place même de son Bienfacteur, tué à la bataille de *Slankemen*. On ne croiroit pas combien le Corps des Janissaires en déchut. Dans l'Hyver de l'année 1692. que *Kiuperly* étoit mort, il fallut des recruës pour les *compléter*, & elles ne se firent qu'à force de sollicitations & de promesses, jusqu'à y employer les motifs de Religion. M. le Comte de *Marsigli*, qui en fut témoin, ne remarqua pas malgré cela beaucoup d'empressement à prendre parti. Pour ceux qui s'enrollérent, ils n'étoient pas plûtôt reçûs avec la cérémonie du Souflat, qu'il les voyoit retourner chacun à leur métier, ou à leur négoce, suivant la liberté qu'ils en avoient par les clauses de l'enrollement; d'où il jugea que ce n'étoit pas là pour en composer désormais des Troupes bien nombreuses, ni

bien experimentées. Il dévelope de la même maniére d'autres principes de diminution dans les autres Corps. C'en eſt un conſiderable dans la Cavalerie *Topracly*, que les grandes dépenſes où ſont obligés les *Zaims* & les *Timariots*. Comme elles excédent leurs revenus, elles les refroidiſſent extrêmement ; ſe ſouſtrait qui peut à la neceſſité du Service.

Après les quatre premiers Chapitres donnés en ces obſervations, l'illuſtre Auteur en donne ſept à traiter des armes Turques, offenſives & défenſives : des feux d'artifice qui ſont en uſage, ſoit pour embraſer, ſoit pour éclairer ; & des mines, où il convient que les Turcs excellent. Le XII. & le XIII. ſont ſur les chevaux. La Nation en eſt très-curieuſe, & ſon goût là-deſſus oblige à en diſcourir plus au long. Les chevaux d'*Europe* ont généralement plus de force que de vivacité, & la tête peſante. Ceux d'*Aſie* au contraire montrent plus d'agilité à la courſe, & plus de délicateſſe dans les membres. Mais avec les différences propres de

ces deux grands continens, il y en a de particuliéres pour les Provinces. Les chevaux de *Hongrie* ſont d'aſſés bonne taille : ceux de *Tranſylvanie*, & de *Moldavie*, valent mieux pour la marche ; les derniers coûtent peu à dreſſer ; réſiſtent davantage à la fatigue, & ſont eſtimés les meilleurs de l'armée, auſſi bien que les chevaux Polonois. La *Valachie* n'en fournit que de groſſiers, & ſujets à broncher. Ceux de la *Crimée* ſont lourds à la vérité, & d'une hauteur médiocre ; mais infatigables ; aiſés à nourrir & vont toûjours le trot : ils ne craignent ni chaud, ni froid, ni marais, ni riviéres ; ils nagent avec le cavalier, & ſe détournent rarement pour chercher des ponts. Les chevaux de *Boſnie*, de *Servie* & d'*Albanie* ſont petits, aſſés bienfaits, & peu délicats : ceux de la *Bulgarie* inférieure, groſſiers, de haute taille & recherchés : ceux de la *Grece* & de la *Thrace* ſont de toute eſpéce ; même de l'eſpéce Aſiatique, tout autre que l'Européenne, beaucoup plus belle & beaucoup plus fine, ſur-tout à meſure qu'on

avance vers la *Sourie*, *l'Euphrate*, la *Perse*, & l'*Arabie* heureuse. Le mal est que ces chevaux d'*Asie* sont mal élevés ; qu'ils sentent le feu, que transportés en *Europe*, ils y sont très à charge pour le soin, & pour la dépense, & qu'ils n'y durent pas. On les paye si cher dans l'*Arabie* heureuse, & sur les confins, qu'il y en a de deux mille risdales. Mais outre la beauté, il faut qu'il y conste de la noblesse ; & que par une généalogie autentique, le cheval qu'on y achéte, ait ses-preuves de six générations, au moins d'une race fameuse.

De la passion des Turcs pour les chevaux, est venuë la prééminence de la queüe de cheval pour premier Étendard. C'est un Ouvrage à la main, qu'ils font de plusieurs queües jointes ensemble, & teintes en rouge, qui est surmonté en tête de quelques tissus de crin ; & d'une grosse boule de cuivre doré. Les *Begs* font porter une de ces queües, les *Bachas* deux ; les Grands *Beglerbegs* trois ; le Grand *Visir* cinq ; & le Grand Seigneur en campagne sept. Chaque

petit Corps a de plus ſon Drapeau d'étofe ; qu'on multiplie tellement, quand on veut épouvanter l'ennemi, qu'on en met juſques ſur les chariots des Vivandiers, le long des canons, & aux cornes des beufs & des buſles.

Le nombre des queües de cheval régle celui des timbales, des trompettes, & des autres inſtrumens de muſique guerriére, que les Commandans ſont en droit d'avoir. La forme & la diſpoſition des Tentes n'eſt pas ici ſans utilité. On y peut voir ce que les Turcs en retirent d'avantages, ou ce qu'ils en ſouffrent d'incommodités dans leur Camp. Ils ont toûjours raſiné à cet égard, mais beaucoup plus pour le luxe & pour la molleſſe, que pour le beſoin. Il en demeura pluſieurs milliers aux Impériaux, dont ceux-ci auroient été fort embarraſſés, après la déroute de devant *Vienne*, à cauſe de leur peſanteur, & de tout l'attirail des ornemens, s'ils n'euſſent remédié à ce double inconvénient, pendant les ſept mois de marche qui ſuivirent dans les plaines déſertes de la

Hongrie. Mais ce n'eſt point des Turcs que l'on doit attendre une ſemblable réforme : tant que les premiers Officiers ſeront aſſés riches pour étaler leur magnificence, & ne ſe refuſer aucune des douceurs qu'ils peuvent s'accorder.

Il y a encore bien à réfléchir ſur le bagage, par la mauvaiſe conſtruction des chariots, le peu d'ordre établi pour les conduire, & le naturel difficile des animaux qu'on y employe, ſinguliérement des bufles, qui plongent preſque tous dans l'eau & dans la boüe. Il en faudroit cependant excepter les chameaux, s'ils étoient plus communs. Le Grand Viſir *Cara-Muſtapha* n'en avoit que deux au ſiége de *Vienne*, qui lui ſervirent à ſauver l'Alcoran, la Veſte, & l'Étendard de *Mahomet.* Ajoûtés que ſous le nom de bagage on comprend une quantité prodigieuſe de choſes, au de-là du néceſſaire, d'un tranſport très-gênant pour le Corps de l'armée, & qui en ont bientôt conſumé les proviſions par la multitude des bouches inutiles.

Tout cela conduit l'Auteur au Chapitre XX. où commence expreſſément le détail des opérations militaires des Turcs, qu'il diviſe en cinq ſortes d'opérations ; le *Campement* ; la *Marche* ; la *Bataille* ; l'*Attaque* & la *Défenſe* des Places. C'eſt la matiére de cinq autres Chapitres, plus diffus que les précédens.

Les Turcs appellent *Quartiers-Maîtres*, ce que ſont chés nous les Maréchaux des Logis. Quand le terrain deſtiné au Camp a été notifié par le *Quartier-Maître* général, tous attendent que la Tente *Lailac*, où ſe font les exécutions de juſtice, ait été dreſſée, parcequ'elle eſt le modéle ou le guide qui doit ſervir à la ſituation des autres. Celles des *Bachas* s'étendent à droite & à gauche ſur deux aîles, formant une eſpéce de cercle, qui renferme tout le reſte du Camp : celle du Général eſt au centre. Les Turcs ne connoiſſent guéres d'autre arrangement que celui-là ; ils prennent d'ordinaire un vaſte eſpace ; ils s'en ménagent d'une juſte étenduë dans l'intérieur, ſur-tout autour des mu-

nitions de bouche, & des Corps d'Infanterie, qu'ils n'éloignent de l'eau que le moins qu'ils peuvent. Mais avec l'embarras des piquets & des cordes, ils se rendent à eux-mêmes les intervales des Tentes presque inaccessibles, par un nombre infini de petits fourneaux, & de fosses creusées de tout côté à leurs usages. Les Allemands victorieux y ont quelquefois couru risque de payer fort cher leur précipitation à butiner. Les gravûres abrégent ici bien du chemin aux explications. Ce n'est qu'en consultant les huit planches, où sont représentés divers campemens de l'Armée Ottomane, que l'on peut suivre un peu exactement M. le Comte de *Marsigli* dans ses conséquences. Il y met sous les yeux tout ce qu'ont produit de plus signalé, pour la sûreté d'un Camp défendu à la Turque, les retranchemens d'*Oseck*, & de *Nissa*; les circonvallations de *Moaez*, & de *Brandkirken*; les Tourillons; les Gardes avancées; les pélotons de Cavalerie répandus & postés le long des lignes. Et comme on a vû très-peu de

ces moyens de défense, qui ayent été un obstacle pour les Troupes chrétiennes, dans les fameuses Campagnes du Roi de Pologne, *Sobieski*; du Duc *Charles* de Lorraine; du Prince *Loüis* de Bade; du Prince *Eugene* de Savoye; on en conçoit, que sous de tels Généraux la *Castrametation* des Turcs a essentiellement des endroits foibles, dans ses régles, ou dans sa pratique, qui manqueront rarement de les exposer à être forcés & défaits. Le Duc de Lorraine à la vérité les trouva si bien retranchés à *Oseck* par l'habileté de *Soliman-Passa*, qu'il ne pût jamais les engager à la bataille: mais la principale raison fut qu'il manquoit d'eau, & qu'en attaquant les retranchemens il se seroit trop écarté de ses magasins. Il ne tarda pas à leur faire sentir sa supériorité dans la plaine de *Moaez*, un de leurs plus beaux Camps, qui demeura tout entier à la merci des Impériaux.

On ne peut guéres considerer comme une véritable *marche* dans l'armée Ottomane, ni le premier mouvement des Troupes pour se joindre au ren-

dés-vous ; ni les revûës de cérémonie, appellées *Marche-alay* : ce nom n'eſt dû réguliérement qu'au trajet, ou au mouvement réglé d'un Camp à un autre. C'eſt la loi, qu'après que les Tentes, à ſept, ou à cinq Queuës de cheval, ont été dreſſées ſur les murailles de Conſtantinople ou d'Andrinople, tous les Corps des Troupes, informés publiquement par là, que le Sultan & ſon Viſir font la Campagne, commencent ou avancent leur premier mouvement vers le lieu marqué : ce ne ſont que de ſimples voyages, ſans ordre ni ſujettion. *L'Alay*, ou la revûë, ſe fait avec pompe par tous les Corps, après qu'ils ſont arrivés au Camp ; ſur-tout celle des *Bachas*, qui veulent donner idée de leur courage en préſence du Sultan, du Viſir, ou du *Séraſquier*. Le *Seraſquier* eſt le Commandant en Chef, ſubordonné au Viſir. Il n'appartient qu'à l'un des deux de régler la véritable marche, dans laquelle ils doivent avoir égard à quatre choſes : l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie & le Bagage. Ils le font par bil-

lets consignés aux *Chiaoux* ; l'usage étant de ne donner l'ordre de bouche, que dans les points de moindre importance. Voici un de ces billets, tombé entre les mains de l'Auteur. Il est de *Soliman-Passa*, écrit par son Chancelier dans la Campagne de 1687. qui fut si glorieuse au Duc *Charles* de Lorraine. On en peut tirer beaucoup d'instruction sur l'ordre des marches, quoique cet ordre varie nécessairement suivant les tems & les lieux.

Salik-Passa-Clalcagy, ou Commandant de l'avant-garde, soutenu par *Osman* Bacha de *Sophie*, & de *Laver* Bacha de *Natolie*, fera son devoir avec toute l'attention & la bravoure possible, pour la gloire de nôtre invincible Empereur, Sultan *Mahomet* IV. Il aura soin que les *Tartares*, *Moldaves*, & *Valaques* soient exacts à la découverte de l'ennemi, & prompts à en donner avis.

Chiaoux-Passa Serasquier, avec les Bachas commandant sous lui, sçavoir *Osman* B. d'*Erzerun*, *Soliman* B. de *Bosnie*, & *Meémet* B. de *Temis-*

vvar, obſervera tout le bon ordre, & la diligence qui conviennent au Guide de l'Armée, & au Chef de la marche de nôtre invincible Empereur.

Juſuf Jeniſen-Aga, avec toutes les *Odas* des Janiſſaires qui ſont à cette Armée.... vous marcherés immédiatement après *Meémet* B. de *Temiſvvar*, &c.

Aſſan Topey-Baſcy, ou Commandant & Chef d'Artillerie, avec tous vos Canoniers & canons, & quelques chariots de munition, vous marcherés d'abord après les Janiſſaires, & vous aurés ſoin que rien ne puiſſe retarder vôtre marche ou occaſionner quelque défaite.

Soliman-Gebegy-Baſcy, ou Chef des Munitionnaires, avec tout vôtre monde & les chariots chargés, vous ſuivrés de près l'Artillerie pour fournir au ſervice de l'armée contre les Infidéles.

Les *Seimenys* à pié, de même que tous les autres Corps d'Infanterie des Provinces, qui ſe trouveront enſemble.... eſcorteront les chariots de mu-

nition, & dans le besoin les aideront à marcher.

Chiaoux-Passa Serasquier, aura soin d'ordonner à tous les *Baglerbegs*, *Bachas*, & *Begs* de l'heureux Empire... de marcher à la queuë de leur Infanterie, d'y faire observer les réglemens, & recommander l'attention & la bravoure.

Les *Spahilars-Agasy*, Chefs de la Cavalerie, tant de l'aîle droite, que de l'aîle gauche.... suivront la Cavalerie des Provinces, & se tiendront auprès de *Soliman-Passa* Grand-Visir, que Dieu benisse.

Le Grand-Visir avec toute sa Cour, le *Tefraudar-Passa*, ou Trésorier, le Chef des *Chiaoux*, le *Reis-Effendi*, ou Chancellier, & tous les *Agas* & Volontaires.

Amurat Zairgy-Bascy, suivra avec tous les chariots de vivres, ayant chacun trois fantassins pour escorte.

Jeghem-Passa Dondar, ou Commandant de l'arriére-garde, punira les désobéïssans. Le même avec quatre mille hommes d'élite fermera la

marche de l'Armée de nôtre invincible Empereur, que Dieu conſerve pour la deſtruction des Infidéles.

La marche ainſi preſcrite, on ſe léve la nuit même pour s'y diſpoſer. Si elle ſe fait en païs ami; Infanterie & Cavalerie, tous vont à la débandade, obligés ſeulement de ſe rendre au Camp à l'heure de la Priére. Si le païs n'eſt pas ſûr; l'Infanterie ſe raſſemble & ſe ſerre; quelquefois la Cavalerie en fait autant; quelquefois elle ſe partage en deux aîles. S'il y a des Tartares, & autres Tributaires, ou Rébelles auxiliaires; ils précédent l'avant-garde, pillant, & ſaccageant de tous côtés. Les Turcs ſont fort ſujets à des marches précipitées, & ils ne manquent point alors de laiſſer leur bagage en arriére. Nous avons remarqué qu'ils envoyoient leurs gens pour aplanir les éminences, combler les foſſés, relever les ponts, couper les arbres, & ne laiſſer rien d'embarraſſant ſur les routes. Malgré leurs précautions, plus d'un exemple fait voir ici, qu'il a été aiſé de les y ſurprendre & de les y battre. Pendant

le siége de Ségedin, il ne fallut au Général *Vécérami* qu'une poignée de Cavaliers pour dissiper les avant-coureurs Tartares ; & par-là, faire rebrousser chemin à une armée de 30000. hommes, commandée par le Visir même, qui abandonna le bagage & l'artillerie à sa discrétion.

M. le Comte de *Marsigli* s'y prend d'un stile à ne laisser aucun doute, qu'une bataille livrée aux Turcs ne doive être pour eux, par leur faute, une bataille perduë : dés que les Chrétiens y seront bien conduits & bien dirigés. C'est la troisiéme des opérations militaires, qu'il fait profession d'examiner, & la plus intéressante des tems. Il y tourne l'expérience du passé en démonstration pour l'avenir avec une sage précaution, qui le décharge de tout ce que le hazard des circonstances, & l'incertitude des événemens pourroient apporter de changement à son systéme. Il y suit le cours de la longue & sanglante guerre commencée par la Campagne de *Vienne*, & terminée au bout de dix-sept ans par le Traité de *Carlo-*

vvits. Les Turcs y déployérent leur puissance avec un débordement de Troupes aussi formidables, que trois Grands-Visirs qui n'étoient pas également habiles, mais qui s'acharnérent également à leur entreprise, les purent mettre sur pié. C'étoit un monde de soldats, incapables par leur confusion, & encore plus par éducation, d'agir uniformément. Nulle armée cependant, où l'uniformité manque, ne tiendra contre une autre, qui se fait un capital de la garder, comme la plûpart de nos Armées chrétiennes. Ainsi en quelque main que le Commandement fût passé, les Turcs toûjours battus ne montrérent que de l'insuffisance dans les quatre parties, d'où dépend le succès d'une bataille; l'ordre des rangs; la vigueur de l'attaque; la fermeté dans le choc; & la disposition d'une retraite bien entenduë, quand elle est nécessaire. D'année en année, & d'action en action, par-tout l'on vérifie que leur maniére de se ranger en bataille est tumultueuse; qu'ils n'attaquent qu'avec une impétuosité mal concertée;

qu'ils plient, reculent, & ſe renverſent au premier échec, & que leur retraite n'eſt preſque jamais qu'une fuite honteuſe. Leur nombre & leur férocité prévalurent autrefois, en un tems qu'ils obſervoient une diſcipline plus ſévére ; que leurs forces étoient beaucoup plus liées entre elles, & contre des ennemis qui avoient à peu près leur façon de combattre. De nos jours, il faut raiſonner ſur des principes tout-à-fait différens.

Il n'en eſt pas de même de leur méthode d'aſſiéger les Places, & de les défendre : quoiqu'il en ſoit de l'ancienne maniére : maîtres d'arriver chés eux, ou d'y former de plus excellens Ingénieurs qu'il n'y en a parû, ils peuvent ſur ce double article avoir des reſſources que l'Auteur ne prévoit point. Juſqu'ici ils ont été plus à craindre dans les Siéges, par le jeu des mines, les aſſauts bruſques, & la multitude des gens qu'ils y ſacrifient, que par des travaux pouſſés réguliérement. Mais en général on les croit d'humeur à ſe laſſer bientôt devant une Place, qui ſeroit fortifiée d'une

 enceinte

enceinte unie, contre-minée le plus avant qu'il ſe peut, jusques ſous le glacis de la contreſcarpe ; en bon état du reſte, & ſoûtenuë ſur-tout d'une nombreuſe garniſon.

Pour la pratique qui leur eſt propre dans les Places qu'ils défendent, M. le Comte de *Marſigli* s'arrête principalement à ce qu'il en a vû aux Siéges de *Naiſel*, de *Bude*, & de *Belgrade* priſes d'aſſaut par les Impériaux, la garniſon paſſée au fil de l'épée. On les retrouve en ces occaſions auſſi diſpoſés à quitter leurs poſtes que dans les batailles : c'eſt pourquoi il recommande aux Chrétiens les grandes & larges brêches, pour monter à l'aſſaut de front & en bon ordre ; parceque les Turcs fuiront alors, s'eſtimant trop heureux de capituler pour leur vie.

Les deux Chapitres, où il traite des Opérations maritimes, le XXVI. & le XXVII. ne font qu'éfleurer la matiére. Sa ſincérité ne lui a pas permis de s'engager plus avant ſur ce qu'il avoüe n'avoir pas aſſés connu par lui-même. Un ſpectacle qui l'a

ſaiſi d'horreur au Port de Conſtantinople ; c'étoit d'y voir des Chrétiens habillés à l'Européanne, diriger, la canne à la main, la conſtruction des vaiſſeaux, par le moyen des Interprétes. Cette lâcheté fourniſſoit à la Marine Turque de bons bâtimens, mais il ſe défie, que la manœuvre y ait jamais répondu. Il nous y fait diſtinguer deux Armées navales ; l'une de Mediterranée, ou de la Mer Noire ; & l'autre du Danube.

Enfin après une courte récapitulation il compare ce qu'étoit la Puiſſance ottomane dans ſon état le plus floriſſant, avant la levée du Siége de Vienne, & ce qu'elle eſt aujourd'hui depuis les ceſſions de *Carlovvitz* & de *Paſſarovvitz*. Il renferme ſous un même calcul les revenus annuels, & le nombre des Troupes ; en quoi il ne penſe pas que le mécompte puiſſe aller plus loin que deux ou trois millions de riſdales, & vingt-cinq à trente mille hommes. Sur ce qu'il donne au tems des proſperités 299012. hommes, Milice de terre & de mer ; & à celui-ci 162078. il prie

de n'oublier pas ce qu'il a dit du déchet énorme qu'on y doit ſuppoſer tant pour le complément des Corps, & la qualité des Soldats, que pour l'armement & la diſcipline. Que les Turcs euſſent ſeulement la guerre contre l'Empereur de Pologne, & les Venitiens, ſans autre diverſion ; il montre qu'ils auroient à peine 50600. hommes à faire marcher en Hongrie ; & 60000. à partager entre les deux autres Puiſſances. Il prie même d'obſerver l'impoſſibilité où ils ſeroient d'en armer davantage par rapport aux fonds ; puiſque par la nature du Gouvernement, ils n'ont d'eſperance d'y ſuppléer, ni en levant des impôts extraordinaires, ni en recourant à leurs revenus *Vacup*, ou Caiſſe ſainte ; ni même en épuiſant le comptoir des confiſcations ; toutes reſſources qui ont été tentées ſans effet ; ſi ce n'eſt celles des confiſcations, mais rarement, frauduleuſement, & pour peu de tems. A ce Tableau qu'il nous trace du dépériſſement d'un Empire, qui pendant près de trois cens a été la terreur de la Chrétienté ; il a eû

peur qu'on ne lui opposât la conquête de la Morée, & il n'a rien épargné pour réfuter l'objection avec force. Il conclut par une exhortation vive, adressée aux Princes & aux Peuples chrétiens ; „ qui n'ont qu'à marcher, selon lui, sur la foi de „ quelque bon Traité d'alliance ; & „ se mettre chacun en possession de „ ce qui lui écherra ; attendu le peu „ de résistance que doit faire l'Ennemi qu'ils ont à combattre „. Paroles qu'on ne sçauroit attribuër aux visions d'un Politique oisif, qui ne connoît les conséquences d'une guerre bien ou mal entreprise, que par des lectures & des méditations de Cabinet. C'est un homme de qualité, Officier & Ministre de sa Majesté Impériale, employé avec succès en des occasions, qui l'ont mis en état de n'avancer dans son Livre, que ce qu'il auroit également soûtenu dans un Congrès ; sûr au moins de s'y faire écouter.

ARTICLE LV.

HYPOTHESES PRIMITIVES de la durée moyenne des années Solaires, & des mois & des années Lunaires. Par le P. I. M. M. I.

Suite de l'Article XLI. du mois de Mai.

XVI. NOus avons découvert ci-dessus, N. VII. par lo calcul Mosaïque du Calendrier des Juifs, que la premiére Néomenie d'Automne tomboit au Mardi troisiéme jour du Monde, à 3 heur. 26 min. 13 sec. & 20 tierces du soir, 6 Novembre Julien, 4008 avant la Naissance de JESUS-CHRÎT.

Pour déterminer par le même calcul les Néomenies équinoxiales des années suivantes; il faut d'abord se souvenir, que la durée moyenne du mois Mosaïque est toûjours de 29 jours, 12 heur. 44 min. 3 sec. & 20 tierces: & que l'année commune ou de douze mois lunaires, est aussi toûjours de 354 jours, 8 heur. 48 min.

& 40 ſecondes. Il faut enſuite faire attention, que l'année commune eſt par conſéquent, de 10 jours, 15 heur. 11 min. & 20 ſecondes plus courte que l'année Julienne ordinaire de 365 jours : & que la différence où l'Épacte moſaïque des années communes, eſt plus grande d'un jour, par rapport aux années Biſſextiles : qu'enfin l'excès hebdomadaire des mêmes années Moſaïques, eſt invariablement de 4 jours, 8 heur. 48 min. & 40. ſecondes.

Ajoûtant donc cet excès au terme hebdomadaire de la Néomenie équinoxiale d'une année commune, on aboutit au terme hebdomadaire de la Neoménie équinoxiale de l'année ſuivante. Et en retranchant du terme Julien de la Néomenie équinoxiale d'une année commune, la ſuſdite Epacte de dix ou douze jours, avec le ſurplus des heures & des ſuſdits ſcrupules, on trouve le terme Julien de la Néomenie équinoxiale de l'année ſuivante.

Les années emboliſmiques ou de treize mois lunaires, ſont en ce ſens

d'un calcul plus aisé, qu'il se fait tout entier, ou de part & d'autre, par addition. Car la durée mosaïque de ces sortes d'années, étant de 383 jours, 21 h. 32. m. 43 sec. & 20 tierces; elles sont plus longues de 18 jours, 21 h. 32 m. 43 sec. & 20 tierces, que les années juliennes ordinaires: & par rapport aux années Bissextiles, l'excès des embolismiques ne diminuë que d'un jour. Enfin l'excès hebdomadaire des mêmes années Mosaïques, est invariablement de 5 jours, 21 h. 32 m. 43 s. & 20 tierces.

Ajoûtant donc ce dernier excès au terme hebdomadaire de la Néomenie équinoxiale d'une année embolismique, on aboutit au terme hebdomadaire de la Néomenie équinoxiale de l'année suivante. Et en ajoûtant au terme Julien de la Néomenie équinoxiale d'une année embolismique, le susdit excès de 18 ou de 17 jours, avec les susdites minuties, on tombe au terme Julien de la Néomenie équinoxiale de l'année suivante.

XVII. Le mois lunaire équinoxial, ou le premier mois de l'année lunisolaire, est ici celui dont la pleine

Lune tombe plus ou moins de tems après l'équinoxe, jusqu'à l'exacte quantité du mois lunaire. Suivant cette notion dans toute sa justesse astronomique, la Néomenie équinoxiale ne peut jamais préceder l'équinoxe de la moitié toute entiére du mois lunaire, laquelle est ici de 14 jours, 18 heur. 22 min. 1 sec. & 40 tierces. Mais une Néomenie équinoxiale peut absolument suivre l'équinoxe, ou tomber après lui, de l'entiére moitié d'un mois lunaire. Car si l'équinoxe & la pleine Lune tomboient au même instant; ou ce qui revient au même, si l'équinoxe tomboit à l'exacte moitié d'un mois lunaire; ce ne seroit pas la Néomenie précedente ou de ce mois là, mais celle du mois suivant, qui seroit équinoxiale.

Ce parfait concours toutefois de l'équinoxe avec la pleine Lune, n'étant pas ici possible; nous réduisons les Néomenies équinoxiales, à celles qui tombent dans l'espace ou dans le cours de 14 jours, 18 heur. & 22 minutes, avant ou après l'équinoxe.

Il n'eſt point de Néomenie équinoxiaxiale, que l'un ou l'autre de ces deux termes ne faſſe aiſément & infailliblement reconnoître. Voyés en la démonſtration ci-aprés, N. XXI.

XVIII. La différence Moſaïque de l'année commune, ou de douze mois lunaires, d'avec l'année ſolaire de l'hypothéſe primitive, étant de 10 jours, 21 heur. nullité de min. & 10 ſecondes ; cette différence eſt plus courte de 3. jours, 21 heur. 21 min. & 50 ſecondes, que le premier terme des Néomenies équinoxiales, lequel vient d'être fixé à 14 jours, 18 heur. & 22 minutes avant l'équinoxe. Ainſi le premier terme des Néomenies équinoxiales des années communes ou de douze mois Moſaïques, eſt de 3 jours, 21 heur. 21 min. & 50 ſecondes, avant l'équinoxe de l'hypothéſe primitive des années ſolaires, auſquelles nous rapportons ici les mois & les années lunaires du Calendrier moſaïque.

Il eſt en effet manifeſte, que la Néomenie équinoxiale ou celle du prémier mois d'une année lunaire,

tombant au terme précis de 3 jours, 21 heur. 21 min.& 50 secondes avant l'équinoxe; il est, dis-je, manifeste, en conséquence de la susdite différence de douze mois lunaires d'avec l'année solaire, qu'au bout de douze mois, la Néomenie du treiziéme précéderoit l'équinoxe de l'année suivante, de 10 jours, 21 heur. nullité de min. & 10 secondes de plus, que la Néomenie équinoxiale de l'année précedente: & que par conséquent la Néomenie de ce troisiéme mois tomberoit 14 jours, 18 heur. & 22 minutes précises avant l'Equinoxe: cette Néomenie seroit donc équinoxiale, suivant la régle ci-devant établie: elle seroit donc la premiére, ou celle du premier mois de cette année là. Ainsi la précedente année lunaire, dont on a supposé que la Néomenie équinoxiale tomboit 3 jours, 21 heur. 21 min. & 50 secondes avant l'équinoxe, est nécessairement une année commune, ou de douze mois seulement.

A plus forte raison toutes les années lunaires, dont les Néomenies

équinoxiales tombent moins de 3 jours, 21 heur. 21 min. & 50 secondes avant l'équinoxe, ou après lui dans l'étenduë de 14 jours, 18 heur. & 22 minutes ; sont évidemment des années communes. Et par conséquent toutes les autres années lunaires, dont les Néomenies équinoxiales tombent plus de 3 jours, 21 heur. 21 min. & 50 secondes avant l'équinoxe, jusques à la quantité de 14 jours, 18 heur. & 22. minutes, sont des années embolismiques, ou de treize mois lunaires de même grandeur que les Mosaïques du Calendrier des Juifs. Car je ne considére ici que la durée moyenne des mois & des années Mosaïques, pour en rapporter la tête ou les Néomenies équinoxiales aux équinoxes d'Automne des premiéres années du monde.

XIX. Quant au calcul solaire, par lequel on voit bien qu'il faut commencer pour la détermination des équinoxes ; il est d'une année à l'autre de la derniére facilité. Car il suffit d'ajoûter 1 jour, 5 heur. 48. min. & 50 secondes, au terme hebdoma-

daire d'un équinoxe déja déterminé ; & les ſeules 5 heur. 48 min. & 50 ſecondes au terme Julien du même équinoxe ; pour trouver le terme hebdomadaire & le terme Julien de l'équinoxe de l'année ſuivante : ayant ſeulement ſoin aux années Biſſèxtiles, de retrancher un jour entier du terme Julien, provenant ces années là de la ſuſdite addition de 5 heur. 48. min. & 50 ſecondes.

Ce ſont là les regles certaines & démonſtratives, que nous avons ſuivies dans le calcul moyen des Néomenies équinoxiales du premier cycle lunaire de XIX ans ; pour mettre par avance ſous les yeux du Lecteur, & lui faire admirer le bel ordre, la grande juſteſſe, & l'extrême commodité des années lunaires, au commencement & juſqu'à l'an 361 du monde : en n'y employant encore, comme je l'ai déja déclaré, que la durée Moſaïque des mois & des années lunaires ; & en ajuſtant ſeulement la tête de ces ſortes d'années aux équinoxes d'Automne de l'hypothéſe primitive, que j'ai développée dans la ſeconde

partie de cette Dissertation.

XX. Voici donc le détail des équinoxes & des Néomenies équinoxiales des XIX premiéres années du monde.

Premier Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 4008. équinoxe imaginaire, Mercredi 24 Octobre Julien, à XI heures du matin, 11 min. & 10 secondes. Néomenie moyenne du premier de tous les mois lunaires, & la Racine mosaïque de toutes les Néomenies équinoxiales; Mardi troisiéme jour du monde, 6 Novembre Julien, à 3 heures du soir, 26 min. 13. sec. & 20 tierces. Année lunaire commune. On doit dans la suite, après chaque nom propre de mois d'année Julienne, sous-entendre le terme de *Julien*.

Deuxiéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 4007. équinoxe, jeudi 24 d'Octobre, à 5 heures précises du soir. Néomenie équinoxiale, Dimanche ou premier jour de la Semaine, 27 Octobre, nullité d'heures, à 14 min. 53 sec. & 20 tierces du matin ou après minuit. Année

commune ou de douze mois lunaires.

Troisiéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 4006. équinoxe, Vendredi 24 Octobre, à 10 heures du soir, 48 min. & 50 secondes. Néomenie équinoxiale, Jeudi 16 Octobre, à 9 heures du matin, 3 min. 33 sec. & 20 tierces. Premiére année embolismique ou de treize mois lunaires.

Quatriéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 4005. Année Julienne bissextile. Équinoxe de cet Automne, Dimanche 24 Octobre, à 4 heures du matin, 37 min. & 40 secondes. Néomenie équinoxiale, Mercredi 3 Novembre, à 6. heures du matin, 36 min. 16 sec. & 40 tierces. Année lunaire commune.

Cinquiéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 4004. équinoxe, Lundi 24 Octobre, à 10 heures du matin, 26 min. & 30 secondes. Néomenie équinoxiale, Dimanche 23 Octobre, à 3 heures du soir, 24 minut. 56 sec. & 40 tierces. Année commune.

Sixiéme Automne du monde, avant Jesus-Chrît 4003. équinoxe, Mardi 24 Octobre, à 4 heures du soir, 15 min. & 20 secondes. Néomenie équinoxiale, Vendredi 13 Octobre, à 13 min. 36 sec. & 40 tierces du matin, nullité d'heures. Seconde année embolismique.

Septiéme Automne du monde, avant Jesus-Chrît 4002. équinoxe, Mécredi 24 Octobre, à 10 heures du soir, 4 min. & 10 secondes. Néomenie équinoxiale, Mécredi 31 Octobre, à 9 heures du soir, 46 min. & 20 secondes. Année commune.

Huitiéme Automne du monde, avant Jesus-Chrît 4001. Année Julienne Bissextile. Equinoxe de cet Automne, Vendredi 24 Octobre, à 3 heures & 53 minutes du matin. Néomenie équinoxiale, Lundi 20 Octobre, à 6 heures & 35 minutes du matin. Année lunaire commune.

Neuviéme Automne du monde, avant Jesus-Chrît 4000. équinoxe, Samedi 24 Octobre, à 9 heures du matin, 41 min. & 50 secondes. Néo-

menie équinoxiale, Vendredi 9 Octobre, à 3 heures du soir, 23 min. & 40 secondes. Troisiéme année embolismique.

Dixiéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 3999. équinoxe, Dimanche 24 Octobre, à 3 heures du soir, 30 min. & 40 secondes. Néomenie équinoxiale, Jeudi 28 Octobre, 56 min. 23 sec. & 20 tierces après midi. Année commune.

Onziéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 3998. équinoxe, Lundi 24 Octobre, à 9. heures du soir, 19. min. & 30. secondes. Néomenie équinoxiale, Lundi 17 Octobre, à 9 heures du soir, 45 min. 3 sec. & 20 tierces. Quatriéme année embolismique.

Douziéme Automne du monde, avant JESUS-CHRÎT 3997. Année julienne bissextile. Equinoxe de cet Automne, Mécredi 24 Octobre, à 3 heures du matin, 8 min. & 20 secondes. Néomenie équinoxiale, Dimanche 4 Novembre, à 7 heures du soir, 17 min. 46 sec. & 40 tierces. Année lunaire commune.

Juillet 1733.

Treiziéme Automne du monde, avant J. C. 3996. équinoxe, Jeudi 24 Octobre, à 8 heures du matin, 57 min. & 10 secondes. Néomenie équinoxiale, Vendredi 25 Octobre, à 4 heures du matin, 6 min. 26 sec. & 40 rierces. Année commune.

Quatorziéme Automne du monde, avant J.C. 3995. Equinoxe, Vendredi 24 Octobre, à 2 heures & 46 minutes après midi. Néomenie équinoxiale, Mardi 14 Octobre, à midi, 55 min. 6 sec.& 40 tierces. Cinquiéme année embolismique.

Quinziéme Automne du monde, avant J. C. 3994. Equinoxe, Samedi 24 Octobre, à 8 heures du soir, 34 min. & 50 secondes. Néomenie équinoxiale, Lundi 2 Novembre, à 10 heures du matin, 27 min. & 50 secondes. Année commune.

Seiziéme Automne du monde, avant J. C. 3993. Année julienne bissextile. Equinoxe de cet Automne, Lundi 24 Octobre, à 2 heures du matin, 23 min. & 40 secondes. Néomenie équinoxiale, Vendredi 21 Octobre, à 7 heures du soir, 16. min.

& 30 secondes. Année lunaire commune.

Dix-septiéme Automne du monde, avant J. C. 3992. Equinoxe, Mardi 24 Octobre, à 8 heures du matin, 12 min. & 30 secondes. Néomenie équinoxiale, Mécredi 11 Octobre, à 4 heures du matin, 5 min. & 10. secondes. Sixiéme année embolismique.

Dix-huitiéme Automne du monde, avant J. C. 3991. Equinoxe, Mercredi 24 Octobre, à 2 heures après midi, 1 min. & 20 secondes. Néomenie équinoxiale, Mardi 30 Octobre, à 1 heure du matin, 37 min. 53 sec. & 20. tierces. Année commune.

Dix-neuviéme Automne du monde, avant J. C. 3990. Equinoxe, Jeudi 24 Octobre, à 7 heures du soir, 50 min. & 10 secondes. Néomenie équinoxiale. Samedi 19 Octobre, à 10 heures du matin, 26 min. 33. sec. & 20 tierces. C'est ici la tête de la septiéme année embolismique du premier cycle lunaire du monde. Il est important d'indiquer encore l'équinoxe & la Néomenie équinoxiale de

Juillet 1733.

l'année ſuivante, la premiére du ſecond cycle lunaire de XIX ans.

Vingtiéme Automne du monde, avant J.C. 3989. Année julienne biſſextile. Equinoxe de cet Automne, Samedi 24 Octobre, à 1 heure & 39 minutes du matin. Néomenie équinoxiale, Vendredi 6 Novembre, à 7 heures du matin, 59 min. 16 ſec. & 40 tierces. Année lunaire commune.

Il paroît clairement par ce détail, qu'à s'en tenir au calcul Moſaïque du Calendrier des Juifs, les ſept Emboliſmes ou Mois intercalaires du premier cycle lunaire, tomboient à la troiſiéme, ſixiéme, neuviéme, onziéme, qaatorziéme, dix-ſeptiéme, & dix-neuviéme année du monde. De ſorte que les années emboliſmiques ſuivoient alors l'ordre des nombres, *Trois*, *Trois*, *Trois*, *Deux*: *Trois*, *Trois*, *Deux*: qui eſt l'ordre Aſtronomique, & en même tems le plus beau & le plus commode, de ces ſortes d'années de treize mois lunaires. C'eſt donc manifeſtement en faveur du premier homme, & pour

lui rendre de la derniere facilité l'uſage primitif & l'exacte application de ces ſept principales équations des années luni-ſolaires, que Dieu ne voulut pas faire concourir l'équinoxe avec la nouvelle lune, à l'entrée de la quatriéme nuit & du quatriéme jour du monde : parceque ce concours eût été incompatible avec un ſi commode arrangement des ſept années emboliſmiques du premier cycle lunaire & des dix-ſept ou dix-huit ſuivans. Voila pourquoi le ſoleil & la lune furent créés en conjonction, pluſieurs degrés après ou au deſſous du point équinoxial, ou de la ſection équinoxiale d'Automne.

XXI. La juſteſſe du bel ordre ou de la ſuſdite repartition des ſept premiéres années emboliſmiques, paroît auſſi dans un grand jour, à la tête de la neuviéme année ou du neuviéme Automne du monde, 4000 ans avant la Naiſſance de J.C. Car la Néomenie équinoxiale de cette année-là, qui étoit la troiſiéme emboliſmique ; étoit en même tems celle de tout le premier cycle ; qui précedoit l'équinoxe d'u-

ne plus grande quantité de tems ; & à 3 min. & 50 secondes près, de toute la quantité ci-dessus établie pour premier terme des Néomenies équinoxiales.

En effet, l'équinoxe du neuviéme Automne, tombant, comme on l'a vû, au 24 d'Octobre, à 9 heures du matin, 41 min. & 50 secondes : & la Néomenie équinoxiale tombant au 9 d'Octobre, à 3 heures du soir, 23 min. & 40 secondes : cette Néomenie précedoit l'équinoxe de 14 jours, 18 heur. 18 min. & 10 secondes : il ne s'en falloit donc que 3 min. & 50 secondes, qu'elle ne précedât l'équinoxe de 14 jours, 18 heur. & 22 minutes ; qui est le terme de la plus grande quantité de tems, dont les Néomenies équinoxiales puissent ici dévancer l'équinoxe : comme je l'ai dit ci-dessus, N. XVII.

La raison est, que cette quantité de 14 jours, 18 heur. & 22 minutes avant l'équinoxe, ne le fait tomber qu'une seconde & 40 tierces, avant l'exacte moitié du mois lunaire, ou avant le terme précis de la pleine lu-

ne : & que d'ailleurs l'entiére durée du mois Mosaïque, dont il est ici question, aboutissant à 3 sec. & 20 tierces, aucune Néomenie ne peut préceder l'équinoxe plus de 14 jours, 18 heur. & 22. minutes, qu'elle ne le précéde pour le moins de 3 sec. & 20 tierces au de-là de cette quantité : & que par conséquent l'équinoxe ne tombe 1 sec. & 40 tierces après la pleine lune : auquel cas la Néomenie ne seroit pas équinoxiale, mais la derniére & la troisiéme de l'année précedente. Voila pourquoi, à l'endroit que je viens de citer, j'ai reduit à 14 jours, 18 heur. & 22 minutes, la plus grande quantité, dont les Néomenies équinoxiales pouvoient ici préceder l'équinoxe.

Et par la même raison, l'équinoxe ne peut ici préceder tout au plus les Néomenies équinoxiales, ou celles-ci tomber après celui-là, que de la même quantité de 14 jours, 18 heur. & 22 minutes : à quoi on ne pourroit ajoûter pour le moins que 3 sec. & 20 tierces; qui feroient tomber la Néomenie après l'équinoxe, d'une

ſeconde & 40 tierces de plus, que de l'exacte moitié du mois lunaire : auquel cas la Néomenie ne ſeroit pas équinoxiale, mais la ſeconde de l'année courante : puiſque la pleine lune du mois précedent ſeroit manifeſtement tombée, une ſeconde & 40 tierces après l'équinoxe. On ne peut donc en aucune ſorte revoquer en doute l'infaillité ni de la premiére, ni de cette ſeconde partie de nôtre ſuſdite Régle. Nous en allons voir l'utilité.

XXII. La premiére Néomenie, ou la premiére conjonction moyenne, de la premiére année ou du premier Automne du monde, mérite ici plus de conſideration que toutes les autres, dont elle eſt la ſource & le principe ; auſſi bien que de l'ordre primitif des emboliſmes, & de la longue durée de ce bel ordre, Civil & Aſtronomique tout à la fois.

Cette Néomenie ou cette conjonction eſt d'abord remarquable, en ce que de toutes les conjonctions équinoxiales du premier cycle lunaire, c'eſt celle qui tomboit le plus loin

après le point équinoxial d'Automne : puisque le lieu moyen du soleil au moment de cette conjonction, étoit éloigné de ce point, de tout l'espace que le Soleil parcourt en 15 jours, 4 heur. 15 min. 3 sec. & 20 tierces ; qui est l'exacte quantité de tems, dont l'équinoxe imaginaire précedoit cette premiére Néomenie du monde. Car si le monde eût été déja créé, cet équinoxe fût tombé, comme nous l'avons indiqué, au 24 d'Octobre Julien, à XI heur. 11 min. & 10 secondes du matin : & par conséquent 13 jours ; 4 heur. 15 minutes 3 sec. & 20 tierces, avant le 6 Novembre, 3 heures du soir, 26 min. 13 sec. & 20 tierces, qui est le terme de la Néomenie ou conjonction Mosaïque du premier mois du monde. Or est-il, qu'aucune autre Néomonie ou conjonction équinoxiale du premier cycle, n'aboutissoit au 6 de Novembre ; mais tout au plus au 4 du même mois, comme celle du douziéme Automne ; l'équinoxe tombant durant tout ce cycle au 24 d'Octobre. Il est donc manifeste, que la

premiére Néomenie ou conjonction moyenne, étoit de toutes celles du premier cycle, la plus éloignée de l'équinoxe.

Ce qui est ensuite ici le plus digne de remarque, c'est l'exacte quantité, dont cette premiére Néomenie & la racine Mosaïque de toutes les autres, étoit éloignée de l'équinoxe. Quantité d'une si grande justesse, qu'on n'en peut retrancher plus de 3 min. & 50 secondes, sans détruire l'ordre primitif des embolismes. Car le retranchement de 3 min. & 50 secondes, des 13 jours, 4 heur. 15 min. 3 sec. & 20 tierces, dont on vient de voir que cette Néomenie tomboit après l'équinoxe imaginaire, ou qu'elle en étoit éloignée, la feroit remonter & toutes les suivantes, vers la tête des années tant solaires que juliennes, de la même quantité de 3 min. & 50 secondes. D'où il arriveroit, que la Néomenie équinoxiale de la neuviéme année ou du neuviéme Automne du monde, tomberoit au terme de la plus grande quantité des Néomenies équinoxiales avant l'équinoxe, com-

me je l'ai démontré au nombre précedent. On ne pourroit donc rien retrancher au de-là de 3 min. & 50 secondes, de la susdite quantité dont la premiére Néomenie étoit éloignée de l'équinoxe imaginaire, sans faire remonter la Néomenie équinoxiale de la neuviéme année au de-là du premier ou plus grand terme des Néomenies équinoxiales avant l'équinoxe ; & par conséquent, sans que cette Néomenie ne cessât d'être équinoxiale, & qu'elle ne devint celle du treiziéme mois de la huitiéme année du monde : ce qui est incompatible avec l'ordre astronomique & primitif des embolismes, suivant lequel ce n'est pas la huitiéme, mais la neuviéme année du cycle lunaire, qui doit être embolismique.

Il s'ensuit de-là, qu'afin que dans le cours Mosaïque de XIX ans, les années embolismiques suivant le bel ordre dont nous parlons, il faut que la Néomenie équinoxiale de la premiére année, ne tombe pas moins de 13 jours, 4 heur. 11 min. 13 sec. & 20 tierces après l'équinoxe : mais

ſeulement depuis ce terme ou cette quantité d'éloignement, juſqu'à celle de 14 jours, 18 heur. & 22 minutes après l'équinoxe ; qui eſt le dernier terme de la premiére Néomenie de l'ordre primitif des emboliſmes, auſſi bien que de toutes les Néomenies équinoxiales des années communes. Car on vient de voir que la premiére Néomenie du monde pouvoit, ſans incompatibilité avec l'ordre primitif des emboliſmes, être moins éloignée de l'équinoxe, qu'elle ne l'étoit, juſqu'à la quantité de 3 min. & 50 ſecondes, & non pas au de-là. Cette Néomenie ne tomboit donc que 3 min. & 50. ſec. après le premier terme de l'ordre primitif des emboliſmes : & ce terme eſt par conſéquent, comme je l'ai dit, de 13 jours, 4 heur. 11 min. 13 ſec. & 20 tierces après l'équinoxe.

Enfin le peu d'éloignement de la premiére Néomenie du monde, de ce premier terme de l'ordre primitif des années emboliſmiques, fait clairement connoître, que ſuivant le calcul Moſaïque, cette Néomenie moyenne de

la ſoirée du troiſiéme jour du monde, étoit des plus propres à faire durer, le plus long-tems qu'il étoit poſſible, le même ordre des emboliſmes, à raiſon de ſa grande juſteſſe & de ſon extrême commodité: Dieu ayant d'abord diſpoſé & reglé par lui-même le cours des mois & des années, de la maniére la plus parfaite, & la plus avantageuſe au premier homme, en faveur de qui il avoit créé l'Univers.

XXIII. Voyons donc maintenant, combien précifément de cycles & d'années lunaires, dura l'ordre primitif & aſtronomique des emboliſmes, ſuivant les ſuſdits nombres: *Trois, Trois, Trois, Deux: Trois, Trois, Deux*: Nombres, qui raſſemblés font au juſte XIX années lunaires; & qui l'un après l'autre, en indiquent les ſept emboliſmiques; telles qu'étoient, comme je l'ai ci-deſſus vérifié, la troiſiéme, la ſixiéme, la neuviéme, l'onziéme, la quatorziéme, la dix-ſeptiéme, & la dix-neuviéme année lunaire du monde.

Puiſque la durée moſaïque du cy-

cle lunaire de XIX ans, ou de 235 mois lunaires, eſt de 991 ſemaines, 2 jours, 16 heur. 33 min. 3 ſec. & 20 tierces : & que la durée primitive de XIX années ſolaires, n'eſt que de 14 heur. 27 min. 50 ſec. & nullité de tierces, au de-là du même nombre de Semaines & de jours, comme nous l'avons fait voir en ſon lieu : il eſt manifeſte, que XIX années ſolaires ſont toûjours plus courtes de 2 heur. 5 min. 13 ſec. & 20 tierces, que le cycle lunaire de XIX ans, ou de 235 mois lunaires. D'où il s'enſuit évidemment, que d'un cycle lunaire à l'autre, l'anticipation des équinoxes, & le retardement des nouvelles lunes, eſt précifément de la même quantité de 2 heur. 5 min. 13 ſec. & 20 tierces. En voici tout à la fois l'explication & la preuve.

Nous avons indiqué ci-deſſus la Néomenie équinoxiale de la vingtiéme année ou du vingtiéme Automne du monde, c'eſt-à-dire, la premiére Néomenie du ſecond cycle lunaire, au 6 Novembre, à 7 heures du matin, 59 min. 16 ſec. & 40 tierces :

& l'équinoxe du même Automne, au 24 d'Octobre, à 1 heure, & 39 minutes du matin. Cet équinoxe précedoit donc de 13 jours, 6 heur. 20 min. 16 sec. & 40 tierces, la prémiére Néomenie équinoxiale du second cycle lunaire : au lieu que l'équinoxe imaginaire du premier Automne, ne précedoit la premiére Néomenie du monde, ou la premiére du premier cycle lunaire, que de 13 jours, 4 heur. 15 min. 3 sec. & 20 tierces, comme nous l'avons déja démontré. Et par conséquent, à la tête du second cycle lunaire, l'équinoxe d'Automne étoit remonté de 2 heur. 5 min. 13 sec. & 20 tierces; ou ce qui revient au même, la Néomenie équinoxiale, la premiére du second cycle lunaire, retardoit, ou tomboit après l'équinoxe, de la même quantité de 2 heur. 5 min. 13 sec.& 20 tierces plus tard, que la tête du premier cycle ou la premiére Néomenie du monde.

Donc, à la tête du troisiéme cycle lunaire, l'anticipation de l'équinoxe & le retardement de la Néome-

nie équinoxiale étoit évidemment du double de la même quantité ; c'est-à-dire, de 4 heur. 10 min. 26 sec. & 40 tierces. Et à la tête du cinquiéme cycle, cette anticipation & ce retardement étoit de 8 heur. 20 min. 53 sec. & 20 tierces. Et de 16 heur. 41 min. 46 sec. & 40 tierces, à la tête du neuviéme cycle lunaire. Et à la tête du dix-septiéme cycle, cette anticipation & ce retardement n'étoit encore, que de 1 jour, 9 heur. 23 min. 33 sec. & 20 tierces. Et de 1 jour, 11 heur. 28 min. 46 sec. & 40 tierces, à la tête du dix-huitiéme cycle. Enfin, à la tête du dix-neuviéme cycle lunaire, l'anticipation de l'équinoxe sur la Néomenie équinoxiale, & le retardement de celle-ci par rapport à celui-là, avoit acquis un jour, 13 heur. & 34 minutes précises d'augmentation, depuis la premiére Néomenie & la tête du premier cycle du monde.

Ajoûtant donc 1 jour, 13 heur. & 34 minutes, à la susdite quantité de 13 jours, 4 heur. 15 min. 3 sec. & 20 tierces, dont la premiére Néo-

menie du monde étoit éloignée de l'équinoxe imaginaire, ou dont cet équinoxe la précedoit ; on aboutit à la quantité de 14 jours, 17 heur. 49 min. 3 sec. & 20 tierces, dont la tête ou la premiére Néomenie du dix-neuviéme cycle, étoit éloignée de l'équinoxe du 343 Automne du monde : ou ce qui revient au même, cet équinoxe précedoit la tête du dix-neuviéme cycle lunaire, & la fin du dix-huitiéme, de la même quantité de 14 jours, 17 heur. 49 min. 3 sec. & 20 tierces.

Il s'en falloit donc encore 33 min. que l'équinoxe du 343 Automne ne tombât avant la pleine lune du treiziéme mois de la derniére année du dix-huitiéme cycle : & il s'en falloit tout autant, que la premiére Néomenie du dix-neuviéme cycle ne tombât plus d'un demi mois lunaire après l'équinoxe, ou après le dernier terme de la tête des années communes & de l'ordre primitif des embolismes, dont j'ai ci-dessus reduit le plus grand éloignement de l'équinoxe, à 14 jours, 18 heur. & 22 minutes.

L'ordre primitif des années emboliſmiques a donc ſubſiſté dans toute ſon integrité & ſans alteration, juſqu'à la fin du dix-huitiéme cycle, & juſqu'à la tête du dix-neuviéme, dans tout le cours des 342 premiéres années du monde, ou des XVIII premiers cycles de 235 mois lunaires.

Je dis plus, & je vais démontrer, que l'ordre primitif des emboliſmes ne fut abſolument interrompu, qu'à la derniére année du dix-neuviéme cycle; laquelle d'emboliſmique ou de treize mois, qu'elle avoit été juſqu'alors, devint commune ou de douze mois ſeulement; par la perte que fit ce cycle du deux cens trente-cinquiéme mois, qui avoit été juſques-là le treiziéme de la derniére année, & le ſeptiéme emboliſme des XVIII premiers cycles.

En effet, depuis la tête du dix-neuviéme cycle, juſqu'à la fin des 235 mois ſuivans, l'anticipation de l'équinoxe, étoit neceſſairement augmentée de 2 heur. 5 min. 13 ſec. & 20 tierces, conformément au premier

principe de cette anticipation. Par conséquent l'équinoxe de l'An ou de l'Automne 362 du monde, tomboit 14 jours, 19 heur. 54 min. 16 sec. & 40 tierces avant la fin du dernier de ces 235 mois lunaires. Cet équinoxe précedoit donc d'une heure, 32 min. & 15 secondes, l'exacte moitié ou la pleine lune Mosaïque du deux cens trente-cinquiéme mois, depuis la tête ou la premiére Néomenie du dix-neuviéme cycle. Cette deux cens trente-cinquiéme pleine lune étoit donc alors équinoxiale, suivant la Regle astronomique ci-dessus rapportée : de même que la Néomenie du même mois, laquelle précedoit le même équinoxe, de 14 jours, 16 heur. 49 min. 46 sec. & 40 tierces, n'étoit pas seulement équinoxiale; mais elle étoit encore la Néomenie équinoxiale de l'année embolismique 362 du monde. Le deux cens trente-cinquiéme mois depuis la tête du dix-neuviéme cycle, n'étoit donc pas le dernier mois de ce cycle; mais nécessairement le premier mois de la premiére année du vingtiéme cycle. Le dix-neuvié-

me cycle lunaire ne fut donc que de 234 mois : il ne fut que déficient ou d'un mois plus court qu'à l'ordinaire : & non pas de 235 mois, comme les XVIII premiers cycles du monde : l'anticipation de l'équinoxe ayant enlevé & fait perdre à ce cycle le deux cens trente-cinquiéme mois, & l'ayant fait passer à la tête du vingtiéme cycle.

Il s'ensuivit de-là, que la derniére année du dix-neuviéme cycle étant devenuë commune, la premiére du vingtiéme cycle devint embolismique : & qu'à l'ordre primitif des embolismes & des années lunaires de treize mois, succeda ce nouvel ordre, *Un, Deux, Trois, Trois : Deux, Trois, Trois.* C'est-à-dire, que la premiére, la troisiéme, la sixiéme, la neuviéme, l'onziéme, la quatorziéme, & la dix-septiéme année du vingtiéme cycle du monde, & de plusieurs cycles suivans, furent des années embolismiques. Il est enfin clair & manifeste, que ce nouvel ordre ne differoit de l'ordre primitif, qu'en ce que la premiére année de chaque cycle étoit embolismique, & que la dix-neu-

viéme année avoit cessé de l'être.

XXIV. Il ne reste plus ici, qu'à déterminer le terme julien & terme hebdomadaire de la Néomenie moyenne & Mosaïque du mois, que nous venons d'établir à la tête du vingtiéme cycle & de l'année 362 du monde. Voici donc comment il faut s'y prendre.

Nous avons démontré dans la seconde partie de cette dissertation, que l'équinoxe de l'Automne 362 du monde, & 3647 avant J. C. tomboit au Mécredi 21 d'Octobre Julien, à 10 heures précises du soir. On vient de voir ci-devant, que la Néomenie mosaïque du mois dont il est ici question, précedoit cet équinoxe de 14 jours, 16 heur. 49 min. 46 sec. & 40 tierces. Retranchant donc cette quantité de tems, des 10 heures du Mécredi au soir 21 d'Octobre, il est manifeste qu'on remontera au Mécredi 7 d'Octobre julien, à 5 heures du matin, 10 min. 13. sec. & 20 tierces : qui est le terme précis de la Néomenie équinoxiale du premier mois de la premiére année du vingtié-

me cycle lunaire, ou de la trois cens ſoixante-deuxiéme année du monde.

Cette époque lunaire eſt de la derniére importance : parce que c'eſt la racine des périodes luniſolaires de XIII cycles de XIX ans, & de tout le calcul Moſaïque, dont Adam eſt manifeſtement le premier Auteur ; & qui le ſubſtitua dés l'an 362 du monde, au caleul primitif, tant ſolaire que lunaire, des XIX premiers cycles : Moïſe, 2154 ans après cette époque, n'ayant reçû ordre de Dieu, & n'ayant fait autre choſe, que de tranſporter de l'Automne au Printems la tête de ces périodes artificielles de l'invention d'Adam ; & dont Adam lui-même avoit fixé la racine luniſolaire ou la premiére époque tant ſolaire que lunaire à l'Automne 362 du monde. Les preuves en ſont démonſtratives, tant par rapport à l'équinoxe, que par rapport à la Néomenie équinoxiale de cette année-ci.

Car en premier lieu, depuis l'Automne 362 du monde, dont l'équinoxe tomboit au Mécredi à 10 heu-

res préciſes du ſoir ; aucun autre équinoxe de l'hypothéſe primitive des années ſolaires n'eſt encore revenu ou retombé à des heures entiéres à la têre d'aucun cycle lunaire : à quoi cette hypothéſe ne peut ramener l'équinoxe, que dans l'intervalle de 6840 ans, nombre composé de XIX fois 360 années luniſolaires ; comme on doit l'avoir remarqué dans la ſeconde partie de cette Diſſertation. Il eſt donc évident, que la racine ſolaire des périodes de XIII cycles, à la tête deſquelles l'équinoxe tombe toûjours à des heures entiéres, ne pouvoit, ſans alterer l'exacte ſucceſſion ou la parfaite continuité des années ſolaires, être placée ailleurs, qu'au ſuſdit équinoxe d'Automne, à la tête de la trois cens ſoixante-deuxiéme année ſolaire du monde.

En ſecond lieu, la ſuſdite Néomenie équinoxiale du même Automne, ou celle du premier mois de l'année lunaire trois cens ſoixante-deuxiéme du monde, obligeoit manifeſtement Adam à inſtituer deſlors la période artificielle de XIII cycles

d'années lunaires : non ſeulement à raiſon de l'uniformité qu'elles devoient avoir avec les années ſolaires, quant au même nombre de cycles ; ou pour former de ces deux différentes ſortes d'années une ſeule & même période : mais principalement, pour maintenir le plus long-tems qu'il étoit poſſible, la tête du Calendrier ou de la période lunaire, au Mécredi, c'eſt-à-dire, au quatriéme jour de la Semaine, à l'entrée duquel le ſoleil & la lune avoient été créés & mis en conjonction l'un avec l'autre : & auquel jour de la Semaine le calcul primitif des XIX premiers cycles lunaires avoit ramené la tête ou la Néomenie équinoxiale du vingtiéme cycle, à 5 heures du matin, 10 min. 13 ſec. & 20 tierces.

Ce fut donc alors, qu'Adam reduiſit ſon Calendrier luniſolaire, préferablement à route autre période, à celle de XIII cycles tant lunaires que ſolaires : parceque ce nombre de cycles étoit le ſeul ; qui pût doreſnavant ramener & maintenir au Mécredi, durant pluſieurs milliers d'an-

nées, les Néomenies équinoxiales à la tête de chaque période. Et pour en rendre le calcul plus commode & en même tems plus convenable à ſon deſſein, il ſubſtitua deſlors au calcul primitif des XIX premiers cycles lunaires, celui que Noé & quelques-uns de ſes enfans tranſmirent à Abraham & à ſa poſterité juſqu'au tems de Moïſe, & que les Juifs ont depuis conſervé juſqu'à nos tems. Ainſi Adam ne conſerva de l'hypothéſe primitive luniſolaire, que l'équinoxe & la Néomenie équinoxiale de la premiére année du vingtiéme cycle du monde; afin que la période artificielle de XIII cycles luniſolaires, ſuccedât immédiatement & ſans interruption, aux XIX premiers cycles, ou aux 361 premiéres années lunaires, dont nous déterminerons enfin le calcul primitif, & la véritable Racine le mois prochain.

ARTICLE LVI.

Réponse à quelques difficultés proposées à un Théologien, sur la Publication qui a été faite, d'un Jubilé particulier à l'Eglise de saint Jean de Lyon, à l'occasion du concours de la Fête-Dieu, avec celle de la Nativité de saint Jean-Baptiste, qui arrive le 24. Juin de cette année 1666. où il est solidement traité de l'établissement de ce Jubilé; du pouvoir accordé aux Confesseurs pendant ce saint tems; & de ce que chacun doit faire pour le gagner. In 4° brochure *de 44. pages.*

IL y a des Livres tellement attachés par leur sujet à la conjoncture du tems, que la révolution des années ramenant la même circonstance, fait aussi renaître ces Livres, & les rend Livres du tems. Celui-ci est de ce nombre : composé en 1666. à cause de la rencontre de la Fête du Corps de Dieu avec celle de la Nativité de saint Jean-Baptiste en un même jour,

il eſt également propre de l'année 1734. que nous attendons, & en laquelle ces deux ſolemnités doivent encore concourir. Au lieu d'une ſeconde édition que le ſujet mérite, le P. *de Montauzan* pour y ſuppléer, donne l'Extrait de cet Ouvrage dans une Lettre à M. l'Abbé *** qui lui avoit demandé quelques éclairciſſemens ſur ce Jubilé. „ L'Auteur de „ cette *Réponſe*, dit-il, eſt le P. *Fran-* „ *çois* DE LA CHAIZE, qui en 1666. „ profeſſoit la Théologie dans le „ Grand Collége de Lyon. Il avoit „ eû communication des Archives de „ MM. les Comtes de Lyon, & l'on „ trouve dans cet Ecrit tout ce qu'on „ peut dire de plus ſolide en faveur „ de nôtre Jubilé „. Le P. *de Montauzan* a ſuivi la Méthode du P. DE LA CHAIZE, qui traite la matiére par forme de *Queſtions* & de *Réponſes*, mais il ne s'en tient pas à un ſimple Extrait. Il y ajoûte bien des choſes qu'il a tirées d'ailleurs, & il rend ſon ſujet infiniment intéreſſant pour les Lecteurs, en appropriant au Jubilé de l'année prochaine, tout ce

que le P. DE LA CHAIZE a dit de celui de 1666.

QUESTION PREMIÉRE. *Y aura-t'il véritablement un Jubilé dans l'Eglise de saint Jean de Lyon, l'année prochaine 1734. où la Fête-Dieu concourt avec celle de saint Jean-Baptiste ?*

Les raisons de douter sont : premiérement, qu'on ne publie jamais de Jubilé sans une Bulle ou un Bref, qui explique les motifs que le Souvérain Pontife a eûs d'ouvrir les trésors de l'Eglise en faveur des Fidéles, & qui déclare les Priviléges qui y sont contenus, & les conditions sous lesquelles ils leur sont accordés. Or on ne produit aucune Bulle ou Bref en faveur du Jubilé de l'Eglise de saint Jean.

Secondement, c'est au Pape seul à déterminer les Priviléges qui sont accordés dans les Jubilés ; & n'y ayant rien en cela de fixe, il est le maître de les accorder plus ou moins amples, selon sa volonté. Or le Pape ne s'est point expliqué sur le Jubilé de l'Eglise de saint Jean : il ne reste même aucun vestige de quelque privilége ac-

cordé à l'occasion du concours de ces deux solemnités. N'est-on donc pas en droit de croire que c'est tout au plus une Indulgence pleniére, & non pas un Jubilé, que l'on pourra gagner l'année prochaine dans l'Eglise de saint Jean ?

Réponse. Pour répondre avec ordre à la question proposée, & aux deux raisons qui lui servent de preuves, je dis premiérement, qu'il y aura un véritable Jubilé dans l'Eglise de saint Jean de Lyon le 24. de Juin de l'année prochaine 1734. à cause du concours de la Fête-Dieu avec celle de saint Jean-Baptiste. Je dis en second lieu, que ce Jubilé est une communication du Jubilé séculaire que l'on gagnoit anciennement à Rome, & qui par la liberalité de Paul II. est maintenant accordé tous les vingt-cinq ans. Ces deux Propositions étant une fois solidement établies, il ne restera plus aucun doute sur la validité de nôtre Jubilé.

Preuves de la premiére Proposition. J'avoüe d'abord que nous ne pouvons produire aucune Bulle, par laquelle

il conſte que les Papes ayent accordé à l'Egliſe de ſaint Jean, non une ſimple Indulgence pléniére, mais un véritable Jubilé pour trois jours, toutes les fois qu'on ſolemniſeroit la Fête du Corps de Dieu le jour de la Nativité de ſaint Jean-Baptiſte : mais ce défaut de Bulle n'eſt pas une raiſon ſuffiſante, pour douter de la validité de nôtre Jubilé, ſi nous avons d'ailleurs des preuves convainquantes qu'il ait été légitimement accordé. Il y a peu d'Indulgences auſſi ſolemnelles & auſſi anciennes que celles des ſept Stations, ou que l'on gagne à Rome en viſitant ſept Egliſes : cependant elles ne ſont fondées ſur aucune Bulle qui ſubſiſte aujourd'hui ; on ſçait ſeulement qu'elles ont été accordées par les premiers Papes, mais on ne le ſçait que par la Tradition ; & ce n'eſt que depuis ſaint Gregoire le Grand qu'on en a une plus claire connoiſſance.* Quel Jubilé plus ſolemnel que celui de l'Année ſainte ! on l'a gagné à Rome la centiéme an-

* *S. Thom. in 4. Sent. diſt. 22. q. 1. a. 3. Suar. t. 4. in 3. p. d. 49. S. 2. n. 4.*

née de chaque siécle pendant douze à treize cens ans,† sans qu'on ait jamais eû d'autre preuve de son établissement, qu'une tradition constante & perpétuée de siécle en siécle. Boniface VIII. (*Constit.* 7.) est le premier qui ait publié une Bulle pour approuver & confirmer ce Jubilé, * sans prétendre l'accorder de nouveau, parceque la Tradition établie ne lui permettoit pas de douter de son ancienne concession. Le Cardinal Jaques *Caïetan*, neveu de Boniface, explique dans son Traité du Jubilé de l'Année sainte, les motifs qui engagérent ce Pape à publier cette Constitution.

Il s'ensuit de tout ce que je viens de dire, qu'on ne peut raisonnablement douter de la concession d'une

† *Baron. ad Ann.* 1300. *n.*8.

* *Polydore Virgile, Platina, & quelques autres Auteurs se sont trompés, quand ils ont dit que Boniface VIII. est le premier Instituteur des Jubilés. Les Editeurs du Bullaire ont aussi adopté ce sentiment. Ils ont mis pour tître à la Bulle de Boniface VIII.* Institutio sanctissimi Jubilæi, &c. *Ils répétent la même chose au devant de la Bulle de Paul II. pour la réduction du Jubilé à 25. ans.*

Indulgence ou d'un Jubilé, lorſqu'il y en a une Tradition bien fondée, quoiqu'on n'en produiſe ni Bulle, ni Bref. Cela prouvé, la propoſition que j'ai avancée, ſera entiérement évidente, ſi je fais voir qu'il y a peu de Traditions ſi bien averées que celle de nôtre Jubilé. Venons aux preuves.

Depuis l'Inſtitution de la Fête-Dieu par Urbain IV. (*Conſt.I. Tranſiturus*) le concours de cette Fête avec celle de ſaint Jean-Baptiſte n'a pû arriver que trois fois: ſçavoir, en 1451. 1546. & 1666. comme il arrivera l'année prochaine 1734. pour la quatriéme fois. Il ne s'agit donc pour établir la Tradition de nôtre Jubilé, que de prouver qu'on l'a gagné chacune de ces années-là. Or, on conſerve dans les Archives de MM. les Comtes de Lyon, un Acte Capitulaire de l'an 1451. qui certifie que cette année, la Fête du ſaint Sacrement étant arrivée le jour de ſaint Jean, on gagna le *Grand Jubilé* avec un tel concours qu'il cauſa même du déſordre, pluſieurs perſonnes ayant été étouffées dans la foule.

Outre un pareil Acte Capitulaire de 1546. nous avons plusieurs autres preuves qu'on gagna cette année le *Grand Jubilé* à Lyon. Premiérement, on lit ces paroles à la tête du Directoire de l'Office Divin pour cette même année 1546. *Notandum quòd hoc anno Festum Corporis Christi celebratur die sancti Joannis-Baptistæ, & sunt Indulgentiæ generales in Ecclesia majori Lugdunensi.* Secondement, nous avons encore l'Acte de publication, que le Cardinal *de Ferrare*, alors Archevêque de Lyon, conjointement avec MM. les Comtes, fit lire aux Prônes dans toutes les Paroisses du Diocése, & afficher dans tous les carrefours & lieux publics de cette Ville. Cette Piéce est trop importante à mon sujet, pour ne pas la rapporter : la voici.

LE GRAND JUBILÉ.

Ici les armes du Roi.	Ici les armes du Pape Paul III,	Icl les atmes du Cardinal de Ferrate, Archevêque & Comte de Lyon.

De l'autorité de Monſeigneur Reverendiſſime & Illuſtriſſime le Cardinal de Ferrare, Archeveſque & Comte de Lyon, Primat de France, & de Meſſeigneurs les Doyen & Chapître, Comtes de la grand Egliſe Monſieur ſaint Jean de Lyon, eſt publié & denoncé à tous bons fidéles, le grand & général Pardon de pleniére Indulgence & remiſſion d'icelle Egliſe, reçeu, & approuvé, & confirmé d'ancienneté en nôtre Mére ſainte Egliſe Catholique, & par ſi long-tems, qu'il n'eſt memoire du contraire, toutes & quantefois il advient concurrance de la très-ſacrée Fête du précieux Corps de nôtre-Seigneur Sauveur & Redempteur Jesus-Christ, *avec la ſolemnelle Fête de la Nativité de ſon glorieux Precurſeur, Monſieur ſaint Jean-Baptiſte, comme adviendra cette preſente année mil cinq cens quarante-ſix, le vingt-quatrieſme jour de Juin.*

Ledit Pardon entrera à Midi de la Vigile de la Fête, & durera par toute ladite Fête, & juſques au Samedi à Midi du lendemain vingt-ſixiéme dudit moit.

Et à l'ayde de Dieu, par leſdits Sei-

gneurs sera donné si bon ordre, que chacun aysément, en tranquille devotion, sans tumulte & oppression, pourra gagner ledit Pardon.

Il est aussi enjoint à toutes gens d'Eglise, ayans Peuple, que ce que dessus ils publient, & fassent sçavoir en leurs Prônes.

Ici les armes de Messieurs les Com'es de Lyon

Troisiémement, on conserve encore dans les Cabinets des curieux la Médaille, qui fut frappée à l'occasion de ce Jubilé. Elle représente saint Jean-Baptiste, & la Légende ou Inscription porte qu'*à l'Eglise de saint Jehan de Lyon le Grand Jubilé fut* 1546.

J'ajouterai pour derniére preuve le témoignage de *Rubis* Lyonnois, qui a pu se trouver à cette solemnité, dont il décrit ainsi toutes les circonstances dans son Histoire de Lyon, *Liv.* 3. *Chap.* 53.

L'Année 1546. *la* FESTE-DIEU

s'estant rencontré le jour de la S. Jean, le.24.jour de Juin, fut le grand Pardon, & Jubilé de saint Jean de Lyon, où se gagnoient les mêmes Indulgences pléniéres que l'on gagne allant à Rome, l'Anno Sancto ; *pour gagner ce Grand Jubilé, vint à Lyon une telle affluence de Peuple de tous les quartiers de la France, des Païs de Lorraine, Savoye, Bresse, & autres divers endroits, que l'on ne se pouvoit tourner dans les ruës ; & parceque les Hostelleries, Tavernes, & Cabarets de la Ville ne furent pas capables pour heberger une telle multitude, on fut contraint de dresser des Feüillées par les ruës, comme on fait aux vogues de Village, ou des Tentes, à la façon des Cabarets de la Cour, où on donnoit à boire & à manger aux gens : Et outre ce, n'y avoit bonne Maison en la Ville, qui n'eust des Seigneurs & Dames, ou de ses amis de dehors, logés ; comme aussi, parceque les Confesseurs, dispersés par les Eglises, & Convents, ne pouvoient suffire, à oüir en Confession, un si grand Penple : il y en avoit bon nombre qui confessoient par les Ruës, & sous les Tentes & Feüillades. Davanta-*

ge, quoique pour éviter la confuſion qu'euſt été, ſi ceux qui alloient & venoient du Pardon, ſe fuſſent rencontrés par même chemin; pour aller gagner le Pont de Saône, on fit un Pont de bois dernier ſaint Jean, ſur des batteaux, qui alloient répondre aux degrez qui ſont devant l'Egliſe des Celeſtins; ſi ne laiſſa la foule du Peuple d'être ſi grande, depuis ledit Pont, juſqu'à l'Egliſe de ſaint Jean, qu'il y demeura plusieurs perſonnes étouffées, & y en euſt eu davantage, ſans le ſecours que firent pluſieurs gens de bien, à ceux qui eſtoient en cette foule, leur jettant du pain trempé, & du vin en grande abondance, par les feneſtres, que les pauvres gens recevoient, ouvrant la bouche, & haletans comme pouſſins. La Fontaine qui eſt en la Place ſaint Jean, jetta du vin par ſes tuyaux, tant que le Pardon dura, qui fut depuis le Mécredi à Vêpres, juſqu'au Jeudi à Soleil couché. La Proceſſion du Corps de Dieu fut remiſe au Dimanche ſuivant.*

* *L'Auteur ſe trompe pour la durée du Jubilé, qui occupa trois jours, comme les Actes Capitulaires en font foi.*

Le Jubilé de 1666. eſt appuyé ſur les mêmes tîtres : Acte Capitulaire de l'Egliſe Métropolitaine de ſaint Jean ; Médaille frappée ; témoignage des Ecrivains contemporains. La Médaille repréſente d'un côté le ſaint Sacrement avec ces mots pour Inſcription : *Capitulum Eccleſiæ Comitum Lugduni.* On voit de l'autre côté la figure de ſaint Jean-Baptiſte avec cette Inſcription Françoiſe : *Le Grand Jubilé de ſaint Jean de Lyon* 1666. MM. les Comtes firent inſérer dans le Livre des Actes Capitulaires de ladite année 1666. cotté 106. la Relation de l'ordre, qui fut obſervé dans les cérémonies de l'Office pendant les trois jours de ce Jubilé ; & on l'y conſerve avec ſoin. Le P. Joſeph *Charonnier*, qui enſeignoit alors la Rhétorique au Grand Collége de Lyon, fit imprimer la deſcription des Réjoüiſſances faites à l'occaſion de ce Jubilé, avec divers Cahiers de Déviſes & d'Epigrammes latines. Son Ouvrage eſt entre les mains de tout le monde. Le P. *Meneſtrier*, dans ſon Eloge hiſtorique de la Ville de Lyon, pag. 44. parle de

nôtre Jubilé. Il dit que celui de 1666. ſe fit avec un appareil, un concours, & un ordre merveilleux. Le P. *de la Chaize* remarque dans le Traité qu'il a donné de nôtre Jubilé, à l'occaſion de celui de 1666. que tous les Evêques de France, même ceux qui ſont dans les Etats du Pape, ayant appris cette Tradition, annoncérent ce Jubilé, & exhortérent leurs oüailles à venir en cette Ville profiter de ce grand tréſor. Enfin, l'on trouve dans les Calendriers de ce tems-là un Quatrain, qui renferme toutes les circonſtances qui doivent ſe rencontrer enſemble, pour que nôtre Jubilé ait lieu. Le voici.

Quand Georges Dieu crucifiera,
Quand Marc le reſſuſcitera,
Et lorſque Jean le portera,
Le Jubilé dans Lyon ſera.

C'eſt-à-dire, que toutes les fois que la Fête de ſaint George, qui eſt le 23. d'Avril, arrive le jour du Vendredi Saint; & que celle de ſaint Marc, qui eſt le 25. d'Avril, tombe

le jour de Pâques ; alors la Nativité de ſaint Jean-Baptiſte ſe rencontre dans un même jour avec la Fête-Dieu, & l'on a le Jubilé dans l'Egliſe Métropolitaine de ſaint Jean.

Que manque-t'il à cette Tradition pour être des plus authentiques & des mieux averées ? N'y auroit-il pas de la témérité, à improuver ce qui pendant pluſieurs ſiécles a été univerſellement reçû & approuvé par tant de Cardinaux, d'Archevêques, d'Evêques, de Docteurs, de Curés, de Prédicateurs, &c. ſans qu'il ſe ſoit trouvé une ſeule perſonne qui ait reclamé, ou qui ait oſé contredire ; non pas même ceux qui par le devoir de leur Miniſtére étoient obligés de le faire, s'il y avoit eû quelque abus ? En effet, les ſouvérains Pontifes n'auroient-ils pas défendu la publication de ce Jubilé, ſi la Tradition en avoit été douteuſe ou incertaine ? Si ce n'eût pas été un véritable Jubilé, mais une ſimple Indulgence pléniére; pourquoi des publications ſi ſolemnelles, & des invitations à tous les Peuples de venir à Lyon gagner un *Grand Ju-*

bilé ? Pourquoi dresser & conserver des Actes Capitulaires d'une chose si commune ? pourquoi faire frapper des Médailles, pour perpétuer le souvenir du concours de ces deux Fêtes, s'il n'y a rien d'extraordinaire ? Pourquoi les Peuples les plus éloignés auroient-ils quitté ce jour-là leurs Eglises ? Pouvoient-ils ignorer qu'ils avoient chés eux des Indulgences accordées par Urbain VIII. confirmées & augmentées par Martin V. & par Eugene IV. ? Je ne pousserai pas plus loin ces réflexions.

Mais quand la Tradition de nôtre Jubilé ne seroit pas appuyée sur des monumens aussi authentiques, & sur des raisons aussi solides ; il nous resteroit encore des moyens de la constater. Nous avons des témoins qui déposeroient en sa faveur. J'ai parlé à plusieurs personnes âgées, qui se souviennent parfaitement du Jubilé de 1666. & qui m'ont assuré avoir appris de leurs Ancêtres, qu'il y avoit eû un Jubilé en 1546. & que ce Jubilé étoit toutes les fois que ces deux Fêtes concouroient ensemble. Ce qui

arriva à l'occaſion du Jubilé de 1666. eſt encore une preuve, qui merite d'être rapportée. La Tradition de nôtre Jubilé étoit en ce tems-là comme enſévélie dans l'oubli ; on en avoit preſque entiérement perdu les traces, & l'on ne penſoit point qu'en l'année 1666. il dût y avoir un Jubilé. La voix du Peuple réveilla là-deſſus la vigilance des Miniſtres du Seigneur : dés l'année 1663. il s'éleva un bruit parmi les Habitans de cette Ville, qu'en 1666. il devoit y avoir dans l'Egliſe de ſaint Jean un *Grand Jubilé* à cauſe du concours des deux ſolemnités. On mépriſa d'abord ce bruit comme populaire ; mais lorſqu'on vit qu'au lieu de s'aſſoupir, il ſe fortifioit chaque jour par le témoignage des Anciens, & ſe répandoit avec ſuccès dans les Provinces voiſines ; on jugea qu'il étoit de la prudence d'examiner, ſi ce bruit avoit quelque fondement. MM. les Comtes de Lyon viſitérent leurs Archives, & ils y trouvérent toutes les Piéces que j'ai indiquées ci-deſſus. Elles leurs furent autant de preuves convainquantes,

que ſans doute leur Egliſe, en conſideration des ſervices qu'elle avoit rendus de tout tems au ſaint Siége, avoit obtenu ce privilége par quelque Bulle ; mais leurs Archives ayant été pillées plus d'une fois par les Hérétiques, ils ne furent pas ſurpris de n'y point trouver cette Bulle. L'Acte de publication du Jubilé de 1546. donne auſſi lieu de croire que deſlors la Bulle ne ſubſiſtoit plus : mais il y eſt parlé d'une réception ou conceſſion, d'une approbation, & d'une confirmation : *le Grand Jubilé..... reçû, & approuvé, & confirmé d'ancienneté, &c.* Ces paroles rapprochées d'un autre Acte Capitulaire du 19. Juin 1476 que MM. les Comtes trouvérent en même tems dans leurs Archives, juſtifient le ſentiment de ceux qui aſſûrent que nôtre Jubilé a été confirmé par le Pape Sixte IV. Car cet Acte fait foi que M. *de Gaſte*, * Doyen de ſaint Jean, au retour de ſon Ambaſſade de Rome, apporta une

* *Il pouvoit s'être trouvé au Jubilé de 1451. ce qui ne laiſſe aucun doute qu'il n'eût en vûë ledit Jubilé, lorſqu'il demanda cette Bulle.*

Bulle fort ample, qui confirmoit ſans aucune exception tous les Priviléges, & toutes les Indulgences accordées à l'Egliſe de ſaint Jean par les ſouvérains Pontifes Je vais rapporter cet Acte, afin qu'on puiſſe juger par les marques de la reconnoiſſance *, avec laquelle MM. les Comtes reçûrent cette Bulle, combien cette confirmation leur étoit à cœur, & ſi la Bulle ne devoit pas confirmer d'autres Priviléges que des Indulgences plénié-res.

* *Le P. de St. Aulbin en parle ainſi dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique de Lyon, VI. part. Sect. XXIV. pag. 306. MM. les Comtes* ordonnérent qu'on publiât ſolemnellement *cette Bulle.* Après quoi en reconnoiſſance de cette faveur, qui eſt ſignalée, ils inſtituérent la Proceſſion générale, qui ſe fait toutes les années le Dimanche avant la S. Jean, quoique le Vulgaire la nomme la Proceſſion des Dîmes. Outre cela pour en témoigner encore mieux leur reſſentiment, & pour conſerver précieuſement la mémoire de ce bienfait, on fit mettre en marbre les Armoiries de ce Pape ſur le grand Portail de la même Egliſe, & celles du Roi Loüis XI[e] de l'autre côté.

Capitulum dictæ Ecclesiæ celebratum die Mercurii 19. Junii anno 1476. in quo fuerunt præsentes Domini Decanus, Præcentor, Camerarius, Sacrista, Magister Chori, Antonius Dars, G. Doulliac & de Albone.

Qua die suprà dictus Dominus Decanus, in præsentia dictorum Dominorum Capitulantium, necnon Dominorum Militum, & Consiliariorum, ac quamplurimorum habituatorum Ecclesiæ ibidem congregatorum, præsentavit, & tradidit in dicto Capitulo Bullam per Sanctissimum Dominum nostrum Papam Sixtum modernum, Ecclesiæ Lugduni in favorem Serenissimi Ludovici Francorum Regis, & ipsius Domini Decani ad Sedem Apostolicam, parte dicti Domini nostri Francorum Regis Legati, concessam, super confirmatione Indulgentiarum hactenùs per Summos Pontifices eidem Ecclesiæ concessarum, quâ visâ, & ibidem de verbo ad verbum lectâ, præfati Domini Capitulantes, post multarum gratiarum actiones, ex deliberatione Concilii dictæ Ecclesiæ,

unam Processionem generalem per totum Clerum Civitatis fieri, & ibidem dictam Bullam juxta ipsius formam & tenorem publicari, & Deum pro felicitate dicti Summi Pontificis deprecari voluerunt & ordinaverunt.

Signé, DE RONZERIA *Secretarius.*

MM. les Comtes instruits par la lecture de toutes ces Piéces, des desordres qui étoient arrivés les siécles passés en semblable occasion par la grande affluence des Étrangers, jugérent que le meilleur moyen d'y remédier, étoit de faire prolonger ce Jubilé jusques à la fin de l'Octave du St. Sacrement. Il s'assemblérent pour cela en Chapître le 15. Janvier de ladite année 1666. & il y fut déliberé qu'on écriroit à MM. les Cardinaux *Chigi* qui avoit été Légat en France, *Rasponi*, & Antoine *Barberini*, afin d'obtenir par leur entremise cette prolongation. On écrivit, & la demande de la prolongation fut faite au Pape par le Cardinal Patron M. *Chigi* son neveu. Sa Sainteté ayant vû & fait examiner tous ces Tîtres, sur-tout

l'Acte de publication de 1546. dont on lui avoit envoyé l'Orginal, témoigna toute la bonne volonté possible d'accorder la prolongation qu'on lui demandoit. La négociation ne laissa pas que de tirer en longueur, & le Jubilé de 1666. n'occupa que trois jours comme les précédens. Tous les Mémoires de MM. les Comtes sont encore à Rome; mais ils n'ont fait depuis ce tems-là aucune nouvelle poursuite pour obtenir cette prolongation.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur les preuves de nôtre Jubilé: il me senble que j'en ai dit assés pour être en droit de conclure, que nôtre tradition est des plus authentiques & des mieux averées, comme je crois l'avoir démontré. Il seroit à souhaiter qu'on pût déterminer à peu près le tems de cette concession; mais n'y ayant aucun Tître qui subsiste aujourd'hui, on ne peut que faire des conjectures plus ou moins vraisemblables. Il y en a qui attribuent à Boniface VIII. la concession de ce Jubilé, parcequ'il avoit été Chanoine de cette Eglise dans sa

jeunesse, & qu'il est le premier qui ait publié une Bulle pour confirmer le Jubilé de l'Année sainte. Ces deux raisons ne me paroissent pas suffisantes, pour fixer l'époque de nôtre Jubilé : il y a un intervale de 148. ans entre le Pontificat de Boniface VIII. & le premier Jubilé qu'on a gagné dans l'Eglise de saint Jean. Or il n'est pas à présumer qu'on ait pensé de si loin, à faire attacher un tel Privilége au concours de ces deux Fêtes.

S'il m'étoit permis de hazarder aussi une conjecture, je dirois que nôtre Eglise est redevable de ce Jubilé à l'un de ces deux Papes, *Martin* V. ou Nicolas V. Le premier accorda en 1417. à Amedée *de Talaru* Archevêque de Lyon, la confirmation des droits de Primatie : Helie *de l'Estrange*, Evêque du Puy, en obtint l'année suivante 1418. une prolongation de cinq jours pour le Jubilé accordé de toute ancienneté à son Eglise, toutes les fois que la Fête de l'Annonciation tombe le jour du Vendredi Saint. L'Eglise de Lyon ne pouvoit ignorer ce Privilége de l'Eglise du

Puy ; & la prolongation accordée à l'Evêque du Puy par *Martin* V. dut faire naître à l'Archevêque de Lyon & à MM. les Comtes, la pensée de demander à ce Pape un semblable Jubilé pour leur Eglise.

Voici à présent les raisons, qui peuvent faire regarder *Nicolas* V. comme l'Instituteur de nôtre Jubilé. L'Eglise étoit divisée par un Schisme cruel, lorsqu'il fut élevé sur la Chaire de St. Pierre ; & ce fut pour y mettre fin, que Charles VII. Roi de France fit assembler à Lyon les Evêques de son Royaume. Le Pape *Nicolas* V. fut reconnu par le Concile, pour le seul & légitime Vicaire de Jesus-Chrît; & l'Anti-Pape *Felix* V. à la persuasion du Concile & par les soins de Charles VII. & de l'Empereur Frederic III. céda toutes ses prétentions au Pape *Nicolas*, & se déposa volontairement. Ainsi finit le Schisme. *Nicolas* V. publia le Jubilé de l'an 1450. & l'usage n'étant pas encore établi de le communiquer aux autres Eglises, l'année après qu'on l'avoit gagné à St. Pierre de Rome, il paroît assés vrai-

ſemblable que MM. les Comtes ayent demandé un Jubilé pour l'année 1451. où la Fête - Dieu ſe rencontroit pour la premiére fois en un même jour, avec celle de St. Jean-Baptiſte Patron de leur Egliſe : ce que le Pape *Nicolas* dut leur accorder d'autant plus volontiers, non pas pour une fois ſeulement, mais à perpetuité, *in perpetuum, omnibus futuris ſæculis*; que les ſervices que le Concile de Lyon, auquel avoit préſidé Jean *de Bourbon*, Adminiſtrateur de ce Diocéſe, avoit rendus au Saint Siége par l'extinction du Schiſme, étoient encore récens. Il eſt vrai que ce ne ſont-là que des conjectures, que chacun eſt maître d'adopter ou de rejetter : auſſi ne les donnai - je que pour telles, ſans m'arrêter à l'une plûtôt qu'à l'autre; quoique la derniére me paroiſſe la plus vraiſemblable. Mais malgré l'obſcurité qui nous cache l'origine de nôtre Jubilé, la tradition en eſt certaine, & cela ſuffit pour le rendre inconteſtable. Je paſſe à ma ſeconde Propoſition.

Preuves de la ſeconde Propoſition :

ſçavoir, *que le Jubilé accordé à l'Egliſe de ſaint Jean eſt une communication de celui de l'Année ſainte.* Cette propoſition eſt appuyée ſur les mêmes Tîtres que la précédente, & ſur l'ancien uſage de l'Egliſe. Il ne s'agit que d'en faire l'application à nôtre ſujet, & d'en tirer les conſéquences qui ſuivent le plus naturellement.

Premiérement, RUBIS nôtre Hiſtorien aſſûre que l'année 1546. on eut *le graud Pardon & Jubilé de l'Egliſe de ſaint Jean, où ſe gagnoient les mêmes Indulgences Pléniéres, que l'on gagne allant à Rome l'*ANNO SANCTO. Or cela n'a pu ſe faire autrement que par une communication du Jubilé, qui ſe gagnoit à Rome l'Année ſainte: car pourquoi n'en ſeroit-il pas de nôtre Jubilé, comme des Indulgences des ſept Stations, que nous n'avons dans nos Egliſes, que par communication des Indulgences accordées à ceux, qui vont viſiter les ſept Egliſes de Rome? Donc, &c.

Secondement, nôtre Jubilé eſt appellé abſolument, *le Grand & le très-Grand Jubilé*, dans l'Acte de publica-

tion de 1546. & dans les Actes Capitulaires : *Rubis* le nomme *le Grand Pardon & Jubilé* : les Médailles portent aussi l'Inscription de *Grand Jubilé.* Or, par le terme de *Grand Jubilé,* pris absolument & sans restriction, on a toûjours entendu le Jubilé de l'*Année sainte*; parceque c'est le Jubilé par excellence; ou plûtôt pour parler avec *Navarre* & plusieurs autres Docteurs, c'est l'unique Jubilé qui soit dans l'Eglise ; & les autres n'en sont que des participations & des limitations. Il faut donc que nôtre Jubilé soit une communication de celui de l'Année sainte, puisqu'il est appellé absolument & sans restriction *le Grand Jubilé.*

Troisiémement, le même Acte de publication par le Cardinal de Ferrare, atteste que l'an 1546. il y avoit le 24 de Juin dans l'Eglise de St. Jean *le Grand & Général Pardon* : le Directoire de l'Office Divin annonçoit pour le même jour des Indulgences générales, *sunt Indulgentiæ generales.* Or, tous les sçavans sçavent que c'étoit le langage ordinaire de ce tems-

là ; & que ces termes ne signifioient que ce que nous entendons aujourd'hui par ces mots, *le Jubilé de l'Année sainte.* Les anciens Papes ne se sont pas expliqués autrement dans leurs Bulles. Boniface VIII. dit qu'il a appris par la tradition, & par le rapport des Anciens, qu'on gagnoit au commencement de chaque siécle, de *grandes Remissions & Indulgences des péchés*, en visitant la Basilique du Prince des Apôtres. *Antiquorum habet fida relatio, quòd accedentibus ad honorabilem Basilicam Principis Apostolorum de Urbe, concessæ sunt magnæ Remissiones & Indulgentiæ peccatorum, &c.* Donc, &c.

Quatriémement, on nous objecte que dans la publication des Jubilés, l'on spécifie les pouvoirs des Confesseurs & les Priviléges accordés aux penitens, & les bonnes œuvres qu'il faut faire pour les gagner. Or, dit-on, il n'est fait aucune déclaration semblable dans les publications qu'on a du Jubilé de saint Jean. Donc, &c. Mais cette objection, loin d'attaquer nôtre Jubilé, lui sert d'appui, & prouve

qu'il eſt véritablement une communication de celui de l'Année ſainte. Il eſt vrai que dans tous les Jubilés particuliers, qui ne ſont qu'une participation limitée de celui de l'Année ſainte, on détermine les pouvoirs des Confeſſeurs & les obligations des Pénitens ; mais dans les Jubilés de l'Année ſainte, & dans ceux qui en ſont une vraye communication, l'uſage eſt different. Toutes les publications faites à Rome du Jubilé de l'Année ſainte, ſont entiérement ſemblables à celles qui ont été faites en cette Ville, du Jubilé de S. Jean; & il n'y a aucune Bulle de toutes celles qui ont annoncé le Jubilé de l'Année ſainte, qui enjoigne autre choſe que ce qui eſt porté par les publications anciennes & modernes de nôtre Jubilé ; ſçavoir la viſite de quelque Egliſe : car du tems de Boniface VIII. l'on n'étoit obligé de viſiter que la ſeule Egliſe de S. Pierre. Une ſi parfaite reſſemblance de nôtre Jubilé avec celui de Rome, ne prouve-t'elle pas évidemment que l'un n'eſt que la communication de l'autre ?

Cinquiémement, Le Jubilé de l'Année ſainte ne ſe gagnoit autrefois que de cent en cent ans : il n'étoit que pour la ville de Rome, & on ne l'envoyoit pas comme aujourd'hui dans tous les Royaumes, l'année après qu'on l'avoit eû à Rome ; de ſorte que ceux, qui vouloient participer au tréſor que l'Egliſe ouvroit en faveur des Fidéles, étoient obligés de faire le voyage de Rome ; ce qui attiroit une grande affluence de Peuples dans cette Capitale du Monde chrêtien : mais les Papes de ce tems-là communiquoient volontiers le Jubilé de l'Année ſainte. En 1391. Galeaz Archevêque de Milan l'obtint (1) pour cette Ville : Boniface IX. accorda (2) à Venceſlas Roi de Boheme pour la ville de Prague, le Jubilé qui ſe gagna à Rome l'an 1400. Il étoit juſte néanmoins d'établir en quelques endroits des années ſéculaires, qui fuſſent favoriſeés de ce même Jubilé ; afin que les Fidéles, qui n'étoient pas en état d'aller à Rome,

[1] *Baron. ad ann.* 1391.
(2) *Baron ad ann.* 1400.

ne fussent pas privés d'une si grande faveur. Aussi nous voyons qu'Alexandre III. * accorda l'an 1179. à l'Eglise de saint Jacques de Compostelle, que toutes les années, ausquelles le jour de saint Jacques arriveroit le Dimanche, on y gagneroit pendant toute cette année, depuis le premier jour de Janvier jusqu'au dernier de Décembre, un *Grand Jubilé* semblable à celui de Rome. Sur quoi il est à propos de remarquer que le Pape Alexandre dans sa Constitution cite Calixte II. Eugene & Anastase, qui avant lui avoient accordé une pareille grace, ce qui prouve que ces sortes de concessions étoient d'un usage ancien dans l'Eglise. La ville du Puy se glorifie aussi d'avoir un Jubilé dans l'Eglise de Nôtre Dame, toutes les fois que la Fête de l'Annonciation tombe le jour du Vendredi saint. Le P. Odo de Gissey * dit que ce Jubilé a été de tout tems fort célébre,

* *Constit. Regis æter.*

† *Discours Historiques de la très-ancienne dévotion de Nôtre Dame du Puy*, Livre 3. Chap. 29.

& qu'il eſt *de telle antiquité, que l'on n'en ſçait l'année, ni le premier Pape qui l'a concedé.* Pluſieurs Papes ont confirmé & accordé des prolongations pour ce Jubilé : Clement XI. & Benoît XIII. ſont de ce nombre. Une perſonne, qui ſe trouvoit à Comminges, il y a dix-neuf ou vingt années, m'a dit qu'il avoit vû gagner un pareil Jubilé dans l'Egliſe Cathédrale de ce Diocéſe, & que ce Jubilé étoit toutes les fois que la Fête de ſaint Bertrand Patron de cette Egliſe & du Diocéſe, concouroit en un même jour avec une autre Fête, dont il avoit oublié le nom.

Je n'ai donc rien dit de fort extraordinaire, ni qui fut contraire aux anciennes coûtumes du ſaint Siége, lorſque j'ai aſſûré que nôtre Jubilé eſt une communication de celui, qu'on gagnoit à Rome pendant toute l'Année ſainte. Les deux propoſitions que j'ai avancées, ne ſont donc pas moins évidentes l'une que l'autre : d'où il reſulte que nous aurons l'année prochaine 1734. un véritable Jubilé dans l'Egliſe de ſaint

 Jean,

Jean, à cauſe du concours de la Fête du Corps de Dieu avec celle de la Nativité de ſaint Jean Baptiſte ; comme je m'étois engagé à le prouver.

QUESTION SECONDE. *Quels ſont les pouvoirs des Confeſſeurs, & les priviléges accordés aux pénitens pendant le Jubilé de ſaint Jean.*

Réponſe. Nôtre Jubilé étant une communication de celui de l'Année ſainte, comme je viens de le prouver, il n'y a pas de doute que les Confeſſeurs ont les mêmes pouvoirs, & que les pénitens joüiſſent des mêmes priviléges dans l'un que dans l'autre. Or le ſeul nom de Jubilé emporte avec ſoi, outre l'Indulgence Pléniére, le pouvoir d'abſoudre des cas réſervés, des excommunications, des ſuſpenſes, & autres cenſures ou peines Eccléſiaſtiques, & de commuer les vœux ; le tout ſelon l'uſage commun & les réſerves ordinaires. Il eſt donc certain que tous les Prêtres légitimement approuvés auront tous ces pouvoirs ; pendant les trois jours de nôtre Jubilé, à l'égard de tous ceux qui le voudront gagner. Cette

réponſe eſt ſi conforme au ſentiment commun des Docteurs, que je m'arrêterois inutilement à la prouver. Je me contenterai de faire obſerver, que M. l'Abbé *de ſaint Juſt*, Vicaire Général de M. l'Archevêque de Lyon en 1666. dans la permiſſion qu'il accorda au *P. de la Chaize*, pour faire imprimer ſon Traité du Jubilé de ſaint Jean, déclare „ que tout Prêtre, lé-„ gitimement approuvé, pourra, pen-„ dant les trois jours deſtinés pour „ gagner ledit Jubilé, abſoudre des „cas réſervés à mondit Seigneur, *à „ raiſon dudit Jubilé* „. Ces derniéres paroles ſont remarquables, & l'on voit aſſés la conſéquence qu'il en faut tirer.

QUESTION TROISIÉME. *Que faut-il faire pour gagner le Jubilé de St. Jean ?*

Réponſe. Il y a deux ſortes de bonnes œuvres recommandées pour gagner le Jubilé : les unes ſont d'une néceſſité abſoluë, en ſorte que ſi on en omet quelqu'une, on ne le gagnera pas : les autres ſont ſeulement de conſeil. Les bonnes œuvres qu'il faut

absolument pratiquer, sont comprises dans l'instruction ou avis que MM. les Comtes de Lyon firent publier & afficher par tous les carrefours de la Ville pour le Jubilé de 1666. On n'y prescrit rien qui ne soit tiré des Bulles du Jubilé de l'Année sainte. Je vais rapporter cette Piéce, pour que vous en jugiés par vous-même.

Les Doyen, Chanoines & Chapitre de l'Eglise, Comtes de Lyon, font sçavoir; que pour gagner le Grand Jubilé dans leur Eglise, à cause de la concurrence de la Fête-Dieu, avec celle de la Nativité de St. Jean-Baptiste, il suffira de visiter une fois ladite Eglise, depuis le mecredy 23. de Juin prochain à midy, jusqu'au samedy suivant vingt-sixiéme du même mois, à midy; & d'y faire les priéres accoustumées pour l'exaltation de nostre Mére sainte Eglise, union des Princes Chrestiens, & extirpation de l'Hérésie, après s'être deüement confessez & communiez, sans qu'il soit nécessaire de la faire le mesme jour, ny dans ladite Eglise, en laquelle, pour éviter la confusion, l'on ne

confessera & ne communiera point pendant ledit tems. Et pour empescher la foule & le désordre, l'on n'y entrera que par les trois grandes portes, dont les avenuës seront pour cet effet deuëment disposées, & l'on sortira par la porte de l'Archevêché, & celle de sainte Croix, après y avoir demeuré pendant le temps seulement de cinq Pater, *& cinq* Ave, *ou de quelque autre courte Priére à sa volonté, sans qu'on y puisse entrer, qu'après que tous ceux qui premiers y seront entrés, en soient sortis, & ainsi successivement, afin que chacun puisse profiter d'une occasion si rare & si salutaire.*

Par mesdits Seigneurs

GUILLOMON, *Secretaire commis.*

Les bonnes œuvres qui sont seulement de conseil, sont exprimées dans la plûpart des Bulles de l'Année sainte, sur-tout dans les récentes, qui recommandent de se préparer par des aumônes, des jeûnes, & semblables austerités à recevoir les bénédictions

du Jubilé. On voit par-là que ces choſes ne ſont pas commandées comme abſolument néceſſaires: mais qu'elles ſont ſeulemenr propoſées comme une diſpoſition pour profiter d'un ſi grand bien. Ainſi chacun eſt le maître de pratiquer en ce point, ce qui lui paroît le plus convenable à ſa ſituation.

On pourroit encore propoſer pluſieurs autres queſtions ſur nôtre Jubilé; mais comme elles regardent également le Jubilé de l'Année ſainte, on en trouvera la déciſion dans les Auteurs qui en ont traité. Si je m'arrêtois à les copier, au lieu d'une Lettre je donnerois un gros Volume, qui n'apprendroit rien de nouveau aux Sçavans, & que les ignorans ne liroient pas. Je ſuis, &c.

DE MONTAUZAN, D. L. C. D. J.

A Lyon le 18. *de Mars* 1733.

ARTICLE LVII.

TRAITE' DE L'OPINION, ou Memoires, pour servir à l'Histoire de l'Esprit humain, en six Volumes in 12. fort remplis. A Paris, *chés Charles* Osmont, *ruë saint Jacques.*

CET Ouvrage seroit peut-être mieux intitulé *Traité des Opinions* que *Traité de l'Opinion*. Ce Titre singulier semble annoncer autre chose qu'un simple Recuëil des opinions des Philosophes de tous les tems, On s'attend bien à ce Recuëil des opinions des Philosophes sur un pareil Titre; mais on s'attend aussi à un Recüeil des Opinions de tous les hommes dans les Arts, dans les Sciences, dans la Politique, dans le Gouvernement, dans la Morale, & même dans le simple usage de la Vie civile la plus ordinaire.

Les hommes se ressemblent dans toutes les situations, & très-souvent c'est l'opinion qui les méne, & le

plus ſouvent l'opinion d'autrui plûtôt que leur propre opinion, ſoit parceque la vérité eſt toûjours difficile à découvrir, ſoit plûtôt parcequ'ils aiment mieux s'en rapporter à la ſimple vrai-ſemblance & à la premiére lueur, que ſe donner la peine d'une découverte qui demande toûjours du tems, & une certaine attention dont peu de gens ſont capables.

Enfin les opinions des Philoſophes ſont une partie des opinions des hommes, & leur Hiſtoire eſt la bonne moitié de l'Hiſtoire de l'Eſprit humain. L'Auteur qui donne cette partie de cette Hiſtoire avec aſſés d'étenduë & d'exactitude, a eû la modeſtie de n'en annoncer que des Mémoires. Son Ouvrage contient plus que cela, & les Mémoires y ſont ſuivis, liés, rapportés à un but, & forment en un mot un corps aſſés complet de l'Hiſtoire, des Opinions, des Sectes, des Vies mêmes des Philoſophes anciens & modernes. Il y auroit peut-être cependant à retoucher, ſoit par addition, ſoit par ſouſtraction, pour former ce corps tout-à-fait complet

d'Hiſtoire philoſophique.

Le premier Tome comprenant 646. pages, ſans la Préface qui n'eſt pas longue, traite dans le premier Livre, des belles Lettres & de l'Hiſtoire. Le premier Chapitre qui eſt comme une ſeconde Préface, explique le deſſein de l'Ouvrage. La premiére utilité que l'Auteur s'eſt propoſée, a été de conduire l'homme à la connoiſſance d'un Etre ſuprême, par le contraſte de toutes ces opinions qui l'humilient, & le rendent ſinon Pyrrhonien, du moins ſagement défiant & circonſpect dans la recherche de la vérité. Les autres utilités ſe rapportent à celle-là.

Le ſecond Chapitre traite de l'uſage de la Science. Son avantage eſt de nourrir l'eſprit & de lui faire connoître ſes devoirs. La vraye Science eſt celle qui nous apprend à vivre, à nous conduire avec moderation dans les divers événemens de la vie. Les Lettres ſont bonnes, & rendent la vie douce, tranquille & innocente : mais elles ont leur intempérance & leurs excès. Leur but étant de nous appren-

dre nos devoirs, elles ne doivent jamais nous en faire abandonner la pratique. L'uſage de la Science vaut mieux que la Science même, qui ſans cela nuit plus qu'elle ne ſert.

Le troiſiéme Chapitre roule ſur les Auteurs, ſur la comparaiſon des Anciens & des Modernes, ſur le mérite des Traductions, ſur les Livres apocriphes, ſur les Bibliotéques anciennes, ſur les incendies des Livres, ſur le caractére laborieux des anciens Auteurs, ſur les grands Seigneurs qui n'ont pas dédaigné d'être Auteurs, ſur les récompenſes obtenuës par quelques Auteurs médiocres, & ſur la miſére de la plûpart des meilleurs Auteurs, ſur les Langues, ſur les Rabins, &c.

Le quatriéme Chapitre eſt ſur l'éloquence, ſur celle de Demoſthéne & de Ciceron, ſur le goût des Anciens dont le caractére principal eſt la ſimplicité pleine de force & de nobleſſe, ſur le pouvoir de l'éloquence, ſur ſes abus & ſes mauvais effets.

Le cinquiéme Chapitre eſt ſur la Poëſie. Les premiers Auteurs écrivi-

rent en Vers. Étoit-ce la peine d'écrire pour n'écrire qu'en Prose. La Poësie est le langage des Dieux. C'est pour les Dieux que furent faits les premiers Écrits, pour les invoquer, pour célébrer leurs loüanges, pour publier leurs loix. Et c'est là-dessus sans doute qu'on dit que les premiers Poëtes étoient Théologiens ; sans doute parceque les premiers sujets qu'on traita par écrit furent des sujets Théologiques concernant la Divinité, la Providence, la Religion, & sur-tout la Création du monde, & les premiers événemens du Genre-humain, la formation de l'homme, son péché, son exil du Paradis, son infirmité, sa mortalité, sa reparation même, &c. Toutes choses qu'on retrouve dans les premiéres Poësies d'Hesiode & des plus anciens Poëtes.

Le stile de ces premiers Écrivains fut donc d'abord naturellement un stile élevé, emphatique, & par conséquent bien-tôt figuré, métaphorique, allégorique, misterieux, & tout de suite romanesque, fabuleux ; la stupidité du Peuple, & la corrup-

tion générale aidant à prendre à la Lettre, tout ce qui ne portoit point avec ſoi ſon correctif bien marqué, & l'Hiſtoire qui ſucceda à la Poëſie, tournant en faits ce qui n'étoit que ſtile & expreſſion.

Le Chapitre ſixiéme ſur l'Hiſtoire. L'Auteur établit d'abord qu'il y a peu de vérité à attendre de l'Hiſtoire. Il parle des devoirs d'un Hiſtorien, de la ſincerité de quelques Hiſtoriens, de l'impoſture de quelques autres. Suit la Chronologie dans le ſeptiéme Chapitre.

Le Livre ſecond traite de la Philoſophie. Le premier Chapitre, de la Philoſophie avant qu'elle eût commencé chés les Grecs. La Philoſophie, dit l'Auteur, a procuré aux hommes de très-grands avantages. Elle leur a inſpiré l'amour des vertus, & la haine des vices. Elle a lié les ſocietés, produit les mariages, inventé les loix, adouci les mœurs. C'eſt d'après Ciceron que l'Auteur fait un ſi magnifique éloge de la Philoſophie. Ciceron diſoit tout ce qu'il vouloit, mais non pas toûjours tout ce qui

étoit vrai. Tout de ſuite auſſi l'Auteur cite encore Ciceron, pour prouver que la Philoſophie eſt une ſource de contradictions ; & cela, ſelon l'Auteur, à cauſe de l'orgüeil & de l'entêtement des Philoſophes, qui ſont donc bien éloignés d'avoir inſpiré l'amour des vertus, & la haine des vices, & d'avoir lié les ſocietés, rien n'étant une plus grande ſource de déſunion & de diſcorde, que cette Philoſophie, qui a pourtant du reſte de grands avantages, au moins pour l'eſprit : car pour ce qui eſt du cœur, elle ne fait que l'offenſer.

Après tout la Philoſophie, bonne en ſoi, n'eſt mauvaiſe que par le défaut des Philoſophes qui s'aiment ſouvent mieux que la ſageſſe qu'ils font profeſſion d'aimer : toutes choſes ont un bon & un mauvais côté. La Philoſophie, dit l'Auteur, décriée comme impie dans les fauſſes Religions, n'eſt pas inutile dans la Religion véritable : ce qui eſt vrai, ſi par la Philoſophie on entend un bon uſage de la raiſon. La raiſon eſt auſſi favorable à la vraye Religion qu'elle

étoit contraire à l'idolatrie.

Selon l'Auteur l'Hiſtoire des Sectes des Philoſophes, eſt une partie conſidérable de celle de l'Eſprit humain. Il fait remonter la Philoſophie aux Patriarches & à Adam. Il veut que ce ſoit Abraham qui ait porté la Philoſophie, l'Aſtronomie, la Geométrie en Egypte. Ce n'eſt là qu'une conjecture, & des moins vrai-ſemblables. Ni les Caldéens, ni Abraham, ni les Egyptiens ne paroiſſent avoir inventé ces Sciences. La ſource en paroît venir de plus loin, & du Déluge même d'où Noé & ſes enfans paroiſſent les avoir tranſmiſes à toutes les Nations, aux Chinois, aux Indiens, aux Egyptiens, &c. & par ceux-ci enſuite aux Grecs & aux autres Peuples qui les avoient perduës à force d'errer & de mener une vie ſauvage.

Suivent divers ſentimens ſur Mercure Triſmegiſte qui paroît avoir été chés les Egyptiens ce que Yao fut chés les Chinois, ce que Cadmus fut chés les Pheniciens ou chés les Grecs, Zoroaſtre chés les Perſes & les Indiens, où il fonda les Mages & les

Gymnosophistes, Atlas chés les Lybiens, Orphée chés les Thraces, les Druides chés les Gaulois. De sorte que chaque Païs paroît avoir eû anciennement des Sages, des Philosophes, des Théologiens, des Sçavans: ce qui confirme l'origine commune de la Philosophie, des Arts & des Sciences dans la Tour de Babel, dans l'Arche de Noé, & dans les tems mêmes d'avant le Déluge.

Le second Chapitre est sur la Secte Ïonique par laquelle commença la Philosophie chés les Grecs. Cette Secte fut fondée par Thalés, à peu près au même tems que la Secte Italique fut fondée par Pythagore. Thalés originaire de Phenicie, descendoit de Cadmus & d'Agenor.

Pherecyde Maître de Pythagore étoit contemporain de Thalés. Il passoit pour grand Physicien. Anaximandre fut disciple & successeur de Thalés. On lui attribuë l'invention de la Sphére. Anaximéne lui succeda, & eut Anaxagore pour successeur. Celui-ci transfera l'Ecole Ïonique de Milet à Athenes, où il fut accusé

d'impieté pour avoir dit que le Soleil étoit une masse enflâmée, d'autres disent pour avoir dit qu'il n'y avoit qu'un Dieu, d'autres qu'il n'y en avoit point.

Le troisiéme Chapitre parle des cinq Académies. Archelaüs disciple d'Anaxagore fut Maître de Socrate, que les Académiciens regardent comme leur Chef. Il ne fut pas cependant Scepticien outré, & en disant qu'il ne sçavoit rien, il ne prétendoit dire sans doute, que ce que le plus habile peut dire en comparant le peu qu'il sçait avec cette espéce de Science infinie qui lui reste à acquerir.

C'est proprement Platon, Disciple de Socrate, qui fut Chef des Académiciens. Encore ne pousse-t'il pas le doute aussi loin qu'Arcesitas qui lui succeda, mais non pas immédiatement dans l'Académie. Celui ci ne ménagea plus rien. Il ne vouloit pas même qu'on sçût qu'on ne sçavoit rien. On ne sçavoit rien, tout court, selon lui, & on ne pouvoit rien sçavoir.

Le Chapitre quatriéme traite des

Peripateticiens & de la Logique. Ariſtote, Chef de cette Secte, a été accuſé d'ingratitude envers Platon ſon Maître. Cette ingratitude lui ſera reprochée juſqu'à la fin du monde, parceque les Auteurs ſe copient volontiers à la file. Mais ſur quoi fonde-t'on cette ingratitude? ſur ce qu'Ariſtote ne jura pas aux paroles de ſon Maître, ſur ce qu'il ſe fit Chef d'une Ecôle, qui l'a emporté ſur celle de ſon Maître. Voila ce que le commun des Auteurs appelle ingratitude, voulant aſſujettir tout le monde avec eux, à être les échos de celui qui a parlé le premier.

Nôtre Auteur fait une critique ſévére de la Logique d'Ariſtote, & éléve fort au deſſus celle de Deſcartes: mais celle-ci même, empruntée de Galien, n'eſt pas ſans défaut, renverſant l'ordre des choſes, & donnant l'analyſe pour la ſyntheſe & la ſyntheſe pour l'analyſe, comme ſi celle-ci étoit la méthode d'invention, & celle-là la méthode de doctrine; tandis qu'il eſt évident qu'on n'enſeigne que par analyſe, en dévelopant, en di-

visant & en soûdivisant, & qu'on n'invente que par synthese en composant, en remontant de plusieurs conséquences à un principe de plusieurs effets, à une cause de plusieurs vertus particuliéres à une vérité générale qui en résulte.

Le cinquiéme Chapitre est sur la Secte des Cyrenaïques, dont Aristippe natif de Cyréne étoit Chef. Il étoit disciple de Socrate. Le sixiéme Chapitre est sur les Sectes Eretrique & de Megare, sortis de l'Ecôle de Socrate. Le septiéme Chapitre est sur les Cyniques, fondés par Antisthéne autre disciple de Socrate. Diogene fut disciple d'Antisthéne.

Le huitiéme Chapitre est sur les Stoïciens, dont la Secte dérivoit de celle des Cyniques. Le neuviéme sur les Pyrroniens. De toutes les Sectes de Philosophie, celle-ci est la plus extravagante. Il est croyable que Pyrrhon ne trouvant dans son génie aucune ressource pour aller de pair avec les Inventeurs & les Chefs de Secte, imagina celle-ci pour les sapper toutes, & s'élever sur leurs ruines. Les

Dogmatiques ſont peut-être trop crédules & trop affirmatifs; mais les Pyrrhoniens ſont trop negatifs & trop incrédules. Il y a un milieu, qui eſt pourtant toûjours difficile à tenir, mais auquel il eſt toûjours bon de viſer.

Ce milieu conſiſte à prémunir ſon eſprit & à le remplir de vérités ſolides, telles que ſont celles de la Religion, & bien d'autres d'un degré inférieur que renferment les Arts & les Sciences, & enſuite de juger à loiſir & de diſcerner avec attention tout ce que le cours de la vie offre de nouveautés & d'apparences de vérité.

Les Pythagoriciens font la matiére du ſixiéme Chapitre. C'eſt ici la Secte nommée Italique. C'eſt Pythagore qui au tître de Sages qu'on donnoit & que ſe donnoient les premiers Philoſophes, a ſubſtitué ce nom modeſte de Philoſophes. Mais ce nom même n'a pas laiſſé de devenir aſſés faſtueux.

On n'a jamais conçû & on ne conçoit pas encore pourquoi ce Philoſophe recommandoit tant l'abſtinence

des féves. Il étoit tout ſimbolique, tout énigmatique, tout myſtérieux dans ſa conduite comme dans ſon Dogme, & ſa Secte a tout l'air d'une véritable cabale. Rien n'étoit plus uni que les gens de la Secte. C'eſt dans celle-là qu'on juroit aux paroles du Maître, & *l'Autos efa* eſt célébre. Le ſilence impoſé aux diſciples pendant ſept ans, plus ou moins, n'étoit pas le moindre nœud de l'intrigue. Les myſtéres numeriques en étoient ſans doute auſſi; & que ſçait on ſi la Métempſycoſe n'étoit pas auſſi toute allégorique? Pythagore en général paroît avoir été un habile homme, dont c'eſt dommage que le ſiſtême ne ſoit pas venu en entier juſqu'à nous. C'eſt le ſort de tous les Sçavans trop myſtérieux.

Le Chapitre onziéme eſt ſur la Secte Eleate, dont Xenophane étoit le Chef, & dont Leucippe, Democrite, Heraclite, & même Epicure furent l'ornement. Cette Secte eſt une branche de la Secte Italique. Elle ſe diſtingue par ſa Phyſique toute corpuſculaire, atomique & mechanique. Lu-

crece l'a renduë fort celébre. Le Cartesianisme en est comme le renouvellement & la perfection. C'est dommage que le Spinosisme & l'Epicurisme y tiennent de si près.

Le douziéme Chapitre est sur la Secte d'Epicure. Elle ne paroît pas digne de tout le mal qu'on en a dit, ni coupable de tous les excès qu'on lui a attribués. Comme c'est la Secte qui a eû le plus de vogue, c'est celle dont les autres Sectes ont été les plus jalouses, & qu'elles ont le plus noircie de leurs calomnies. Il est vrai aussi que c'est celle dont on a le plus abusé. Le Pyrrhonisme n'étoit qu'un abus d'esprit : l'Epicurisme étoit un abus du cœur. Il devoit donc être plus répandu, & il ne l'est peut-être encore que trop.

Saint Jerôme même a loüé la temperance d'Epicure. Seneque tout Stoïcien qu'il étoit, rend justice à l'austerité des mœurs d'Epicure. D'autres le peignent comme fort pieux & religieux envers les Dieux. De tous les Philosophes, c'est celui qui a le plus travaillé & fait un plus grand nom-

bre d'Ecrits, dont il ne reſte preſque rien.

La Secte Eclectique fait la matiére du treiziéme Chapitre. Potamon, qui vivoit du tems d'Auguſte, en fut l'Auteur. C'eſt la plus raiſonnable, quoique peut-être la moins brillante de toutes les Sectes. Elle ne ſe piquoit pas du mérite de l'invention. Elle étoit venuë trop tard & après toutes les Sectes. Celles-ci avoient ſaiſi à peu près tous les Syſtêmes poſſibles ſur la plûpart des queſtions : & comme le pour & le contre étoient déja avancés, le vrai étoit comme trouvé, & il ne manquoit plus que de le diſcerner. C'eſt de ce diſcernement que ſe piquoit uniquement la Secte Eclectique.

A bien prendre les choſes, la plûpart des grands Philoſophes ont été de cette Secte, empruntant de leurs devanciers ce que ceux-ci avoient trouvé de meilleur. Platon étoit Pythagoricien pour les nombres & pour la méthode Geométrique. La Phyſique étoit tirée d'Heraclite, ſes idées, d'Epicharme, ſa morale & ſa politi-

que, de Socrate. Horace proteste qu'il n'est esclave d'aucune Secte. Nôtre Auteur qui prétend que la Secte Eclectique, est la plus difficile à embrasser & à soûtenir, ne prend pas garde sans doute qu'il n'y faut que du bon sens, & que pour cent mille personnes de bon sens ordinaire qu'on trouve en un siécle, à peine trouve-t'on un inventeur.

Le quatorziéme Chapitre parle de la Philosophie moderne. La Philosophie a essuyé de grandes persécutions en divers tems: & ses plus grandes persécutions ont été suscitées par l'ignorance: il faut avoüer aussi qu'elle y a donné lieu par ses excès, qui étoient un autre effet de l'ignorance de ceux qui la cultivoient.

Descartes est regardé comme le principal Auteur de la Philosophie moderne. Et cela est vrai, quoiqu'il ait beaucoup profité des anciennes découvertes, & que son Systême soit plein de faussetés & de contradictions. A tout prendre, il est le meilleur de son siécle, selon la Régle d'Horace: *Optimus ille est, qui mini-*

mis urgetur vitiis. Nôtre Auteur remarque la contradiction d'avoir mis la matiére ſubtile au centre des tourbillons. Le P. Caſtel a démontré cette contradiction & bien d'autres.

Galilée & Gaſſendi furent de bons Precurſeurs de Deſcartes. L'Auteur auroit pû y ajoûter Copernic & Scheiner qui furent les principaux. Au lieu de ces deux grands Maîtres, il cite Bacon, Paſcal, Hobbes & Boyle. Ce dernier mérite bien d'être cité. Les autres ne ſont que des Subalternes. Quelque relief qu'un eſprit de partialité ait prétendu donner à Paſcal, qui a été mille fois convaincu de Plagianiſme envers Deſcartes, Torricelli, Wallis & la Loubere, tant ſur la Géometrie que ſur la Phyſique, & même ſur la Morale, Paſcal étoit un très-bel eſprit qui écrivoit bien. Mais il y a loin de-là juſqu'au génie inventif & créateur. Car pour la prétenduë découverte des trente-deux premiéres propoſitions d'Euclide, outre que ce ſeroit aſſés peu de choſe, elle n'a pour garand qu'une fille ſa ſœur, & puis ſon pére, & puis mille échos

payés pour la repétition.

L'Auteur ne pouſſe pas cette Hiſtoire de la Philoſophie au de-là du ſeiziéme ſiécle ; ſans quoi il auroit repréſenté ſans doute le Carteſianiſme déja comme à demi ſuranné, convaincu de faux en mille points, & d'autres ſyſtêmes plus ſolides ou plus heureux prêts à prendre tout-à-fait ſa place.

Son quinziéme Chapitre donne l'Hiſtoire de l'Aſtronomie. Les Obſervations des Caldéens paſſent pour tout ce qu'il y a de plus ancien ; les Egyptiens ſe vantoient de l'invention de l'Aſtronomie. Les Syriens s'en vantoient auſſi. Les Grecs s'aviſérent auſſi de s'en vanter, mais un peu tard. Rien ne paroît cependant plus ancien que l'Aſtronomie Chinoiſe. Mais pour concilier toutes ces prétentions, il paroît plus vrai-ſemblable que ni les uns ni les autres de ces Peuples ne ſont les inventeurs de cette Science, & que ce ſont les premiers Patriarches qui l'ont tranſmiſe à toutes les Nations.

L'Aſtronomie n'eſt pas, comme le

penſent bien des gens, une Science ſpeculative, indifférente pour tous ceux qui ne veulent pas s'en mêler. Elle n'eſt indifférente pour perſonne. Sa pratique eſt même néceſſaire à tout le monde, & juſqu'au Peuple qui en eſt le moins curieux.

Le tems, les jours & les nuits, les ſemaines & les mois, les années & les ſiécles paroiſſent aller tout ſeuls, & ſans que perſonne s'en mêle. Mais ce n'eſt pas un paradoxe de dire qu'on eſt forcé de s'en mêler, & qu'il faut pour le moins que quelqu'un dans un état policé y mette en quelque ſorte la main, ſi-non pour le régler en ſoi, du moins pour le régler par rapport à nous.

Nous ſommes, comme malgré nous, aſſujettis au tems & à toutes les viciſſitudes des apparences céleſtes. Les Loix de la Société, & la police exterieure de la Religion n'ont jamais permis aux hommes de négliger le Calendrier, ni par conſéquent l'Aſtronomie. Auſſi tous les Peuples de tous les tems ont été obligés de s'y rendre plus que médiocrement atten-

tifs. Et les Romains pour avoir manqué de cette attention dans les premiers siécles de la République, tombérent dans ce qu'ils appellérent eux-mêmes une *confusion* d'années, de mois & de jours, d'où il fallut un Jules César pour les retirer. Les Mahometans eux-mêmes en négligeant les autres Sciences, n'ont pu négliger celle-ci.

Ce qui en fait la grande nécessité, c'est que d'un côté nos devoirs de Religion, & nos affaires civiles mêmes sont attachées à certains jours, à certains tems qui en sont comme les époques décisives, & que de l'autre les tems, du moins les tems apparens sont fort inégaux, & à la longue deviennent fort variables. Car réellement l'année par exemple n'est pas juste de 365 jours, comme on la compte. Elle a 6 heures de plus. Or de 4 en 4 ans ces six heures font un jour : & ce jour de 28 en 28 ans feroit une semaine. Les semaines feroient des mois, les mois des années. Et on compteroit bien-tôt tout de travers, si on s'en tenoit à compter par

jours ronds & complets.

Il faut donc ou compter l'année juste par 365 jours & 6 heures, ce qui jetteroit dans de grands inconvéniens, & demanderoit même une grande connoissance de l'Astronomie; ou bien en comptant rondement par 365 jours, intercaler un jour de 4 en 4 ans; ce qui demande aussi qu'on connoisse l'Astronomie.

Mais ce n'est pas tout, & les 6 heures en question ne sont pas complétes: il y manque des minutes. Or les minutes font avec le tems des heures, des jours, *& cætera.* Et ces minutes ont encore des secondes qui s'accumulent en minutes, en heures, &c. Et pour régler tout cela, il faut, malgré qu'on en ait, une connoissance & même une assés grande connoissance de la Science, qui observe & qui calcule tous les mouvemens de la Lune & du Soleil, qui nous ont été donnés dés le commencement par le Créateur même *in signa & tempora.*

L'Astronomie fut donc cultivée dés le commencement, & sans doute chés tous les Peuples. Mais peu à peu

plusieurs tombérent dans la barbarie, & l'Astronomie y fut négligée comme tout le reste. Mais on voit que dés les premiers efforts que ces Peuples firent pour secoüer cette barbarie, l'Astronomie fut une des premiéres & peut-être la premiére Science qu'ils mirent en régle. Chés les Grecs, Thalés ne fut le premier Philosophe que parcequ'il fut le premier Astronome. Thalés lui-même dans sa Lettre à Pherecide, dit que le motif de son voyage en Egypte avoit été d'entretenir les Astronomes de ce Païs-là.

Pythagore, chef de l'autre Secte, qui partagea la Philosophie chés les Grecs avec la Secte de Thalés : Pythagore fut aussi un habile Astronome. On lui attribuë la découverte de l'obliquité du Zodiaque.

Democrite écrivit beaucoup sur l'Astronomie, & il n'y a pas eû de Philosophe ancien qui n'ait été grand Astronome pour son tems. Aristote se servit des conquêtes d'Alexandre son Disciple, pour se procurer tout ce qu'il put d'observations de la part des Chaldéens. Theophraste, successeur

d'Ariſtote, écrivit ſur l'Aſtronomie. Philolaüs & Ariſtarque ſont célébres depuis Copernic. Archiméde eſt auſſi célébre dans l'Aſtronomie, que dans la Géometrie & dans la Méchanique. Eratoſthéne, Hipparque, ſont connus. Jules Céſar étoit grand Aſtronome. Ce fut lui qui reforma le Calendrier Romain. Ptolemée fut un des plus fameux Aſtronomes de l'antiquité.

Les Arabes ont eû de célébres Aſtronomes, Albategnius, Alfragan, &c. Dans des tems plus raprochés du nôtre, Sacroboſco compoſa un Traité ſur la Sphére, qui fut honoré de bien des Commentaires. Alphonſe Roi de Caſtille perdit la terre, dit Mariana, à force de contempler le Ciel. Il perdit en effet ſon Royaume.

Dans ces derniers ſiécles les Cardinaux Pierre d'Ailly François, & Nicolas Cuſa Allemand, relevérent l'Aſtronomie. George Purbach eut beaucoup de part au rétabliſſement. Muller connu ſous le nom de Regiomontan, fut ſon Diſciple. Copernic en Pruſſe & Tycho-Brahe en Dannemarc, relevérent cette Science à ſon

plus haut point. Longomontan, Kepler, Galilée, y contribuérent auſſi. La découverte des taches du Soleil fut faite par Scheiner, qui en conclut ſolidement l'alterabilité des Aſtres & la liquidité des Cieux, ſur quoi Deſcartes fonda tout ſon grand ſyſtême. Riccioli eſt un des modernes qui a le plns perfectioné l'Aſtronomie.

Nôtre Auteur prétend que depuis cent ans l'Aſtronomie a fait plus de progrès, qu'elle n'en avoit fait auparavant depuis le commencement du monde. Cette prétention ne paroît pas fondée. Elle ſeroit plus exacte s'il y mettoit deux cens ans. L'Auteur ne paroît pas aſſés équitable non plus, lorſqu'il fait entendre que les Aſtronomes François ont plus contribué que tous les autres aux découvertes aſtronomiques. Les Anglois, & ſurtout les Allemands & les Italiens en ont le principal honneur. Car il faut rendre juſtice à tout le monde, & un Hiſtorien doit être impartial, ſur-tout en fait de Science.

Le ſeiziéme Chapitre termine ce volume par l'Hiſtoire de la Médeci-

ne. Est-ce Esculape, ou Melampe, ou Promethée, ou Apollon, ou Isis, qui ont inventé la Médecine ? La Fable n'a rien de fixe là-dessus, & peu importe. En général cet Art paroît, comme tous les Arts nécessaires, être de la premiére antiquité : l'industrie humaine, ou plûtôt la Providence ayant pourvû dés le commencement aux besoins les plus pressans de l'humanité, & la Chine seule nous faisant voir une tradition là-déssus qui remonte jusqu'au déluge.

Les Asclepiades furent anciennement les seuls Médecins pendant plusieurs siécles. Hippocrate se mit ensuite sur les rangs, & y est peut-être encore. A Rome la Médecine eut ses défenseurs & ses persécuteurs. Celse & sur-tout Galien se mirent aussi sur les rangs, & ce dernier partagea en quelque sorte l'empire de la Médecine avec Hippocrate. L'École de Salerne devint célébre. Les Modernes sont fort divisés.

ARTICLE LVIII.

TRAITE' DE L'OPINION, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Esprit humain. Tome second, &c.

Suite de l'Article précédent.

LE second Tome contient le troisiéme Livre de tout l'Ouvrage. Ce troisiéme Livre est sur la Métaphysique. Le premier Chapitre commence par la Divinité, & d'abord par l'Idolatrie & par ses plus grands excès, par les oignons d'Egypte, & par le culte de tout ce qu'il y avoit de plus vil, de plus inanimé, de plus infâme même chés les Grecs & chés les Romains. Comme l'Auteur n'annonce ici que des Mémoires, il n'a pas cru sans doute devoir s'assujettir ni à un ordre fort didactique, ni à des énumerations fort complétes. Il s'est contenté de rapporter le détail de ses Mémoires à des Tîtres généraux, sans du reste se piquer d'enchaîner les questions, ni de les traiter même dans toute leur étenduë.

Cependant comme il y a des morceaux qu'il traite assés à fond, & des systêmes de Philosophie qu'il dévelope en entier, & qu'il y en a d'autres qu'il ne fait qu'ébaucher, il est bon d'avertir les Lecteurs, suivant l'esprit même de l'Auteur, que ce ne sont en effet que des Mémoires libres qu'il a prétendu donner : qu'il y a même bien des Auteurs originaux dont il ne rapporte que des extraits de Journaux ou d'Auteurs subalternes, n'y ayant guéres parmi les Modernes que Descartes, dont il expose le systême un peu à fond, quoiqu'il y ait bien des choses approfondies, sur-tout dans la Physique depuis Descartes, soit en Angleterre, soit en Allemagne, en Italie, ou ailleurs. L'Auteur paroît un peu partial pour les François & pour certains François.

Quoiqu'il en soit, il fait une énumeration de tous les animaux, plantes, pierres, choses viles, sales, abominables, que les divers Peuples ont adorées comme des Dieux. Selon Varron le nombre des Dieux chés les Romains passoit trente mille. Il peut

y avoir de l'exageration à tout cela. C'etoit ſouvent divers noms & divers attributs du même Dieu. Souvent ce n'étoit que des ſuperſtitions populaires que les Sçavans exageroient, ou que les Poëtes libertins adoptoient en Dogme. Il ne faut pas même nous donner pour un ſyſtême d'Idolatrie, des excès qui ne ſont venus que fort tard & que l'Idolatrie a toûjours condamnés. Les Symboles ſur-tout des Egyptiens ont été fort mal interpretés par les autres Peuples, non que le Peuple Egyptien n'ait pu auſſi les mal interpreter, & s'y arrêter avec une ſtupidité dont le Peuple eſt toûjours capable.

Les Cauniens firent une chaſſe pour ſe délivrer de leurs Dieux. Les Dieux des Parthes ſont des hommes & des hommes ſcelerats. Les Payens eux-mêmes faiſoient des railleries de leurs Dieux, ou plûtôt des excès qu'on leur attribuoit. Chés certains Peuples & en certains tems les Temples & les Statuës étoient permiſes, en d'autre tems & chés d'autres Nations on les réprouvoit. Les Apothéoſes furent

un des grands excès de l'Idolatrie. Car lorſqu'on ſe fut donné le droit de faire des Dieux, on ſe permit tout de ſuite de les deſtituer dés qu'on n'en étoit pas content. A la Chine on bat les Idôles, on les dégrade, on les noye lorſqu'on n'en obtient pas tout ce qu'on veut.

Plutarque juge la ſuperſtition plus injurieuſe à Dieu que l'Atheiſme. Suivant Séneque l'impieté eſt égale à nier les Dieux, ou à en avoir des opinions infâmes. Selon Ciceron la Religion ſeule eſt le nœud de toutes les Religions. Bayle a penſé là-deſſus moins bien que cet Auteur payen, & que bien d'autres, entr'autres Plutarque qui prétend qu'une Ville ſe soûtiendroit plûtôt en l'air qu'une Societé ne ſubſiſteroit ſans Religion. Nôtre Auteur eſt de l'avis de ceux qui penſent qu'il ne peut y avoir d'athées d'eſprit & de conviction. Abſolument il peut y en avoir de cœur & de deſir. Mais tous ces eſprits prétendus forts ſont capables des foibleſſes les plus pueriles, même en fait de Religion ou de ſuperſtition.

D'un autre côté l'Auteur trouve dans ses collections des pensées saines & sublimes des Payens sur la Divinité & sur la Religion. On en trouve un grand nombre dans les SS. Péres & dans plusieurs Compilateurs modernes qui sont entre les mains de tout le monde.

Le second Chapitre est sur les démons. Tous ces faux Dieux dont le premier Chapitre vient de parler, n'étoient guéres que des démons. Et l'Idolatrie, à la bien définir, étoit le culte des démons, substitué au vrai culte de la Divinité. Les Payens eux-mêmes en convenoient assés. L'équivoque même du nom de démon chés les Grecs, favorisoit ce culte. Car par démon on entendoit autant les bons génies que les mauvais : & la distinction en étoit très-bien établie chés les Payens. Mais le Peuple, & sur-tout la passion confondoit tout dans la pratique.

La Doctrine des génies ou Anges tutelaires est une Doctrine de tous les siécles, elle est de Platon, de Pythagore, comme de l'Eglise & de la

plus ſaine antiquité où les Philoſophes l'avoient puiſée. Les Dieux Penates n'étoient ſans doute que cela dans leur origine. Le crime de l'Idolatrie fut à pervertir tout cela, & à ſubſtituer par-tout les Anges à la Divinité, & les mauvais Anges aux bons. Les démons faiſoient des miracles ou des preſtiges chés les Idolâtres, & ſouvent ſans que le démon s'en mêlât, l'impoſture s'en prévaloit ſur la crédulité.

Le troiſiéme Chapitre traite du monde; des mondes imaginaires des Philoſophes qui en admettoient pluſieurs, ſouvent plus par une diſtinction œconomique que par une multiplication réelle; des mondes intellectuels de Platon, qui ne laiſſoit pas de penſer aſſés profondément là-deſſus: de la durée du monde que les uns faiſoient éternel en tout tems, les autres en un ſens, les autres en aucun: des Préadamites: de l'abſurdité du Spinoſiſme: des Millenaires: de la Providence, &c.

Le quatriéme Chapitre eſt ſur les Ames. L'Auteur ne conçoit pas plus

que Descartes & Mallebranche, l'union physique & l'action mutuelle de l'ame & du corps : mais ce n'est pas une raison pour les nier. On ne le peut absolument, sans détruire toute action de Dieu sur les créatures. Car on a beau vouloir éluder ce raisonnement, il est constant que si l'ame ne peut agir sur le corps à cause de la disproportion de leurs natures, la disproportion étant infiniment plus grande entre Dieu & les créatures, & surtout les créatures corporelles, Dieu même ne pourra agir sur elles. Ce sentiment est pire que l'Épicurien, & Dieu n'aura aucune action sur nous, non-seulement parcequ'il ne le daignera pas, ne le voudra pas, mais parcequ'il ne le pourra pas. Il seroit bon que des personnes sages d'ailleurs & religieuses, que les sophismes de Descartes & de Mallebranche séduisent sur ce point, en sentissent le venin & les dangereuses conséquences. C'est un jeu & une pure illusion si l'union de nos ames avec nos corps, & l'union hypostatique du Verbe avec la nature humaine se réduit à un décret,

& à des causes purement occasionelles.

L'Auteur recüeille amplement les opinions sur la mortalité & l'immortalité de l'ame, sur sa nature, sur la metempsycose, sur ses purifications, &c.

Chapitre cinquiéme des bêtes. L'Auteur a la sagesse de rejetter l'opinion de Descartes ou d'un Médecin Espagnol sur les bêtes automates. On peut bien dire que cette opinion n'a eû des Partisans que par son air paradoxe & merveilleux. Rien n'est plus outré ni plus démenti par les sens & par l'esprit. Nôtre Auteur la trouve même contraire à l'Ecriture Sainte, & il a raison. Il établit l'ame des bêtes comme une substance moyenne entre l'esprit & le corps. Un Cartesien pourroit dire aussi que les autres hommes sont des automates : & que sçait-on si plus d'un n'a pas réüssi à se le persuader à lui-même & de lui-même : car à quoi ne va-t'on pas avec des principes non seulement faux, mais hardis & insensés ? C'est Montagne qui a de grands,

mais de très-ingénieux recüeils sur le sçavoir faire des bêtes.

Chapitre sixiéme, de la magie. L'Auteur la représente d'abord comme l'écüeil des esprits forts & des esprits crédules, c'est-à-dire des petits esprits : car ils le sont les uns & les autres. Une réflexion à faire, c'est que les premiers, c'est-à-dire, les esprit forts, communément déterminés à nier toute magie, se rangent communément au parti des esprits crédules sur l'article, toutes les fois que leur passion les intéresse à en prendre le parti. Que quelqu'un fasse des miracles pour les convertir, ils les attribuëront plûtôt à magie que de s'y rendre : c'est ce qu'on faisoit pour les miracles de J. C., des Apôtres, & de quiconque en a fait aux yeux des incrédules. Incrédules tant qu'on voudra : ils ne le sont que sur le point qui intéresse leur cœur. Ils croiront tout plûtôt que de se croire & de s'avoüer convaincus.

L'Auteur parle des diverses sortes de magie, de la magie naturelle ; de

la magie artificielle & mathematique : des ſtatuës parlantes : de la magie empoiſoneuſe : des transformations magiques : des filtres : des paroles magiques : des Livres de magie fauſſement attribués aux plus Grands hommes. Il parle d'Agrippa & de ſes Livres fort à fond. L'Auteur eſt perſuadé de la réalité de la magie : & il la prouve par l'Ecriture, les Péres, les Conciles, l'Egliſe, l'Hiſtoire, &c. Il explique ce que c'eſt qu Hidromantie, Leconomantie, Æſomantie, Geſtromantie, Amniomantie, Catoptromantie, &c.

Chapitre ſeptiéme de la Cabale & des Nombres. La Cabale dans ſon origine eſt une eſpéce de Théologie ſecrette, reçûë par tradition, qui enſeigne à découvrir dans l'Ecriture des ſens myſtiques & allégoriques, que les Rabbins ont enſeigné y être cachés. C'eſt-à-dire, que la Cabale eſt un entaſſement de viſions étranges auſquelles on a droit d'ajoûter ſes propres viſions. L'Auteur explique tout cela, & le refute plus que la choſe n'en vaut la peine.

Chapitre huitiéme des Oracles. Il eſt parlé des Oracles les plus renommés, de Dodone, d'Hammon, de Delphes, de Trophonius, de Claros, de Nymphée, d'Amphiaraüs, &c. des Oracles même du Perou : des réponſes de pluſieurs Oracles : de leurs équivoques, de leur obſcurité : des Urim & Thummim, de l'Ephod : des impoſtures des Oracles : de ceux où le démon avoit part : de leur ceſſation, &c.

Chapitre neuviéme des Sybilles. Les Auteurs ſont peu d'accord touchant les Sybilles. La Sybille de Cumes, dit-on, vendit ſes Livres à Tarquin. Elle lui en avoit d'abord préſenté neuf. Comme il les rejettoit à cauſe du prix exorbitant qu'elle lui en demandoit : elle en jetta trois dans le feu, & lui demanda le même prix des ſix qui reſtoient. Il la rejetta encore plus, & elle en brûla trois, perſiſtant à demander le même prix pour les trois derniers. La ſingularité du fait détermina à les acheter. C'étoient les Livres qu'on conſultoit à Rome dans les calamités & dans les

grandes affaires. Ces Livres furent brûlés, mais on en refit de nouveaux, & on continua à s'en servir avec la même confiance, tant les hommes sentent qu'ils ont dessein d'être conduits par la tradition, & par l'autorité, jusqu'à en forger de fausses plûtôt que de n'en avoir aucune.

Chapitre dixiéme des Augures. Les Augures, selon l'Auteur, sont une institution de pure politique. Cet Art paroît très-ancien : car c'étoit un Art dans les formes, réduit en principes & en régles. Rien n'étoit plus frivole. Ciceron même, qui étoit du Collége des Augures, s'en moque, & n'y ajoûte point de foi. L'abus en étoit manifeste.

Chapitre onziéme des Présages. L'Auteur parle de huit espéces de Présages, par les paroles fortuites, par l'ouverture des Livres au hazard, par les monstres, pluyes, meteóres, par les cométes, par les tressaillemens, tintemens d'oreille, éternûmens, par les chûtes, par les rencontres, par les apparitions de spectres, par les noms, par les jours heureux ou mal-

heureux. Tout cela eſt fort ſuperſtitieux, & Dieu ne l'a autoriſé que dans des circonſtances hors deſquelles il n'eſt pas permis d'y avoir recours ou de s'y fier. On doit penſer de même ſur l'interprétation des Songes qui ſont la matiére du Chapitre douziéme.

Le treiziéme & dernier Chapitre de ce troiſiéme Livre, & ſecond Tome, traite de la Fortune & du Deſtin. On parle beaucoup de la Fortune & du Hazard. On lui attribuë bien des choſes; & perſonne ne ſçait guéres ce qu'il doit entendre, ni même ce qu'il entend par là. Selon les Peripateticiens la Fortune n'étoit autre choſe que les loix de la Nature & la volonté de l'homme. Selon les Stoïciens le Deſtin étoit une néceſſité ſupérieure aux Dieux mêmes. Selon ſaint Auguſtin, les choſes fortuites ont des cauſes; mais qui nous ſont inconnuës. Epicure abandonnoit à la rencontre fortuite des atomes entraînés par une peſanteur néceſſaire, & détournés par un *clinamen* libre.

Les hommes, Philoſophes & au-

tres ont toûjours ſenti dans l'ordre des choſes naturelles, deux ſortes d'événemens, les uns néceſſaires, enchaînés, méchaniques, comme les mouvemens des Aſtres, le cours du Soleil, les Eclipſes, &c. Les autres libres & réſultant ou d'un ordre ſupérieur de Providence, qui diſpoſe toutes choſes à ſon gré, & pour des fins qui nous ſont le plus ſouvent inconnuës; ou du concours des actions libres des hommes, dont les vûës dirigées à divers buts ſans aucun concert, ſe détruiſent mutuellement & d'une maniére ſouvent tout auſſi ſubtile & inconnuë que le ſont les diſpoſitions de la Providence, qui les fait même entrer dans ſes propres arrangemens, & ſervir à ſes fins.

Article LIX.

SERMON SUR LE SACRIFICE de la Meſſe, pour l'inſtruction des nouveaux Convertis du Diocéſe de Bazas. Par Meſſire Edme Mongin, *Evêque & Seigneur de Bazas. A* Bourdeaux, *chés J. B.* La Cor-

Juillet 1733.

née, *ruë ſaint James* 1731. *in* 4°
pp. 53.

CE Sermon, dont nous aurions donné plûtôt l'Extrait, s'il étoit tombé entre nos mains, eſt un Recüeil précis & exact de tout ce qu'on a dit, & qu'on peut dire de plus fort en faveur du ſaint Sacrifice de la Meſſe, pour l'inſtruction des nouveaux Convertis, & pour la converſion de ceux que le malheur de leur naiſſance a engagés dans les erreurs des derniers ſiécles. L'expoſition du Dogme y eſt nette & pleine de force & de dignité. La vérité du Sacrifice de la Meſſe, & ſes motifs partagent le diſcours.

Pour établir ſa vérité dans la premiére Partie, le Prélat conſidére l'Euchariſtie comme Sacrement & comme Sacrifice. Comme Sacrement, c'eſt le ſigne viſible de la préſence réelle & inviſible de JESUS-CHRÎT; & comme Sacrifice, c'eſt l'oblation que JESUS-CHRÎT fait pour nous à Dieu ſon Pére, de ſon Corps & de ſon Sang,

en memoire de ſa Paſſion & de ſa Mort.

Dans le Prophéte Malachie, Dieu après avoir reprouvé les Sacrifices des Juifs, prédit qu'on lui ſacrifiera en tous lieux une Hoſtie pure & ſans tache. Dans l'Evangile, JESUS-CHRÎT parlant à ſon Pére, lui dit : *Vous n'avés point voulu d'Hoſtie, ni d'oblation; mais vous m'avés formé un Corps & me voici.* JESUS-CHRÎT s'applique donc & il applique au Sacrifice de ſon Corps la Prophétie de Malachie.

Le Sacrifice de Melchiſedech étoit une figure de celui de JESUS-CHRÎT; celui de JESUS-CHRÎT eſt donc une réalité : quelle apparence qu'une figure n'aît annoncé qu'une figure ? Les paroles de ſaint Paul dans ſa premiére aux Corinthiens, les paſſages les plus formels des Péres, de ſaint Irénée, de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyprien, ſont maniés de même.

La ſeconde Partie pour déveloper les motifs du Sacrifice de la Meſſe, fait voir que c'eſt le culte le plus glorieux à Dieu, le plus intéreſſant pour nous, le plus efficace pour nôtre ſa-

lut, le plus indiſpenſable au Sacerdoce éternel de JESUS-CHRÎT, & le plus néceſſaire à ſa Religion.

„ Qu'y a-t'il en effet, *dit l'illuſtre* „ *Prélat*, qui puiſſe nous donner une „ idée plus haute & plus majeſtueuſe „ de la Divinité, que de voir un Dieu „ adorer un Dieu, s'humilier devant „ lui, lui demander grace, lui ſacrifier toute ſa gloire, & ſe tenir en „ ſa préſence dans un état d'anéantiſ- „ ſement & de mort? . . . il falloit „ qu'il fût parfaitement connu, & „ nul autre que le Fils ne pouvoit „ connoître le Pére. . . Le Pontife „ qui l'offre, eſt auſſi grand que celui „ à qui elle eſt offerte, & l'adorateur „ eſt égal à celui qu'il adore „.

Ce n'eſt là qu'un trait pris au hazard. Tout eſt du même ſtile, concis, ſerré, ſententieux, ingénieux, élegant, pur, noble, ſublime, digne d'un Paſteur qui annonce la parole Divine à ſon Troupeau.

ARTICLE LX.

HISTOIRE ANCIENNE des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perses, des Macedoniens & des Grecs. Par M, Rollin *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'éloquence au Collége Royal, & associé à l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettes, Tome IV. A* Paris, *chés la Veuve* Etienne, *Libraire ruë saint Jacques* 1732. *in* 12. *pages* 598.

CE quatriéme Volume renferme l'Histoire de trente ans, depuis la défaite de *Nicias* en Sicile, arrivée la dix-neuviéme année de la guerre du Pelopponese, & la cinquiéme année du Régne de *Darius Nothus*, jusqu'à la dix-septiéme de celui d'*Artaxerce Mnemon*, deux ans après la paix d'*Antalcide*, c'est-à-dire, depuis l'an du monde 3591. jusqu'en 3619. Ce Période regarde tellement les Grecs & les Perses, qu'on ne peut guéres

écrire l'Hiſtoire d'une de ces deux Nations, ſans rapporter les principaux événemens, qui entrent dans celle de l'autre; & comme c'eſt aux principaux événemens que ſe borne M. Rollin, il a cru devoir intituler ce Volume, *Hiſtoire des Grecs & des Perſes*.

Il entre en matiére par nous donner une idée des mouvemens que cauſa dans la Grece le grand échec que les Atheniens venoient de recevoir devant Syracuſe; leurs Alliés en crurent l'occaſion favorable pour ſecoüer le joug de la dépendance; ceux des Lacedemoniens ſe flatterent que la guerre entre ces deux Puiſſances rivales ſeroit bientôt terminée par la chûte entiére d'Athénes, & Lacedemone ne douta plus que rien déſormais ne l'empêchât d'établir ſolidement ſa domination dans toute la Grece. Ainſi tous concouroïent, quoique par différentes vûës, à l'abaiſſement d'une République, dont la gloire faiſoit ombre, & dont la ſupériorité avoit donné lieu de craindre qu'elle n'érigeât une véritable tyran-

nie. Deux Vicerois de Darius, *Tiſſapherne & Pharnabaze*,le premier Gouverneur de la Lidie & de l'Ionie, le ſecond de l'Helleſpont, & que la Flotte Atheniene, qui n'avoit point ſouffert de la déroute de Syracuſe, incommodoit beaucoup, propoſérent aux Lacedemoniens de ſe joindre à eux, & leur demandérent du ſecours pour abatre l'ennemi commun. Tiſſapherne fut écouté le premier par la faveur d'*Alcibiade*, qui eut pourtant bien-tôt ſes raiſons pour changer de ſiſtême, & pour empêcher le Satrape de travailler trop à élever les Lacedemoniens & à achever la ruine d'Athénes, ce qui étoit en effet contraire aux interêts du Roi des Perſes, à qui il ne convenoit pas de ſouffrir qu'une des deux Républiques dominât ſur toute la Grece.

Tiſſapherne, que M. Rollin nous repréſente comme le plus fourbe & le plus méchant des hommes, entre aiſément dans les vûës d'Alcibiade, & dans le tems qu'il ſecouroit foiblement les Lacedemoniens, il ſoûténoit ſous main les Atheniens. On

n'eſt point ſurpris après cette démarche d'Alcibiade, de le voir ménager ſon retour à Athénes ſa Patrie, & lui propoſer de s'accommoder avec Tiſſapherne,à condition d'abolir la Démocratie : mais ce Traité échouë par le refus que fait Tiſſapherne de le ſigner ; ce Satrape conclut même un nouveau Traité avec les Lacedemoniens, moins onereux pour ceux-ci que le premier ; & les Députés d'Athénes ſe retirent perſuadés qu'Alcibiade les a joüés. *Piſandre*, Chef de la Députation, de retour à Athénes, n'en pourſuit pas moins vivement l'extinction de la Démocratie, il en vient à bout, & le Gouvernement eſt mis entre les mains de quatre cens perſonnes. Ils abuſent bientôt de leur pouvoir ; l'Armée, qui étoit à *Samos*, choquée de ce changement rappelle Alcibiade & le reconnoît pour ſon Généraliſſime. Ce Grand homme ſe voyant à la tête des principales forces de ſa République, commence à ménager moins Tiſſapherne, & après s'en être ſervi pour tenir les Atheniens en bride, il le tient lui-même en reſ-

pect par les Atheniens.

L'Armée & les Peuples veulent ensuite l'engager à chasser les Tyrans d'Athénes ; il n'y consent point pour ne pas trop affoiblir sa Patrie en reprimant la tyrannie, & en cherchant à venger ses propres injures. Tissapherne de son côté refuse sous des prétextes assés frivoles de se joindre aux Lacedemoniens avec la flotte Phenicienne, pour combattre celle des Atheniens ; ce qui n'empêcha point ceux-là de défaire entiérement la flotte Athenienne, que les quatre cens avoient envoyée pour conserver l'*Eubée*, & de se rendre maîtres de cette Isle ; mais ils ne sçurent pas profiter d'un si grand avantage, & une perte de cette conséquence n'eut point d'autre suite pour les Atheniens, que la déposition des quatre cens, & le rapel d'Alcibiade à Athénes. Ce Général ne voulut point devoir son retour à la faveur du Peuple, & ayant sçu que les deux Flottes des Atheniens & des Lacedemoniens se cherchoient pour se combattre, il crut l'occasion belle pour ne devoir qu'à soi-même ce

qu'on vouloit se faire un mérite de lui accorder. Il rencontre les deux Armées navales, qui étoient aux prises, & entre lesquelles la fortune ne se déclaroit pas encore, arbora les enseignes d'Athénes sur son bord, & défit entiérement la flotte Spartiate.

Sa vanité, qui le porta à vouloir faire montre de sa gloire & de sa puissance à Tissapherne, lui coûta cher; le Satrape dont la victoire du Généralissime déconcertoit tous les projets, & qui sçavoit qu'on en rejettoit la faute sur sa negligence à secourir Lacedemone, malgré les ordres précis qu'il en avoit du Roi son Maitre, arrêta Alcibiade, & l'envoya prisonnier à Sardes; mais il le garda mal, le Général Athenien trouva le moyen de s'échapper, & pour se venger de Tissapherne, il fit courir le bruit que ce Satrape l'avoit relâché. Il va rejoindre ensuite la flotte Athenienne, la méne à *Cyzique*, où étoit celle de Lacedemone, qu'il attaque, & sur laquelle il remporte une victoire complette; *Mindare* Général de

la flotte y périt, avec toute la fleur de la Milice Spartiate, Cyzique est pris, & tout l'Hellespont est assûré aux Atheniens. Lacedemone étourdie d'une si grande défaite propose la paix, Athénes rejette cette proposition, Alcibiade retire de sa victoire tout le fruit qu'elle pouvoit produire, il prend *Selymbrie*, *Byzance*, & plusieurs autres Villes lui ouvrent leurs portes, & Pharnabaze traitte avec lui à des conditions avantageuses aux Atheniens.

Nous ne pousserons pas plus loin ce recit : une Histoire aussi remplie de faits intéressans nous engageroit trop avant si nous voulions le suivre pas à pas, de quelque précision que nous puissions user. On verra avec plaisir dans le Livre même le caractére de *Lysandre*, nommé Amiral de Sparte, ses liaisons avec le jeune *Cyrus*, sa victoire sur la flotte des Atheniens, la révolution, qui dépoüilla Alcibiade du Commandement, le Portrait de *Callieralidas*, qui succéde à Lysandre dans la charge d'Amiral, sa défaite près des *Arginuses*, & sa

mort auſſi glorieuſe que ſes victoires paſſées. Lyſandre rétabli dans le Commandement, ſes victoires, la priſe d'Athénes, & la fin de la guerre du Pelopponeſe, ſuite fatale de la dépoſition du grand Alcibiade, tous ces événemens ſont ſemés de traits frapans, bien variés, bien amenés & bien écrits, & ceux, qui les ont lûs dans Thucydide, en goûteront encore le précis, que nous en donne M. Rollin.

La Scéne eſt enſuite tranſportée en Perſe, où la mort de Darius Nothus avoit rempli la Cour de troubles & de factions. *Arſace* fils aîné de ce Prince lui ſucceda, & prit le nom d'*Artaxerce*, auquel les Grecs ont ajoûté le ſurnom de *Mnemon*, à cauſe de ſa prodigieuſe memoire. L'ambition de Cyrus ſon cadet, qui le porta à attenter aux jours de ſon frére & de ſon aîné; la mauvaiſe politique de célui-ci, qui renvoya Cyrus à ſon Gouvernement; les effets terribles de la vengeance de deux femmes, qui remplirent la Perſe d'horreur, le projet de Cyrus pour détrôner ſon frére,

ſes liaiſons avec Lyſandre, la mort tragique d'Alcibiade & ſon caractére. Athénes miſerablement opprimée par les Tyrans, & enfin remiſe en liberté, ſont des objets bien capables d'arrêter un Lecteur, mais ſur leſquels l'abondance de la matiére nous oblige à paſſer rapidement, pour avoir lieu de nous étendre un peu ſur la mort du jeune Cyrus, & ſur la retraitte des dix mille Grecs, qui l'avoient accompagné, événemens, qui n'ont peut-être rien de comparable dans toute l'antiquité.

Artaxerce en pardonnant à ſon frére n'avoit pas changé le cœur de ce jeune Prince; il eſt des paſſions, qui nous obſédent & nous dominent à un point, que tout autre ſentiment ne peut faire impreſſion ſur nous, quand nous nous y ſommes livrés. La reconnoiſſance ne put donc rien ſur le jeune Cyrus, que l'ambition poſſedoit, & il ſemble que M. Rollin en attribuant le deſſein, qu'il forma de détrôner ſon frére, au deſir de ſe venger de l'affront que ce Prince lui avoit fait, dit-il, en l'exilant de ſa Cour & le rele-

guant dans ſon Gouvernement, n'a pas aſſés ſondé le cœur humain, & n'a pas fait réflexion que dans de pareilles occaſions, on peut bien faire ſemblant d'être mécontent, ſi ce ſemblant peut être utile ; mais qu'ici le jeune Cyrus ne pouvoit être & ne devoit point paroître offenſé. Son frére l'éloignoit d'une Cour, où il ne pouvoit ſe montrer avec honneur, & en lui confiant les mêmes Provinces, que le feu Roi leur pére lui avoit confiées, il ne lui laiſſoit aucun prétexte de mécontentement, & lui fourniſſoit imprudemment les moyens de ſuivre ſes ambitieux projets. Auſſi n'y manqua-t'il pas. Un air de mécontent auroit inſpiré de la défiance & gâté ſes affaires.

Il commença par gagner autant de Grecs qu'il put, & il s'attacha ſurtout un Capitaine Lacedemonien, nommé *Clearque*, qui ayant été banni de Sparte, s'étoit réfugié auprès de lui. Enſuite pour colorer d'un prétexte ſpécieux les levées des Troupes qu'il faiſoit, il ſe broüilla avec Tiſſapherne, le rendit ſuſpect au Roi,

& trouva ainsi le secret d'endormir ce Prince & de se faire des Partisans à sa Cour. Enfin il crut qu'il étoit tems d'éclatter, & demanda du secours aux Lacedemoniens, qui envoyérent ordre à leur flotte de joindre celle de Cyrus, & d'obéïr à *Tamos* ou *Tamus* son Amiral, mais sans faire mention du Roi de Perse, voulant paroître ignorer que l'armement du jeune Prince fùt contre Artaxerce, afin de se ménager une ressource auprès de lui, au cas que la guerre tournât mal pour Cyrus. Ce jeune Prince se mit enfin en campagne avec cent mille hommes de ses propres Troupes, & treize mille Grecs commandés par Clearque, qui seul avoit son secret : sa flotte qui rangeoit la côte, n'étoit que de soixante vaisseaux, dont il y en avoit trente-cinq de Grecs sous la conduite de *Pythagore* Lacedemonien.

Un si grand armement fit comprendre à Tissapherne que ce n'étoit pas à lui qu'on en vouloit ; il donna avis au Roi de tout ce qui se passoit, & Artaxerce fit ses préparatifs pour n'ê-

tre point ſurpris. L'Armée de Cyrus étant arrivée à Tharſe en Cilicie, les Grecs commencérent à s'appercevoir qu'on les menoit contre le Roi de Perſe, & refuſérent de paſſer outre: Clearque les regagna, & l'Armée continua ſa marche. franchit un défilé que le Roi avoit negligé de lui diſputer, & arriva en préſence de l'Armée Royale en un lieu nommé *Cunaxa*, environ à ſeize lieuës de Babylone. Tout le monde ſçait ce qui ſe paſſa à cette fameuſe bataille, où le jeune Cyrus fut la victime de ſa valeur précipitée, où les Grecs acquirent une gloire immortelle, & où Artaxerce vainqueur de ſon frére, & vaincu par les Grecs, conſerva ſa Couronne & perdit ſa réputation. M. Rollin fait ſur la témérité de Cyrus, ſur la conduite de Clearque & ſur toutes les circonſtances de cette grande action, des réflexions ſur la juſteſſe deſquelles on doit d'autant plus compter, qu'il les a communiquées aux Maîtres de l'Art. D'ailleurs la maniére de M. Rollin eſt de réflechir beaucoup, & ſi l'on trouve que

la longueur & le nombre de ſes digreſſions morales ne ſoient pas toûjours proportionnés à la nature d'un abregé d'Hiſtoire, on doit ſe ſouvenir que ſon but n'eſt pas ſeulement de narrer, mais d'inſtruire ſur-tout ce qui ſe préſente dans ſes recits, qui lui donne occaſion de le faire.

Le combat fini, & les Grecs qui avoient long tems cru le jeune Cyrus victorieux, apprenant enfin ſa mort, offrirent la Couronne à *Ariée* un des Lieutenans de ce jeune Prince, qui la refuſa, ſçachant bien ſans doute qu'ils n'étoient pas aſſés forts pour la lui conſerver ſur la tête. Nôtre Auteur nous repréſente enſuite cette Troupe invincible refuſant avec une noble fierté de rendre les armes à Artaxerce, traittant en Vainqueur avec ce Prince, puis ſe livrant à Tiſſapherne avec une confiance, que celle qu'ils avoient en leur valeur, & la ſituation où ils ſe trouvoient, peuvent ſeule excuſer; & trahis par ce Satrape, qui fait mourir leurs Chefs, dont les deux principaux *Clearque* & *Proxene*, ſont ici peints de main de Maî-

tre. Leur conſternation à cette nouvelle, la fermeté de Xenophon, & la réſolution qu'il fait prendre à ſes Compatriotes, d'entreprendre cette belle retraitte, où il eut tant de part, & qui fait encore aujourd'hui l'admiration de tous les connoiſſeurs, ſont ici miſes dans tout leur jour.

La marche juſqu'au Tygre n'eut pas de grandes difficultés, mais l'impoſſibilité de paſſer ce Fleuve, faute de batteaux, obligea les Grecs de prendre par les montagnes des *Cadurques*, dans le paſſage deſquelles ils coururent de grands riſques, augmentés par la trahiſon de *Tiribaze*, Satrape d'Armenie, dont ils déconcertérent néanmoins les deſſeins. Ils paſſérent enſuite le *Phaze*, * puis les montagnes en faiſant prendre le change aux Barbares qui en gardoient les défilés, & après avoir traverſé le Païs des *Calybes*, ils découvrirent la Mer, forcérent les détroits des montagnes de la *Colchide*, arrivérent à *Trebiſonde* ſur le pont Euxin, où ils célébrérent

* Autrement dit l'Araxe.

des jeux. Alors le danger diminuant de la part des Barbares, les diſſenſions entre les Chefs en firent naître de nouveaux, occaſionnés par la jalouſie que cauſoit à quelques-uns la réputation du jeune Xenophon, & aux Pelopponeſiens le crédit que s'étoit acquis un Athenien. Toutes ces intrigues ſont développées avec beaucoup de netteté & de préciſion. Enfin Xenophon ayant rencontré près de *Parthenie*, qui fut le terme de l'expedition des Grecs, *Thimbron* Général des Lacedemoniens, il marcha avec lui contre Tiſſapherne & contre Pharnabaze.

Nous ne dirons rien des ſuites qu'eurent à la Cour de Perſe le ſuccès de cette guerre. *Conon* Athenien, & *Ageſilas* Roi de Lacedemone, ſont les Perſonnages qui y occupent davantage la Scéne, & y paroiſſent avec plus d'éclat. M. Rollin s'applique ſur-tout à nous bien faire connoître ce dernier, & lui rend juſtice ſur ſes défauts auſſi bien que ſur ſes vertus. Ce Prince déclaré Généraliſſime de l'Armée de Sparte deſtinée à remettre

en liberté les Grecs de l'Asie, tourne vers la Lidie, après avoir par une feinte marche donné le change à Tissapherne, qui se met bientôt à ses trousses, le joint, le combat, perd la bataille, est accusé de trahison à la Cour de Perse, & périt en criminel sans être plaint de personne. Agesilas devenu Amiral de la flotte sans cesser d'être Généralissime des Troupes de Terre, honneur que Sparte n'avoit encore fait à personne avant lui, donne le Commandement de la flotre à *Pisandre*, qui n'avoit encore d'autre mérite connu, que cette alliance, conduit son Armée en Phrygie, entre dans la Paphlagonie, un de ses Lieutenans défait Pharnabaze, qui obtient dans une conference, qu'il eut avec Agesilas, & dont le recit fera plaisir aux Lecteurs, que les Lacedemoniens sortent de sa Province.

Cependant il se forme une ligue dans la Gréce contre Lacedemone, & les conféderés y font entrer les Atheniens, Lisandre reparoît à la tête des Troupes, perd une bataille

avec la vie, & meurt si pauvre, après avoir eû si long-tems une puissance sans bornes, & toutes les occasions de s'enrichir, que pourroit souhaitter le plus intéressé des hommes, que ses filles n'ont pas de quoi s'établir. Sparte dans l'extremité où l'a jettée cette perte, rappelle Agesilas, qui ne balance pas un moment à quitter l'Asie, où tout trembloit à son seul nom; il marche en Beotie, où il apprend que sa flotte avoit été défaite près de *Cnidos* par Conon & par Pharnabaze, & que Pisandre étoit mort en brave. Il étoit lui-même sur le point de livrer bataille aux *Thébains* & aux *Argiens*, lorsqu'il aprit cette triste nouvelle; mais pour en empêcher l'effet parmi ses Troupes, il fit courir le bruit que la victoire étoit demeurée à Pisandre. Le combat se donna, & Xenophon, qui fut toûjours auprès d'Agesilas, nous en a donné le détail, que M. Rollin n'a fait qu'abreger. Les Thébains vainqueurs des *Ochoméniens* qu'ils avoient en tête, Agesilas blessé, les Argiens battus rendoient la partie assés égale des deux côtés, & la vic-

toire douteuse, lorsque les Thébains envoyérent demander la permission d'ensévelir leurs morts, & cédérent par cette démarche l'honneur de la journée à Agesilas, qui retourna ensuite à Sparte, où il se fait bien autant admirer en se conservant dans sa premiére simplicité, qu'il avoit acquis de gloire par ses belles actions.

Conon de son côté profitoit de sa victoire pour rébâtir les murs d'Athénes & retablir sa patrie dans son premier éclat; mais il fut la premiére victime de la jalousie, que Sparte en conçut, & qui la porta jusqu'à conclure avec la Perse un Traité ignominieux pour toute la Gréce, & dont toute l'infamie resta aux Lacedemoniens. Ce morceau est curieux & mérite d'être lû, rien n'est mieux développé, & l'Auteur fait à ce sujet un fort beau paralelle des Grecs de ce tems-là avec ceux, qui soixante ans auparavant avoient si glorieusement traité avec *Artaxerce Longuemain*. On verra avec le même plaisir à la suite de ce recit l'Histoire & l'éloge d'*Evagore*, Roi de Salamine, à l'occasion de

la guerre que lui fit Artaxerce ; l'équité du Roi de Perse à l'égard de *Teribase* faussement accusé d'avoir conspiré contre lui, l'expedition malheureuse de ce Prince contre les Cadusiens, où il retira le fruit de la justice qu'il avoit renduë à Teribaze, qui le sauva avec toute son Armée ; & l'Histoire du célébre Capitaine Carien *Datame*, au-dessus duquel Cornelius Népos ne met parmi les Barbares qu'*Amilcar* & *Annibal*.

Mais ce qui doit le plus intéresser les Sçavans dans ce volume, est l'Histoire suivie, & circonstanciée de Socrate. Monsieur Rollin a cru devoir lui donner toute l'étenduë que demande un tel sujet : il ne paroît pas faire beaucoup de cas de la vie de ce grand Homme écrite par *Diogéne de Laerce*, & tout ce qu'il en dit, est tiré de Platon & de Xenophon, témoins oculaires de ce qu'ils raportent : ce qu'il y a de plus curieux dans cette Histoire, est ce qui regarde le *démon*,* ou l'*esprit familier*

* De Divin. T. I. n. 123.

de Socrate. Ciceron dit que c'étoit quelque chose de divin, qui le détournoit des entreprises qu'il formoit, quand elles devoient lui être préjudiciables, sans jamais le porter à aucune action : Plutarque dans un Traité, qui a pour Tître, *du génie de Socrate*, raporte les différens sentimens des Anciens sur l'existence & la nature de ce génie, celui sur lequel il semble insister moins, & dont M. l'Abbé Fraguier approche assés dans une Dissertation * imprimée dans les Mémoires de l'Académie des Belles Lettres, paroît à M. Rollin le plus naturel & le plus raisonnable de tous.

„ On sçait, dit-il, que la Divinité seule a une connoissance certaine „ & claire de l'avenir : que l'homme „ n'en peut pénetrer les ténébres que „ par des conjectures incertaines & „ confuses ; que ceux qui réüssissent „ le mieux, sont ceux, qui par une „ comparaison plus exacte & plus „ suivie des différentes causes, qui

* Tome IV. page 368.

» peuvent influër dans l'événement
» futur, démêlent d'une vûë plus fer-
» me & plus distincte,quel sera le ré-
» sultat & l'issuë du combat de ces di-
» verses causes pour contribuer au
» succès d'une entreprise, ou pour y
» mettre obstacle. Cette prévoyance
» & ce discernement tiennent du Di-
» vin,nous élévent au-dessus des autres
» hommes,nous approchent de la Di-
» vinité, nous font entrer en quelque
» sorte dans ses conseils & dans ses des-
» seins, en nous faisant entrevoir &
» pressentir jusqu'à un certain point ce
» qu'elle a réglé pour l'avenir.Socrate
» avoit un jugement juste & pénétrant,
» & une prudence exquise, il pou-
» voit appeller ce jugement,cette pru-
» dence δαίμονιον *quelque chose de Di-*
» *vin*, usant d'une équivoque pour
» dire vrai, sans pourtant s'attribuer
» à lui-même le mérite de sa justesse
» à conjecturer sur l'avenir.

Nôtre Auteur, après les réflexions très-judicieuses qui rendent son sentiment très-vrai semblable, s'applique à nous donner le plan de la Morale & de la Doctrine de Socrate, il nous ex-

plique la maniére, dont il instruisoit la jeunesse d'Athénes, & les prémunissoit contre les Sophistes, dont il fait un portrait fort odieux, en les opposant aux premiers Sages de la Gréce, & nous apprend quelle étoit cette *ironie*, dont il usoit pour demonter ces prétendus Philosophes. On sçait ce qui lui en coûta pour les avoir décredités, & que ce fut la jalousie & le ressentiment de ceux, à qui sa grande réputation faisoit ombre, & que son autorité avoit fait tomber dans le mépris, qui lui attirérent cette Sentence inique, qui a deshonoré Athénes. Toute la suite de son procès, les charges des Délateurs, & les défenses de Socrate sont ici détaillées, avec les circonstances les plus capables d'inspirer de l'horreur pour les Accusateurs, & une compassion respectueuse pour l'accusé. Mais M. Rollin, après nous avoir peint le jugement porté contre Socrate, & sa mort avec les couleurs les plus vives, finit cet Article par des réflexions fort sensées sur ce qu'on doit penser de cet homme si vanté dans tous les siécles.

Il remarque que ſa réputation n'étoit point ſans atteinte, & que la pureté de ſes mœurs, ſi on en croit quelques-uns, ne répondoit point à celle de ſes ſentimens. Il convient que l'argument négatif employé par M. l'Abbé Fraguier pour juſtifier Socrate de ce reproche, & tiré du ſilence d'Ariſtophéne, qui l'a ſi peu épargné d'ailleurs, & de tous les ſcelerats, qui l'accuſérent en juſtice, eſt bien fort; mais il prétend que certains principes, qu'on trouve dans Platon, & qui étoient communs à ce Philoſophe avec ſon maître, & la conduite de celui-ci en quelques rencontres, ne peuvent pas bien s'allier avec cette intégrité de mœurs, qu'on lui attribuë; & il obſerve que pluſieurs Péres de l'Egliſe lui ont appliqué, auſſi-bien qu'à Platon, ce que dit ſaint Paul des Philoſophes Payens, * que Dieu par un juſte jugement a livrés à un ſens réprouvé & abandonnés aux paſſions les plus honteuſes, pour les punir de ce qu'ayant reconnu clairement qu'il

* Tome I. 1732.

n'y avoit qu'un ſeul vrai Dieu, ils ne l'avoient pas honoré, comme ils devoient, en lui rendant un témoignage public, & n'avoient pas rougi de lui aſſocier une multitude innombrable de Divinités, ſelon eux-mêmes ridicules & infâmes. „ C'eſt-là, „ ajoûte-t'il, à proprement parler, le „ crime de Socrate, qui ne le ren„ doit pas coupable aux yeux des „ Athéniens, mais qui l'a fait juſte„ ment condamner par la vérité éter„ nelle „. Tout cet endroit eſt bien pouſſé, & M. Rollin en tire toutes les conſéquences, qui s'en enſuivent, pour faire ſentir l'extrême différence des Sages du Paganiſme, & des Héros du Chriſtianiſme.

Le dernier Livre de ce Volume eſt deſtiné aux mœurs & aux coûtumes des Grecs ; „ la partie la plus eſſen„ tielle de l'Hiſtoire, dit M. Rollin, „ & qui doit le plus intéreſſer les „ Lecteurs, eſt celle qui fait connoî„ tre les mœurs, tant des Peuples „ en général, qu'en particulier des „ Grands-Hommes, dont il y eſt par„ lé ; & l'on peut dire que c'eſt-là en

 „ quelque

» quelque ſorte l'ame de l'Hiſtoire, » au lieu que les faits n'en ſont que le » corps ». Au reſte, comme la matiére eſt d'une étenduë immenſe à cauſe du grand nombre des divers Etats, dont la Gréce étoit composée, nôtre Auteur s'eſt renfermé dans ce qui regarde Athénes & Lacedémone, qui ont toûjours tenu le premier rang parmi les autres, & il réduit tout ce qu'il en dit à trois chefs, qui ſont le gouvernement politique, la guerre & la Religion, mais ce dernier Article eſt renvoyé au Volume ſuivant.

Après quelques maximes générales ſur le gouvernement & ſur les différentes eſpéces, ſur l'excellence du monarchique par deſſus les autres, ſur la fin que doivent ſe propoſer, & les devoirs que ſont obligés de remplir ceux qui gouvernent, & qui ſont de travailler à rendre juſtes & heureux les Peuples, auſquels ils commandent, l'Auteur remarque que juſqu'à la reforme de *Licurgue*, Sparte ſoûmiſe à deux Rois toûjours pris dans deux familles iſſuës d'Hercule, fut ſans ceſſe agitée de diſſenſions & de révoltes; il

fait ſentir que dans l'eſprit du réformateur, qui a ſi long-tems régné dans cette République, la parfaite ſoûmiſſion aux Loix étoit l'ame du gouvernement, & que c'eſt principalement à cela, qu'il faut attribüer les grandes choſes qu'elle a ſi heureuſement exécutées, & qui ont rendu les Spartiates ſi célébres dans l'Hiſtoire. Il obſerve néanmoins que l'eſtime conſtante de la pauvreté a beaucoup contribué à maintenir cet eſprit dans ſa vigueur, & à faire regarder un vrai Lacedémonien comme un homme ſupérieur à tous les autres; mais il a ſoin d'avertir que les Loix établies par *Minos* dans l'Iſle de Créte avoit ſervi de modéle à celles de Licurgue, ce qu'il rend ſenſible par le paralelle qu'il fait des unes & des autres.

Le plan du gouvernement d'Athénes commencé par Théſée, & perfectionné par Solon, & qui avoit pour but l'égalité des Citoyens, n'eſt pas ici moins bien développé, que celui de Sparte. Si on en croit Plutarque, Solon établit deux Conſeils qui étoient

comme deux ancres pour fixer & moderer l'inconstance des assemblées populaires : mais le premier, qui s'appelloit l'*Areopage*, subsistoit avant lui ; il ne fit que le réformer, & lui donner un nouveau lustre, en augmentant son pouvoir. Le second étoit le Conseil des quatre cens, cent pour chaque Tribu. *Clistene*, environ cent ans après, l'augmenta de cent Conseillers. Pour bien expliquer le fond de ce gouvernement, l'Auteur nous met au fait des différentes divisions du Peuple, des affaires qui se traittoient dans les deux Conseils, dont nous avons parlé, de la nature de ces Conseils, & de leur façon de proceder dans les jugemens, des différens Tribunaux, & des causes qui y étoient portées ; il nous apprend quel étoit l'honoraire des Juges, & comment cet honoraire, sans enrichir les Particuliers, ruïna le trésor public, sur quoi il fait une remarque, qu'il seroit trop long de rapporter ici, & dont il fait tout l'honneur à l'Auteur du *Théatre des Grecs*. Il traite ensuite du Conseil des *Amphictrions*, qui

étoit comme le Conseil général de toute la Gréce, mais comme il en parle assés succintement, il renvoit aux Dissertations de M. de Valois inserées dans les recüeils de l'Académie des Belles-Lettres, puis revenant à Athénes, il dit deux mots des revenus de cette République, & s'étend davantage sur l'éducation qu'on y donnoit à la jeunesse.

Au sujet de la guerre il remarque qu'aucun Peuple de la terre, si on en excepte les Romains, n'a porté la gloire des armes aussi loin que les Grecs, & il explique fort bien, ce qui les avoit aguerris à ce point, & ce qui fit que les Athéniens & les Lacédemoniens se distinguérent toûjours au-dessus des autres. En parlant des différentes sortes de Troupes, dont leurs armées étoient composées, il observe qu'on imprimoit quelquefois aux soldats une marque sur la main, à la différence des esclaves, à qui ce caractére étoit imprimé sur le front, & que les Interprétes de l'Ecriture

* Tom. IIIe.

étoient que c'eſt par alluſion à cette coûtume, qu'il eſt marqué dans l'Apocalypſe que tous étoient obligés de *recevoir le caractére de la bête en leur main & ſur leur front.* * Et que S. Paul dit de lui-même : *je porte imprimées ſur mon corps les marques du Seigneur Jeſus.* † La marine, les vaiſſeaux, & les troupes de mer font un article à part, & il contient des choſes très-curieuſes. Ce que M. Rollin dit du caractére particulier des Athéniens, eſt tiré de Plutarque, & ce qu'il ajoûte de ce que ce Peuple avoit de commun avec les Lacédemoniens, eſt copié de M. Boſſuet Evêque de Meaux. Il ne pouvoit puiſer dans de meilleures ſources, ni mieux terminer ce volume.

* Ch. 13. v. 16.

† Gal. 6. 17.

ARTICLE LXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANTIQUITÉS. HISTOIRE.

DE NAPLES. On a imprimé en un Volume ces deux Ouvrages de différens Auteurs : *Antiche Porte della citta di Palermo non piu esistenti : & le porte della citta di Palermo al presente esistenti descritte da Lipario Tiziano palermitano*. In 4°. Le premier Ouvrage qui contient 60. pp. est de M. le Docteur *Gaetan* GIRARDINA qui mourut en 1731. le 25. Juin : sa Vie se trouve imprimée en ce même Livre : l'autre de 115. pp. est de Monsieur le Chanoine *Mongitore* qui y prend son nom d'Académie. Les portes dont il fait la description, y sont gravées.

D'AIX. *Explication de quelques marbres antiques dont les originaux sont dans le cabinet de M.* . . . Elle est de M. Bouhier ancien Président à mortier au Parlement de Dijon, & de

MM. de l'Académie Françoiſe, in 4°. 1733. chés Joſeph *David.*

DE COPPENHAGUE. MM. GRAM & BARTHOLIN exécuteurs teſtamentaires du ſçavant Iſlandois *Arnas Magnæus*, vont commencer à faire rouler la preſſe ſur les Ouvrages de cet habile homme, conformément à l'article de ſon teſtament, par lequel il a legué une ſomme à cette intention. Ces Ouvrages conſiſtent en traductions de différens manuſcrits Iſlandois, la plûpart contenant l'ancienne Hiſtoire du Septentrion. Le Texte Iſlandois ſera d'un côté, la verſion Latine de l'autre, & le tout ſera accompagné de remarques. Le premier Ecrit que l'on imprime, eſt une Hiſtoire fort curieuſe du Roi *Canut* le Grand, celui qui conquit l'Angleterre; auſſi bien que du pére, du grand-pére & des deſcendans de ce Prince, juſqu'à S. *Canut* martyriſé à *Odenſée.* Cet Ouvrage ſera ſuivi ſucceſſivement de toutes les autres traductions d'*Arnas Magnæus*, leſquelles étant raſſemblées, pourront faire un reciieil d'environ 9 ou 10 petits in folio. Les

Islandois sont les plus anciens Historiens du Nord. Ils ont souvent mêlé le fabuleux avec le vrai ; mais la traduction en marquera la différence, lors qu'elle ne se fera pas sentir d'elle-même. D'ailleurs les vieux Manuscrits, sans même en excepter ceux qui ne renferment que des contes, sont recommandables par la beauté du stile. On dit que l'on ne trouve plus que chés eux, l'ancien Gothique dans toute sa pureté ; le Danois, le Norvegien, le Suedois & l'Islandois même d'aujourd'hui, qui en sont des dialectes, ayant souffert tant de mêlanges & de changemens, qu'à peine sont-ils reconnoissables. Il est certain que très-peu de personnes d'ici, même des plus habiles, peuvent entendre le vieux langage.

M. Bartholin compte de donner bientôt au Public les Annales Ecclésiastiques de Dannemark, que son pére *Thomas Bartholin*, Auteur des Antiquités de Dannemark, avoit poussées jusques vers l'an 1535. Le Texte Latin fournit un volume in 4°. & les preuves, un autre ; cet Ouvrage est

attendu avec une grande impatience, on le dit excellent. L'Editeur prétend y ajoûter un Recüeil des Lettres de l'Abbé *Guillaume* dont il a recouvré le manuſcrit. Cet Abbé *Guillaume*, François de Nation, fut appellé en Dannemark par le fameux Archevêque *Abſalon*, pour y fonder un Convent de ſon Ordre. Il fut mêlé dans les plus grandes affaires de ſon tems, & ſur tout dans ce qui regarde la repudiation d'*Indeburge* de Dannemark par *Philippe Auguſte*: ſes Lettres contiennent des particularités ſur ce point d'Hiſtoire.

De Milan. On a publié la liſte des Ecrits qui compoſent le vingt-uniéme Tome ou vingt-troiſiéme Volume du Recüeil de *Scriptores Rerum Italicarum*; & on y a joint le nom des Auteurs.

1. *Laurentii* Bonincontrii *Miniantenſis Annales.* Depuis l'an 1360. juſqu'à 1458.

2. *Joannis* Simonettæ *Hiſtoria de rebus geſtis Franciſci* Sportiæ Vicecomitis *Mediolanenſium Ducis.* Depuis 1421. juſqu'à 1466.

3. Annales Brixiani. Auctore

Christophoro A SOLDO. Depuis 1487. jusqu'à 1468.

4. *Chronicon* EVEUBINUM, *Auctore Guernerio* BERNIO. Depuis 1450. jusqu'en 1472.

5. *Diaria* NEAPOLITANA. Depuis 1266. jusqu'à 1478.

6. *Joannis* GARZONII *Bononiensis de dignitate Urbis* BONONIÆ Commentarius.

7. De laudibus familiæ DE AURIA. Auctore fratre ADAM DE MONTALDO Ordinis Eremitarum S. Augustini. En 1480.

8. *Petri* CYRNÆI Clerici Aleriensis Commentarius de Bello Ferrariensi. Depuis 1482. jusqu'en 1484.

C'est la premiére Edition de ses Ouvrages, si on en excepte le second, lequel même est ici augmenté fort avantageusément. Un Sçavant du nom & de la Maison de l'Auteur, a communiqué à M. MURATORI le manuscrit original dont on a tiré plusieurs particularités importantes qui avoient été supprimées dans le tems, par des raisons qui ne les rendent que plus curieuses. M. ARGELATI dédie ce Tome à Monseig. le Cardinal de

Fleuri, Ministre de France. Il doit à son Eminence la facilité qu'il a eû de consulter plusieurs manuscrits importans de la Bibliotéque du Roi.

DE MILAN. M. ARGELATI annonce par un Programme in 4°. de 8. pages, la prochaine Edition de Charles SIGONIUS, en cinq volumes avec gravûres en taille-douce. Le premier doit paroître actuellement : la reputation de cet Auteur, la rareté de ses Livres malgré la multitude des Editions, & la liaison de ces Ouvrages avec le *Scriptores Rerum Italicarum*, avec lequel ils semblent faire une suite, ont déterminé M. ARGELATI à entreprendre ce grand travail, à se charger seul de dépenses considerables, & à se donner les peines nécessaires pour parvenir à la découverte des opuscules de son Auteur qui n'avoient point encore vû le jour. Il n'en revéle pas encore les titres ; il aura lieu de le faire, lors qu'il aura tout recouvré. L'Editeur n'a pas manqué de Sçavans qui ayent bien voulu concourir à son dessein. M. MURATORI en a donné

l'exemple, & on lui sera redevable d'une Vie de SIGONIUS, dans laquelle on reconnoîtra que rien n'a échappé à ses recherches. Le P. D. Joseph-Marie STAMPA, de la Congregation des Sommasques, a enrichi le *Fasti Consulares* de *Sigonius*, de tout ce qui a été mis au jour à ce sujet par les Auteurs les plus distingués qui ont traité plus recemment la matiére, & de ce que les monumens alors cachés sous terre ont fait connoître depuis. Enfin il continuë l'Ouvrage depuis la mort d'Auguste, où *Sigonius* s'arrête jusqu'à l'Empire de Diocletien & de Maximien. Il insérera à propos des Dissertations *De Romæ conditæ & instituti Consulatûs anno primo de anni in menses ac dies à Romulo factâ divisione, immutatâ à Numâ Pompilio, ac deindè à Decemviris emendatâ: hinc à Julio Cæsare, mox iterùm ab Augusto, ac deinde à Greg. XIII. Pontifice M. De Spoliis & Comitiis Romanorum: de variâ recentiorum Chronologorum opinione circa Urbis exordium & calculum, quem in annorum computatione servabant: de Christi nati anno vero, de ejus primo suf-*

ceptâ post Baptisma prædicatione : de ejus supremo Paschate , deque ejus à suâ incarnatione ad passionem triginta trium annorum traductâ vitâ mortali.

Le P. STAMPA conduit par son travail le Lecteur, sans lui rien laisser ignorer d'important pour l'Histoire, jusqu'au tems de la matiére de l'Ouvrage suivant de *Sigonius, De occidentali Imperio.* Le P. D. Janvier SALINAS du Mont Cassin a rendu à ces Livres de bons Offices, pour lesquels il a fallu consulter avec beaucoup de critique bien des sources, & sur le prophane & sur le sacré. Il s'est appliqué à discerner les Conciles orthodoxes d'avec les autres.... Le second Tome sera rempli par les 20. Livres de REGNO ITALIÆ, ils suffisoient pout immortaliser SIGONIUS, ils immortaliseront de plus M. Jos. Ant. SAXI, Bibliotécaire de la Bibliotéque Ambrosienne, qui par des Notes & des Supplémens qui ne laissent rien à desirer pour la correction & l'intelligence du Texte, a donné à cet Ouvrage un nouveau mérite, & tout celui dont il est capable. On ne

dit point en quel ordre seront rangés les Ouvrages suivans ; *De antiquo jure Civium Romanorum, Italiæ ac Provinciarum, & de judiciis nec non de Binis Comitiis & lege curiatâ*, avec des Prolegoménes de M. Horace BLANCUS, Jurisconsulte de Rome ; & un Commentaire continuel de M. J. MADEANUS. Les Livres qui suivent *De Atheniensium eorumque ac Lacedemoniorum moribus*, ont repassé par les mains d'un Sçavant dont M. ARGELATI reléve beaucoup la capacité dans l'Histoire & pour les langues Orientales ; mais dont la modestie a long-tems refusé un travail qui ne pouvoit être joint qu'avec le succès, & n'a pû se resoudre à laisser publier son nom. Tout ce que M. ARGELATI a pû extorquer, est qu'il lui fût permis de déclarer de quel Ordre il est, sur quoi M. ARGELATI se contente par ces mots : *Id solùm roganti mihi vix tribuens, ut societatem Jesu cui nomen dedit, appellare liceat : sed hoc erit perpetuæ laudis argumentum : nam sicut cœtus iste lucidissimas quot in Cœlo stellas, doctrinarum omnium faces enumerat, ita*

CUIQUE ME DEVOTUM *beneficiorum acceptorum memoriâ perpetuò* PROFITEOR. Quand M. ARGELATI aura fait la découverte ou l'acquisition des huit Livres de l'*Histoire du Christianisme* composés par *Sigonius*, il les joindra en un même Tome avec les Commentaires du même sur *Sulpice Sévére*, & avec l'Ouvrage célébre de *Republicà Hebræorum*, Ouvrage qui achéve de recevoir le plus grand lustre par les traits d'érudition que lui prête M. l'Abbé *Laurent* MAFFEI, Auteur des remarques sur le quatriéme Tome d'*Anastase* le Bibliotécaire. Ce Critique tire de la Bible d'excellentes réfutations du Rabbinisme & des idées de Jean NICOLAI, à la merci duquel on n'a pas voulu desormais laisser un Orthodoxe tel que *Sigonius*. Le docte Abbé revoit aussi tout ce qui a été écrit pour l'éclaircissement de *Sulpice Sévére*. Tout le bon nous demeurera enrichi de ses pensées. M. ARGELATI ne s'est pas contenté d'emploïer les Sçavans à illustrer *Sigonius*; à leur exemple, ou pour le leur donner, il a travaillé sur la vie d'*André*

Doria, & sur celle de *Scipion Æmilien*; mais ce qui lui a le plus coûté, ç'a été de mettre en état, ou plûtôt de porter à la perfection, le *Judicium de Romanæ Historiæ Scriptoribus* attribué à *Sigonius*. Ceux qui en achettant un Tome consigneront la moitié du prix du Tome suivant, auront l'un & l'autre à meilleur compte. Le premier Tome qui est fort gros, leur coûtera 25. liv. monnoye de l'Empire, pourvû qu'ils avancent 12. liv. & demie sur le prix du second Tome, pour le grand papier ce sera 32. liv. & 16. livres: ceux qui ne laisseront rien d'avance, achetteront 35. liv. le petit papier & 45. liv. le grand.

DE LA HAYE. *Les Remarques historiques & critiques* sur l'Histoire d'Angleterre de M. DE RAPIN THOYRAS, faites par M. TINDAL, ont été mises en François & se vendent ici, in 4°. ainsi que l'*Abregé historique du Recüeil des actes publics d'Angleterre de Thomas* RYMER, fait par M. *DE RAPIN THOYRAS* In 4°.

On a proposé en Souscription

Abregé chronologique & historique de l'origine, du progrès, & de l'état actuel de toutes les troupes de France, par M. Le P***. N***. chaque partie doit comprendre plusieurs Volumes : la premiére en remplira trois in quarto & renfermera toute la Maison du Roi. On donnera cinq florins à chaque Volume que l'on recevra, outre les cinq florins que l'on aura donnés en souscrivant.

De Paris. Un Homme de Lettres a donné au Public l'*Histoire de Rochefort* contenant l'établissement de cette Ville, de son Port & Arsenal de Marine, & les antiquités de son Château. Il divise l'Ouvrage en trois parties, dans lesquelles „ je décris, „ dit-il, ce qui a précédé l'établissement de Rochefort, ce qui a contribué à le faire, & ce qui l'a suivi „. Chaque partie est précédée d'une Epître dédicatoire : la premiére est adressée à M. l'Evêque & Comte de Toul, Prince du saint Empire, en reconnoissance de ce que la Ville de Rochefort doit au zéle & à la capacité de son quatriéme Intendant,

feu M. *Begon* pére du Prélat. La seconde est addressée à Messieurs de la Marine, & la troisiéme à Messieurs de l'Hôtel de Ville. L'Auteur a fait contribüer à l'ornement de son Livre les évenemens contemporains qu'il lui a plû choisir, & il soûtient son Lecteur au milieu de beaucoup d'Inscriptions, par des citations de Vers faites à propos, & toûjours à la tête des chapitres. 1733. in quarto, pages 280. chés *Briasson*, ruë S. Jacques à la Science.

De Paris. *Nouvelle Mer des Histoires*. Chés Charles *Guillaume*; Quay des Augustins.

MÉDECINE.

De Naples. M. *Nicolas* Conte Médecin, & l'un des douze de nôtre Collége de Médecine, rappelle l'usage ancien de l'eau froide par un Livre intitulé : *Aquæ frigidæ antiquissima methodus ad praxim iterùm revocata*, in 8° pagg. 269.

De Londres. Les Œuvres du Docteur M. Freind sont imprimées & se débitent chés *Jungs Manby*, & *Gulliver*. *Joannis* Freind, M. D.S.R. *Juillet* 1733.

C. Archiatri *Opera Medica omnia*, in folio 1733.

De Paris. *Médecine Théologique* ou la Médecine „ créée telle qu'elle „ se fait voir sortie des mains de Dieu „ Créateur de la Nature, & régie par „ ses Loix, Ouvrage où s'explique „ l'*Hygienne* par les principes du Mé- „ chanisme : puis par de semblables „ notions tirées des Sciences les plus „ propres à perfectionner la Médeci- „ ne. L'on y développe les idées des „ vrayes causes des maladies, de l'or- „ dre auquel elles appartiennent, & „ de leurs vrais remédes : on y a joint, „ à la fin, des Théses de Médecine „ de l'Auteur de ce Traité, 2. vol. „ in 12. chés *Cavelier*, ruë saint Jac- „ ques „. Dans l'Ouvrage qui a pour Tître tout ce discours, l'Auteur a en vûë d'élever à la connoissance de Dieu par les merveilles qu'il étale.

Droit.

De Lyon. On vient de réimprimer en deux Volumes in folio, l'Ouvrage DE CAUSIS PIIS *in genere & in specie Libri* VIII. par M. *François* Amostazo. Ce n'est encore que le

premier Tome, mais il a été conſidérablement retouché par l'Auteur : les Juges, les Viſiteurs eccléſiaſtiques, les Curés, les Confeſſeurs, les Avocats ſont avertis, dans la ſuite du tître, de l'intérêt qu'ils doivent prendre à ce Livre.

De Paris. M. *Mathieu* Auroux *des Pommiers* Prêtre Docteur en Théologie, Conſeiller Clerc, en la Senéchauſſée de Bourbonnois & Siége Préſidial de Moulins, a fait imprimer *Coûtumes générales & locales du Païs & Duché de Bourbonnois avec le Commentaire*. Nôtre Commentateur joint ſes propres Obſervations à tout ce qui a été publié ſur la Coûtume de Bourbonnois par *Papon*, à Lyon en 1550 par Jean *Duret* Avocat à Moulins ; par *Dumoulin*. Il ajoûte quantité d'Ouvrages manuſcrits ſur le même ſujet, qu'il a pris un grand ſoin de recüeillir. In fol. chés *Paulus Dumeſnil*, au Palais.

Poësie.

De Paris. *Dictionnaire abregé de la Fable*, „ pour l'intelligence des Poëtes & la connoiſſance des Tableaux „ & des Statuës, dont les ſujets ſont

„ tirés de la Fable. Par M. *Champré* „. Seconde Edition revûë, corrigée & augmentée. A Paris, chés Desaint, ruë saint Jean de Beauvais, vis-à-vis le Collége, 1733. in 12. pp. 278.

Un Dictionnaire portatif est toûjours un Livre utile & commode ; il faut croire qu'avec le tems toutes les Sciences, tous les Arts, tous les Sujets s'en iront en Dictionnaires. Ces sortes de Livres sont également avantageux aux Auteurs, & aux Lecteurs. Les Auteurs n'ont que la peine de couper le fil d'une Science ou d'un Livre, d'un discours, d'un raisonnement, & d'en arranger les lambeaux par ordre alphabetique. Pour ce qui est des Lecteurs, il n'est pas douteux que ce ne soit un grand avantage de pouvoir retrouver tout d'un coup dans un Livre tout ce qu'ils cherchent.

Il faut cependant convenir que les Dictionnaires nourrissent beaucoup la jeunesse de l'esprit, & ne sont bons qu'à faire des demi-Sçavans, ou tout au plus à aider ceux qui sont déja sça-

TABLE DES ARTICLES.

Art. LIV. STato Militare. . . . . *L'Etat Militaire de l'Empire Ottoman, &c.* p. 1127

Art. LV. *Hypothéses primitives de la durée moyenne des années Solaires, &c.* p. 1151

Art. LVI. *Réponse à quelques difficultés proposées sur le Jubilé particulier à l'Eglise de S. Jean de Lyon, &c.* p. 1187

Art. LVII. *Traité de l'opinion, &c.* p. 1224

Art. LVIII. *La suite de l'Article précédent.* p. 1250

Art. LIX. *Sermon sur le Sacrifice de la Messe, &c.* p. 1263

Art. LX. *Histoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, &c.* p. 1267

Art. LXI. *Nouvelles Littéraires.* p. 1296

D'ITALIE. *De Naples.* pp. 1296. 1308

De Milan. pp. 1299. 1301

De Palerme. p. 1312

D'ALLEMAGNE. *De Coppenhague.* p. 1297

D'ANGLETERRE. *De Londres.* p. 1308

DE HOLLANDE. *De la Haye.* p. 1306

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1307. 1308. 1309. 1310. 1313

De Lyon. p. 1309

D'Aix. p. 1296

FAUTES *à corriger.*

P. 1202. *l.* 11. Urbain VIII. *L.* Urbain IV.

Page. 1212. *lig.* 11. que l'année. *Lis.* qu'en l'année.

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1733.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le DUC DU MAINE.

Août 1733.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule.

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

MDCCXXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15. ſ. le mois, en blanc ; & broçhés, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12 v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1 25.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	12. v.
——	1728.	12. v.
——	1729.	12. v.
——	1730.	12. v.
——	1731.	12. v.
——	1732.	12. v.
——	1733.	8. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1733.

ARTICLE LXII.

VINDICICIÆ ARBORIS Genealogicæ Augustæ Gentis Carolino-Boicæ, &c. *C'est-à-dire, Défense de la Genealogie de l'Auguste Maison de Baviére, contre le systême d'un Auteur moderne, qui dans un Arbre Genealogique qu'il a fait graver, ne fait point descendre de Charlemagne Empereur, les Princes de Baviére. A Munich chés* Riedhin. 1730. *In fol.* pp. 82. & 192.

LE Livre dont nous allons donner l'Extrait, est d'un sujet zélé pour la gloire de ses Maîtres. Il y a quelques années qu'on répandit en Allemagne un nouvel Arbre genealogique, où la race de *Charlemagne* paroissoit s'éteindre dans la personne de l'Empereur *Loüis* IV. & où l'on établissoit pour Auteur incontestable de la Maison de Baviére, *Luitpold* ou *Leopold*, qui gouverna le Royaume de ce nom sous l'Empereur Arnould. Monsieur de *Wilhelm*, Conseiller intime du Seréníssime Electeur, ne put voir sans indignation qu'on osât renouveller avec cet éclat un sentiment si contraire, selon lui, à la vérité de l'Histoire, & à ce que nous avons de monumens les plus respectables. Il en auroit déslors entrepris la réfutation, si des occupations importantes & plus indispensables, n'avoient rallenti son ardeur. Enfin il a sçû se ménager le loisir de venger l'outrage fait au sang de ses Souvérains, & il vient de faire part au Public de ses recherches,

Ses Adverſaires conviennent, comme lui, que la Maiſon de Baviére deſcend d'*Arnould le mauvais*, dont l'Hiſtoire nous a tranſmis les différentes avantures ſous les régnes de *Conrad* I. & d'*Henry* l'*Oiſeleur*. Ainſi toute la queſtion ſe réduit à fixer la véritable origine de ce Prince; les uns lui donnent pour pére *Luitpold*, & M. de *Wilhelm* ſoûtient qu'il fut fils de l'Empereur Arnould. Il employe, pour le montrer, deux ſortes de preuves, les premiéres ſe tirent d'une quantité de Tîtres, & de Chroniques dont il ne croit pas que l'on puiſſe raiſonnablement diſputer l'autenticité. Les ſecondes conſiſtent dans l'examen exact des faits hiſtoriques de ce tems-là, que l'on ne peut expliquer, à ce qu'il prétend, qu'en admettant ſon ſyſtême. Voila tout le plan de ſon Ouvrage qu'il dédie à l'Electeur, & dont il addreſſe les deux parties en forme de Lettres à un Ami, ſur lequel le ſentiment oppoſé avoit fait quelque impreſſion.

On ne prévient jamais mieux en faveur de l'opinion que l'on défend,

qu'en montrant la partialité ou l'ignorance de ceux qui la combattent. M. de Wilhelm, avant que d'entrer directement en matiére, attaque surtout Vitus Arenbeckius, & Otton de Frisingue, qu'il accuse d'avoir donné lieu à tant d'Historiens de disputer à la Maison de Baviére la gloire de son origine. Il nous avertit qu'il ne faut point confondre ce Vitus Arenbeckius avec un autre de même nom, Prieur du Monastére d'Esperberg, de l'Ordre de St. Benoît : celui-là fut Chapelain d'un Evêque de Frisingue. Le sçavant Pére Pez qui a donné une nouvelle édition de sa Chronique, reconnoît que cet Auteur, assés exact lorsqu'il décrit ce qui est voisin de son tems, l'est très-peu, lorsqu'il s'engage dans les évemens plus reculés, & que les commencemens de son Histoire, sont remplis de fables. Otton de Frisingue que Vitus Arenbeckius n'a guéres fait que copier sur ce qui regarde les Comtes de Scheirn, mérite-t'il plus de créance ? Il est étonnant que ce Prélat, si respectable d'ailleurs par sa naissance & par

ſes lumiéres, ait parlé de ces Princes avec autant d'emportement, & ſi peu de vérité? Il les repréſente comme des hommes accoûtumés à ne vivre que de brigandages, occupés preſque toûjours à fouler leurs Sujets, à piller leurs Voiſins, à perſécuter les Monaſtéres, également ennemis de Dieu & des hommes. Pour faire tomber ces odieuſes accuſations, M. de Wilhelm rapporte en peu de mots ce qui nous reſte de marques éclatantes de la piété de ces illuſtres Seigneurs, & les témoignages que l'Hiſtoire rend à leur valeur, à leur magnificence, à leur Religion. Comment pourroit-t'on donc ajoûter foi à cet Evêque? La prévention ſans doute, l'a engagé à contredire témerairement les faits les plus averés, & ne lui a pas laiſſé la liberté de connoître des monumens certains, & anterieurs au tems où il écrivoit.

Après ce préambule, l'Auteur commence l'expoſition de ſes preuves. Nous rapporterons les plus fortes, nous nous contenterons d'indiquer les autres, contraints de nous

renfermer dans les bornes néceſſaires qu'un extrait demande. Rien n'eſt plus précis que la maniére dont s'exprime Jean Trithéme, Abbé de Spanheim, dans ſa Chronique des Ducs de Baviére. Voici le Tableau qu'il nous préſente de la Genealogie de ces Princes. Charlemagne, Loüis le Débonnaire, Loüis le Germanique, Carloman, Arnould. Ce dernier fut reconnu Empereur, du conſentement de tout le monde, après la dépoſition de Charles ſon Oncle : il épouſa Agnés fille de l'Empereur des Grecs, & il en eut deux fils, Arnould & Werner : Arnould fut Duc de Baviére, & Werner eut pour ſon partage le Comté de Scheirn & le Palatinat du Rhin. Quoi que le témoignage de Trithéme, ne ſoit pas le premier dans l'Ordre des tems, Mr. de Wilhelm a voulu le produire à la tête de tous les autres, afin qu'on pût appercevoir d'un coup d'œil toute la ſuite du ſyſtême qui fait deſcendre la Maiſon de Baviére de Charlemagne. Pluſieurs Hiſtoriens aſſûrent que l'Empereur Arnould n'étoit que fils bâtard de

Carloman; au fond ce fait eſt indifférent. M. de Wilhelm remarque pourtant que d'autres écrivent que Carloman épouſa avant ſa mort Luitvolde mére d'Arnould, & qu'il répara par là le défaut de naiſſance de ſon fils.

La Chronique de Scheirn fournit à l'Auteur la ſeconde de ſes preuves. Scheirn fut d'abord un magnifique Château, bâti ſelon la plûpart des manuſcrits qu'on cite, par l'Empereur Arnould; la piété des Comtes de Scheirn en fit depuis un Monaſtére célébre. Il ſubſiſte encore aujourd'hui, & on y voit les ſépultures de cent vignt Princes ou Princeſſes de cette Maiſon. Cette Chronique écrite en Allemand, eſt de l'an 1273. l'exemplaire que l'Auteur a conſulté, ſe conſerve dans la Bibliotéque Electorale. Là, comme dans Trithéme, on lit qu'Arnould Empereur eut pour femme Agnés, fille de l'Empereur d'Orient, & qu'il en eut deux fils, Arnould & Werner. Mais voici ce qu'il y a de particulier. Arnould & Werner épouſérent deux ſœurs, filles du Roi de Hongrie, nommées

Agnés & Beatrix, au Baptême qu'elles reçûrent dans le Château de Scheirn, les Hongrois étant encore Payens. Les deux fréres firent un partage entre eux. Arnould eut la Baviére, & Werner le Comté de Scheirn, & le Palatinat du Rhin. L'Empereur Arnould après la mort d'Agnés, épousa une seconde femme, dont il eut un fils nommé Loüis, qui lui succeda à l'Empire après la mort de ce dernier : la brigue de quelques Seigneurs Allemands, l'emporta sur l'inclination que les Peuples conservoient pour la race de Charlemagne. Conrad fut élû, mais Arnould s'y opposa avec un courage digne du sang qui couloit dans ses veines. La fortune ne seconda pas ses efforts. Il fut vaincu & obligé de se retirer en Hongrie avec sa famille. Il en revint après la mort de Conrad, leva une puissante armée & se mit en état de traverser Henry l'Oiseleur. Ils étoient sur le point d'en venir aux mains, lorsqu'ils ajustérent leurs differends dans une conférence qu'ils eurent à la tête des deux armées. Arnould ceda ses droits, &

Henry lui accorda en échange la souvéraineté de la Baviére, avec le pouvoir de nommer aux Evêchés.

La Chronique de Scheirn se trouve confirmée d'une maniére à ôter tout scrupule aux plus défians, par un monument très-ancien, que les fureurs de la derniére guerre ont épargné. On sçait les excès qui furent commis dans la Baviére après le malheur d'Hostechd. Le Monastére de Scheirn fut pillé. Le soldat détruisit tout ce qu'il ne put emporter. Heureusement quelques Tableaux fort grossiers pour la peinture, & dont les inscriptions étoient trop anciennes pour être aisément déchiffrées, trompérent son avidité. Il en reste sur-tout la moitié d'un, & un entier, qui peuvent faire taire la critique la plus sévére. Le premier, dans ce que nous en avons, représente Arnould comme Duc de Carinthie, & à côté de lui Agnés de Gréce sa femme. Dans le second, Arnould déja Empereur, & revêtu des ornemens de sa dignité, distribuë des Provinces à Arnould & à Werner ses enfans, à celui-ci le

Comté de Scheirn & le Palatinat du Rhin : à celui-là, la Baviére, comme le portent formellement les inſcriptions. Eſt-il poſſible, dit Mr. de Wilhelm, que Vitus Arenbeckius n'ait eû aucune connoiſſance de la Chronique de Scheirn, ni de ces monumens, ce Monaſtére étant dans le voiſinage de Friſingue ?

André de Ratiſbonne expoſe à peu près les mêmes choſes dans la Chronique que nous avons de lui, & qu'il compoſa l'an 1425. Herman Schedelius dans la ſienne, s'accorde parfaitement avec tous ces témoignages. Le manuſcrit que l'on conſerve de ce dernier dans la Bibliotéque de l'Electeur, eſt de 1477. Les paſſages que Mr. de Wilhelm cite, ſont précis, & d'une netteté qui répand un grand jour ſur l'obſcurité de ce tems-là, on peut s'en ſervir en paſſant pour réfuter un erreur de Mr. Heiſs dans ſon Hiſtoire de l'Empire. Cet Auteur fait mourir Loüis, l'un des fils de Loüis le Germanique, & qui avoit eu en partage ce que l'on appelloit la France Orientale, en 882, & Carloman ſon

frére aîné, Roi de Baviére en 885. André de Ratisbonne & Herman disent expressément que Loüis, Roi de la France Orientale, vint en Baviére après la mort de Carloman son frére, qu'il s'en empara, & qu'il se contenta de donner à Arnould son neveu, la Carinthie avec un Château appellé selon l'un Inoseburg, & selon l'autre Besseurnum. Ce concours de deux Auteurs anciens à rapporter le même fait, donne une nouvelle force au monument ancien dont nous venons de parler plus haut, & en est l'explication naturelle. Il est à remarquer que Vitus Arenbeckius n'a composé sa Chronique qu'en 1495. comment ose-t'il donc assûrer qu'aucun Ouvrage autentique ne fait mention des deux femmes de l'Empereur Arnould, ni des enfans qu'on prétend qu'il eut de la premiére; ou c'est dans lui une ignorance grossiére, ou il faut l'accuser de mauvaise foi, vice aussi coupable sans doute dans un Historien que dans les autres états de la vie. Il y a plus, il mérite d'autant moins d'indulgence sur ce fait, qu'à la tête de

ſon Livre où il nomme les Auteurs qui ont écrit l'Hiſtoire des Empereurs & des Souverains Pontifes, il rend juſtice au travail d'André de Ratiſbonne, & reconnoît que perſonne n'a traité avec plus de ſageſſe & de lumiéres, tout ce qui regarde les Souverains de Baviere.

La Chronique Allemande du Monaſtére de Tegernſée, eſt encore un titre avantageux pour M. de Wilhelm; elle fut commencée en 1478. & finie en 1481. On y voit à la tête un Arbre généalogique avec lequel elle fut préſentée à Albert le Sage, Duc de Baviere, c'eſt un des Manuſcrits les plus précieux de la Bibliotéque Electorale. L'Auteur de cette Chronique déclare avoir fait les recherches les plus exactes pour découvrir la vérité, & pour la débarraſſer des nüages dont la paſſion ou les préjugés des Auteurs ne l'enveloppent que trop ordinairement. Or que nous apprend-t'il? à peu près tout ce que l'on vient de lire dans les témoignages précédens? Arnould fils de Carloman, épouſe Agnés fille de l'Empereur de Conſtantinople. Il a

de ce mariage Arnould & Werner. Le premier a la Baviere & la Carinthie, le ſecond le Comté de Scheirn & le Palatinat du Rhin. Arnould le mauvais, après la mort de l'Empereur Loüis ſon frére, refuſe de ſouſcrire à l'Election de Conrad ; il lui fait la guerre, & obligé de ſe retirer en Hongrie, il en revient pour ſoûtenir de nouveau ſes droits contre Henry l'Oiſeleur. S'il ne réüſſit pas, il fait du moins une paix honorable, & obtient le rétabliſſement dans ſes Etats. La Chronique convient que cette Verſion eſt combattuë, & elle reconnoît qu'Otton de Friſingue, eſt d'un ſentiment contraire ; mais elle oppoſe à cet Evêque une foule de Chronologiſtes célébres, Pontus Gotfridus, Garibaldus, &c. & les Actes autentiques de preſque tous les Chapîtres. Ce n'eſt donc point une opinion moderne ou deſtituée de preuves ſolides, que celle qui donne Charlemagne pour Auteur de la Séreniſſime Maiſon de Baviere. Il y a quatre cens ans qu'on l'avançoit avec confiance, & qu'on l'appuyoit ſur ce qu'il y a de

plus propre à constater un fait. Il est vrai, avoüe M. de Wilhelm, que l'on peut faire deux objections contre le Manuscrit de Tegernsée. En parlant des femmes de l'Empereur Arnould, il nomme d'abord celle qui fut mére de Loüis IV. & ensuite seulement Agnés, qui selon tous les Auteurs cités, fut la premiére. Il ne dit rien de Centewald, ni de Rhatpold, fils naturels du même Empereur; mais à cela on répond que le but principal de l'Auteur, étoit de prouver qu'Arnould avoit eû deux femmes, & d'indiquer le partage de sa succession dans ses enfans. S'il paroît troubler l'ordre des tems, ce n'est que par égard au rang différent qu'ont tenu ces deux Princesses. La seconde fut femme de l'Empereur, & la premiére ne le fut que du Duc de Carinthie. Après tout la variation n'est que dans les circonstances. Le fonds, le fait principal est par-tout le même, le silence sur les Enfans naturels d'Arnould ne prouve pas davantage. On ne vouloit que montrer la situation légitime & directe de la Maison de

Baviere, depuis cet Empereur, jusqu'au tems d'Albert le Sage, le reste étoit en quelque façon étranger au sujet, & devoit être abandonné à ceux qui seroient chargés d'écrire une Histoire plus étenduë. Ce Manuscrit n'est pas la seule preuve que le Monastére de Tegernsée fournisse à M. de Wilhelm. Dans un Voyage qu'il y a fait depuis peu, entre autres monumens qui peuvent éclaircir la question présente, on lui a montré deux Tables généalogiques, toutes deux très-anciennes, dont l'une est sur bois en caractére gothique, & l'autre en parchemin. Luitpold ne s'y trouve nulle part, & Arnould le mauvais y est fils de l'Empereur Arnould.

Il seroit peut-être à souhaitter que plusieurs faits anciens, dont on ne s'avise pas de douter, fussent appuyés sur des autorités aussi respectables. L'Auteur qui a voulu traitter son sujet à fonds, nous en apporte encore quantité d'autres. Tels sont Vitus, Prieur d'Esperberg, dans sa Chronique manuscrite, Henri Pantaleon dans sa Prosopographie des Héros de

Baviére, Leonard Hurffbain dans ſon Traité de la quatriéme Monarchie, Loüis Tolner dans l'Hiſtoire Palatine, Jerôme Henninges dans les Tables généalogiques de la quatriéme Monarchie, Octavius de Strada à Roſberg dans ſon Ouvrage des Vies des Empereurs & des Ceſars, Frideric Lucas dans † *ſa très-ancienne Chronologie des Comtes*, Chrétien Mathias dans ſon Traité hiſtorique pratique, &c. des quatre Monarchies, Johannes Stumpſius dans ſa Chronique de l'Edition de 1554. &c. Tout ce qu'on cite de ces Auteurs, mérite d'être lû, & l'on y verra la liaiſon & la force des différentes preuves de M. de Wilhelm.

Mais, dit-on, Luitpold que l'on veut avoir été pére d'Arnould le mauvais, n'étoit-il pas lui-même fils d'un autre Arnould, * fils de Bernard le jeune, & par conſéquent arriére petit-fils de Charlemagne? n'eſt-ce point ce premier Arnould tué par les

† C'eſt le Titre de ſon Ouvrage en Allemand.

* Comte de Legensfeld.

Normands en 891. que tant d'Auteurs ont confondu avec l'Empereur de ce nom ? En établissant cette distinction, on conserve à la Maison de Baviere son origine, & on réünit tous les sentimens. Malheureusement il n'en est pas d'un fait historique comme des matiéres de pur raisonnement ou de Physique, sur lesquelles il est permis à un chacun de réaliser ses idées, & d'en bâtir un Systême. Tant de monumens anciens que nous venons d'exposer, ne peuvent point se détruire par de simples conjectures. De tous les Auteurs, Reginon est le seul qui parle dans sa Chronique de cet Arnould ; encore ne peut-on inférer de ce que nous y lisons, qu'il ait été ou Comte de Legensfeld, ou pére de Luitpold. Cet Arnould fut tué près de la Meuse par les Normands, dans une irruption subite que ces Barbares voulurent faire en France. Pendant ce tems-là l'Empereur Arnould étoit occupé aux extremités de la Baviere à repousser les Esclavons. Est-il probable qu'engagé dans une guerre aussi sérieuse, il n'eût pas eû

auprès de sa personne un Seigneur aussi considérable qu'un suppose que le fut cet Arnould, & qu'il l'eût envoyé au secours des François, dans un tems où ceux-ci ne s'attendoient point à être attaqués, ou qu'enfin cette Nation si délicate sur l'honneur, eût consenti à se soumettre plûtôt à la conduite d'un Allemand, qu'à celle de ses propres Officiers. Ce sentiment n'est donc au vrai qu'une foible conjecture, qui ne peut déterminer personne, & qui disparoît devant les preuves rapportées. C'est par là que M. de Wilhelm finit sa premiére Partie.

La seconde beaucoup plus étenduë consiste, comme nous l'avons déja dit, dans l'examen des faits historiques de ce tems-là, tels qu'ils sont pour la plûpart décrits par Adlzreiter, Aventin, Reusner, & d'autres fameux Auteurs. Par-tout Arnould le mauvais y agit avec une hauteur, un courage, une constance. qui ne peut guéres convenir qu'au fils d'un illustre Souvérain; par-tout il trouve dans la fidelité des Peuples de la Ba-

viere, & dans l'attachement des principaux Seigneurs de la Nation, des ressources qu'on auroit sans doute refusées au simple fils de Leopold. Ses enfans héritiers de ses vertus aussi-bien que de son ardeur à recouvrer un Trône qui leur appartenoit, saisissent toutes les occasions de faire la guerre aux Empereurs, & si le succès ne couronne pas leurs entreprises, ils laissent au moins à leur postérité des établissemens & des prérogatives qui en assûrent la grandeur & la durée. M. de Wilhelm manie toutes ces raisons avec beaucoup d'art & de sagacité, ses raisonnemens sont pour l'ordinaire éblouïssans, & ses conjectures ingénieuses, ses digressions quoi qu'inutiles assés souvent au fond de sa cause, marquent une profonde connoissance de l'Allemagne & de l'ancien Empire; il a sur-tout le talent de dissequer, pour ainsi dire, un même Auteur, & d'en conserver ce qui peut lui être avantageux, en ruinant ce qui lui est contraire; avec cela, je ne sçais si les réflexions persuaderoient autant qu'elles plairont à tout le mon-

de, si on les détachoit des Monumens & des Manuscrits qui composent la premiére Partie de son Livre. Sans recourir à l'Empereur Arnould, ni au sang de Charlemagne, Arnould le mauvais auroit pu après tout se faire Souvérain de la Baviere, & contester l'élection de Conrad & d'Henry l'Oiseleur. Il ne faut pour cela que lui supposer beaucoup d'intrigue & de courage, de grandes richesses, une nombreuse suite d'amis & d'alliés. Il ne seroit pas le premier Particulier que de pareils moyens auroient porté sur le Trône, & qui seroit devenu le Maître de ceux dont il n'étoit auparavant que l'égal ou même l'inférieur. Quoi qu'il en soit, réünissons dans une narration suivie les raisons ou *argumens* que M. de Wilhelm expose séparément, & retranchons-en toutes les réflexions que le Lecteur pourra faire lui-même, ou les Dissertations qu'il pourra consulter dans l'Ouvrage. Après la mort de l'Empereur Loüis IV. les Hongrois accoûtumés à vivre de brigandages, & à s'enrichir du pillage de leurs Voisins,

voulant profiter de la ſituation, où ſe trouvoit l'Empire, envoyent des Ambaſſadeurs à Conrad, & à Arnould, & exigent avec menaces le tribut annuel que l'on s'étoit, diſoient-ils, engagé à leur payer. Arnould reçoit cette demande avec toute la fierté d'un puiſſant Souvérain. Je n'ai jamais ſçu obéïr, répond-t'il ſuivant Aventin, j'ai appris à commander dés l'enfance. Je n'ai jamais fait un Traité ſi honteux avec les Hongrois, lui fait dire Adlzreiter ; au reſte je ne reçois point d'ordre des Étrangers, & leurs menaces ne m'intimident point. Mon épée & mes ſoldats me vengeront de leurs outrages. Les effets ſuivent de près cette déclaration courageuſe. Arnould aſſemble ſon Armée, marche aux Ennemis qui s'étoient déja jettés dans la Baviere, & remporte ſur eux une victoire ſi complette, qu'à peine en reſta-t'il aſſés pour porter en Hongrie la nouvelle de leur défaite. A ces traits eſt-il poſſible de ne reconnoître dans Arnould que le fils d'un Gouverneur, d'un Marquis, d'un Sujet enfin tel que le fut Leopold ? Arnould

encouragé par le succès, se met en état de soûtenir ses droits contre Conrad que la brigue d'Hatton, Archevêque de Mayence, & d'Otton Duc de Saxe, avoient fait élire Empereur. Jusqu'alors l'Empire avoit été héréditaire dans la famille de Charlemagne; la fortune trahit dans cette occasion la valeur d'Arnould; il est vaincu, mais il préfere un azile chés les Hongrois qu'il venoit de vaincre, à un accommodement avec l'Usurpateur de ce qu'il regardoit comme son patrimoine. Il attend chés des Ennemis à peine reconciliés l'occasion de rentrer dans ses Etats. La mort de Conrad la lui présente après quelques années. Il accourt en Baviere; les Peuples se rangent en foule sous ses Enseignes, les plus Grands Seigneurs du Païs viennent recevoir ses ordres, les Princes voisins embrassent sa querelle; déja il est à la tête d'une puissante Armée, & sur le point de livrer bataille à son Rival, lorsque celui-ci, pour prévenir l'effusion du sang humain, & épargner à l'Allemagne les horreurs d'une longue guerre, lui fait

demander une conférence. Tous deux ſeuls s'avancent entre les deux Camps. Nous liſons dans Aventin la Harangue touchante qu'Henry l'Oiſeleur fit à Arnould. Il paroît convenir des droits de ſon Competiteur, en lui offrant la Souveraineté de toutes les Provinces qui compoſoient l'ancien Royaume de Baviere, en lui cedant la protection des Evêchés & des Monaſtéres, en lui abandonnant les plus beaux droits Regaliens. Il ſe contente d'exiger avec inſtance qu'il renonce au Titre inutile de Roi. Arnould ſe laiſſe fléchir. Il accepte ces conditions, il ſacrifie ſes prétentions à l'Empire, mais il donne des Loix aux Provinces qui furent le Domaine de ſes péres. Arnould fils de Leopold auroit-il oſé former des entrepriſes ſi hautes, auroit-il pu les ſoûtenir ? M. de Wilhelm venge au reſte dans pluſieurs endroits de ſon Livre, ce Prince du ſurnom de mauvais que l'Hiſtoire lui donne ; il l'attribuë à la paſſion des Moines & des Eccléſiaſtiques, dont Arnould avoit voulu réprimer l'avarice & l'ambition. Il rapporte

plusieurs établissemens qu'il fit,& qui prouvent encore mieux sa sagesse & sa pieté que sa magnificence. Il est vrai que sa vie fut fort agitée ; mais il faut l'attribuër au malheur des tems , & à la necessité qui le précipita dans des guerres fréquentes pour la défense de ses droits.

Après la mort d'Arnould , ses enfans héritérent de son courage encore plus que de sa puissance. Eberhard l'aîné se mit en possession de la Baviere, sans attendre le consentement de l'Empereur. Il répondit aux représentations qu'on voulut lui faire , qu'il ne devoit sa grandeur qu'au sang de ses Ancêtres. Arnould le second eut le Comté de Scheirn , & Herman le troisiéme, le Palatinat du Rhin après la proscription de son frére aîné. L'Empereur Otton , irrité contre Eberhard , le chassa de la Baviere , & en investit Werner ou Berthold, frére d'Arnould le mauvais. Celui-ci étant mort , le même Empereur lui donna pour Successeur Henri son frére,qui avoit épousé Judith sœur d'Eberhard, d'Arnould & d'Herman. Par-là ces

Princes perdirent l'eſperance de recouvrer leur patrimoine. Ils ne ſe crurent pas dédommagés par les grands tîtres & par les autres biens qu'on leur avoit accordés. Ils cherchérent à s'en venger en ſoulevant contre l'Empereur ſon propre frére, & en lui ſuſcitant toûjours de nouveaux ennemis. Ils lui firent plus d'une fois la guerre, & les commencemens leur en furent ſouvent favorables. Ce reſſentiment paſſa à leurs deſcendans, & M. de Wilhelm regarde comme une preuve de leur origine, l'acharnement avec lequel ils traverſérent pendant plus de cent ans les Empereurs qui n'étoient pas, comme eux, du ſang de Charlemagne. Dans d'autres, c'eût été une ambition coupable, dans eux, ce fut un ardeur loüable de remonter ſur un Trône dont on les avoit injuſtement privé.

La poſterité d'Arnould laſſe de lutter contre la mauvaiſe fortune, ne ſongea plus qu'à joüir du haut rang qu'elle tenoit dans l'Empire, malgré ce qu'on peut appeller ſa dégradation. Ces Princes entrérent dans toutes les

grandes affaires, firent des fondations magnifiques, se signalérent dans les guerres de la Palestine. Ce que Mr. de Wilhelm nous apprend de leur tître de Palatins de Baviére, ce qu'il ajoûte sur les Palatins du Rhin, sur la différence faussement prétenduë des uns & des autres, sur le pouvoir attaché à leur dignité, est plein de recherches curieuses, & quoi que la dissertation soit un peu longue, il a soin de la ramener à son but principal, & de montrer que des prérogatives si éclattantes, n'ont pu raisonnablement s'accorder aux descendans de Leopold.

Plusieurs Auteurs prétendent que le tître de Palatin du Rhin, n'est entré dans la Maison de Baviére, que par le mariage d'Otton fils de Loüis Ier. avec Agnés fille d'Henry dernier Palatin du Rhin: ce sentiment se réfute invinciblement par un diplome de l'Empereur Féderic second, où Loüis est nommé Palatin du Rhin six ans avant le mariage de son fils. Il n'est pas plus vrai que le droit d'élire l'Empereur, ait été attaché aux seuls possesseurs du Palatinat du Rhin. Les

Souvérains de Baviére, ont toûjours soûtenu que cette illustre prérogative étoit dûë à leur naissance, & au rang qu'il avoient tenu de tout tems dans la Baviére, *ratione Ducatûs ex antiquo.* l'Empereur Rodolphe le décida dans un diplome de l'an 1275; Loüis le sévére & Henri son frére en furent solemnellement revêtus de l'avis de tous les Princes, malgré les oppositions d'Ottocar Roi de Boheme. L'Empereur Loüis de Baviére après avoir rendu le Palatinat aux enfans de Rodolphe son frére aîné qu'il avoit dépoüillé, régla que le droit d'élire seroit partagé entre les deux Branches, & qu'elles en joüiroient alternativement: on s'engagea mutuellement par serment à observer cette disposition, mais elle fut absolument renversée par la Bulle d'or. Charles IV. y attacha la dignité Electorale à la seule Souveraineté du Palatinat, & rendit l'une à perpetuité inséparable de l'autre. Les Ducs de Baviére ont toûjours protesté contre cette révocation injuste, & n'ont jamais reçû d'investiture qu'avec la clause expresse qu'-

on ne préjudicieroit point à leurs droits. Ainsi le Traité de Münster, en les reconnoissant comme Electeurs, leur a moins assûré un bien-fait recent de l'Empereur Ferdinand second, que rendu un tître ancien & légitime, qu'ils n'avoient perdu que par la haine violente que Chales IV. conservoit pour Loüis de Baviére son prédécesseur.

Mr. de Wilhelm s'attache enfin à ruïner les principales objections de ses Adversaires. Ils soûtiennent par exemple que le systême que l'on vient d'établir, ne peut s'accorder avec l'âge de l'Empereur Arnould, ni avec le tems auquel a vêcu Arnould le mauvais. Rien n'est plus foible que cette prétention. La plûpart des Auteurs font naître le fils de Carloman en 853, & leur sentiment paroît sans difficulté le plus vraisemblable, puisque nous le voyons en 882. déja Marquis de Stirie & de Carinthie, commander une armée contre les Normands. D'autres reculent le tems de sa naissance jusqu'en 863. Admettons cette époque, malgré les témoi-

gnages contraires de l'Hiſtoire. L'objection n'en a pas plus de force. Il a donc vêcu 36. ans, puiſqu'il mourut en 899. Nous pouvons dés-lors ſuppoſer qu'il ſe maria pour la premiére fois, à l'âge de 17. ans, qu'il devint veuf quelques années après, qu'il ſe remaria étant Empereur. Rien n'eſt plus naturel que cet arrangement. La difficulté que l'on nous propoſe, ne peut donc en aucune maniére infirmer les monumens, qui nous atteſtent le double mariage de cet Empereur. Arnould le mauvais aura eû à la mort de ſon pére environ 18. ans, 30. à peu près lorſque Loüis IV. ſon frére ceſſa de vivre. Qu'y a-t'il dans tout cela qui ne s'accorde parfaitement avec ce que nous avons rapporté, & ce que l'Hiſtoire nous apprend ?

Une autre objection paroît un peu plus ſérieuſe. Si Arnould le mauvais étoit véritablement fils de l'Empereur de ce nom, comment lui préféra-t'on pour l'Empire Loüis ſon frére, qui n'étoit qu'un enfant de dix ans ? Comment ce Prince ſi jaloux de régner, ſi conſtant à ſoutenir dans la

ſuite ſes droits contre Conrad & Henry l'Oiſeleur, ſouffrit-il cette préférence auſſi déraiſonnable qu'odieuſe? Mr. de Wilhelm répond d'abord que Loüis étoit né dans la pourpre, & qu'Arnould n'étoit encore que Duc de Carinthie, lorſqu'il épouſa Agnés de Gréce, & qu'il en eut des enfans. Cette réponſe ſeule ne ſeroit pas abſolument ſatisfaiſante. Un Henri ſe ſervit inutilement de ce prétexte quelque tems après, contre l'Empereur Otton premier, ſon frére. Ne peut-on pas ajoûter avec plus de vraiſemblance que les intrigues & le crédit de l'Impératrice, mére de Loüis, que l'ambition des principaux Seigneurs qui ſe flattoient de gouverner pendant une longue minorité, contribuérent probablement pour lors à l'excluſion d'Arnould le mauvais, déja grand, déja capable par lui-même de régner ſans tuteurs. Après tout, un fait n'en eſt pas moins vrai ſouvent, quoiqu'il ſoit contre les régles ordinaires. L'Hiſtoire a ſes phénoménes comme le monde; on prouve l'évenement, ſans

s'embarraſſer des motifs qui l'ont occaſionné. Il ſuffit à M. de Wilhelm d'avoir établi la naiſſance inconteſtable d'Arnould le mauvais, & on ne doit point exiger de lui un compte rigoureux de ce que la vie de ce Prince eut de bizarre & de ſingulier.

Il étoit dans l'ordre que l'Auteur ne terminât pas ſon Ouvrage, ſans nommer les Héros célébres qu'ont produit les différentes Branches de la Maiſon dont il recherche l'origine, & ſans les apporter au moins en preuve indirecte de ſon ſentiment. Il nous rappelle leurs vertus, & il ſe félicite de les voir aujourd'hui revivre dans leurs auguſtes deſcendans. Son travail trouvera ſans doute des contradicteurs. Qui fut jamais à couvert de la critique ? Peut-on eſperer que tant d'habiles Chronologiſtes, que tant de laborieux Genealogiſtes renoncent à leurs idées, & conſentent à convevenir qu'ils ſe ſont égarés juſqu'ici dans leurs études ? L'amour propre toûjours induſtrieux à ſe retrancher, leur fournira long-tems des armes pour ſe défendre. On eſt pourtant perſuadé

qu'ils applaudiront du moins à l'attachement de Mr. de Wilhelm pour ſes Souvérains, qu'ils rendront juſtice à ſon érudition, & qu'ils lui accorderont la gloire d'avoir répandu un grand jour ſur le ſiécle le plus obſcur & le plus embroüillé de l'Empire. Au reſte nous avons cru, pour ſuppléer à la briéveté néceſſaire d'un extrait, & faciliter l'intelligence de ce que nous avons dit, qu'il étoit à propos de joindre ici une Table genealogique, qui remît ſous les yeux l'origine de la Maiſon de Baviére, ſuivant l'Auteur.

Origine de la Sérenissime MAISON DE BAVIÉRE, *ſuivant M.* DE *W*ILHELM.

CHARLEMAGNE, Empereur.

LOUIS LE DÉBONNAIRE, Empereur.

LOUIS LE GERMANIQUE, Roi de Baviére.

CARLOMAN, Roi de Baviére.

ARNOULD, Empereur.

De son premier mariage avec AGNÉS de Gréce.

ARNOULD surnommé le MAUVAIS, WERNER, ou BERTHOLD.

De son second mariage avec ITHA ou UTHA.

LOÜIS IV. Empereur.

ARNOULD LE MAUVAIS, Duc de Baviére, eut pour enfans.

EBERHARD. Celui-ci d'abord Duc de Baviére, & Palatin du Rhin, chassé ensuite par Otton Ier. Il fut la Tige des Princes de la premiére MAISON D'AUTRICHE.

ARNOULD, Comte de Scheirn, Tige certaine des Comtes de Scheirn jusqu'à Otton de Wittelspach, qui fut rétabli dans la Souveraineté de la BAVIÉRE.

HERMAN, Palatin du RHIN.

L'Empereur ARNOULD, eut encore deux enfans naturels.

CENTIWALD, Duc de LORRAINE.	RHATPOLD, Tige des Comtes, D'ANDECHS.

ARTICLE LXIII.

SYSTEME CHRONOLOGIQUE sur les trois Textes de la Bible, avec l'Histoire des anciennes Monarchies. Par M. Michel de Toul. Imprimé à Toul, chés *Claude Vincent*, & se vend *à Paris*, chés *Briasson*, 1733. In 4° pagg. 368. & 50.

M. Michel met à la tête de tout son Systême la *Chronologie des Juifs sur les trois Textes de la Bible, sçavoir, l'Hebreu, le Samaritain, & le Grec.* On se seroit attendu de voir inseré dans ce Tître le Texte latin de la Version vulgate, le plus correct & le plus intelligible de tous. *Quelque arrangement qu'on imagine, il sera toûjours impossible de concilier tous les monumens sacrés & profanes, en suivant*

la Vulgate. Quel avantage donc M. Michel peut-il tirer du Texte hébreu, auquel il avouë page premiére, que la Vulgate est conforme ? Et quels sont les monumens sacrés, qu'on ne puisse *concilier* en suivant la Vulgate ; & qu'on puisse *concilier* en suivant l'Hébreu, le Samaritain, & le Grec, qui ne sont pas d'accord entre-eux.

Quant aux Monumens profanes ; M. Michel voudroit-il que l'on admît ce qu'ils ont de contraire à la Vulgate, ou qu'il soit impossible de les concilier avec l'Histoire sacrée de ce Texte latin : Texte dont la distinction & la prérogative est d'avoir été solemnellement déclaré autentique par le saint Concile de Trente ; & cela sous peine d'anathême à quiconque ne les recevroit pas en son entier & dans toutes ses parties, comme sacré & canonique.

Ne pas mettre la Vulgate à l'écart en faveur des Monumens profanes dans un Systême chronologique : ne pas abandonner ou rejetter l'Hébreu, lorsqu'on ne le peut faire, sans abandonner & rejetter en même tems la

Vulgate ; ne pas s'autoriser du Grec, ou du Samaritain, aux endroits où ces Textes sont absolument contraires à l'Hebreu & à la Vulgate ; c'est ce semble le seul moyen de dresser un Systême chronologique d'une inébranlable fermeté dans les principaux points de l'Histoire sainte, & de quelque probabilité dans les ajustemens de l'Histoire profane.

Le dessein de M. Michel est ici, de régler la Chronologie des Juifs de maniére qu'elle n'ait rien d'incompatible avec les Histoires profanes, même les plus fausses & les plus fabuleuses : aucun Texte de la Bible, en particulier, ne convient à son projet : il emprunte donc ce qu'il juge à propos de chacun des trois Textes, qu'il nomme dans le Titre, suivant ou rejettant tantôt l'un & tantôt l'autre, selon qu'il y trouve son compte. On comprendra aisément la facilité d'un tel sistême.

L'Hébreu, le Grec, & le Samaritain, sont selon M. Michel page cinquiéme, également *autentiques* : quoique page 2. la Chronologie soit

alterée en plusieurs endroits dans chacun de ces trois Textes. Par-là il se met en droit de rejetter aussi facilement l'Hébreu que les deux autres Textes, & avec l'Hébreu la Vulgate.

Après avoir rapporté page troisiéme, ce que disent communément les Adversaires du Texte hébreu, pour en affoiblir l'autorité dans la supputation des années ; M. Michel ne craint point de taxer ce Texte de contradiction manifeste & d'erreur grossiére, dans une des plus belles & des plus Importantes époques de nôtre Vulgate. Il s'en explique en ces termes, page quatriéme.

„ Quelque expédient que l'on em-
„ ploye, il sera toûjours impossible
„ de concilier le Texte hébreu avec
„ lui-même. Comment accorder le
„ troisiéme Livre des Rois, Chap. VI,
„ 1. qui ne marque que 480 ans de-
„ puis la sortie d'Egypte jusqu'à la
„ fondation du Temple, avec le Li-
„ vre des Juges, qui séparant le tems
„ des captivités d'avec les années du
„ gouvernement des Juges, compte

„ bien au de-là de 480 ans : de mê-
„ me que ſaint Paul dans les Actes,
„ Chap. XIII, 18. & Jephté au Livre
„ des Juges, Chap. X I, 26. qui dit
„ que les Iſraëlites habitoient dans
„ Heſebon depuis 300 ans : que l'on
„ ajoûte les années écoulées depuis
„ Jephté, leur nombre ira toûjours
„ au de-là de 480 ans „.

M. Michel accuſant de fauſſeté l'Epoque de la fondation du premier Temple, a-t'il fait attention que cette Epoque qu'il épargne, qu'il attaque, eſt la même dans le Grec, que dans l'Hébreu ; elle eſt par-tout, ſoit en Grec, ſoit en Hébreu, ſoit en Latin, *la quatre cens quatre-vingtiéme année depuis la ſortie d'Egypte, & la quatriéme du Régne de Salomon.* On demandera pourquoi donc M. Michel n'attaque-t'il pas également ici le Texte grec ? Pourquoi ne fait-il tomber ſon odieux reproche, que ſur le Texte hébreu ? Pourquoi ne dit-il pas, qu'*il ſera toûjours impoſſible de concilier le Texte hébreu & le Texte grec avec eux-mêmes, quelque expédient qu'on y employe ?* Il promet d'établir ſa

Chronologie *sur les trois Textes de la Bible, l'Hébreu, le Samaritain, & le Grec*; mais il ne suit l'Hébreu que jusqu'au Deluge : après quoi il ne s'attache qu'au Texte grec, & en partie au Samaritain : & quand il ne lui reste plus que l'Hébreu & le Grec, sur quoi il puisse tabler, il rejette l'un & l'autre, pour subordonner la Chronologie des Juifs & l'ajuster aux antiquités des Histoires profanes. Par cet égard pour les Histoires profanes, M. Michel avoit besoin d'un intervalle de six cens quatre-vingts ans, depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la quatriéme année du Régne de Salomon. Tous les Exemplaires de l'Ecriture, Grecs, Hébreux, & Latins, font cet intervalle plus court de deux cens ans. Malgré cette conformité & malgré le consentement unanime de tous les Interprétes de l'Écriture, anciens & modernes, qui ont parlé de cette Epoque, M. Michel prétend page 30. qu'il y faut reconnoître *une erreur de chifre*, pour n'être pas obligé *de rejetter le Livre des Juges & le premier Livre des Rois.*

On pourra lui répondre que les 480 ans du troisiéme Livre des Rois, n'ont rien de contraire au Livre des Juges ni au premier des Rois ; à moins qu'on ne suppose sans fondement que le Livre des Juges sépare les années des servitudes des Juifs, d'avec celles du gouvernement de leurs Juges : ce que ce Livre ne fait nulle part. Il renferme même expressément les vingt ans de la troisiéme servitude sous Sabin Roi de Chanaan, dans les quarante ans qui concourent avec la Judicature de Debbora : Chapitre IV, 3. 4. où il est dit que les Israëlites avoient été durant vingt ans dans une grande oppression ; & qu'en ce tems la Prophéteſſe Debbora jugeoit le Peuple : *Per viginti annos vehementer oppresserat eos. Erat autem Debbora Prophetis uxor Lapidoth, quæ judicabat Populum* ILLO TEMPORE.

Cette Prophéteſſe, ajoûte tout de suite l'Auteur sacré, tenoit ses assises sous un palmier, qui s'appelloit de son nom, le palmier de Debbora : ce qui donne encore manifestement à

entendre, que depuis plusieurs années elle donnoit audience sous le même palmier aux Israëlites, qui venoient lui demander justice sur toutes sortes d'affaires. *Et sedebat sub Palma, quæ nomine illius vocabatur: ascendebantque ad eam filii Israël in omne judicium.*

Debbora étoit donc en possession & dans l'exercice public de la Judicature, long-tems avant la fin & peut-être même dés la premiére des vingt années de cette servitude : & c'est le Livre des Juges qui en rend témoignage. Ce Livre par conséquent, bien loin de séparer le tems de cette servitude d'avec le tems de cette Judicature, renferme nécessairement l'un avec l'autre dans l'espace de quarante ans, à quoi il fait aboutir le gouvernement de Debbora.

Il en est reciproquement de même des vingt années de Samson, qui sont si manifestement renfermées dans les quarante ans de servitude sous les Philistins, que M. Michel en convient lui-même, page 35.

Mais ne se trompe-t'il point, page 30. en soûtenant que cette expression,

la Terre, ou le Païs des Iſraëlites, *fut en repos durant* 40. ou 80 *ans*, ne permet pas de renfermer dans ces nombres les années de ſervitude. Il ſemble que la ſuite de la narration donne clairement à entendre, que cette formule, *la Terre fut en repos*, n'eſt qu'une recapitulation, dont le ſens eſt que les années de repos jointes aux années de ſervitude & aux autres particularités du récit précédent, firent en tout 40 ou 80 ans. Ce que nous venons de rapporter du gouvernement de Debbora, n'en eſt-il point une preuve convaincante ?

Et c'eſt ainſi qu'il faut entendre les 40 ans d'Othoniel, y comprenant tout ce qui s'étoit paſſé depuis la mort de Joſué : les 80 ans d'Aod & de Samgar, y compris les 18 ans de ſervitude ſous les Moabites : & les 40 ans du gouvernement de Gedeon, y compris les ſept années de ſervitude ; durant leſquelles Gedeon avoit donné de ſi éclatantes preuves de courage & de valeur contre les Madianites ; que l'Ange en le ſaluant l'appella le plus vaillant des hommes,

Dominus tecum, virorum fortissime, Chapitre VI, 12.

Il ne faut pas s'imaginer que ces Grands Perſonnages n'euſſent aucune part au gouvernement & à la défenſe des Iſraëlites, avant que d'être élevés au Commandement général ou à la ſuprême Judicature. C'eſt au contraire, parce qu'ils avoient le plus contribué à maintenir les Iſraëlites en poſſeſſion de leur Païs dans le tems même des ſervitudes, que le Livre des Juges en renferme les années dans celles de leur gouvernement.

M. Michel oppoſe encore à l'Epoque de 480 ans, la ſupputation de Jephté, page 32. en ces termes : *Jephté comptoit* 300 *ans depuis que les Iſraëlites habitoient dans Heſebon & dans Aroër. Ceux qui ſuivent l'Epoque de* 480 *ans, n'en doivent guéres compter au de-là de* 200, *depuis l'habitation des Iſraëlites dans Heſebon.* Cependant il eſt manifeſte qu'ils en comptent 266. ou 267. juſqu'à la premiére année de Jephté. Témoins, Salien, Tirin, & pluſieurs autres. Le Livre des Juges ne permet pas d'en compter

moins depuis la conquête d'Hesebon jusqu'à Jephté. Jepthé en s'exprimant par centaines d'années, ne devoit donc pas accuser moins de 300 ans d'habitation des Israëlites dans Hesébon. C'eût été ne pas parler juste, & nuire à sa propre cause, de n'accuser que 200 ans de continuelle possession des Villes & du Territoire que le Roi des Ammonites revendiquoit.

M. Michel qui reproche à ses Adversaires, de n'atteindre pas d'assés près aux 300 ans allegués pas Jephté, s'en éloigne lui-même beaucoup plus par un excés de 105 ans, bien plus difficile à vérifier; car il étoit de l'intérêt des Israëlites d'augmenter plûtôt le tems de leur possession, que d'en rien diminuër: & si elle eût été de 405 ans, ils n'eussent pas certainement souffert que Jephté la réduisît à 300. M. Michel s'efforce d'éluder & d'affoiblir cette insurmontable difficulté?

Il est vrai, continuë M. Michel, *que selon mon calcul il se trouveroit bien des années au de-là de* 300. Il a quelque peine à avoüer qu'il y en a jusqu'à

105. au de-là des 300. mais on le voit par ſa Table, p. 34 & 35. il répond: *L'on convient que Jephté n'a pas parlé avec la derniére exactitude*: mais c'eſt plûtôt accuſant 300 ans au lieu de 267. parceque le troiſiéme ſiécle étoit déja ſur ſon déclin: & qu'en diminuant le tems de ſa preſcription, & cela de plus de cent ans, comme le prétend M. Michel, en ajoûtant: *peut-être encore que de ce nombre*, c'eſt-à-dire, du nombre de 405 ans, *Jephté a retranché les anarchies & les tems de ſervitude: ainſi il y auroit 293 ans juſqu'à Jephté.* Sur quoi fondé ce *peut-être*? les Iſraëlites étoient-ils déchus de leur poſſeſſion durant les ſervitudes & les anarchies? une poſſeſſion ſi ſouvent interrompuë eût elle été propre à faire preſcription? eût-elle été un légitime moyen de défenſe contre les prétentions des Ammonites? & un intervalle plus long de deux cens ans que dans tous les Textes de la Bible, devient-il vrai-ſemblable, quand il n'eſt appuyé que ſur un *peut-être*, ſur une prétenduë anarchie de 42 ans, & ſur pluſieurs autres ſuppoſitions, ou

fauſſes, ou purement arbitraires ?

Enfin, M. Michel, page 28. ne rapporte que ſelon le Grec, ſans en avertir ſes Lecteurs, les paroles de ſaint Paul, qu'il oppoſe à l'Epoque de 480 ans. Dans la Vulgate, l'intervalle de quatre cens cinquante ans, dont parle ſaint Paul aux Actes, Chapitre XIII 18. 19. 20. commence à l'élection des Peres ou des douze Patriarches; & finit à la repartition de la Terre de Chanaan aux Iſraëlites. *Deus elegit patres noſtros....& deſtruens gentes ſeptem in terra Chanaan, ſorte diſtribuit eis terram eorum, quaſi poſt quadringentos & quinquaginta annos.* Ce qui marque ſeulement, que depuis l'élection des Iſraëlites dans la perſonne d'Iſaac à l'excluſion d'Iſraël, juſqu'à la ſeptiéme année de Joſué, il y avoit eû prés de 450 ans.

Et après cela, continuë ſaint Paul, après la repartition de la Terre promiſe, *Dieu donna des Juges* : *ET POST HÆC dedit Judices uſque ad Samuelem.* Ce n'eſt évidemment dans la Vulgate, qu'après l'intervalle d'environ 450 ans, que ſaint Paul place

les Juges jusqu'à Samuel. Mais M. Michel suit le Grec qui fait tomber ces 450 ans sur le tems des Juges : quoiqu'ici la corruption du Grec soit si manifeste, que Luther & Beze en conviennent eux-mêmes. En effet on voit d'abord une transposition grossiére de ces mots, *& post hæc*, *& après cela*, qui dans la Vulgate suivent les 450 ans ; & qui les précédent dans le Grec, en cette sorte : *& après cela, environ* 450 *ans Dieu donna des Juges.* Ensuite, il y a omission manifeste de la particule *post*, *après*, qui dans la Vulgate précéde les 450 ans. Enfin, après ces paroles, *sorte distribuit eis terram eorum*, il y a dans le Grec un point pour y terminer la pensée de saint Paul : au lieu qu'elle renferme encore dans la Vulgate ce dénombrement, *quasi post quadringentos & quinquaginta annos.*

C'est donc sans fondement que M. *Michel* prétend tirer avantage d'un endroit si corrompu, contre l'Epoque des 480 ans du Texte sacré de la Vulgate, du Texte Hébreu, & du Texte Grec lui-même : vû sur-tout que ce

nombre de *quatre cens quatre-vingts ans* est écrit tout au long dans tous les Exemplaires de ces trois Textes ; & non pas en chifres ou par lettres numerales, comme M. Michel le suppose, page 30. insinuant par ce moyen à ses Lecteurs, *qu'il y a une erreur de chifre dans le troisiéme Livre des Rois.* Et cela non seulement au Chapitre VI, 1. mais encore au Chap. XIV, 21. au sujet des *quarante & un an* de Roboam, qu'il attribuë encore page 37. à *une erreur de chifre* ; quoique ce nombre soit écrit tout au long dans les trois Textes, tant au troisiéme des Rois, qu'au second Livre des Paralipoménes, Chapitre XII, 13.

Par exemple : sans alterer la supputation des années d'après le Déluge, le Caïnan de saint Luc trouve fort bien place entre Arphaxad son pere & Salé son fils ; en donnant à Arphaxad 18 ans à la naissance de Caïnan ; & 17 ans à Caïnan à la naissance de Salé. De cette sorte Arphaxad n'aura eû que 35 ans à la naissance de Salé son petit-fils : ce qui met d'accord

ſaint Luc avec Moyſe.

Et quand il eſt dit *Gen.* X, 25. que Phaleg fut ainſi nommé, parceque *la terre fut partagée* au tems de ſa naiſſance; il ne s'agit pas là de la diſperſion générale des hommes à la confuſion des langues: mais ſelon quelques-uns, d'un parrage de la terre que Noé fit alors à ſes trois enfans: ou plûtôt ſelon quelques autres, du partage de la Paleſtine, que firent deſlors entre eux les onze enfans de Chanaan, *Gen.* X, 15, 19. longtems avant la confuſion des langues: avant laquelle il paroît auſſi que Sectan, cadet de Phaleg, avoit eû juſques à treize enfans mâles. *Gen.* X, 26, 30. Car ce n'eſt qu'après tout ce détail que Moyſe parle de la confuſion miraculeuſe des langues au Chap. X I. On peut donc la placer ſans aucun inconvénient environ 160 ans après le Déluge, ou 60 ans après la naiſſance de Phaleg. Ainſi eſt-il aiſé de mettre par tout ailleurs la Vulgate & l'Hébreu à couvert de reproche.

ARTICLE LXIV.

HISTOIRE DE L'EGLISE Gallicane dediée à Nosseigneurs du Clergé par le P. Jacques Longueval D. L. C. D. J. *Tome Ve. depuis l'an* 788. *jusqu'à l'an* 849 *& Tome VIe. depuis l'an* 848. *jusqu'à l'an* 987. *A* Paris *chés François*, Montalant, *Jean-Baptiste* Coignard, *Hyppolite-Loüis* Guerin, *Jacques* Rollin *fils.* In 4°. 1733.

CES deux nouveaux Tomes, que le P. Longueval fit paroître au commencement de l'année, répondent parfaitement à l'idée, que les quatre premiers avoient donnée de la justesse de son esprit, de la pureté de son style, de la sûreté de son goût, de l'étenduë de ses connoissances & de l'exactitude de ses recherches. On peut même assûrer, que les talens de cet excellent Historien se déployent avec plus d'éclat, à mesure qu'il avance, soit que la matiére soit d'elle-même plus intéressante, soit qu'il ait fait de nouveaux efforts, pour la lier & l'assortir

d'une maniére à lui donner plus d'agrémens. Le fil de ſon Hiſtoire ſe trouve quelquefois néceſſairement interrompu dans les premiers Tomes. Il étoit impoſſible de raſſembler ſous un ſeul point de vûë les faits, qu'il avoit à décrire. L'établiſſement de la Religion dans les Gaules a été bien différent de la marche ſuivie d'un Conquérant, qui ſoumet rapidement les Villes & les Provinces de proche en proche, & qui devient par ſa victoire l'ame & le centre de tout ce qui ſe fait de conſiderable dans un Etat. L'Hiſtorien de France a dés le commencement de ſon Hiſtoire eû cet avantage, que la vie du Prince étoit en même-tems l'Hiſtoire du Royaume; mais celui de l'Egliſe Gallicane n'a point trouvé dans ſa matiére cette unité, que le Lecteur chérit. Il a fallu rapprocher des faits, qui ſouvent n'avoient entre-eux d'autre rapport, que de s'être paſſé dans le même tems; & il l'a fait avec tant d'addreſſe, que ſouvent on ne s'apperçoit point de la diſtance des Lieux, où ils ſont arrivés. Tout eſt plus enchaîné

dans les Tomes, dont nous donnons le précis. L'Egliſe une fois établie réünit toute la Gaule ſous ùn gouvernement majeſtueux & uniforme, & ſes intérêts tiennent ſi étroitement à ceux de l'Etat, qu'on ne peut bien développer les affaires de la Religion, ſi l'on ne donne en même tems quelque connoiſſance des affaires politiques. Le P. Longueval ne les a jamais ſéparées, dés qu'il a cru leur union utile à éclaircir quelque point de nôtre Hiſtoire. Il a un ſi grand nombre de recherches curieuſes, que tout François, qui veut être parfaitement inſtruit de ce qui intéreſſe ſa patrie, doit joindre l'Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane à celle de France. L'une ne ſuffit point ſans l'autre; mais les deux enſemble font l'Hiſtoire complette de la nation.

Le premier objet, qui ſe préſente au commencement du cinquiéme Tome, eſt le zéle de Charles Magne contre les Héretiques. L'Egliſe eſt en ſûreté, quand le Sacerdoce & la Royauté conſpirent à la défendre. „ Ce „ fut, dit le P. Longueval, l'heureux

„ concert des deux puissances, qui „ sauva la Religion, & ferma toutes „ les avenües à une erreur artificieu- „ se, qui étant née dans le voisinage „ de la France, fit tous ses efforts „ pour s'y insinüer. Il parle de l'Hé- „ résie d'Elipand de Tolede, & de „ Felix d'Urgel, qui sans nier ouver- „ tement l'unité de personne en JE- „ SUS-CHRÎT, ni combattre di- „ rectement sa Divinité, renouvellé- „ rent l'Hérésie de Nestorius, en di- „ sant que ce divin Sauveur n'étoit „ pas Fils de Dieu par nature, mais „ seulement par adoption „. Ces deux Chefs du Nestorianisme mitigé partageoient entre-eux les qualités, qui se rencontrent d'ordinaire dans l'Auteur d'une nouvelle Secte. Elipand avoit la violence, & Felix l'artifice. D'ailleurs il ne leur manquoit rien de ce qui peut accréditer l'erreur : l'un établi sur le premier Siége d'Espagne, avoit blanchi dans les travaux de l'Episcopat ; l'autre, au jugement même des Catholiques, avoit tout l'extérieur d'un Saint, piége adroit, où les simples se laissent pren-

dre. Auſſi l'erreur gagna-t'elle bientôt dans la Catalogne, & trouva même des Partiſans dans les Provinces de la Gaule voiſines de l'Eſpagne. Mais ſes progrès furent tout-à-coup arrêtés. Rome parla, les Evêques s'aſſemblérent, & Charles Magne fit leurs jugemens. Felix qui avoit ſemblé retracter de bonne foi ſes erreurs à Ratisbonne & à Rome, les ſoûtint avec opiniâtreté, dés qu'il ſe crut en ſûreté; & après avoir été dépoſé au Concile & relegué à Lyon, il y mourut „ Catholique en appa„ rence, mais au fonds dans les ſen„ timens héretiques, qu'il avoit tant „ de fois abjurés. Et de crainte, qu'„ on ne pût ſe prévaloir de ſes retrac„ tations, il eut ſoin de laiſſer en „ mourant un écrit, dans lequel il „ profeſſoit toutes ſes erreurs, en re„ tractant pour ainſi dire, par ce „ dernier acte, ſes retractations mê„ mes. Ainſi ce malheureux fut tout „ à la fois un triſte exemple & des „ variations d'un Héretique, & de „ l'opiniâtreté d'un Chef de parti „.
La fin d'Elipand eſt plus incertaine;

les Espagnols prétendent, qu'il mourut dans le sein de l'Eglise ; de sçavans Critiques en doutent, quelques-uns même assûrent le contraire ; c'est un problême ; & d'autres siécles en fournissent d'assés semblables.

Le P. Longueval pense, que l'on ne doit point mettre le Concile de Narbonne tenu l'an 788. au nombre de ceux, qui condamnérent Felix d'Urgel. Toute l'érudition de M. Baluze ne peut pas lui rendre problable l'opinion contraire. Il prouve évidemment par les dates de ce Concile, que les actes en ont été falsifiés, & que M. Fleury, qui le rapporte à l'an 791, est toûjours obligé d'y reconnoître quelque faute. Celui de Francfort est le plus célébre de ceux, qui s'assemblérent au sujet de la nouvelle Hérésie. Charles Magne y avoit réüni les Evêques de ses Etats : d'Italie, de Germanie, de Gaule & d'Aquitaine, au nombre de près de trois cens. „ Il „ avoit même appellé des Isles Brita- „ niques des hommes versés dans les „ sciences Ecclésiastiques, afin que „ par les recherches de tant de person-

„ nes habiles, on découvrît mieux la vérité „. Pour ramener, s'il étoit possible, Elipand, qui par des lettres captieuses avoit tâché de surprendre sa Religion & celle des Evêques Gaulois, ce grand Prince lui envoya les différens écrits, où ces lettres étoient réfutées. „ Vous verrés, lui dit-il, „ par le premier écrit ce que pense le „ Pape, l'Eglise de Rome, les Evêques „ & les Docteurs de ces Provinces. „ Le second vous fera connoître le „ sentiment des Docteurs & des Evêques des Provinces d'Italie plus voisines, avec celui de Pierre de Milan, & de Paulin Patriarche du „ Frioul ou d'Aquilée, qui ont assisté à nôtre Concile. Le troisiéme „ écrit contient la foi orthodoxe des „ Evêques de la Germanie, de la Gaule, de l'Aquitaine & de la Bretagne, „ avec la réponse à vos objections. „ Enfin j'ai marqué dans le quatriéme écrit mon adhésion à l'unanimité de ces Péres „. C'est ainsi que Charles Magne, sans faire le Théologien, parle aux nouveaux Sectaires avec le zéle & la charité d'un

ſaint Docteur, ſe contentant pour les ramener à l'unité, d'emploïer avec force l'argument tiré de l'autorité & du conſentement de l'Egliſe univerſelle : preuve également convaincante pour les ſimples & pour les ſçavans. Outre l'Héréſie de Felix & d'Elipand, contre laquelle fut dreſſé le premier Canon du Concile, l'on agita à Francfort une autre queſtion importante touchant le culte des images. Les Evêques François, dont la plûpart n'entendoient pas le Grec, ne jugérent des actes du ſecond Concile de Nicée, qu'ils nomment par erreur de Conſtantinople, que ſur une verſion infidéle. Ainſi la cenſure, par laquelle ils rejettent ce Concile, n'eſt fondée que ſur une fauſſe ſuppoſition, qui attribuë aux Péres de Nicée une erreur, dont ils étoient bien éloignés ; & c'eſt de déferer aux images le culte & l'adoration de latrie, que l'on défére à la ſainte Trinité. Cette erreur de fait enléve aux Proteſtants l'avantage, qu'ils prétendent tirer du deuxiéme Canon du Concile de Francfort, con-

tre le culte des ſaintes Images. De tous les Evêques, qui écrivirent contre Elipand & Felix, aucun n'étoit auſſi recommandable par ſon érudition & ſa ſainteté, que ſaint Paulin d'Aquilée, que le Pére Longueval appelle une des lumiéres de ce ſiécle.

Mais Alcuin mérite d'être regardé comme le premier Défenſeur de la Foi, & pour avoir convaincu Felix en plein Concile, & pour le nombre des Ouvrages, qu'il publia contre l'erreur, & enfin pour l'étenduë de ſes connoiſſances, qu'il fit ſervir à la gloire de la Religion. Ce ſeroit affoiblir l'éloge de ce grand homme, que de changer quelque choſe à ce qu'en dit le P. Longueval. „ On ne peut, „ dit-il, refuſer à Alcuin la gloire „ d'avoir été le Reſtaurateur des Let„ tres en France, & d'avoir inſpiré de „ l'amour pour elles, même aux cour„ tiſans. Il étoit Grammairien, Poë„ te, Dialecticien, Controverſiſte, „ & Interprête des Saintes Écritures. „ Mais ſa ſcience étoit plus étenduë „ que profonde, il avoit plus de gé-

„ nie que de goût, plus d'érudition
„ que d'élegance ; & étoit plus di-
„ ſert qu'éloquent. L'uſage qu'il fit de
„ ſes divers talens, eſt plus eſtimable
„ que ſes talens mêmes ; car il les
„ emploïa tous à faire fleurir la Re-
„ ligion & la piété. Il fut ſçavant
„ ſans orgüeil, courtiſan ſans flat-
„ terie, riche ſans attache ; ayant
„ ſçû conſtamment allier l'étude des
„ Sciences les plus épineuſes avec une
„ dévotion tendre, & la réputation de
„ bel eſprit avec l'humilité & la mo-
„ deſtie chrêtienne. „ Alcuin avoit établi à S. Martin de Tours, dont il étoit Abbé, une écôle pour perpétüer les Sciences. Il y donnoit lui-même des leçons ; mais les Moines n'en profitoient pas davantage, que des exemples de vertu, qu'ils recevoient de cet Abbé reſpectable. Ennuïés du joug de la diſcipline monaſtique, ils le ſecoüerent à ſa mort, pour embraſſer la vie canoniale, & leur exemple fut ſuivi de beaucoup d'autres Communautés, où le relâchement s'étoit introduit. Mais pendant que ces Religieux ſembloient

ſe répentir de leur vocation, d'autres faiſoient fleurir la diſcipline réguliére. On vit même des Grands du monde préferer l'auſtérité de la ſolitude aux délices de la Cour, & la pauvreté obſcure du Cloître à l'éclat de la plus brillante fortune. S. Engilbert, S. Guillaume de Gellon, S. Benoît d'Aniane, comblés des faveurs & des bienfaits du Prince, donnérent au monde ces grands exemples de détachement, toûjours admirés & toûjours peu ſuivis. Il n'eſt pas ſurprenant de trouver ces vertus héroïques dans la Cour d'un Prince, qui étoit lui-même un modéle de toutes les vertus. Le régne de Charles Magne peut s'appeller le régne de la Religion. Toute ſon application étoit de l'étendre, de la conſerver & de la faire fleurir dans les Etats que la Providence avoit ſoûmis à ſa puiſſance. Les Saxons ne perdirent la liberté pour laquelle ils avoient ſi long-tems combattu, que pour trouver la Foi à laquelle ils avoient toûjours été indociles. S. Ludger Evêque de Friſe & de Saxe leur prêcha l'Evangile, & Dieu

autoriſa ſa Prédication par des miracles ſi éclattans, que la Nation ſe convertit, & demeura conſtante dans la Foi chrêtienne. Charles Magne avoit déja envoïé Arnon de Saltzbourg pour travailler à la converſion des Huns. Les ſuccès de ſa miſſion ne ſont point détaillés, & il y a apparence, qu'ils ne furent point auſſi grands que ceux de S. Ludger parmi les Saxons. L'Empereur ne fut pas moins zélé, pour conſerver la Foi dans ſes Etats, que pour l'établir dans ſes conquêtes. L'Héréſie de Felix & d'Elipand fut étouffée dés ſa naiſſance. Il s'en éleva quelque tems après une nouvelle, qui ſe répandoit dans la Septimanie avec d'autant plus de ſuccès, qu'elle favoriſoit le libertinage. Elle conſiſtoit à dire, que la converſion n'étoit point néceſſaire, & que c'étoit à Dieu & non aux Prêtres, qu'il falloit ſe confeſſer. Mais la plume d'Alcuin & la vigilance du Prince firent bien-tôt diſparoître cette pernicieuſe Doctrine, qui n'a reparu qu'après bien des ſiécles. Un moyen efficace qu'il emploïa, pour garantir

ses Etats de l'erreur, fut de dissiper l'ignorance. Il obligeoit les Prélats mêmes de s'instruire parfaitement de la Religion. Il leur écrivoit quelquefois des lettres circulaires, pour leur demander des éclaircissemens sur les point les plus importans de la croyance catholique, & c'est à cette pieuse addresse de Charles Magne que nous sommes redevables des Traités sur le Baptême de Leidrade de Lyon, de Theodulfe d'Orleans, de Magnus de Sens, & de Jessé d'Amiens : monumens précieux de la Foi catholique, qui est la même dans tous les tems. Enfin on peut juger, combien Charles Magne avoit à cœur de voir fleurir les bonnes mœurs parmi ses Sujets, par le nombre des Capitulaires, qu'il a laissés, & par celui des Conciles, qu'il faisoit tenir en même tems dans toutes les parties de son Empire, pour instruire tous les Ordres, & tous les Etats de leurs devoirs. A juger de ce Prince par ses conquêtes & ses exploits, on croiroit, qu'il n'auroit été occupé toute sa vie, que d'expéditions militaires; & à en juger par ce

qu'il a fait pour la Religion, on se persuaderoit aisément, que son unique soin étoit de maintenir ses intérêts. L'Empire fut la recompense de son attachement & de son zéle pour le S. Siége. Il transmit l'un & l'autre à son fils; & après avoir porté la gloire de la Nation au plus haut point, où elle ait jamais été, il termina une si belle vie par la mort la plus chrêtienne. Tout le monde s'accorda à lui donner le surnom de *Grand*; mais on n'est pas également convenu, de lui rendre après sa mort le culte, que ses vertus éclatantes semblent avoir mérité. Il est honoré comme Saint dans plusieurs Eglises, & dans d'autres, comme dans celle de Metz, on fait encore tous les ans, le jour de sa mort, un service solemnel pour le repos de son ame: voila un abregé de ce qu'il y a de plus remarquable dans le treiziéme Livre.

Le suivant répond aux seize premiéres années du régne de Loüis le Débonnaire, dont les commencemens furent aussi heureux que la fin en fut triste & funeste. Ce Prince hé-

ritier de la piété de ſon pére, s'appliqua dés ſon avénement à l'Empire, à réformer les abus, qui s'étoient introduits malgré la vigilance de Charles Magne. Mais l'inexpérience lui fit dés-lors faire des fautes, dont il ſe répentit dans la ſuite. En exilant S. Adalard ſon parent, il écarta de ſa Cour un vertueux Miniſtre, qui avoit gouverné le Royaume d'Italie avec beaucoup de ſageſſe ſous le régne du Roi Pepin; & il ſe prépara bien des chagrins en choiſiſſant Ebbon pour Archevêque de Rheims. Ce fut dans cette Ville, qu'il reçut l'Onction Impériale du Pape Etienne IV, qui ſemble n'être venu en France, que pour ce ſujet. Il n'eſt pas étonnant que les Papes, qui ne pouvoient dans ce ſiécle ſe paſſer de la protection des Empereurs François contre le caprice & l'indocilité des Romains, fiſſent de ſemblables démarches, pour la mériter. Il y a lieu de croire, que les beaux réglémens, que l'Empereur fit publier en ce tems-là pour la réforme du Clergé & de l'Etat monaſtique, furent les fruits de ſes confé-

rences avec le Pape. Ce Prince convoqua pour ce ſujet un nombreux Concile à Aix la Chapelle, où Amalaire Diacre de Metz, diſtingué par ſon érudition, fut chargé de recüeillir des Ecrits des ſaints Péres, tout ce qui regardoit le réglément de la vie des Chanoines & des Vierges conſacrées à Dieu. Son Recüeil approuvé des Evêques & augmenté de pluſieurs articles, qu'ils y ajoûtérent, forme les actes de ce Concile. Ils ſont partagés en deux Livres, dont le premier contient la régle des Chanoines, & le ſecond celle des Chanoineſſes, qu'on appelloit *Sanctimoniales*, pour les diſtinguer des filles conſacrées à Dieu, qui étoient proprement Religieuſes, & qu'on appelloit *Moniales*.

La réforme de l'Etat Monaſtique ſuivit de près celle du Clergé. Un grand nombre d'Abbés & de Moines s'aſſemblérent à Aix la Chapelle, pour convenir d'une Régle commune & d'une maniére de vie uniforme. La Régle de S. Benoît devoit ſervir de modéle à la réforme, que l'on vouloit établir. Mais on jugea, qu'elle

n'entroit pas sur plusieurs points dans un assés grand détail. On convint donc de drêsser une explication & une espéce de supplément de la Régle, que tous les Abbés & les Moines promirent d'observer. S. Benoît d'Aniane n'eut pas de peine à faire goûter ces Réglémens dans les Monastéres, qui lui étoient soûmis, ni dans celui d'Inde, qu'il fit bâtir quelque tems après. Heiton de Bâle les fit aussi recevoir dans Richenow, & Theodulfe d'Orleans dans Micy; mais il ne fut pas aisé de rétablir l'Ordre dans S. Denys. La plûpart des Moines prétendirent, qu'ils n'avoient aucun besoin de réforme, quelques-uns mêmes publioient, qu'on ne pouvoit pas les obliger aux observances monastiques, parcequ'ils n'en avoient jamais fait Profession. Ils furent convaincus du contraire par saint Aldric de Sens & Ebbon de Rheims, à qui l'Empereur avoit ordonné de se rendre à S. Denys avec leurs Suffragans. La régle fut enfin reçûë, on cessa de vivre en Chanoines, on reprit la cuculle, que l'on avoit quit-

tée, après avoir donné plus d'embarras aux Commiſſaires, qu'ils n'en avoient trouvé dans tous les autres Monaſtéres de France.

Loüis, qui n'avoit conſulté que ſa bonté pour élever à l'Empire ſon fils Lothaire, ſembla démentir ſon caractére à l'égard de Bernard ſon neveu, Roi d'Italie. Il ſe reprocha toute ſa vie, & regarda comme la ſource de ſes malheurs, la rigueur, dont il avoit uſé envers ce jeune Prince. Cependant il n'avoit rien fait, qu'une exacte juſtice ne permît, & que la politique ne ſemblât exiger; mais la bonté de ce Prince lui faiſoit traiter de violence les coups de fermeté même les plus néceſſaires pour maintenir ſon autorité. Il rappella de l'exil les trois Evêques, qui avoient été dépoſés, pour avoir eû part à la conſpiration de Bernard; & comme ce rappel ne calmoit pas tous les remords de ſa conſcience; „ il ne craignit pas, dit le P. Longueval, de „ porter trop loin l'humilité chrêtienne, aux dépens de la Majeſté Impériale. Il fit dans l'aſſemblée généra-

„ le, qu'il tint à Attigni, une Confef-
„ feffion publique des péchés, qu'il
„ avoit commis au fujet du Roi Ber-
„ nard, fe foûmit à la pénitence
„ qu'on lui impofa, & tâcha d'ex-
„ pier par de grandes aumônes, par
„ les priéres des Serviteurs de Dieu,
„ & par fes propres fatisfactions, les
„ fautes que lui ou fon pére pou-
„ voient avoir commifes en ce genre;
„ comme s'il avoit excédé par une
„ cruelle vangeance en ce qu'il avoit
„ fait felon la juftice des Loix : ce
font les paroles de l'Auteur de fa vie.
Loüis foûtint par fa conduite une démarche fi extraordinaire ; mais il eft à préfumer, que cette humiliante cérémonie rendit le Prince moins refpectable dans l'appareil d'un Pénitent, & enhardit dés-lors certains efprits aux mouvemens inquiets de faction & d'intrigue, qui produifirent enfin les fcénes les plus tragiques & les plus fcandaleufes. On nous permettra de paffer le refte de ce quatorziéme Livre, où à l'exception de la Miffion de S. Anchaire dans le Dannemark & dans la Suéde, avec la

question sur le culte des Images renouvellée par Claude de Turin, il ne se trouve que des réglemens assés semblables à ceux, dont nous avons parlé.

De plus grands objets nous attirent au quinziéme Livre, où la conjuration contre Loüis le Débonnaire est développée par le P. Longueval, d'un stile qui répond à la grandeur de l'événement, & avec une exactitude & une délicatesse, que nous ne trouvons dans aucune de nos Histoires. Voici comme il entre en matiére. „ Une funeste scéne va s'ouvrir, „ où l'on verra des enfans ingrats & „ dénaturés, s'armer contre leur pére „ & contre leur Souvérain, des Su- „ jets rébelles, & même des Prélats „ ambitieux & perfides lever l'éten- „ dart de la révolte, & concerter „ les plus noires intrigues sous le mas- „ que trompeur du zéle pour le bien „ public. Que n'est-il permis pour „ l'honneur de la Nation, d'enséve- „ lir dans un éternel oubli les indi- „ gnes outrages, que l'on fit alors à „ la Majesté Roïale & Impériale :

„ mais comme on tâcha de couvrir „ l'horreur de ces attentats du voile „ ſacré de la Religion, qui les deteſ- „ toit, & que pluſieurs Evêques s'y „ laiſſérent tromper, je ne puis me „ diſpenſer d'en parler dans cette Hiſ- „ toire, ne ſeroit-ce que pour fai- „ re ſentir, comment l'Egliſe de Fran- „ ce punit alors ceux de ſes Miniſtres, „ qui entrérent dans ces factions „. Ce qu'il ajoûte immédiatement après, peut encore ſervir à donner idée de „ la nobleſſe de ſon ſtile : „ tandis „ que l'Empereur Loüis donnoit tous „ ſes ſoins à établir la réforme dans „ les diverſes conditions, il ſe trâ- „ moit ſourdement contre ſa Perſon- „ ne ſacrée, dans le ſein même de ſa „ Famille, une dangereuſe conjura- „ tion, qui ſous prétexte de réfor- „ mer les abus, augmenta les deſor- „ dres, & dégenera bien-tôt en une „ guerre civile plus funeſte, que tous „ les maux auſquels on vouloit pa- „ roître chercher un reméde. La bon- „ té & la clemence de Loüis le Dé- „ bonnaire, qui auroient dû le faire „ aimer, firent qu'on le craignit

» moins, & dés qu'on eut cessé de
» craindre son autorité, on en vint
» bien-tôt au mépris de son Auguste
» Personne. Les Princes & les Grands
» formérent les cabales; & le Peuple
» devint la duppe & la victime de
» leur ambition ». Il continuë avec la même force de développer dans une narration animée les ressorts & les progrés de ces mouvemens séditieux. Parmi les Ecclésiastiques, qui se déclarérent pour les factieux, les plus célébres étoient: Vala frére de S. Adalard, Hilduin Abbé de saint Denys, Elisacar Abbé de S. Riquier, Jessé Evêque d'Amiens, S. Bernard Archevêque de Vienne, S. Agobart Archevêque de Lyon, Barthelemi Archevêque de Narbonne, & plusieurs autres personnages distingués par leur rang & par leur sainteté, qui se laissérent tromper par le spécieux prétexte du service du Roi, tocsin ordinaire des Rébelles. Tant il est vrai, ajoûte le P. Longueval, que la piété se laisse quelquefois surprendre, & que la vertu de ceux, qui embrassent un parti, n'est pas une

raison de le justifier. Ce qui doit paroître étrange, c'est que les plus gens de bien, Vala, saint Agobard, saint Bernard, furent aussi des plus opiniâtres dans le mauvais parti, qu'ils avoient embrassé. Mais celui de tous qui soûtint le Personnage le plus odieux, fut Ebbon Archevêque de Rheims. „ C'étoit, dit le P. Longue„ val, un Prélat difficile à définir par „ les qualités opposées, qu'il parois„ soit réünir : des vices & des vertus „ d'éclat faisoient comme son carac„ tére. Né esclave, il joignoit la plus „ grande ambition à l'extraction la „ plus basse. Ses talens auroient fait „ oublier sa naissance, si ses défauts „ n'en eussent rappellé le souvenir. „ Le mérite & la faveur contribué„ rent également à son élevation. „ L'Empereur Loüis, qui étoit alors „ Roi d'Aquitaine, le tira de l'escla„ vage, lui donna des Abbayes, & „ l'éleva enfin sur le Siége de Rheims. „ Ebbon parut quelque tems mériter „ sa fortune. Il fut successivement „ Courtisan assidu, zelé Missionnaire, „ & enfin Chef de parti contre son

„ Prince; mais toûjours eſprit inquiet „ & brouillon , cœur ingrat & peut-„ être corrompu, car on l'accuſa auſſi „ d'impudicité & de cruauté. Il fal-„ loit de tels Miniſtres pour ſervir la „ paſſion d'un fils auſſi dénaturé que „ Lothaire. Encore Ebbon lui ven-„ dit-il ſa perfidie, & l'Abbaye de „ ſaint Vaaſt d'Arras, qui lui fut „ alors donnée, en fut le prix „. Voi-la le caractére de celui , qui préſida à l'Aſſemblée de Compiegne , où l'at-tentat contre la Majeſté Impériale fut conſommé par des Evêques, qui éten-dant temerairement ſur le temporel l'autorité ſpirituelle , que leur miniſ-tére leur donne , tâcherent de cacher ſous le voile de la Religion les coupa-bles excès , auſquels ils ſe portoient contre leurs Souverains.

Loüis fut bientôt en état de ſe faire par lui-même juſtice des factieux ; mais il aima mieux la demander aux quaranre Evêques , qu'il avoit aſſem-blés à Thionville l'an 835. On cita les coupables , pour leur faire leur pro-cés ; mais la plûpart , comme Heri-bolde d'Auxerre & Barthelemi de

Narbonne s'étoient retirés en Italie dans les Etats & ſous la protection de Lothaire. Jeſſé d'Amiens, qui avoit été depoſé à l'occaſion des premiers troubles, avoit choiſi le même azile. Agobard, qui étoit demeuré en France, refuſa de comparoître après trois Citations canoniques, & il fut dépoſé. Il ſe refugia en Italie, où Bernard de Vienne engagé dans la même affaire, le ſuivit quelque tems après. Ces deux derniers furent de nouveau cités à l'Aſſemblée de Cremieu. Agobard n'eut garde de comparoître. Bernard qui étoit moins coupable ſe préſenta; mais ayant preſſenti que l'Aſſemblée ne lui ſeroit pas favorable, il prit la fuite. Ainſi l'affaire ne fut pas entiérement terminée à cauſe de l'abſence des accuſés; & on n'ordonna perſonne en leur place. Deux ans après ces deux Archevêques étoient rétablis dans leurs Siéges, & s'étoient parfaitement reconciliés avec l'Empereur, qui leur pardonna volontiers en faveur de leur piété. Ebbon ſeul ne put ſe ſouſtraire à l'humiliation & aux châtimens qu'il avoit mérités. Après

bien des chicanes inutiles, il donna sa démission, & signa l'Acte de sa déposition, que Jonas Evêque d'Orleans dicta au Prêtre Elie, depuis Evêque de Chartres. Foulques Abbé de saint Remi fut designé Successeur d'Ebbon, qui reparut sur la Scéne après la mort de Loüis, pour exciter de nouveaux troubles dans l'Etat & dans l'Eglise. Telle fut la fin de cette intrigue factieuse, qui fait connoître que s'il se trouva dans l'Eglise de France des Prélats assés teméraires pour abuser indignement de leur ministére contre les droits du Souvérain, il s'y en trouva aussi d'assés fidéles, pour vanger le Souvérain aux dépens même de leurs Confréres. Ceux qui se distinguérent le plus par leur fidélité, furent Drogon de Meta, Otgaire de Mayence, saint Aldric de Sens, Frothaite de Toul, Trevelse de Lizieu, &c. Les bornes étroites, que nous prescrit la briéveté d'un Extrait, ne nous permettent pas de nous étendre sur leurs caractéres, que le P. Longeval décrit avec sa délicatesse ordinaire.

L'Empereur ſe ſervit de l'autorité qu'il avoit recouvrée, pour rétablir le bon ordre. Il convoqua un Concile à Aix-la-Chapelle pour faire de nouveaux Réglemens. Jamais on n'en fait plus, que ſous un Gouvernement foible, & jamais on n'en garde moins. Il manquoit à Loüis le Débonnaire une certaine fermeté, pour les faire obſerver; & d'ailleurs des enfans indociles troublérent tellement le cours de ſa vie, qu'il fut obligé d'employer à ſe garantir contre leurs révoltes, le tems qu'il deſtinoit à executer d'autres projets. Il ſe reconcilia avec Lothaire, mais Loüis de Baviere le pourſuivit juſqu'au tombeau. Pére indulgent, Maître foible, il n'eut point les qualités d'un Grand Empereur, mais il eut celle d'un fervent Chrétien.

La mort de l'Empereur Loüis ralluma l'ambition de Lothaire, qui voulut devenir ſeul Maître des États de ſon pére. Il tâcha de ſurprendre ſes fréres, Loüis & Charles; mais il fut défait à la ſanglante bataille de Fontenai, où il demeura tant de

François ſur la place, que les Vainqueurs eux-mêmes pleurérent une funeſte victoire, qui en épuiſant les forces de l'Empire, le laiſſoit en proïe aux ravages & à la cruauté des Normands. Ebbon que Lothaire avoit rétabli ſur le Siége de Rheims après la mort de ſon pére, en fut chaſſé une ſeconde fois, & fit à Rome d'inutiles efforts, pour obtenir ſon rétabliſſement. Cependant au bout de deux ans le Pape Sergius II. ordonna la reviſion de ſa cauſe, mais ſa dépoſition fut confirmée au Concile de Paris, & les Prélats lui défendirent de ſe porter pour Archevêque de Rheims, juſqu'à ce qu'il ſe fût ſiſté devant eux ſelon l'ordre du Pape, pour être jugé. Il refuſa de comparoître, & perdit même bientôt la protection de Lothaire, qu'il n'avoit méritée que par ſes crimes. Il ſe refugia auprès de Loüis Roi de Baviere, qui lui donna l'Evêché d'Hildesheim, où il mourut l'an 851. Il ne lui manqua pour être un grand Prélat, que d'avoir été plus fidéle à ſon Prince, & pour vivre heureux, que d'être moins inquiet &

moins intrigant. Il eût pour Succeſſeur dans le Siége de Rheims Hincmare, qui eut aſſés de part aux affaires de l'Egliſe & de l'Etat, pour mériter qu'on le faſſe connoître. S. Hincmare, dit le P. Longueval, fut dans ſon ſiécle, par ſon érudition & par „ ſon zéle, la gloire de l'Egliſe Gallicane, la terreur de l'Héréſie, le „ Conſeil des Rois, & l'ame de toutes les affaires de Religion & même „ d'Etat, qui ſe paſſérent de ſon tems. „ Auſſi fut-il en butte à bien des contradictions, & il faut reconnoître, „ que ſon caractére vif, entreprenant „ & un peu hautain, donne plus d'une „ fois priſe à ſes Adverſaires, dans les „ démélés éclatans, qu'il eut avec les „ Evêques, & avec les Papes „. Quelque tems après ſon élection, Hincmare aſſiſta au Concile de Meaux, dont les vingt-quatre premiers Canons ſont tirés des Conciles tenus quelques années auparavant, ſçavoir de ceux de Coulaines, de Thionville, de Loiré & de Beauvais. Le Roi Charles ſigna les Réglemens de ce Concile, & promit de les faire obſerver. On les con-

firma dans un Concile plus nombreux tenu à Paris l'an 846; & comme les Seigneurs laïques refusoient de s'y soûmettre, le Roi convoqua la même année une Assemblée extraordinaire à Epernai au Diocése de Rheims: jamais l'Episcopat, dit un de nos Annalistes, ne reçut un si grand affront sous des Princes chrétiens, que dans cette Assemblée d'Epernai; les Seigneurs vinrent à bout d'aigrir l'esprit du Roi contre les Evêques; on les fit non-seulement sortir de l'Assemblée; les Seigneurs laïques firent un choix des Canons, qui ne les regardoient pas, ou dont l'observation devoit peu les incommoder. Après quoi ils envoyérent cette liste aux Evêques, en déclarant que le Roi & eux ne vouloient observer que ces Canons. Tel fut le fruit de tant de Conciles tenus cette année & les précédentes. Jamais on ne vit plus de Réglemens & moins d'ordre. Le mépris des Canons croissoit tous les jours, & l'impunité étoit l'appanage des grands crimes. Tout se sentoit de la foiblesse du gouvernement. Les succès servent

beaucoup à affermir l'autorité d'un Prince, & le Roi Charles n'avoit point été heureux dans quelques expéditions en Bretagne & en Aquitaine. Il le fut encore moins dans la suite contre les Bretons, gouvernés alors par un Duc assés ambitieux pour aspirer à la Royauté, & assés heureux pour l'assurer à son fils. C'étoit Romenoi, qui voyant le Royaume affoibli par les guerres civiles & par les courses des Barbares, tâcha de profiter de la misére de l'Etat & de la foiblesse des Rois, pour secoüer toute dépendance de la France. „ Il étoit, „ dit le P. Longueval, plus propre „ qu'un autre à faire réüssir ce projet. „ C'étoit un guerrier brave & heu„ reux, un politique adroit, aussi har„ di à former une entreprise, qu'opi„ niâtre à la soûtenir. La gloire & „ l'interêt étoient les seuls ressorts de „ sa conduite ; & s'il paroissoit appel„ ler quelquefois la Religion à ses „ conseils, ce n'étoit que pour parve„ nir plus aisément à ses fins „. Les moyens, qu'il employa, furent bien violens. Il fit accuser de Simonie les

quatre Evêques de ſes Etats, & les obligea de ſe démettre. Il nomma en leur place des ſujets dévoüés à ſes volontés ; mais prévoyant que l'Archevêque de Tours n'ordonneroit pas ces nouveaux Evêques, il fit une ſeconde démarche plus hardie que la premiére. Il prit le parti d'ériger de ſa propre autorité une Métropole en Bretagne; & pour multiplier le nombre des Suffragans, de quatre Evêchés, qui étoient dans cette Province, il en fit ſept. Il reçut enſuite l'Onction royale des mains du nouvel Archevêque de Dol, qui n'avoit pas plus de pouvoir de le faire Roi, que le Prince n'en avoit eû de le faire Métropolitain. Son fils Eriſpoi défit de nouveau les François, & obligea Charles de lui accorder le tître de Roi, & de lui céder les Villes de Rennes & de Nantês. L'Evêque de Dol continua de ſon côté de s'arroger les droits de Métropolitain, & la conteſtation ne fut terminée qu'au treiziéme ſiécle en faveur de l'Archevêque de Tours. La France n'étoit point alors en état de ſoûtenir ſes droits, ni de réparer ſes

pertes. Les descendans de Charles-Magne plus foibles les uns que les autres, descendoient comme par degrés de cette élevation, à laquelle il avoit porté la gloire de la Nation, jusqu'au tems, où ils se laissérent enfin enlever la couronne, dont le poids les accabloit plus, que son éclat ne les ornoit. La longueur de cet Extrait nous oblige à remettre au mois prochain celui du sixiéme Tome.

ARTICLE LXV.

HYPOTHESES PRIMITIVES de la durée moyenne des Années solaires, & des mois & des Années lunaires. Par le P. I. M. M. I.

Suite de l'Article LV. au mois précédent.

XXV. A Considérer le bel ordre des Embolismes, que le calcul Mosaïque des mois & des années lunaires vient de nous représenter dans tout le cours des XIX premiers cycles; avec l'heureuse chute du cycle déficient, qui ramenoit au

Mécredi la tête du vingtiéme cycle; après quoi nul autre cycle lunaire des années du monde ne pouvoit être déficient, que dans un intervalle d'environ 6460 ans : à ne considerer, dis-je, que ces grands avantages, on seroit porté à croire, qu'Adam n'auroit eû connoissance ni fait usage d'aucune autre hypothése lunaire que de la Mosaïque, c'est-à-dire, de celle que Moyse continua de suivre, & que les Juifs ont conservée depuis, dans leur Calendrier.

Mais on revient de ce faux préjugé, en faisant réflexion, qu'il n'est pas probable, que la durée primitive des mois & des années lunaires n'ait pas été, du moins à fort peu près, de la même justesse, que la durée primitive des années solaires : & qu'Adam, qui avoit reçu de Dieu l'intelligence des premiers principes de toutes les Sciences & de tous les Arts nécessaires au Genre-humain, ait ignoré la plus parfaite durée du mois lunaire, ou qu'il ait négligé d'en faire usage durant les XIX premiers cycles du monde, comme il le

pouvoit ſans aucun inconvénient, & avec les mêmes avantages, & d'autres encore auſſi conſidérables, que ceux dont je viens de parler.

Nous avons outre cela une preuve poſitive & ſenſible, que le calcul Moſaïque n'eſt pas le primitif, ou le plus ancien, ni celui des XIX premiers cycles lunaires. Car à la tête des premiéres années du monde, ce calcul n'aboutit à aucun terme aſſés remarquable, aſſés ſimple & aſſés commode pour tenir lieu de racine ; & qui au contraire ne ſoit ſans néceſſité & ſans utilité chargé de pluſieurs minuties horaires, dont il eût été aiſé de le dégager ; & dont Adam & tout homme de bon ſens n'eût pas manqué de décharger ſa racine lunaire.

Par exemple, le calcul Moſaïque fait tomber la premiére Néomenie du monde à trois heures du ſoir, 26 min. 13 ſec. & 20 tierces : à quoi il n'y a pas la moindre apparence, qu'Adam ait fixé ſa racine des mois & des années lunaires ; rien ne l'empêchant d'en placer la tête à trois heures & demie du ſoir. Il en eſt de

même de la Néomenie équinoxiale de la ſeconde année du monde, que le calcul Moſaïque indique à 14 min. 53 ſec. & 20 tierces après minuit, & à ſi peu prés du quart d'heure entier, qu'il eût été hors de toute convenance de n'y pas faire aboutir cette Néomenie, ſi elle eût été radicale. A plus forte raiſon, ſi la tête de la troiſiéme année lunaire eût été la racine du calcul Moſaïque, ce calcul n'indiqueroit pas la Néomenie équinoxiale de cette année là, qui étoit la premiére emboliſmique, à 9 heures du matin, 3 min. 33 ſec. & 20 tierces; mais à 9 heures préciſes du matin.

En un mot, des vingt premiéres Néomenies équinoxiales, que j'ai ci-devant indiquées par le calcul Moſaïque, il n'en eſt aucune qui tombe à quelque terme convenable à une racine ou époque primitive, comme ſeroit une heure préciſe, ou quelque ſimple & notable partie d'heure, telle que la ſixiéme ou la cinquiéme partie, & ſur-tout, le quart, le tiers, ou la moitié de l'heure: & il n'y a que la tête de la huitiéme année du

monde, qui aboutiſſe à de ſimples minutes, mais au nombre de 35, composé de ſept douziémes d'heure : outre qu'il eſt contre toute vrai-ſemblance qu'Adam ait attendu ſi tard à déterminer ſa racine lunaire.

Il eſt donc certain que la racine lunaire du Calendrier primitif n'étoit point à la tête du calcul Moſaïque, mais d'un calcul plus ancien beaucoup plus exact ; & qui à la tête du vingtiéme cycle & de l'année 362 du monde, aboutiſſoit à la racine du calcul Moſaïque des périodes de XIII cycles lunaires, comme je l'ai précedemment démontré. C'eſt donc par la recherche du calcul lunaire du Calendrier primitif, qu'il faut commencer, pour faire enſuite la découverte de ſa véritable racine.

XXVI. Dans la ſeconde partie de cette Diſſertation, neuf cycles ſolaires de XIX ans, étant de 171 années ſolaires, & de 8922 ſemaines, 2 jours, 10 heur. 10 min. & 30 ſecondes : la Période primitive de XVIII cycles, & de 342 années ſolaires, eſt de 17844 ſem. 4 jours, 20 heur. &

21 minutes.

Trois Périodes pareilles sont donc de 54 cycles, de 1026 années solaires, & de 53534 sem. nullité de jours, 13 heur. & 3. min.

Six Périodes sont de 108 cycles, ou de 2052 années solaires, dont la durée est de 107068 sem. 1 jour, 2 heur. & 6 minutes.

Douze Périodes sont de 216 cycles, de 4104 années solaires, & de 214136 sem. 2 jours, 4 heur. & 12 minutes.

Dix-huit Périodes sont de 324 cycles, de 6156 années solaires, & de 321204 sem. 3 jours, 6 heur. & 18 minutes. A quoi ajoûtant encore une Période de XVIII cycles, & de 342 années solaires.

Dix-neuf Périodes enfin, sont de 342 cycles, de 6498 années solaires, & de 339049 semaines, 1 jour, 2 heur. & 39 minutes exactement accomplies.

Voila quelle est, suivant le calcul primitif, la durée solaire de la révolution de XIX Périodes lunisolaires de XVIII cycles de XIX ans. Car nous

avons ci-devant prouvé, que les Périodes lunisolaires étoient nécessairement de XVIII cycles de XIX années tant solaires que lunaires.

XXVII. Pour peu d'attention qu'on fasse ici aux 2 heures & 39 minutes, à quoi aboutit le calcul primitif de cette révolution; on apperçoit aussitôt, que malgré la grande justesse de ce calcul, il est défectueux d'une minute dans l'intervalle de 6498 ans. Ce leger défaut paroît sensiblement par le double avantage qui revient à cette révolution de l'addition d'une minute. Car cette courte augmentation ne sert pas seulement à l'arrondissement de la susdite durée & de son expression, en terminant l'une & l'autre à 2 heur. & 40 minutes, c'est-à-dire, à deux heures & deux tiers d'heure: mais elle sert sur-tout à faire en même tems aboutir toute la révolution à une neuviéme partie de jour: puisque neuf fois deux heures & neuf fois deux tiers d'heure, font au juste 24 heures.

La minute qu'il faut ajoûter ici au calcul primitif de 6498 ans, pour

atteindre à l'exacte & parfaite durée de leur révolution ; cette minute, dis-je, donne à chaque année solaire du calcul primitif, dix particules, mille quatre-vingts troisiémes d'une seconde, d'augmentation nécessaire pour faire aboutir la durée des 6498 ans en question, aux 339049 sem. 1 jour, 2 heur. & 40. minutes de la révolution de dix-neuf Périodes & de 342 cycles lunisolaires. Ainsi la durée Astronomique de l'année solaire de l'hypothése primitive est précisément de 52 sem. 1 jour, 5 heur. 48 min. 50 sec. & $\frac{10}{1083}$ d'une seconde : ou ce qui revient au même, de 50 sec. nullité de tierces, 33. quart. 14 cinq. 27 six. 35 sept. 24 huit. 5 neuv. 59 dixiémes, & une trois cens soixante-uniéme de dixiéme.

On voit clairement ici, avec combien de sagesse la durée primitive de l'année solaire fut bornée aux cinquante secondes de son dernier terme : puisqu'il étoit absolument impossible d'en faire aboutir le caleul au terme précis de la révolution lunisolaire,

ſans le charger de trois diviſions ou fractions horaires, dont la derniére eût été fort irréguliere & de toute autre eſpéce que les deux premiéres. Au lieu qu'à s'en tenir aux 50 ſecondes, un calcul ſi commode n'étoit défectueux que d'une minute ou de ſoixante ſecondes, dans un auſſi long cours que celui de 6498 ans entiérement accomplis.

XXVIII. L'exacte durée de la révolution de 342 cycles tant ſolaires que lunaires de l'hypothéſe primitive, étant, comme on vient de le voir, de 339049 ſem. 1 jour, 2. heur. & 40 minutes: & chaque cycle lunaire étant de 235 mois; à la reſerve de celui ſeul, à la fin duquel tombe l'équation ou le retranchement d'un mois entier: on trouve d'abord ſans peine le nombre des mois lunaires exactement contenus dans la ſuſdite durée; car en multipliant les 223 mois de chaque cycle, par le nombre des 342 cycles de la révolution; & retranchant un mois du produit 80370, reſte le nombre de 80369 mois lunaires de toute la révolution.

Divisant ensuite par ce nombre de 80369 mois, leur entiére durée de 339049 sem. 1 jour, 2 heur. & 40 minutes; le quotient exprimera la durée astronomique du mois lunaire de l'hypothése primitive. Ainsi cette durée est au juste de 4 semaines, 1 jour, 12 heur. 44 min. 3 sec. 6 tierces, 31 quartes, 10 cinquiémes, 50 sixiémes, 26 septiémes, 41 huitiémes, 21 neuviémes, 49 dixiémes, 21 onziémes, 20 douziémes, 9 treiziémes, & 1479 parties d'une treiziéme divisée en 80369 particules.

Je n'ai poussé si loin la recherche & l'exacte expression des précédentes minuties, qu'afin de rendre sensible aux moins attentifs, l'impossibilité absoluë d'exprimer par le calcul sexagenaire l'exacte durée astronomique du mois lunaire de l'hypothése primitive: & même l'impossibilité de suppléer au défaut de ce calcul, par quelque fraction dont le Numerateur soit assés court & assés commode pour pouvoir être mis en œuvre. Car jusqu'ici le moins grand & le moins in-

commode reste de tant de subdivisions, est de 1476 treiziémes, à diviser de nouveau par le nombre des 80369 mois. Et ces deux nombres étant premiers entre-eux, il n'est pas possible d'en reduire la fraction à de plus petits termes.

Il n'en est pas de même du calcul des années solaires, qui est beaucoup plus simple; & dont le reste des secondes, n'est que de 60 à diviser par le nombre de 6498 ans: d'où vient que ces deux nombres étant composés entre-eux, & ayant 6 pour commune mesure, l'expression de leur rapport, ou de la fraction qu'ils forment, se réduit sans rien perdre de sa valeur, à 10 particules mille quatre-vingts troisiémes d'une seconde. C'est donc à cette fraction qu'aboutit, comme je l'ai dit, le calcul astronomique de l'année solaire. Et ce terme étant de la derniére justesse & d'une legére attention, on ne doit ni l'omettre, ni y faire aucune altération.

Pour ce qui est de l'exacte durée du mois lunaire, à l'expression de laquelle aucune sorte de calcul ne

peut commodément atteindre, il suffit à l'usage du calcul astronomique de la borner aux 50 sixiémes; negligeant le surplus de toutes les suivantes minuties, dont le défaut n'est que de 10 quartes à la fin des 80369 mois lunaires de toute la révolution. Ainsi la durée astronomique du mois lunaire de l'hypothése primitive est de 29 jours, ou de 4 semaines & 1 jour, 12 heur. 44 min. 3 sec. 6 tierces, 31 quart. 10 cinquiémes, & 50 sixiémes. Le mois lunaire de M. de la Hire, le plus exact observateur & le plus laborieux de nos Astronomes, ne surpasse celui-ci que d'environ 29 quartes: car j'ai démontré au mois d'Avril de l'année derniére 1732. Article XXX. de ces Mémoires, que le mois lunaire de cet illustre Astronome aboutissoit précisément à 7 tierces au de-là des 3 secondes ordinaires.

XXIX. Si le calcul horaire du Calendrier primitif eût été purement sexagenaire, la commodité de ce Calendrier eût manifestement obligé à reduire ou à borner l'expression du mois lunaire à 30 quartes précises,

négligeant le ſurplus d'une quarte & des ſuivantes minuties : negligence, qui à la ſin de la révolution, n'eût été que de 26 ſec, 21 tierc.& 30 quartes. Mais le calcul horaire du Calendrier primitif eût beaucoup perdu de ſa briéveté & de ſa commodité, dans une auſſi exacte expreſſion du mois lunaire, qu'eſt celle que je viens de dire, & qui ſuppoſe la progreſſion ſexagenaire de toutes les minuties horaires.

En effet, dans la forme primitive du calcul horaire, qui ſubſiſte encore dans le Calendrier des Juifs, la premiére diviſion de l'heure étoit de 18 *Parties*, vallant chacune 3 de nos minutes & 20 de nos ſecondes : & les ſubdiviſions des *Parties* horaires ſe faiſant par ſoixante, chaque *Particule* de la ſeconde diviſion, valloit 3 de nos ſecondes & 20 de nos tierces : chaque *Moment* de la troiſiéme diviſion, valloit 3 de nos tierces & 20 de nos quartes. Enfin chaque *Point* de la quatriéme diviſion de l'heure, eût vallu 3 de nos quartes & 20 de nos cinquiémes, ſi le Calendrier primitif

eût eû besoin de cette derniére subdivision; qui, comme on le voit assés par avance, en eût rendu le calcul trop chargé de pareilles minuties horaires.

Suivant ce calcul horaire, l'expression primitive des 44 min. 3 sec. 6 tierc. & 30 quarres du mois lunaire, eût été de 13 *Parties* d'heure, 12 *Particules*, 55 *Momens*, & 57 *Points*. Or ce dernier nombre de 57 *Points*, n'ayant ni moitié, ni quart, n'étoit pas propre à indiquer exactement la pleine lune & les deux quadratures de chaque mois. La durée primitive du mois lunaire, n'étoit donc pas celle, dont l'expression se fût necessairement terminée à ce nombre de 57 *Points* : & par conséquent cette durée n'aboutissoit pas aux susdites 30 tierces du calcul sexagenaire.

Il est d'ailleurs évident. qu'en augmentant de 3 *Points*, vallant 10 de nos quartes, la précédente durée du mois lunaire; non-seulement ou remédie au susdit inconvénient de l'expression précédente; mais on y trouve de plus le très-considerable avan-

tage, de réduire par ce leger excès l'expreſſion primitive du mois lunaire à trois fractions ou minuties horaires : ce qui n'eſt pas poſſible dans la progreſſion purement ſexagenaire de nos minuties.

Il eſt donc hors de doute, que le mois lunaire du Calendrier primitif, ou des XIX premiers cycles du monde, aboutiſſoit à 44 min. 3 ſec. 6 tierces, & 40 quartes ; dont l'expreſſion primitive étoit de 13 *Parties* dix-huitiémes d'heure, de 12 *Particules* ſoixante fois moindres, & 56 *Points* ou *Momens* ſoixante fois encore plus petits. De ſorte que la durée primitive & uſuelle du mois lunaire, n'excedoit que de 8 quartes, 49 cinquiémes, & 10 ſixiémes, la durée aſtronomique ci-deſſus déterminée à 31 quartes, 10 cinquiémes, & 50 ſixiémes de nôtre calcul.

A la fin par conſéquent des 80369 mois de la révolution luniſolaire de 6498 ans, le calcul lunaire du Calendrier primitif, n'eût ſurpaſſé le calcul aſtronomique, que de 3 min. 16 ſec. 53 tierces, & 30 quartes. Et

comme le calcul aſtronomique eſt lui-même trop court de 10 quartes au bout de la révolution ; il s'enſuit, que le calcul lunaire des XIX premiers cycles du monde, n'eût abouti, qu'à 3 min. 16 ſec. 53 tierces, & 20 quartes, au de-là du véritable terme de l'entiére & préciſe révolution des années luniſolaires.

Pour éviter un auſſi leger excès, & qui n'eſt pas tout-à-fait d'une dix-huitiéme d'heure, eût-il été à propos, ou plûtôt n'eût-il pas été manifeſtement déraiſonnable, d'introduire dans le calcul primitif des mois, des années, des cycles, & des périodes lunaires, une quatriéme & inſuffiſante fraction horaire ? Le défaut d'une minute dans le calcul ſolaire de 6498 ans, ne juſtifie-t'il pas pleinement, & ne rend-t'il pas même digne d'admiration, le leger excès de 3 minutes & d'environ 17 ſecondes dans le calcul lunaire de 80369 mois ; c'eſt-à-dire, d'un nombre de mois douze à treize fois plus grand, que celui des années ſolaires de la même révolution ?

Rien n'eût été plus aisé, que de rendre le calcul solaire de la derniére justesse ; non-seulement par le moyen d'une troisiéme fraction horaire surajoûtée aux deux premiéres du calcul sexagenaire, comme on l'a déja vû : mais encore, & plus simplement, par une troisiéme minutie, ensuite des deux premiéres du calcul primitif. Car l'exacte expression des minuties horaires & de la parfaite & astronomique durée de l'année solaire, eût été au de-là des jours & des heures, de 14 *Parties* dix-huitiémes d'heure, de 39 *Particules* soixantiémes d'une *Partie*, & d'un seul *Point* d'une *Particule* divisée en 361 *Points*, *Momens*, ou *Instans*. Mais cette troisiéme fraction horaire, quoique de la derniére justesse & de la plus grande facilité, n'ayant ni quart, ni moitié, n'eût pas été propre à indiquer exactement la moitié & le quart, c'est-à-dire, le second équinoxe & les deux solstices de l'année solaire, & beaucoup moins le tems précis de l'entrée du soleil dans les douze signes. A quoi on satisfaisoit fort aisément, en bornant

l'année ſolaire à 39 *Particules* ſoixantiémes d'une dix-huitiéme *Partie* horaire ; & diviſant de nouveau chaque *Particule* en ſoixante Points, pour les uſages que je viens de dire.

De cette ſorte, le calcul ſolaire du Calendrier primitif, auſſi-bien que le calcul lunaire, n'étoit composé que de trois fractions horaires, fort commodes d'elles-mêmes, & de même eſpéce de part & d'autre : avec le ſeul déchet d'une minute dans l'entiére durée de 6498 années ſolaires ; & le ſeul excès de 3 minutes & d'environ de 17 ſecondes, dans le même nombre d'années lunaires, & de 80369 mois. Quelque excellent que ſoit ce Calendrier dans toutes ſes parties ; rien n'en eſt peut-être plus merveilleux, que l'exactitude, la briéveté, & la commodité du calcul tant ſolaire que lunaire.

XXX. Puiſque le mois lunaire du Calendrier primitif, ou des XIX premiers cycles du monde, étoit préciſément de 4 ſem. 1 jour, 12 heur. 44 min. 3 ſec. 6 tierces, & 40 quartes : par conſéquent ;

La durée primitive de l'année commune de 12 mois, étoit de 50 ſem. 4 jours, 8 heur. 48 min. 37 ſec.& 20 tierces.

La durée primitive de l'année embolifmique de 13 mois, étoit de 54 ſem. 5 jours, 21 heur. 32 min. 40 ſec. 26 tierc. & 40 quartes.

La durée primitive du cycle déficient de 234 mois, étoit de 987 ſem. 1 jour, 3 heur. 48 min. & 8 ſecondes.

La durée primitive du cycle ordinaire de 235 mois, étoit de 991 ſem. 2 jours, 16 heur. 32 min. 11 ſec. 6 tierc. & 40 quartes.

Trois cycles primitifs de 235 mois, étoient donc de 2974 ſem. 1 jour, 36 min. 33 ſec. & 20 tierces.

Six cycles ordinaires de XIX années lunaires, étoient de 5948 ſem. 2 jours, 3 heur. 13 min. 6 ſec. & 40 tierces.

Douze cycles pareils, étoient de 11896 ſem. 4 jours, 6 heur. 26 min. 13 ſec. & 20 tierces.

Dix-huit cycles primitifs de 235 mois, étoient par conſéquent de

17844 ſem. 6 jours: 9 heur. 39 min. & 20 ſecondes. A quoi ajoûtant enfin la durée primitive des 234 mois du cycle déficient ; on trouve que l'entiére durée des XIX premiers cycles du monde, ou des 361 premiéres années lunaires, étoit ſuivant le calcul primitif de 18832 ſemaines, nullité de jours, 13 heures, 27 minutes, & 28 ſecondes. C'étoit auſſi la préciſe durée des 4464 premiers mois lunaires exactement accomplis, & aboutiſſans à la tête de l'année 362 du monde.

XXXI. Ces 4464 mois lunaires des XIX premiers cycles du Calendrier primitif, n'étant chacun que de 6 tierces & 40 quartes au de-là des 3 ſecondes ordinaires ; chacun de ces mois étoit de 13 tierces & 20 quartes plus court que chaque mois Moſaïque, dont la durée s'étend juſqu'à 20 tierces au de-là des 3 ſecondes. Multipliant donc par le nombre de 4464 mois, les 13 tierces & les 20 quartes de la différence d'un mois à l'autre, & réduiſant le produit à l'expreſſion la plus ſimple, on connoîtra diſtinc-

tement la différence des 4464 mois de l'hypothéſe primitive, d'avec pareil nombre de mois Moſaïques.

On commence d'abord par la multiplication des 20 quartes, dont le produit eſt de 89280 quartes. La multiplication des 13 tierces, produit enſuite 58032 tierces. Après quoi on reduit les 89280 quartes du premier produit, à 1488 tierces; qui jointes aux 58032 tierces du ſecond produit, font 59520 tierces, dont la plus ſimple expreſſion, ou la valeur réduite aux plus petits termes, eſt de 16 min. & 32 ſecondes.

Le calcul primitif des XIX premiers cycles, & de leurs 4464 mois lunaires, étoit donc plus court de 16 minutes & 32 ſecondes, que le calcul Moſaïque de pareil nombres de cycles & de mois lunaires. Et par conſéquent le calcul Moſaïque, qui nous a ci-devant ſervi à déterminer la premiére Néomenie du monde, ne la remontoit trop haut, ou ne l'indiquoit trop tôt, que de 16 minutes & 32 ſecondes. Car, comme nous l'avons prouvé en ſon lieu, le calcul

Mosaïque, c'est-à-dire, celui qui fut depuis adopté par Moyse, ayant succedé au calcul primitif, immédiatement après la fin des XIX premiers cycles lunaires, ou des 4464 premiers mois; & dés la tête du vingtiéme cycle & du 4460-cinquiéme mois du monde: il est manifeste, qu'en remontant par le calcul Mosaïque jusqu'à la tête du premier cycle & du premier mois du monde, l'excès de ce calcul ne se répandoit que sur le nombre de 4464 mois, dans l'espace desquels nous venons de voir, que cet excès n'étoit encore que de 16 minutes & 32 secondes: & qu'ainsi le calcul Mosaïque ne remontoit trop haut, ou n'indiquoit trop tôt, que de cette quantité, la premiére Néomenie du monde.

Ajoûtant donc seulement 16 minutes & 32 secondes, aux 3 heures du mardi au soir, 26 min. 13 sec. & 20 tierces, qui est le terme Mosaïque de la premiére Néomenie du monde; on aboutit aux 3 heures du même mardi soir, 42 min. 45 sec. & 20 tierces; qui est le terme du calcul

primitif de la même Néomenie, ou de la nouvelle lune du 6 Novembre julien, 4008 avant la naissance de J.C.

Mais parceque l'expression de cette premiére Néomenie, est composée d'un trop grand nombre de fractions horaires, pour tenir lieu de racine, on y ajoûte la durée primitive des douze premiers mois du monde, laquelle est ci-dessus de 50 sem. 4 jours, 8 heur. 48 min. 37 sec. & 20 tierces : ce qui fait tomber la Néomenie équinoxiale de la seconde année du monde, à minuit, 31 min. 22 sec. & 40 tierces, du Dimanche 27 Octobre 4007 avant Jesus-Chrît.

Enfin, l'expression de cette Néoménie, étant encore plus chargée de minuties, qu'il ne convient à une racine; on lui ajoûte comme auparavant, la durée primitive de douze mois lunaires : moyennant quoi l'on découvre, que la tête ou la Néomenie équinoxiale de la troisiéme année du monde, & la racine de tout le calcul lunaire du Calendrier primitif, tomboit précisément à neuf heures & vingt minutes du jeudi matin, 16 Oc-

tobre Julien, 4006 avant la Naissance de JESUS-CHRÎT.

XXXII. Cette Racine, ou cette Néomenie radicale de toutes celles des XIX premiers cycles de XIX ans, & des 361 premiéres années lunaires; cette racine, dis-je, est en plusieurs maniéres singuliérement remarquable. Car l'expression n'én étoit pas seulement fort simple & fort dégagée, & d'un seul tiers d'heure, ou de 20 minutes précises, au de-là des heures entiéres: mais encore, elle tomboit précisément 2 heures & 40 minutes, c'est-à-dire, une neuviéme partie de jour, avant midi. Ce qui donnoit clairement à entendre, qu'à la troisiéme année de la seconde révolution, la Néomenie équinoxiale & l'époque de cette révolution, devoit, malgré le leger excès du calcul lunaire, être placée au terme précis de midi; conformément à l'hypothése astronomique de ce Calendrier, suivant laquelle d'une révolution à l'autre, comme nous l'avons ci-dessus démontré, les Néomenies moyennes eussent retardé d'une neuviéme partie

de jour, ou de 2 heures & 40 minutes.

Outre cela, l'ordre primitif des embolismes dépendant absolument de la racine du calcul lunaire; rien n'étoit plus convenable, que de la placer & de l'établir à la tête ou à la Néomenie équinoxiale de la troisiéme année du monde, la premiére embolismique du premier cycle lunaire.

Par rapport au terme de 9 heures & 20 minutes du jeudi matin de cette Néomenie radicale, indépendamment de la raison que j'en viens de rendre, il étoit d'ailleurs necessaire de n'en rien diminuër; pour mettre en pleine & entiére assûrance l'ordre primitif des embolismes. Car l'usage n'ayant jamais été, d'insérer dans le Calendrier aucunes parties ou fractions horaires; les équinoxes moyens n'y étoient indiqués qu'aux heures entiéres les plus approchantes. Ainsi l'équinoxe moyen du neuviéme Automne du monde, tombant au samedi, 24 Octobre, à 9 heur. 41 min. & 50 secondes du matin, ne pouvoit être indiqué dans le Calendrier pri-

mitif, qu'à dix heures précises du même matin.

Afin donc que la neuviéme année du monde fût en toutes maniéres, absolument, & indubitablement embolismique; il ne suffisoit pas, que la pleine lune équinoxiale tombât, 1 sec. 46 tierc. & 40 quartes, après cet équinoxe moyen; comme cela fût arrivé, si la Néomenie radicale eût été ci-dessus placée à 9 heures précises du jeudi matin: mais il falloit encore, que cette pleine lune tombât quelque tems après les dix heures du samedi matin; comme elle tomboit en effet, 1 min. 51 sec. 46 tierc. & 40 quartes, après ce terme civil du même équinoxe, en fixant la Néomenie équinoxiale de la troisiéme année du monde, & la racine lunaire du calcul moyen, à 9 heures & 20 minutes du jeudi matin, 16 Octobre: à quoi précisément le calcul primitif des mois & des années lunaires nous a fait ci-dessus heureusement aboutir.

Il est enfin manifeste, qu'Adam ne devoit pas établir sa racine lunaire à la tête de la premiére année, pre-

mier mois du monde : parceque le précepte divin de la ſanctification du Sabbat ou du ſeptiéme jour de chaque ſemaine, l'obligeoit à commencer cette année-là purement & ſimplement par le premier jour de la création du monde, & trois jours entiers avant la création & la premiére conjonction du ſoleil & de la lune. Ainſi cette premiére année ne fut, à proprement parler, ni ſolaire, ni lunaire, dans ſon exacte durée, qui fut de 357 jours entiers; mais ce fut une année purement hebdomadaire, & de cinquante & une ſemaines pleines & préciſément accomplies.

Adam pouvoit à la vérité placer ſans inconvénient ſa racine lunaire, demi-heure ou 30 minutes préciſes, après la minuit du premier jour de la cinquanre-deuxiéme ſemaine : la Néomenie équinoxiale de la ſeconde année du monde ne tombant que 1 min. 22 ſec. & 40 tierces au de-là de ce terme, comme on l'a vû ci-deſſus. Mais outre qu'on y eût perdu le premier & principal avantage du ſuſdit emplacement de la racine à la tête de

l'année ſuivante ; il eſt manifeſte, que la racine lunaire n'ayant pû être établie à la tête du premier mois & du premier cycle lunaire, Adam n'étant pas encore créé, & ne l'ayant été que deux jours après ; Il falloit pour la rendre plus remarquable, la fixer à la tête de la premiére de toutes les années emboliſmiques, & par conſéquent à la tête de la troiſiéme année du monde. Puiſque ce n'étoit qu'à raiſon & en faveur de l'ordre primitif des emboliſmes, que l'emplacement de cette racine demandoit une attention particuliére, & beaucoup de diſcernement. Car cet ordre des emboliſmes à part, il eût évidemment été plus commode & plus à propos, de placer la tête de la ſeconde année lunaire précisément à minuit, & d'y établir la racine.

ARTICLE LXVI.

MASSIME POLITICHE neceſſarie a Soverani, &c. *C'eſt-à-dire, Maximes politiques néceſſaires aux Souvérains, pour connoître*

les vices d'un Favori; représenté dans la vie de Séjan, &c. Par Jean-Baptiste Giacomazzi, &c. *A* Venise: *vol. in 12. pp. 166. Ouvrage dêdié à Sa Majesté Impériale* CHARLES VI.

L'Epître dédicatoire est de celui qui a mis au jour l'opuscule; il avoit été composé par ordre du feu Empereur Joseph: la mort du Patron & celle de l'Auteur sembloient avoir condamnè l'écrit à d'éternelles ténébres. Albrizzi lui a rendu plus de justice, en le faisant paroître sous les auspices de sa Majesté Impériale Charles VI. aujourd'hui régnant.

Les maximes sont distribuées en 20. chapitres ou articles, que M. Giacomazzi nomme *degrés*; parcequ'elles sont comme des degrés par où un favori, un courtisan, un confident, parviennent à entrer dans l'esprit du Souvérain, & à le dominer: ce sont autant de piéges, & l'Auteur présente à un Prince autant de moyens propres pour s'en garantir. Séjan favori de Tibére, est ici le Héros. Sa fourberie

consommée donne lieu de tracer aux Souvérains toutes les sortes de précautions nécessaires contre les soûterrains des confidens. Afin de suivre Séjan dans tout son caractére, M. Giacomazzi en prend de Tacite les traits qui le peignent au naturel : chacun d'eux sert comme de texte à chaque Chapitre. L'exemple des souplesses & des perfidies de Séjan est accompagné d'autres exemples de même genre ; on les emprunte tantôt des siécles éloignés de nous, tantôt des âges plus prochains du nôtre : cette variété est ingénieusément inventée, pour faire entendre que le remédes que l'on présente, sont éprouvés.

Premier, dés que Séjan Capitaine des Gardes de Tibére se fut acquis un accès libre auprès du Prince, il s'insinua dans son esprit,& il le captiva par divers artifices; *Tiberium variis artibus devinxit* ; impénétrable à qui que ce fût, Tibére s'ouvroit sans précaution & sans reserve à son Capitaine des Gardes, comme un égal à un égal, comme un ami à son ami. Enfin Tibére étoit tout à Séjan, tandis que Séjan n'é-

toit qu'à Séjan, & ne travailloit qu'à perdre son Maître par degrés.

L'Auteur avertit ici que deux sortes de courtisans étudient le foible du Prince par des motifs bien différens : les premiers honnêtes gens & bons Sujets le font par pur zéle pour la gloire du Maître & pour le bien de l'Etat; à dessein d'avertir, ou de faire avertir le Monarque: un Senéque & un Burrhus ne leur manqueront pas, s'ils sçavent les mettre en mouvement.

L'autre espéce de courtisans est de ceux qui observent le foible du Prince, pour se faire un art de le séduire & de le corrompre. C'est assés d'un Tigellinus pour jetter l'Empereur Neron dans des débauches excessives, & pour soulever contre lui tout l'Empire Romain.

Seconde, Séjan taisoit tout à Tibére, tandis que Tibére lui disoit toutes choses : *Sejanus sui obtegens.* Le traître craignoit de se trahir, ou plûtôt il composoit des confidences du Prince la trâme de sa trahison.

Lorsqu'un Sujet qui est dans la faveur du Prince, use envers lui de dis-

ſimulation, ou bien il l'a offenſé, dit nôtre Auteur, ou bien il ſonge à le faire; la crainte du châtiment, ou l'énormité du projet le réduit au ſilence; la prudence, dit-il, ſçait ſe taire; mais elle ſçait auſſi parler: le crime ne ſçait que ſe taire. Au reſte Séjan ne cachoit pas ſes deſſeins par le ſeul ſilence, il les cachoit même en parlant; ſon diſcours les déguiſoit ſous des apparences toutes contraires.

On produit ici des confidens de diverſes Nations qui ont mis en uſage cette perfidie.

Troiſiéme, une maxime des plus eſſentielles d'un confident ambitieux & élevé, c'eſt de jetter toûjours des inquiétudes dans l'eſprit du Prince, il le dégoûte peu à peu par-là du pénible emploi de régner, afin qu'il régne par ſon favori.

Séjan pour régner ainſi, inventa un moïen qui fait horreur; ce fut d'accuſer à faux quelque perſonne de diſtinction, du crime de léze-Majeſté, & d'aſpirer au trône.

L'habile ſcelerat montroit à l'Em-

pereur défiant mille prétendus monstres qu'il falloit immoler à sa sûreté ; la réputation de Germanicus, l'impatience de Drusus, l'ambition de sa mére, la vénération que l'on avoit pour Agrippine, le nombreux cortége d'amis dont ses neveux étoient environnés, tout cela répandoit l'allarme & l'effroi dans l'ame de Tibére : il voyoit par tout des traîtres, excepté dans le traître même.

Un véritable serviteur de son Prince prend une route bien opposée, dit nôtre Auteur : il se charge de l'odieux qui est inséparable du gouvernement ; il laisse tout l'agréable au Prince qui ne doit être connu des Sujets que par des marques de bonté, que comme la source du bonheur de l'Etat, le remunérateur des services rendus, le sage dispensateur des graces.

Alexandre le Grand, Trajan, & d'autres grands hommes livroient ces délateurs & ces calomniateurs, en matiére de crime d'Etat, à la discrétion, ou plûtôt au ressentiment des accusés. Ces exemples sont ici plus pour l'éru-

dition que pour l'instruction.

Quatriéme, les faux favoris de nôtre Auteur font encore entrer dans leur systême l'entassement des richesses, *adipiscendi libido*; on voit à leur conduite qu'elles ne sont pas la fin qu'ils se proposent, mais des moyens pour s'élever au niveau du Prince. Les Républiques bien gouvernées ne souffrent point que les Patrices accumulent trésors sur trésors : ceux qui deviennent opulens, ne le sont qu'au profit du Public. On leur donne des postes qui engagent à de grosses dépenses, & qui épuisent bientôt leur épargne.

Sénéque possedoit des biens au delà de sa condition, il pria Neron de lui donner des Commissaires qui réglassent ce qui lui suffisoit, pour vivre honnêtement, & portassent au trésor Roïal tout son superflu. Il prétendoit écarter par-là le soupçon de tremper dans la conjuration de Pison. Les richesses exorbitantes d'un Particulier ménacent le Prince ; *auri vim, atque opes Principibus infensas*, &c. Sa refléxion vint trop tard.

Cinquiéme, Séjan, dit Tacite, n'omettoit rien pour se concilier la bienveillance des gens de guerre; afin d'avoir à sa disposition les gardes de l'Empereur. Il obtint que ces troupes les meilleures de l'Empire répanduës en divers quartiers de Rome, en sortissent & formassent un camp aux environs. Le prétexte étoit que les délices de la Ville amolliroient le courage des Officiers de guerre & des soldats; son dessein véritable étoit de cacher à Tibére les moyens dont il se servoit pour lui débaucher ses plus fidéles Sujets: cependant Germanicus possédoit tous les cœurs de l'armée & les attachoit à l'Empereur, dont c'étoit là la ptincipale inclination. Séjan fit un crime au neveu de l'Empereur de cet attachement des soldats dont il se faisoit un mérite.

Sixiéme, Séjan s'étant attaché les gardes Prétoriennes, se trouva avancé d'un degré considerable dans ses prétentions: il demanda le pouvoir de disposer de tous les emplois militaires, & il l'obtint; alors le Souvérain & le favori se trouvérent dans la

conjoncture que blâme M. Giacomazzi „ le Maître ne s'étoit rien re„ servé qu'il pût donner désormais au „ Sujet ; & celui-ci n'avoit plus rien „ à désirer ; nôtre Auteur croit qu'a„ lors la fidélité court le plus grand „ risque „.

Entre les autres exemples que cite à ce propos M. Giacomazzi, il rapporte celui du Duc Fridland, c'est-à-dire, de Velstein.

Septiéme, Séjan, Maître de l'armée, voulut l'être du Sénat ; l'on ne parvint plus au Consulat qu'à l'ombre de sa protection : son pouvoir despotique sur les Officiers d'armée eût pû être regardé comme une tirannie, dit l'Auteur ; mais ce pouvoir appuyé des Décrets du Sénat, avoit un air de justice : avec ce pouvoir seul il étoit en état de se faire Chef d'une faction. Mais avec ce pouvoir secondé de l'autorité du Sénat, il étoit en état de se faire Chef de la République. Tibére joüa les Sénateurs, en se faisant leur collégue ; & Séjan, en se donnant pour leur protecteur.

Huitiéme, Maître de tous les Re-

gîtres fabriqués ſous ſes ordres, ſans comettre les Proconſuls ſes créatures, il ſçavoit ſouſtraire au Prince, la meilleure partie des tréſors immenſes qui venoient de l'Aſie, de l'Afrique, de l'Europe, &c. On produit après ces détails les exemples des imitateurs de Séjan.

Neuviéme, tous ces préparatifs avoient réüſſi à ſon ambition. Il ne s'agit plus que d'écarter quelques obſtacles; le crime les écarta. Druſus ſeul en état de ſuccéder actuellement à Tibére, fut empoiſonné par Livie ſa femme.

Onziéme & Douziéme, ces deux articles ſe reſſemblent trop pour les ſéparer. On voit dans l'un & dans l'autre des Hommes illuſtres chacun en leur genre, mis à mort par les artifices de Séjan, auquel ils étoient incommodes. Ici ce ſont deux habiles Généraux d'armée, Silius & Titus Sabinus, qui forment ſous main un parti contraire à l'Empereur, & qui éclateront, ſi on ne les prévient pas; là c'eſt un Cremutius Codrus homme dangereux, parcequ'il eſt

clair-voyant, qu'il perçoit à jour le favori & le faiſoit connoître. Ainſi (Refléxions de l'Auteur) pendant que Séjan agit auprès de Tibére, pour exterminer des factions chimériques, Tibére travaille lui-même à fortifier la faction de Séjan : Tibére craint qu'une Princeſſe (Agrippina) & trois enfans ne troublent le gouvernement; & il ſe laiſſe lui-même gouverner par le plus indigne Sujet qui fût jamais : le Souvérain ſert les paſſions de ſa créature, & s'en fait l'eſclave.

Treiziéme, Séjan devenu inconſideré, comme il arrive, par des ſuccès continués dans ſes intrigues, n'eut point honte de demander à Tibére ſon agrément pour épouſer Livie, veuve de Druſus. Tibére étonné de cette demande inſolente, oſa enfin ſoupçonner ſon favori.

Quatorziéme, Séjan n'ayant pas réüſſi dans la demande d'un mariage dont il eſperoit enſuite l'Empire, gagna ſur Tibére que ce Prince ſe retirât à la campagne; où loin des affaires & des ſoins, il pût conſerver ſa ſanté ſi précieuſe à l'Etat. Tibére goû-

ta le conseil du perfide Séjan, & Séjan ne manqua pas d'accompagner Tibére.

Quinziéme & Seiziéme, de ces deux articles n'en faisons qu'un. Dans le premier, Séjan qui n'est pas encore parti de Rome, remplit l'esprit d'Agrippine de défiances au sujet du refus de Tibére, qui ne veut pas lui permettre de se remarier: le favori avertit en confidence la Princesse de se garder bien de son beau-pére, qu'il a dessein de l'empoisonner: il s'attend qu'Agrippine tentée de prévenir Tibére, l'empoisonnera lui-même. D'autre part, pour inspirer à Tibére des soupçons contre Agrippine, Séjan se fait venir des avis que le parti de la Princesse grossit chaque jour, que la présence d'un homme en place est nécessaire à Rome pour arrêter les factieux, sans que l'Empereur interrompe le doux loisir dont il a besoin pour conserver une tête si chére, &c. C'est de cette sorte que la perfidie du favori se maintenoit, tantôt révoltant la belle-fille contre le beau-pére; tantôt irritant le beau-pére contre sa bel-

le-fille, &c. Qu'un Prince doit être vigilant & habile pour démêler tant d'intrigues ! &c.

Dans le *dix-ſeptiéme* article, on repéte à quel prix s'achetoit l'affection du favori ; c'étoit par toute ſorte de crimes favorables à ſa perfidie.

Dans le *dix-huitiéme* article, on montre avec quelle pompe, avec quelle magnificence Séjan paroiſſoit dans Rome, afin qu'envers lui on s'accoûtumât inſenſiblement au reſpect & aux hommages, &c.

Le *dix-neuviéme* article eſt comme une conſéquence du précédent ; on oſe tourner Tibére en ridicule, & on eſſaïe de le rendre mépriſable dans une fête à l'honneur de Flore ; le favori fait joüer une comédie, dont tous les acteurs ont la tête raſée, à l'imitation de l'Empereur qui étoit chauve, &c. à quelle inſolence une faveur outrée ne va-t'elle point à l'égard de la perſonne même du Souvérain ? Ces trois articles ſont remplis d inſtructions & pour les Princes & pour les favoris ; ces inſtructions ſont mêlées d'exem-

ples, tantôt anciens, tantôt modernes, &c.

Dernier article. Les degrés à la perfidie, élévent le traître, dit M. Giacomazzi, comme les échellons par où monte un criminel au gibet, afin d'être exposé à l'ignominie du Peuple spectateur, *Stultorum exaltatio ignominia.*

Lorsque Séjan se croit arrivé au point suprême de la grandeur, il en est tout-à-coup renversé : on le livre aux mains d'un bourreau qui coupe le fil de ses jours odieux ; la scéne se passe au lieu du suplice, & son cadavre est jetté dans le Tybre, pour servir de pâture aux poissons. . . . Les enfans de Séjan, quoiqu'innocens des crimes d'un pére scelerat, toute sa famille, & presque tous ses amis sont condamnés à la mort. On n'estime pas que les procédés de Séjan puissent être lavés dans le sang d'un homme seul, dont le crédit en a tant fait répandre injustement : on veut que la mort de tous ceux qui tiennent à ce monstre par quelque bien que ce soit, devienne à tous les siécles un objet de

terreur, qui retienne dans le devoir les ſubalternes en faveur, &c. Autre leçon pour les favoris. Séjan avoit eû l'inſolence d'oppoſer à la dériſion de tout Rome un défaut naturel de ſon Empereur, & l'inſolent en eſt puni après ſa mort par la populace Romaine qui briſe en piéces ſes Statuës, & qui en forge les plus vils inſtrumens de cuiſine, ſur-tout du métail qui repréſentoit au naturel tous les traits de ſon viſage, &c. C'eſt ici que l'Auteur entre plus que jamais en indignation contre les excès de faveur.

ARTICLE LXVII.

EXAMEN DES RAISONS dont s'eſt ſervi l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures, pour prouver la prémotion phyſique, & des difficultés les plus fortes qu'on peut oppoſer à ſon ſyſtême.

LE Tître, que nous donnons à cette eſpéce de Diſſertation philoſophique, annonce aſſés les deux ſujets, que nous prétendons y traitter,

& nous en présente naturellement la division. Nous la partagerons donc en deux parties : dans la premiére nous nous proposons, d'examiner suivant la foiblesse de nos lumiéres les raisons, dont s'est servi l'illustre Auteur de l'action de Dieu sur les créatures, pour prouver la prémotion physique. Nous destinons la seconde à une exposition assés détaillée des difficultés les plus fortes, qu'il nous paroît que l'on peut opposer à son systême. Nous tâcherons néanmoins d'éviter l'excès d'une critique trop longue & trop circonstanciée. Le prix du tems, qu'il nous est plus utile d'emploïer, à acquerir de nouvelles connoissances, qu'à discuter des questions si épineuses, la profondeur de ces matiéres, qu'il est bien difficile de sonder, sans courir risque, de tomber dans les précipices, qui les environnent, & plus que tout cela, la conviction où nous sommes de nôtre insuffisance à démêler par-tout le vrai d'avec le faux, nous empêchera de nous étendre beaucoup sur l'examen de ces sys-

têmes, qui ſont tous ſujets à d'extrêmes difficultés.

PREMIÉRE PARTIE

Où l'on examine les preuves de la prémotion phyſique, qu'employe l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures.

On ne ſe propoſe pas ici d'entrer dans l'examen du grand nombre de preuves, que l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures apporte en faveur de ſon ſentiment. On ſe contentera de choiſir celles, qui nous paroiſſent les plus conſidérables, & dont il ſemble, que toutes les autres tirent leur force. On en peut diſtinguer de deux ſortes. Les unes métaphyſiques, les autres morales. Les preuves métaphyſiques, qu'il employe, peuvent ſe réduire à quatre. La premiére eſt tirée de la nature de nos déterminations, la ſeconde eſt priſe de la conſervation, la troiſiéme du concours, la quatriéme de la preſcience. Nous ne parlerons que de celles-là, du moins en détail: puiſqu'elles ſont ſeules du reſ-

ſort de la Philoſophie, telle qu'on la traite à préſent. Pour les preuves morales tirées des préjugés contraires à cette opinion, de nos déterminations conſiderées ſelon leur être moral, de la providence de Dieu, nous ne les rapporterons pas ici, quoique nous ſoyons bien éloignés de penſer, qu'elles ſoient auſſi déciſives en faveur de la prémotion phyſique, que cet Auteur paroît ſe le figurer.

Pour commencer par la premiére des preuves, que nous avons appellées Métaphyſiques, elle eſt fondée entiérement ſur ce principe, que nos déterminations ſont des êtres ou des degrés d'être : car l'Auteur paroît laiſſer cela aſſés indécis. On aura donc battu en ruïne cette prétenduë démonſtration, ſi l'on en détruit le fondement; & c'eſt ce qui nous paroît, qu'il eſt aiſé de faire par pluſieurs endroits.

Nos déterminations ſont donc des êtres ou des degrés d'être, ſuivant l'Auteur que nous combattons. Premiérement, il ne nous paroît pas ſoûtenable, de dire que ce ſont des êtres

abſolus,ou pour parler en ſtyle d'écôle, des *ſubſtances*. Car, qu'eſt-ce que c'eſt qu'une ſubſtance ? C'eſt un être entiérement indépendant pour ſon existence d'autres êtres préexiſtans, qui peut exiſter, & qui exiſte effectivement ſeul, ſans avoir beſoin, de ce qu'on nomme auſſi dans les écôles, un *ſujet d'inhéſion*, où il puiſe en quelque ſorte ſon exiſtence. Or je demande,ſi nous concevons ainſi l'exiſtence de nos déterminations, ſi nous pouvons croire, que la détermination, par exemple, que nous formons de manger, d'aller à la promenade,&c. eſt un être qui n'a pas beſoin de nôtre ame pour exiſter, un être iſolé, tel en un mot qu'il doit être, pour qu'on puiſſe le nommer une ſubſtance.

Le contraire paroît encore plus évidemment par une propriété des ſubſtances, qui ſuit néceſſairement de leur définition, & qui conſiſte, en ce que les ſubſtances peuvent être apperçûës ſeules indépendamment de toute autre idée ; c'eſt-à-dire, que l'on peut penſer à une ſubſtance, ſans

penser à autre chose. Par exemple, j'apperçois l'idée de l'étenduë toute seule, sans qu'il soit nécessaire que j'apperçoive une autre idée primitive, qui renferme l'idée de l'étenduë, & de-là j'infére avec raison, que l'étenduë est une substance; & si cela n'étoit pas, on ne voit point, à quelles marques on pourroit distinguer les substances des modes. Cela posé, il est manifeste, que nos déterminations ne sont pas des êtres. Car je ne puis penser à une détermination, sans penser à l'ame, qui forme cette détermination. Je ne crois pas, qu'il y ait quelqu'un qui ne tombe d'accord de cette vérité. Il est donc faux, de dire, que nos déterminations sont des êtres.

Ces preuves sont un peu abstraites & métaphysiques: mais l'on en peut donner d'autres plus sensibles & plus proportionnées aux principes reçûs par le commun des hommes. Personne n'ignore par exemple, que l'ame est un être simple, & qu'elle peut devenir plus ou moins parfaite suivant la qualité de ses déterminations; & c'est même sur ces

principes, que nôtre Auteur prétend établir ſon ſentiment. Cependant s'il eſt vrai, que nos déterminations ſont des êtres, & que d'ailleurs elles appartiennent à mon ame, je n'y vois plus cette unité & cette ſimplicité que le ſentimeut intérieur appuyé du raiſonnement me force d'y reconnoître, & je ne la conçois plus, que comme un aſſemblage d'un million d'êtres, un tout multiple diviſible en un nombre indéfini de parties ; puiſque le nombre des déterminations, qu'a formées mon ame depuis l'inſtant de ſa création, eſt indéfiniment grand ; ou, ſi l'on aime mieux (comme il eſt plus raiſonnable de le dire dans le ſentiment que nous réfutons) que ces déterminations n'appartiennent point à la ſubſtance de mon ame, comment peut-on dire, qu'elles y apportent quelque perfection ou quelque imperfection, puiſqu'il n'y a pas plus de liaiſon entre la bonté morale de ces déterminations, & celle de mon ame, qu'entre les ſenſations de douleur ou de plaiſir, que peuvent éprouver deux ames toutes différentes.

On peut ajoûter à cela, que les raiſons, qui prouveroient, que nos déterminations ſont des êtres, allant à prouver, que nos ſenſations & nos penſées le ſont auſſi, on ne voit plus dans ce ſyſtême, comment il ſe peut faire que nous comparions enſemble nos ſenſations & nos penſées, & qu'ainſi, il faut démentir le ſentiment intérieur, & ruïner la principale preuve, qui établit contre les matérialiſtes l'unité & l'indiviſibilité de l'ame. Car, ſi nos ſenſations ſont des êtres, elles ſont indépendantes de nôtre ame dans leur exiſtence, elles n'appartiennent pas à ſa ſubſtance; le ſentiment intérieur nous trompe donc, quand nous comparons enſemble ces ſenſations, comme ſi elles étoient réellement dans nôtre ame: & comment d'ailleurs pouvons-nous prouver par la comparaiſon que nous en faiſons, l'indiviſibilité de nôtre ame, puiſqu'elle n'en eſt pas le principe.

Enfin, ſi nos déterminations ſont des êtres, il eſt faux, que nous puiſſons les produire, & conſéquemment

il eſt faux, que nous ſoyons libres. Nous donnerons plus de jour à cette difficulté, quand nous aurons examiné la ſeconde maniére, dont l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures explique ſon ſentiment ſur la nature de nos déterminations.

Ce ne ſont pas, dit-il, des êtres abſolus : ce ſont des degrés d'être. Dieu ſe ſert des facultés, qu'il a miſes en nous : il les dévelope, il y ſupplée les degrés d'être, qui ſont néceſſaires pour la production de nos déterminations.

On peut remarquer en premier lieu ſur cette réponſe, que cet Auteur s'eſt donc mal expliqué, en diſant, comme il l'a fait, nos déterminations ſont des êtres ou des degrés d'être, puiſque la premiére façon de parler eſt inſoûtenable, & qu'il falloit dire, nos déterminations ne ſont pas des êtres, mais des degrés d'être.

En ſecond lieu on peut obſerver, que l'on n'entend pas trop ce que veut dire cet Auteur, en diſant que nos déterminations ſont des degrés d'être & qu'il y a bien de l'apparen-

ce, qu'il ne s'eſt pas trop entendu lui-même. En effet cette propoſition dans le ſens le plus naturel & le plus intelligible que ſes termes préſentent, eſt abſurde. L'être eſt-il ſuſceptible de plus ou de moins ? Le paſſage du néant à l'être ſouffre-t'il des degrés ? En un mot, y a-t'il un milieu entre l'être, & le néant ? Non, certainement ; & quand même on pourroit ſe reſoudre à le ſoûtenir, peut-on nier ? que ces entitatules, qu'il plaît d'appeller des degrés d'être, ne ſoient des êtres au moins commencés : que, quelque atténués, quelque ſubtiliſés qu'on les faſſe, ils ne ſoient des ſubſtances, & qu'ils n'ayent pas beſoin de *ſujet d'inhéſion* ; car, où le prendroit-on ſuivant les principes de nôtre Auteur, puiſque l'ame n'a point de parties, & cet aveu ſuffit, pour retomber dans tous les inconvéniens de la premiére façon de parler, que l'on ſembloit d'abord vouloir rejetter. On voit donc bien, que cette propoſition, *nos déterminations ſont des degrés d'être*, ou n'a pas de ſens, ou que ſi elle en a, elle enferme les mêmes abſur-

dités, que celle-ci, nos détermina-
tions ſont des êtres.

Il paroît même, que l'Auteur croit, que ces degrés d'être ſont effectivement des êtres, par l'uſage qu'il en fait dans ſa premiére démonſtration de la prémotion phyſique. Nous allons la rapporter en peu de mots, & nous nous ſervirons des principes, qu'elle ſuppoſe, pour démontrer par la même voye, que nous n'avons pas le pouvoir de produire nos déterminations; & l'on verra par-là, combien ce principe, que nos déterminations ſont des êtres ou degrés d'être, eſt faux; puiſqu'il conduit viſiblement à des conſéquences, dont les lumiéres de la Foi & celles de la raiſon nous découvrent également la fauſſeté.

Voici donc comment il raiſonne.

On ne donne point ce qu'on n'a pas: on ne donne donc point plus qu'on n'a. On ne ſe donne point plus qu'on n'a; donc une intelligence créée ne ſe donnera jamais toute ſeule ſes déterminations.

Premier Théoreme, qui ſuppoſe, que nos déterminations ſont des êtres ou des degrés d'être.

Une intelligence créée ne ſe donnera jamais toute ſeule ſes déterminations : il faut donc admettre la prémotion phyſique, ſecond Théoreme qui n'eſt qu'un corollaire, ou même une expreſſion différente du premier.

Voici maintenant comme je raiſonne ſuivant les mêmes principes.

On ne peut pas donner ce qu'on n'a pas ; on ne peut donc donner plus qu'on n'a. Nos déterminations ſont des êtres ou des degrés d'être, qu'une intelligence créée n'avoit pas, avant d'être determinée. Une intelligence créée ne peut donc pas, avant d'être déterminée, ſe donner ſes déterminations : &, qu'on ne diſe pas, qu'elle pourra faire avec le ſecours de Dieu, ce qu'elle ne peut pas faire toute ſeule. Car avec le ſecours de Dieu elle ne peut pas faire, ce qui eſt contradictoire dans toute hypothéſe ; or il eſt contradictoire dans toute hypothéſe, (& cela ſuit des principes de nôtre Auteur, puiſqu'ils ſont généraux) qu'une intelligence créée puiſſe produire ſes déterminations : donc, même avec le ſecours de Dieu, elle

ne peut pas produire ſes détermina-tions.

C'eſt à l'Auteur à voir, ce qu'il penſe de cette concluſion. S'il la re-jette, il doit auſſi rejetter la ſienne, puiſqu'elles partent des mêmes prin-cipes, & s'il ne la rejette pas, c'eſt à lui à la concilier avec le ſentiment in-térieur & la Religion.

Toutes ces raiſons paroiſſent nous ſuffire pour renverſer ſon ſyſtême ſur la nature de nos déterminations. Il ſemble pourtant, qu'il y auroit de l'injuſtice, & de la mauvaiſe foi à le combattre, ſans rapporter les preu-ves, qu'il allégue pour le ſoûtenir, & ſans tâcher d'y ſatisfaire.

Si nos déterminations, dit-il, ne ſont pas des êtres, elles ſont donc un pur néant: mais ſi elles ſont un pur néant, qu'elles perfections peuvent-elles ajoûter à nôtre ame; le néant n'a point de propriété. Il ſuffit mê-me, qu'elles ſoient intelligibles, pour qu'elles ne ſoient pas un néant. En ſecond lieu, on ne conçoit, qu'un être puiſſe recevoir des modifications qu'en deux maniéres, par les divers

arrangemens de ses parties, ou par l'addition de quelques nouveaux degrés d'être. L'ame n'a point de parties, elle ne peut être modifiée de la premiére maniére : il faut donc qu'elle le soit de la seconde, & que ses modalités soient nécessairement des êtres ou des degrés d'être.

Nous répondons à la premiére objection, que nous ne disons pas, que nos déterminations soient un néant, comme il seroit faux de dire, que les modifications de la matiére sont un néant; mais nous disons, qu'il n'est pas nécessaire de dire, qu'en les formant l'ame reçoive quelques nouveaux degrés d'être. Que si on nous demande, comment donc l'ame en les formant reçoit de nouveux degrés de bonté & de perfection; nous dirons que la bonté & la perfection d'une action n'est autre chose que sa conformité avec la Loi divine, & que l'on peut fort bien se figurer, que l'ame produit ses déterminations conformément à Loi de Dieu, sans être obligé d'avoüer, qu'elle reçoit en le faisant de nouveaux degrés d'être.

Pour ce qui regarde la ſeconde objection, qui a quelque choſe de plus ſpécieux, nous diſons, qu'il eſt faux de dire, qu'un être ne puiſſe être modifié que de ces deux façons, ou par la différente diſpoſition de ſes parties, ou par l'addition de quelques nouveaux degrés d'être. En effet, voici deux principes qui nous paroiſſent également démontrés, l'un que l'ame n'a point de parties, l'autre que nos déterminations ne ſont pas des êtres. Il faut s'en tenir-là, & croire, que, puiſque l'ame reçoit diverſes modifications, elle les reçoit d'une maniére, qui nous eſt inconnuë, mais qui ne peut être aucune de ces deux-là. Cette vérité ne peut ſouffrir aucun doute, quand on eſt convenu, que nous n'avons pas l'idée de nôtre ame; principe fécond dans ſes conſéquences, qui répand une nouvelle lumiére dans la Métaphyſique, & dont nôtre Auteur eſt convenu en partie dans la troiſiéme Section de ſon Ouvrage. Il eſt facile de comprendre par-là, que ſon raiſonement péche contre une régle fondamentale en toute bonne Phi-

loſophie, & que lui-même a pris ſoin d'inculquer en pluſieurs endroits, qui ordonne, de ne jamais nier ce qui eſt certain, parcequ'on ne peut l'accorder avec d'autres vérités.

On a, je crois réfuté avec aſſés d'étenduë la premiére preuve métaphyſique, que l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures apporte en faveur de la prémotion phyſique. Il s'agit à préſent d'examiner les autres.

La premiére eſt tirée de la conſervation. Cette preuve, que les Thomiſtes employent le plus communément, nous paroît extrêmement forte. On ne peut nier en effet, que Dieu ne nous conſerve continuellement, & que cette conſervation ne ſoit une création continüée : que ſi Dieu nous produit & nous crée à chaque inſtant, il ne nous crée & nous produiſe dans l'état & dans les diſpoſitions où nous ſommes, & que cette action ne paroiſſe avoir ſur la nôtre une antériorité de nature.

On peut néanmoins éluder, & même détruire toute la force de cet

argument, en répondant qu'il eſt bien vrai, que l'action par laquelle Dieu nous conſerve, précéde la nôtre; & qu'ainſi il eſt vrai de dire en ce ſens, ainſi qu'en pluſieurs autres, qu'il y a une action de Dieu phyſique & prédéterminante, antérieure à la nôtre, & ſans laqnelle nous ne pourrions la produire; mais qu'auſſi l'action, par laquelle Dieu produit nôtre être, n'eſt pas ſemblable, à celle par laquelle Dieu produit nos déterminations. Que la différence eſt inconteſtable, dès-lors que l'on admet, que l'ame eſt paſſive pour la production de ſon être, & active pour celle de ſes déterminations. S'il eſt donc vrai, que l'action, par laquelle Dieu opére nôtre exiſtence, eſt différente, de celle par laquelle, il opére nôtre conſentement, il faut néceſſairement, que celle-ci accompagne nôtre action, puiſque l'autre la précéde.

Voila, je penſe, ce qu'on peut répondre de meilleur à cette raiſon des Thomiſtes, qui eſt ſans doute d'un grand poids, mais qui néanmoins, poſé l'activité de l'ame, n'eſt pas auſſi

démonstrative, que le pense l'Auteur de l'Action de Dieu sur les créatures.

La troisiéme qu'il allégue, est prise du concours, que tout le monde admet. Ce concours, dit-il, est prédéterminant, & alors c'est la prémotion physique, où il est concomitant. S'il est concomitant, on peut demander, par qui Dieu est déterminé à donner ce concours. Ce qui le détermine à le faire, doit, continuë-t'il, être pris du côté de la créature, & les Congruistes même en doivent convenir; car, avoüer, que Dieu n'est dérerminé que par lui-même, à donner le concours, ce seroit retomber dans le Thomisme, que l'on veut éviter. C'est donc la créature, qui doit déterminer Dieu, à donner son concours, & non seulement, à le donner en général, mais à le donner quand, & dans les circonstances où il le faut: à donner, par exemple, un concours pour la haine, quand nous voulons haïr un objet, pour l'amour, quand nous voulons l'aimer; un concours plus grand pour un a-

mour, & une haine plus grande, plus petit, pour une plus petite, &c. Mais, ajoûte-t'il, que peut-il y avoir dans la créature, qui détermine Dieu à donner tout cela ? Ce ne pourroit être que la volonté considerée en général, comme faculté de l'ame, ou que la détermination même, dont la production exige un concours, Ce n'est pas assûrément la volonté considerée comme faculté de l'ame ; puisque la volonté, ainsi considerée, n'est pas plus déterminée à une action qu'à une autre. Ce ne peut être non plus la détermination même de la créature, qui détermine Dieu à donner son concours, puisque cette détermination est un pur néant, avant que ce concours soit donné, & que le néant ne peut déterminer Dieu à faire quelque chose.

On peut répondre à cette difficulté de deux maniéres, qui toutes deux en font sentir la foiblesse. Car premiérement on pourroit en toute rigueur nier la proposition qui lui sert de fondement, & dire, qu'à proprement parler, Dieu n'est déterminé ni

par lui-même, ni par la créature, à donner ſon concours; mais qu'il l'eſt par la préviſion de la détermination, que doit former la créature. Nous ne nous attachons pas à cette réponſe, parceque nous ne croyons pas qu'elle tranche le nœud de la difficulté, & nous ne l'avons rapportée, que parcequ'elle a lieu, contre ceux qui ſoûtenant la prémotion phyſique, rejettent néanmoins les principes du P. Malébranche, ſur l'objet de la Science de Dieu.

On peut réfuter ſecondement cette objection, d'une maniére, qui nous paroît beaucoup plus juſte. Sans examiner la vérité de l'alternative, qu'on nous propoſe, nous diſons, que, quoique Dieu puiſſe être déterminé par lui-même à donner ſon concours, & que nous croyïons, que cela ſoit ainſi, il ne s'enſuit pas de-là, que ce concours eſt prédéterminant, & qu'il faut admettre la prémotion phyſique. Le concours de Dieu n'étant autre choſe, qu'une conſervation directe & coutinuelle de nôtre ame; Dieu n'eſt donc déterminé, à donner le con-

cours, que par le decret, qu'il a fait, de conſerver, & de produire l'ame agiſſante & conſentante. Mais il s'agit de ſçavoir, ſi l'action, par laquelle Dieu produit nos déterminations, & qu'il eſt déterminé, à donner par une ſuite du decret, qu'il a fait de conſerver nôtre Être, il s'agit, dis-je, de ſçavoir, ſi cette action eſt antérieure à la nôtre, & prédéterminante. Ce raiſonnement n'eſt donc qu'une pure pétition de principe.

Avant de finir cet Article, il eſt bon de remarquer, que cet Auteur, s'eſt trompé, en s'imaginant, que le concours, dont nous avons beſoin pour la haine, eſt différent de celui, dont nous avons beſoin pour l'amour d'un objet : qu'il doit être plus grand pour un amour plus grand, plus petit pour un amour plus petit ; & qu'en un mot la nature & la qualité de nos déterminations change, ſelon la nature & la qualité du concours, que Dieu nous donne. Raiſonner ainſi, c'eſt ſuppoſer manifeſtement que ce concours eſt prédéterminant. Cela ſeroit donc bon, s'il s'agiſſoit d'une pré-

motion physique, qui influë en même tems sur la cause seconde, & sur l'effet produit par cette cause. Mais le concours influë uniquement sur l'action que produit la créature; & comme ce concours, comme nous l'avons déja dit, n'est qu'une conservation de nôtre ame agissante & consentante, on voit bien, qu'il est toûjours le même dans toutes nos déterminations. Il est évident, par exemple, que l'action par laquelle Dieu me crée & me produit haïssant un tel objet, est entiérement semblable à celle par laquelle il me produit aimant le même objet, puisque ce n'est toûjours, qu'une création continuée.

Le même Auteur apporte dans le même endroit une autre raison contre le concours conciliant. Dans ce systême, dit-il, Dieu & la créature sont causes paralléles du même effet, qu'elles produisent tout entier. Cependant il est impossible, que deux causes paralléles puissent être causes totales d'un même effet; on conçoit bien, qu'elles en peuvent être causes partielles, c'est-à-dire, en produire une partie

chacune ; mais il faut néceſſairement qu'elles ſoient ſubordonnées l'une à l'autre , pour le produire chacune tout entier.

Ce raiſonnement eſt faux dans toutes ſes parties, dans les principes qu'il ſuppoſe , & dans les conſéquences qu'on y tire de ces principes. Premiérement , ſi l'Auteur entend par cauſes paralléles des cauſes indépendantes l'une de l'autre, agiſſantes avec la même puiſſance , où a-t'il trouvé , que, dans le ſyſtême du concours , on eſt obligé d'avoüer ce parallelisme. C'eſt une ſuppoſition, qu'il fait là très-gratuitement , & que jamais les Congruiſtes ne recevront. Il ſuffit de lire leurs Écrits pour s'en convaincre. Que ſi l'Auteur entend par le mot de cauſes paralléles , des cauſes qui agiſſent en même tems , la difficulté ſe retrouve dans ſon ſyſtême , puiſque les Thomiſtes n'admettent pour l'action de Dieu , qu'une priorité de nature. Que cet Auteur nous diſe donc la notion, qu'il attache à ce mot de cauſes paralléles , qui n'eſt propre , qu'à effrayer , ceux qui veulent bien ſe

payer de mots, ou qu'il prouve, que les Congruiſtes ne peuvent dans leurs principes expliquer la ſubordination des cauſes ſecondes à la cauſe premiére, ce que ſon raiſonnement ne fait aſſûrément pas.

Secondement, quand même on accorderoit à cet Auteur (ce que l'on ne fera jamais) que dans l'hypothéſe du concours on eſt obligé d'avoüer, que Dieu & la créature ſont cauſes paralléles de nos déterminations dans le premier ſens: quel inconvénient y a-t'il? que deux cauſes paralléles, c'eſt-à-dire, indépendantes l'une de l'autre, & agiſſantes avec la même efficace, ſoient néanmoins cauſes totales d'un même effet. Si l'on ſuppoſe, que deux chevaux également forts traînent attachés enſemble un poids ſi leger, qu'un des deux ſuffiroit, pour le traîner avec toute la vîteſſe, qu'il peut l'être par tous les deux. Cela peut ſe ſuppoſer, puiſque, lorſqu'un fardeau n'eſt pas proportionné par ſa legéreté à la force des chevaux, qui le traînent, on ne voit pas, que ce fardeau ſoit traîné plus vîte, en

joignant d'autres chevaux , à ceux qui le traînoient d'abord. Si l'on ſuppoſe en même tems , que chacun de ces deux chevaux traîne ce poids ſi leger avec la même force , qu'il feroit s'il étoit ſeul : dans cette double ſuppoſition , les deux chevaux ſeront cauſe paralléle de la marche du fardeau ; ils en ſeront auſſi cauſes très-totales , puiſqu'on ſuppoſe que chacun de ces deux chevaux traîne avec la même force , que s'il étoit ſeul, un fardeau ſi leger , qu'un des deux ſuffiroit pour le traîner avec toute la vîteſſe qu'il peut l'être par tous les deux enſemble. Il n'eſt donc pas impoſſible , que le même effet puiſſe être produit tout entier par deux cauſes paralléles, c'eſt-à-dire , agiſſantes avec la même efficace.

Nous voici enfin arrivés à la derniére des preuves métaphyſiques, qu'employe l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures: elle eſt tirée de la preſcience , que les ſeuls Sociniens n'admettent pas. Il y a apparence, que cet Auteur la croit très-forte, puiſqu'il a deſtiné la moitié d'une Sec-

tion, à l'expoſer dans tout ſon jour. Voici comment on peut l'abréger. Dieu a prévû de toute éternité les actions des créatures. Il ne peut les avoir connuës, que par la ſcience de ſimple intelligence, ou par ſa ſcience de viſion. Car pour la ſcience moyenne, ſcience par laquelle Dieu auroit connu les déterminations de la créature en elle-même, ou dans leur coëxiſtence à l'éternité; l'Auteur la réfute fort bien, & cette ſcience eſt inſoûtenable dans le ſyſtême du P. Malebranche. Mais par la ſcience de ſimple intelligence, Dieu ne connoît que la poſſibilité & l'eſſence des créatures. Il faut donc avoüer que Dieu voit les actions libres des créatures par ſa ſcience de viſion, & par conſéquent dans ſes decrets prédéterminans.

Tout ce que prouve ce raiſonnement, c'eſt que dans le ſyſtême de la prémotion phyſique, on explique fort bien comment, & où Dieu a pû connoître de toute éternité les déterminations des créatures, & que peut-être on ne peut pas l'expliquer en n'admettant que le concours; mais

qu'en peut-on inférer contre ce ſentiment ? J'aimerois autant dire, qu'il faut adopter néceſſairement l'hypothéſe des deux principes, parceque peut-être, on y explique mieux, que dans le ſentiment oppoſé, l'origine du mal moral & du mal phyſique.

D'ailleurs peut-on dire, ſans témérité, que nous connoiſſons tous les *moyens* de la ſcience de Dieu ; & qu'il n'y en a pas de certain & d'infaillible, différent des decrets prédéterminans ? Qui nous a aſſûré, qu'il n'y a en Dieu, que deux eſpéces de ſcience ? & qui ſommes-nous, pour régler ainſi l'étenduë de l'intelligence Divine ? Ne nous écartons jamais de ce principe fondamental, que nous ne devons point décider de l'incompatibilité de deux vérités, parceque nous ne pouvons en concevoir la liaiſon. Vous me dites, que le dogme de la preſcience des actions libres, & des decrets prédéterminans, ſont ſi inſéparablement unis, que l'on ne peut rejetter l'un ſans rejetter l'autre ; & moi je vous dis, qu'en les conſidérant enſemble, je conçois abſolu-

ment, que l'un peut subsister sans l'autre; mais qu'en les considérant séparément, je conçois clairement, qu'il faut admettre l'un & rejetter l'autre, comme nous l'allons voir dans la seconde Partie. Ce raisonnement ne peut donc par lui-même prouver la prémotion physique, & il ne peut servir, qu'à donner une nouvelle force, à des preuves, qu'on auroit déja apportées. Mais nous avons fait voir que les autres, dont s'est servi l'Auteur de l'action de Dieu sur les créatures, ne sont pas fort concluantes. Il s'ensuit donc que ce raisonnement ne prouve rien du tout.

Nous n'ignorons pas qu'il peut y avoir quelques preuves métaphysiques semées dans le cours de son Ouvrage, ausquelles nous n'avons pas répondu; mais ce n'étoit pas aussi nôtre dessein, & d'ailleurs nous espérons, qu'il sera aisé de le faire par les principes que nous venons d'établir.

Nous ne pouvons néanmoins nous dispenser, de dire quelque chose,

avant de finir cette premiére Partie, de la preuve des moyens égaux, preuve que nous n'avons pas réfutée, parceque nous pensions qu'elle portoit elle-même sa réfutation. Cette preuve pourtant, toute foible qu'elle est, a trouvé des défenseurs, qui soûtiennent, qu'elle est décisive en faveur de la prémotion physique. Examinons-la donc; il ne nous sera pas bien difficile, d'en faire remarquer la foiblesse, à ceux qui voudront en lisant l'examen que nous en allons faire, dépoüiller cet esprit de prévention, qui rend quelquefois les meilleurs esprits incapables de goûter les plus solides raisons, dés quelles combattent des sentimens favorables à leurs préjugés, & qui les fait embrasser avidement tout ce qui a la moindre lueur de vérité, dés qu'il favorise les mêmes sentimens. Voici donc, à quoi cette preuve se réduit.

Il se peut faire, dit-on, que la volonté se trouve placée entre deux moyens entiérement égaux : c'est-à-dire, il se peut faire, que l'on présente à un homme deux moyens, qui

lui paroiſſent également propres, à le faire parvenir, à la fin qu'il ſe propoſe. Par exemple, je veux acheter quelque choſe, on m'offre deux écus, qui ſe préſentent à moi en même tems : je ſuis à la promenade, je rrouve devant moi à égale diſtance deux allées également belles : je ſuis alors entre, ce qu'on appelle, deux moyens parfaitement égaux. Dans cette ſuppoſition, on demande, par quelle eſpéce de ſecours Dieu me déterminera, à choiſir un de ces moyens, ſi je m'y détermine. On ne connoît que deux eſpéces de ſecours Divins, la prémotion morale, & la prémotion phyſique. Pour la prémotion morale, il ne faut pas en attendre : car la prémotion morale, n'eſt autre choſe, qu'une délectation intérieure à l'ame, qui fait, qu'elle ſe porte vers un objet plûtôt qu'un autre ; mais cette délectation n'a pas ici lieu ; puiſque ces moyens étant ſuppoſés parfaitement égaux, je ne puis rien voir en l'un, qui me détermine à le choiſir plûtôt que l'autre. Il faut donc admettre au moins pour ces ſortes d'ac-

tions la prémotion physique. Car on ne dira pas, qu'alors nous nous déterminons sans le secours de Dieu, puisque sa Providence conduit toutes nos actions.

Ce raisonnement n'est d'un bout à l'autre, qu'un tissu de paralogismes si grossiers, que l'on ne sçait, par lequel en commencer la réfutation. Laissons pour un moment la supposition, que l'on fait, que nous allons montrer toute à l'heure, être absurde & contradictoire dans les conséquences, que l'on en tire, & examinons ces conséquences.

Si, dans l'hypothése des deux moyens égaux, on se détermine, par un secours de Dieu, à choisir l'un plûtôt que l'autre, ce ne sera que par une prémotion morale, ou par une prémotion physique; passons là-dessus, quoique les réflexions, que nous avons faites plus haut, pussent avec raison, nous faire révoquer en doute la vérité de cette alternative. Ce ne peut être par une prémotion morale; je le veux bien: ce sera donc par une prémotion physique; je nie cette consé-

quence, & je dis, qu'alors, il n'y aura pas de ſecours de Dieu, par lequel je me détermine. Mais la Providence de Dieu conduit toutes ces actions; d'accord : que pouvés vous en conclure? Ces deux moyens par l'hypothéſe ſont parfaitement égaux : il n'importe donc, lequel de ces deux moyens je choiſiſſe. Ils peuvent être pris l'un pour l'autre ſuivant un axiome d'Algébre, & quel que ſoit celui, au choix duquel je me détermine, la Providence de Dieu parviendra également à ſes fins. Bien plus, de l'hypothéſe, que vous faites, je conclus, que je ne puis être déterminé par une prémotion phyſique. Car la prémotion phyſique, ſuivant la définition, qu'en donne l'Auteur, que nous réfutons, eſt une action, par laquelle Dieu opére nos actions, & fait, que nous nous déterminons. Mais, dans la ſuppoſition des deux moyens égaux, la volonté ne peut ſe déterminer, à choiſir l'un plutôt que l'autre : puiſque ſe déterminer ainſi, ſeroit préférer l'un à l'autre, & que préférer l'un à l'autre, ce ſeroit voir dans l'un

quelque chose de plus propre, à la faire parvenir à ses fins, que dans l'autre ; ce qui est contre l'hypothése.

Il est aisé de conclurre de là que l'hypothése est absurde & contradictoire : non, qu'il ne puisse y avoir des moyens parfaitement égaux, c'est ce qui est incontestable ? mais, parceque on suppose ensuite, que la volonté peut se déterminer, à choisir l'un plûtôt que l'autre : car dans ce cas il faudroit dire, que la volonté resteroit indéterminée, jusqu'à ce que cette égalité des moyens offerts cessât : puisqu'alors de l'aveu même & dans les principes des Auteurs de l'objection, il ne pourroit y avoir de prémotion morale ; que par la même raison, il ne pourroit y avoir de prémotion physique, puisque cette action de Dieu ne nous détermine pas sans motifs, & par conséquent point de détermination.

Je crois, que l'on n'en demande pas davantage pour l'éclaircissement d'une telle difficulté. Il est tems de passer à la seconde Partie.

Voyés le mois prochain.

ARTICLE LXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

LITTÉRATURE.

DE PARIS. Il paroît en peu de pages un ſupplément à l'Edition du TRAÎTÉ DE L'OPINION, OU MEMOIRES pour ſervir à l'Hiſtoire de l'eſprit humain. Ce ſont quelques feüillets détachés, propres à être inſérés chacun au commencement d'un Volume ; & qui outre l'*Errata* du Tome, contiennent des Additions en petit nombre, que l'Auteur juge à propos de communiquer par une plus grande exactitude: les Volumes ayant été trouvés trop forts, ſont maintenant diſtribués en dix. *Briaſſon* Libraire, qui demeure ruë ſaint Jacques à la Science, à qui le Privilége vient d'être cedé, a mis au frontiſpice d'un Livre ſi bien reçu, le nom de l'illuſtre Auteur M. Gilbert-Charles LE GENDRE, Marquis de ſaint Aubin ſur Loire, ci-devant Maître des Repuêtes.

DE PARIS. Deux Tomes de l'*Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & belles Lettres*, paroissent depuis peu ; le septiéme & le huitiéme avec *les Memoires de Littérature* de 1726. & des trois années suivantes tirées des Registres de cette Académie in 4° 2. Voll. à l'Imprimerie Royale.

DE LONDRES. Dictionnaire universel, historique & critique, en Anglois. On distribuë tous les mois vingt feüilles de ce Livre jusqu'à la concurrence de 6. Voll. in folio. Il méritera la même croyance que le Dictionnaire de *Bayle* qui en sera partie, & qui servira de modelle aux Additions, tous les Personnages illustres de tous les Siécles & de toutes les Nations passeront par cette critique.

DE LONDRES. Le *Thesaurus Linguæ latinæ* de *Robert* ESTIENNE, revû par plusieurs Membres de l'Université de Cambridge, paroîtra en quatre Tomes in folio, de l'impression de Samuel *Harding*, & aux frais des Souscripteurs taxés à six guinées ; dont un tiers se paye en souscrivant, le second & le troisiéme se payent à mesure que

l'on recevra les deux premiers Volumes & les deux derniers.

DE PARIS. Le premier Tome de *Oriens Christianus*, du feu Pére Michel *le Quien* Dominicain, sera bientôt entiérement imprimé. L'Ouvrage ne demeurera point imparfait. L'Auteur l'a laissé complet en Manuscrit ; son premier Ouvrage, lorsqu'il n'avoit pas encore trente ans, fut une réfutation de l'*antiquité des tems*, du P. *Pezrou* : Son *Essai de Commentaire sur les Prophétes* qu'il publia contre le même Auteur dans les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, le fit encore beaucoup connoître : en 1712. il donna son Edition de S. *Jean Damascene* en Grec & en Latin avec des Dissertations, son dessein étoit de joindre dans un troisiéme Volume, premiérement deux Ouvrages qu'il attribuoit à saint *Jean Damascene* : sçavoir un *Discours sur les Anges* qui est Manuscrit, dans la Bibliotéque de Thurin. Cod. 77. & un *Dialogue d'un* Chrétien avec un Sarrazin que l'on trouve en Grec dans la *Panoplie* d'Eutymius. Seondement, les Ouvrages qui

portent faussement le nom du Saint. Le Livre qui a pour Titre, *Panoplie contre les Grecs*, est du P. *le Quien*, sous le nom d'*Etienne Altimuria*. Il a aussi donné l'*Histoire abregée des Comtes de Boulogne*, une *Dissertation sur saint Nicolas*; une autre sur le *Portus Iccius*; une troisiéme sur *Sanchoniaton*, Auteur Phénicien : toutes trois dans la *continuation des Memoires de Littérature & d'Histoire*. Deux Volumes pour attaquer le P. *Courayer*, & deux autres Volumes pour lui repliquer, ont encore fait beaucoup d'honneur au P. *le Quien*. Il a laissé diverses *Dissertations* en Manuscrit, & une Histoire de la Ville de Boulogne sur mer, où il étoit né en 1661 au mois d'Octobre.

ARTS.

DE PARIS. M. DE LA GUERINIERE, Ecuyer du Roi, fait present au Public de l'*Ecôle de Cavalerie*, avec Tailles-douces : on y trouve tout ce qui regarde la connoissance, l'instruction & la conservation du cheval. Chés *Collumbat*, ruë saint Jacques.

Lettre de M. Pierre le Roi Horloger, & de la Societé des Arts, demeurant à Paris, Place Dauphine, laquelle contient la description d'une Pendule à ressort, marquant en sonnant le tems vrai.

Monsieur, le zéle que vous avez pour la perfection de l'horlogerie, m'engage à satisfaire vôtre curiosité, sur l'idée que vous m'avés demandée de la Pendule à ressort que j'ai présentée à nôtre Societé.

Cette Pendule marque & sonne le tems vrai d'une maniére assés simple, pour dire qu'elle n'est pas plus composée que les autres Pendules à ressort. Elle marque aussi le jour du mois avec presque autant de simplicité, n'y ayant qu'une roüe de plus pour le faire marquer, au lieu qu'aux autres Pendules qui le marquent, il y a trois roües & deux pignons.

Avant que de faire marquer & sonner le tems vrai aux Pendules à ressort, leur justesse ne me paroissant pas suffisante pour y appliquer le tems vrai aussi utilement qu'on l'auroit pû souhaitter, je me suis attaché à aug-

menter cette justesse ; pour y parvenir j'ai imaginé une nouvelle maniére de faire les palettes de la verge du balancier, qui rend le frottement des dents de la roüe de remontre sur ces palettes, beaucoup plus doux & moins susceptible de changement, & qui rend de plus la justesse de l'échapement beaucoup plus durable.

J'ai aussi trouvé le moyen de rendre plus égale l'action du grand ressort sur le mouvement de la Pendule. Par ce moyen, outre que la justesse est encore augmentée, il est moins sujet à se rompre par l'effort qu'il souffre en le remontrant. J'imaginai cet expédient en 1725. & je l'appliquai à une Pendule que je fis pour la Cour d'Espagne, dont la justesse fut reconnuë par M. d'Osembray ; il la garda un mois & demi chés lui pour l'observer, étant un des Commissaires nommés par l'Académie des Sciences, à l'examen de cette Pendule, à laquelle il y avoit plusieurs autres particularités, dont je vous ferai part une autre fois.

Août 1733.

Quand j'eûs trouvé le moyen d'augmenter la justesse des Pendules à ressort, je me déterminai d'autant plus volontiers à leur faire marquer & sonner le tems vrai, que je remarquai que le Public tireroit beaucoup plus d'utilité de l'application du tems vrai aux Pendules à ressort, qu'aux Pendules à secondes ; parceque la plûpart des personnes qui se servènt de Pendules à secondes sont versées dans les Sciences, & n'ont besoin que du tems moyen pour avoir le tems vrai ; car ils sçavent toûjours bien, quand ils s'en veulent donner la peine, ajoûter au tems moyen, ou en retrancher la différence necessaire pour trouver le tems vrai ; au lieu que presque toutes les personnes qui se servent de Pendules à ressort, ne sçachant ce que c'est que cette différence, qu'on nomme ordinairement équation de l'horloge (qu'il faut ôter ou ajoûter) ne peuvent presque jamais avoir le tems vrai ; ce qui est souvent cause que, quoique leurs Pendules soient bien réglées sur le tems moyen, ils croyent

cependant qu'elles ne vont pas bien ; parce qu'ils leur attribüent les variétés du Soleil. Cela les engage à hausser ou baisser mal-à-propos la lentille du Pendule. Or cette méprise est cause qu'au lieu de les régler, ils les déréglent du tems moyen, d'où dépend toute la justesse du tems vrai ; & par conséquent ils les disposent en certains tems à s'écarter encore davantage du tems vrai.

Si leurs Pendules marquoient le tems vrai, il leur seroit facile d'éviter cet inconvénient, quand elles viendroient à se dérégler ; car comme une Pendule qui marque le tems vrai, n'est autre qu'une Pendule qui marque l'heure du soleil, il leur suffiroit, pour sçavoir s'il faudroit hausser ou baisser la lentille, de voir sur le soleil, si elle auroit avancé ou retardé ; au lieu que pour régler une Pendule qui marque le tems moyen, il faut nécessairement remarquer le tems qu'on l'a mise à l'heure, & ajoûter l'équation, à la quantité des minutes marquées par leur aiguille, ou la retrancher se-

lon qu'elle est additive ou soustractive ; autrement on ne peut pas, pour la régler, sçavoir s'il faut hausser ou abaisser la lentille. Quand bien même la plûpart des personnes qui ont des Pendules à ressort, sçauroient ajoûter au tems moyen ou retrancher la quantité de l'équation, il est aisé de sentir qu'il leur seroit toûjours beaucoup plus avantageux qu'elles marquassent le tems vrai, d'autant plus que l'équation changeant journellement de quantité, il faut toutes les fois qu'on veut sçavoir l'heure vraïe, avoir l'embarras de faire, pour ainsi dire, une espéce de calcul, ou prendre la peine d'aller cherchèr un cadran solaire ou une méridienne.

Outre cet embarras, il y a des Saisons où le soleil est long-tems sans paroître, sur-tout dans les mois de Novembre, Decembre & Janvier, où l'on auroit cependant le plus de besoin de le voir souvent pour remettre sa Pendule à l'heure, parcequ'il retarde dans ces trois mois d'environ 31. minutes.

Malgré cela, puiſque tout le monde, & même la plûpart des horlogers ne pouvant s'accoûtumer au tems moyen, ni à en retrancher l'équation, ne peuvent pas avoir d'autre reſſource pour mettre leur Pendule à l'heure, que celle de les remettre ſur le ſoleil : par conſéquent l'on ne doit pas être ſurpris de voir la plûpart des Pendules ſi mal à l'heure dans l'eſpace de ces trois mois.

Il eſt donc évident par les raiſons que je viens de dire, que l'utilité des Pendules à reſſort ſe trouve conſidérablement augmentée, en leur faiſant marquer & ſonner le tems vrai, d'autant qu'elles ne ſeront pas plus ſujettes à ſe déranger que les autres Pendules, étant auſſi ſimples, comme vous l'allés voir par la Deſcription qui ſuit.

DESCRIPTION.

Il y a deux quadrans à cette Pendule : le premier cadran eſt fixe comme celui des Pendules ordinaires: il ne ſert de même qu'à marquer les heures

& les minutes du tems moyen ou tems égal.

Le ſecond cadran renferme le premier, & eſt mobile : il ſert à marquer le tems vrai par le moyen de pluſieurs chiffres qui ſont gravés ſur ce cadran, au delà des minutes & des deux index. Ces chiffres ſont les jours des mois, contre leſquels il y a environ une minute d'équation, c'eſt-à-dire, les jours entre leſquels le ſoleil avance, ou tarde d'environ une minute.

Pour que la Pendule marque & ſonne le tems vrai, il faut premiérement faire tourner le jour du mois ſous la ligne de foi de l'index qui convient au mois où l'on eſt, & mettés enſuite l'aiguille des minutes juſte à l'heure du ſoleil ſur le cadran mobile. Après cela, pour qu'elle le marque toûjours, il faudra ſeulemenr avoir ſoin de faire tourner le jour du mois où l'on eſt, ſous l'index. J'ai dit l'index qui convient, parceque celui d'en bas ſert pour les jours des mois depuis le commencement d'Octobre juſqu'à la fin de Mai ; celui

d'en haut ſert pour le reſte des autres mois.

En mettant les jours du mois ſous la ligne de foi de l'index, comme il eſt expliqué, vous faites avancer ou tarder le cadran mobile de la même quantité que le ſoleil a avancé ou tardé; & la ſonnerie avance & tarde auſſi de la même quantité, parceque cette ſonnerie eſt diſpoſée de façon qu'elle ne peut ſonner que lorſque l'aiguille des minutes eſt arrivée à 60. minutes, & à 30. minutes de ce cadran, en quelque poſition que ſe trouvent les 60. & les 30. minutes.

Pour que l'on ne ſoit pas obligé d'ouvrir la porte de la Pendule pour faire tourner le jour du mois ſur l'index, j'ai imaginé une petite roüe dentée qui engraine en angle droit dans les dents que j'ai faites autour de la circonference du cadran mobile. L'arbre de cette roüe qui traverſe de part en part le côté droit de la boëte, porte à ſon extremité un bouton gaudroné qui lui eſt fixé & qui ſort hors la boëte. Par le moyen de ce bouton

l'on fait tourner avec la main à droite ou à gauche cette petite roüe, & par conséquent le cadran mobile, pour mettre le jour du mois sous la ligne de foi de l'index, sans qu'il soit besoin d'ouvrir la porte. Ainsi, outre qu'on évite la peine d'ouvrir la porte de la Pendule, les cadrans ont bien plus long-tems leur propreté.

Pour faire sonner le tems vrai, j'ai fait un levier que le cadran mobile emporte avec lui, ce levier a un mouvement perpendiculaire au plan du cadran.

L'extremité de ce levier porte un cercle dont le centre répond toûjours au centre du cadran, & la circonference à la détente de la sonnerie qui est en plan incliné.

En sorte que ce levier ne sçauroit être levé, sans glisser sous le plan incliné de la détente, ce qui la fait lever.

La circonference de ce cercle porte un plan incliné, dont l'extremité répond toûjours à 60. minutes du cadran mobile, quelque mouvement qu'on donne à ce cadran.

La roüe de minute, au lieu de cheville, porte deux plans inclinés, un pour l'heure & l'autre pour la demie, l'extremité de ſes deux plans eſt dans la direction de l'aiguille.

Un de ſes plans rencontrant le plan incliné du levier, le fait lever, & par conſéquent fait lever la détente de la ſonnerie.

Comme l'extremité du plan incliné du levier répond toûjours à 60. minutes du cadran mobile, & que les plans inclinés de la roüe de minute ſont dans la direction de l'aiguille, le plan incliné du levier ne peut ſe dégager de celui de l'heure, que quand l'aiguille eſt arrivée à 60. minutes de ce cadran; ni de celui de la demi-heure, que quand cette aiguille eſt arrivée à 30. minutes.

Si-tôt que ce plan eſt dégagé de celui de la roüe de minute, le levier & la détente retombent, & la Pendule ſonne le tems vrai.

MATHÉMATIQUES.

DE LONDRES. Au P.C. I. M. *Jones*

va donner bien-tôt au Public une nouvelle Edition plus ample de ſon *Sinopſis palmariorum Matheſeos*, où l'on trouvera quelques proprietés des ſections coniques, qui ne ſe trouvent point ailleurs. Le même M. *Jones* a dans ſa Bibliotéque un manuſcrit d'environ cent ans, de M. Torpely, Miniſtre de l'Egliſe Anglicane, dans lequel ſe trouve la Méthode différentielle.

NOTA. *Cette Méthode différentielle dont il s'agit ici, n'eſt pas ce que nous appellons d'après M. Leibris, le calcul différentiel, & que M. Nevton appelle le calcul des fluxions. On doit donc entendre ceci, ce que M. Nevton lui-même appelle la Méthode différentielle, qui conſiſte à prendre les différences finies des grandeurs finies.*

Le Docteur Smich donnera bientôt un Traité complet d'Optique.

M. Machin, Sécretaire de la Société Roïale pour les Mathematiques, prétend avoir découvert par quelques Vers d'Homére, que l'inclinaiſon de l'Ecliptique eſt changée conſidérablement depuis le tems de ce Poëte.

THÉOLOGIE.

DE NAPLES. Le R. P. *Jacques-Marie* GRAVINA, Théatin de Palerme, a composé une Théologie dans le goût & selon l'esprit du Cardinal *Thomasi*; du même Ordre & du même Païs que lui. Le tître du Livre imprimé est *Synopsis Theologiæ veterum Patrum ad mentem venerabilis Joseph Cardinalis Thomasii, è Presbyterio Theatinio, Panormitani*; quæ Tractatus scholasticos complectitur; pars prima. Panormi, Anno 1732. In fol. p. 991. 4241. L'Auteur a travaillé sur l'*Indiculus institutionum Theologicarum veterum Patrum*, du docte & pieux Cardinal, & le donne imprimé à la fin de son Ouvrage.

DE PARIS. On distribuë un premier Tome *des Traités sur toute la Théologie morale.* Et ce Tome contient deux de ces Traités, un du *Droit & de la Justice*, l'autre sur les contracts; l'Auteur ne s'y nomme pas, & il ne prend que la qualité de continuateur de M. *Tourneli*; *Conti-*

nuatio prælectionum Theologicarum Honorati Tournelii. V. in 8°. 1733. chés la veuve *Maziére*, ruë S. Jacques.

De Troyes. *Nouvelle Dissertation sur les paroles de la Consécration, où l'on montre*, dit-on, *que* „ les Li-
„ turgies Orientales sont conformes à
„ la Romaine sur le Rit de la Consé-
„ cration: & que les Scholastiques
„ qui ont combattu l'invocation des
„ Orientaux, & les nouveaux Grecs
„ qui l'ont voulu soûtenir contre eux,
„ n'ont pas compris le vrai sens de
„ cette priére, ni étudié le Rit de
„ leurs Liturgies „. In octavo 1733. chés Jacques *Lefebvre* le jeune.

De Paris. Eclaircissement tiré des quatre Evangelistes sur la question si la pécheresse est Marie-Madeleine, ou si c'est une autre Marie?

En S. Luc, ch. septiéme, verset 36. jusqu'à la fin du même chapitre, l'Evangeliste nous dit qu'un Pharisien ayant prié Jesus de manger chés lui, une femme de la Ville qui étoit de mauvaise vie, ayant sçû qu'il étoit à table chés ce Pharisien, y vint avec un vase d'albâtre, plein d'huile de

parfum, & ſe tenant derriére lui à ſes piés, elle commença à les arroſer de ſes larmes, & elle les eſſuyoit avec ſes cheveux, elle les baiſoit & y répandoit ce parfum.... Alors il dit à cette femme, vos péchés vous ſont remis. Et ceux qui étoient à table avec lui, commencérent à dire en eux-mêmes, qui eſt celui-ci qui remet même les péchés? Et Jeſus dit encore à cette femme, vôtre foi vous a ſauvée, allés en paix. S. Luc continuë à dire dans le chap. VIII. qui ſuit, v. 1. 2. & 3. que quelque tems après Jeſus alloit de Ville en Ville, & de Village en Village, prêchant l'Evangile & annonçant le Royaume de Dieu, & les 12. Apôtres étoient avec lui; il y avoit auſſi quelques femmes qui avoient été délivrées du malin eſprit, & gueries de leurs maux, entre leſquelles étoit Marie ſurnommée Madeleine, dont ſept démons étoient ſortis, Jeanne femme de Chuſa, Intendant de la Maiſon d'Hérode, Suzanne & pluſieurs autres qui l'aſſiſtoient de leurs biens. On voit ici aſſés clairement par le récit que S. Luc nous fait de cette

femme de mauvaiſe vie, qui demeuroit en la ville de Jeruſalem, que ce ne pouvoit pas être Marie Madeleine, puiſqu'elle eſt venuë avec Jeſus dans la Galilée en Judée avec les autres femmes, long-tems avant cette action de la péchereſſe, pour le ſervir & l'aſſiſter de ſes biens, ſuivant la remarque de S. Luc confirmée par S. Mathieu chap. V. v. 55. & 56. Mais comme il paroît que S. Luc a cru inutile de rapporter le nom de cette pécherеſſe qui étoit connuë de toute la Ville, ou qu'il l'a omis pour d'autres raiſons qui nous ſont inconnuës, quoiqu'il la connût parfaitement bien, ainſi qu'on pourra le remarquer plus bas: S. Jean qui a écrit l'Evangile après avoir éprouvé celui des 3 autres Evangeliſtes, a fixé leur ſens, comme on n'en peut douter. Il faut donc s'en tenir à celui qu'il offre naturellement à l'eſprit; or voici ce que nous tirons de ſon Evangile, pour prouver que la femme pécherеſſe étoit Marie ſœur de Lazare & de Marthe, mais non Marie Madeleine, ainſi qu'on en a étourdi tout l'Univers. Il dit au chap. XI.

de ſon Evangile, v. 1. & 2. que c'étoit Marie ſœur de Lazare & de Marthe, qui répandit ſur le Seigneur une huile de parfum, & qui lui eſſuya ſes piés avec ſes cheveux; ce paſſage nous explique auſſi à même-tems, celui de S. Mathieu & de ſaint Marc. Le premier dit au chap. XXVII. v. 6. & 7. que Jéſus étant en Bethanie dans la maiſon de Simon le Lepreux, une femme vint à lui avec un vaſe d'albâtre, plein d'une huile de parfum de grand prix, qu'elle lui répandit ſur la tête, lorſqu'il étoit à table. Saint Marc qui ſuit, dit à-peu-près de même au ch. XIV. v. 3. que Jeſus étant en Bethanie dans la maiſon de Simon le Lépreux, une femme qui portoit un vaſe d'albâtre, plein d'un parfum de nard d'épi, de grand prix, entra lorſqu'il étoit à table, & ayant rompu le vaſe, lui répandit le parfum ſur la tête. Cette femme étoit donc la péchereſſe que S. Luc rapporte, & reconnuë par S. Jean pour Marie ſœur de Marthe & de Lazare. On voit ici que les 4. Evangeliſtes ne parlent que d'une ſeule femme qui ait fait cette

action de répandre de l'huile de parfum sur la tête de Jesus, & qu'aucun d'eux ne l'appelle Marie Madeleine; elle est donc sans contredit Marie sœur de Marthe. Après cela si on veut nous objecter que cette action ne s'est passée qu'une seule fois en Bethanie chés le Lépreux, & non ailleurs; nous leur dirons qu'ils se trompent, & qu'ils ne font point d'attention que S. Jean rapporte la premiére action de Marie sœur de Marthe, comme avant la mort de Lazare, & la derniére long-tems après que Jesus l'eut resuscité, comme on peut le reconnoître par les deux passages suivans tirés de S. Jean; le premier est du ch. XI. v. 1. & 2. il dit, qu'il y avoit un homme malade nommé Lazare, qui étoit du Bourg de Bethanie, où demeuroient Marie & Marthe sa sœur; cette Marie étoit celle qui répandit sur le Seigneur une huile de parfum, & qui lui essuya les piés de ses cheveux. Et Lazare qui étoit alors malade, étoit son frére. Au ch. XII. il dit, que six jours avant la Pâque, Jesus vint en Bethanie où

il avoit resuscité Lazare, d'entre les morts, on lui apprêta là un soûper: Marthe servoit, & Lazare étoit un de ceux qui étoient à table avec lui: mais Marie ayant pris une livre d'huile de parfum de vrai nard, qui étoit de grand prix, le répandit sur les piés de Jesus, & les essuya de ses cheveux, & toute la maison fut remplie de l'odeur de ce parfum. Voila qui est sans replique. Il est bon d'observer ici que S. Jean l'appelle en ce lieu simplement Marie, afin de la distinguer toûjours de Marie Madeleine; il est donc vrai que c'est la seule Marie sœur de Marthe qui a répandu par deux fois de l'huile de parfum sur les piés de Jesus, & aucune autre n'a fait cette action. On remarque que ni S. Mathieu, ni S. Marc, ne lui donnent de surnom en aucun lieu de leur Evangile. De même S. Luc au ch. 10. v. 38. 39. & dernier, dit que Jesus étant en chemin, avec ses Disciples entra dans un Bourg, & une femme nommée Marthe le reçut en sa maison; elle avoit une sœur nommée Marie qui se tenoit assise aux piés du

Seigneur & écoutoit ſa parole. . . . Et que Marie a choiſie la meilleure part qui ne lui ſera point ôtée. On voit qu'il l'appelle préciſément Marie, & jamais Marie Madeleïne. Saint Jean dans les ch. 11. & 12. l'appelle toûjours Marie ſœur de Lazare ou de Marthe, ou Marie tout court, & jamais Marie Madeleine ; il en uſe ainſi toutes les fois qu'il parle d'elle.

Mais à l'égard de Marie Madeleine tous les 4. Evangeliſtes s'accordent parfaitement bien ſur tous les faits qu'ils en rapportent, ils ne la confondent avec aucune autre, & ils la nomment toûjours par honneur la pemiére, pour la diſtinguer des autres femmes qui ont ſuivi Jeſus depuis la Galilée juſqu'au lieu de ſa Paſſion : c'eſt ce que nous allons voir tout de ſuite.

Premiérement, S. Mathieu chap. 27. v. 55. & 56. dit qu'il y avoit là pluſieurs femmes qui regardoient, qui avoient ſuivi Jeſus depuis la Galilée, ayant ſoin de l'aſſiſter, entre leſquelles étoient Marie Madeleine, Marie mére de Jacques & de Joſeph ; & la mére des fils de Zebedée. Et au v.

61. Marie Madeleine & l'autre Marie étoient là, se tenant assises près du sepulchre. Ch. 28. v. 1. que Marie Madeleine & une autre Marie vinrent pour voir le sepulchre. S. Marc au ch. 15. v. 40. dit qu'il y avoit aussi des femmes qui regardoient de loin, entre lesquelles étoient Marie Madeleine & Marie mére de Jacques le jeune, & de Joseph & Salomé. Et au v. 47. que Marie Madeleine & Marie mére de Joseph regardoient où on le mettoit. Au ch. 16. v. 1. lors que le jour du Sabat fut passé, Marie Madeleine, & Marie mére de Joseph & Salomé achetérent des parfums pour venir embaumer Jesus. Et au v. 9. que Jesus étant resuscité le matin, le premier jour de la semaine, apparut premiérement à Marie Madeleine dont il avoit chassé 7. démons.

En S. Luc nous avons déja rapporté ci-dessus ce qu'il dit de Marie Madeleine au ch. 8. & au ch. 24. En parlant de la resurrection de Jesus; il dit au v. 10. que celles qui leur firent ce rapport, étoient Marie Madeleine, Jeanne & Marie mére de Jacques;

& les autres qui étoient avec elles. S. Jean ch. 19. v. 25. dit, cependant la mére de Jesus & la sœur de sa mére Marie femme de Cleophas, & Marie Madeleine, se tenoient auprès de la Croix, Observés ici que si l'Evangeliste ne nomme pas Marie Madeleine la premiére après la mére de Jesus, elle, c'est par respect pour la sœur de la sainte Vierge. Au ch. 20. v. 1er. il dit, le premier jour de la semaine Marie Madeleine vint dés le matin au sepulchre, lors qu'il faisoit encore obscur, & elle vit que la pierre avoit été ôtée du sepulchre. Et au v. 18. il dit que Marie Madeleine vint donc dire aux Disciples qu'elle avoit vû le Seigneur, & qu'il lui avoit dit ces choses : l'exactitude des Evangelistes à nous marquer avec autant de distinction les différentes Maries qui ont suivi Jesus, nous donne lieu de remarquer qu'il y en avoit cinq en tout, & qu'il n'y en avoit que quatre qui ayent toûjours été à la suite du Sauveur, depuis la Galilée jusqu'en Judée, & à Jerusalem. Sçavoir, Marie mére de Jesus, Marie femme de

Cleophas sœur de la sainte Vierge, Marie Madeleine, & Marie mére de Jacques le jeune, de Joseph & de Salomé. Pour ce qui est de Marie sœur de Lazare & de Marthe, qui est la cinquiéme, aucun des Evangelistes ne dit qu'elle ait suivi Jesus, ni qu'elle s'est trouvée à sa passion comme les autres; cependant une grande foule d'Auteurs, tous remplis de prévention, ont composé une vie de Marie Madeleine, les uns la font la pécheresse, les autres sœur de Marthe & de Lazare, sans qu'elle soit ni l'une, ni l'autre; d'autres veulent que la pécheresse ne soit ni Marie Madeleine, ni Marie sœur de Marthe, mais une autre femme inconnuë; le tout faute de bien faire attention à ce que les Evangelistes ont rapporté de chaque Marie, & par cette négligence on est tombé de toutes parts dans la plus étrange confusion. Il s'ensuit de tout ce que nous venons de rapporter, que la pécheresse n'est autre que Marie sœur de Lazare & de Marthe, & non pas Marie Madeleine. Il est vrai que Jesus-Christ a dit de la pécheresse

convertie, qu'elle a beaucoup aimé ; mais Madeleine a tellement aimé, qu'elle a été l'héroïne & la plus zélée de toutes les femmes qui ont ſuivi Jeſus, exempte d'ailleurs de toute tache qui ait pu donner du ſcandale.

BOTANIQUE.

DE PARIS. Deſcription des principales Plantes de l'Amérique par le P. LE BRETON D. L. C. D. J.

Guazuma. Ormeau. *Guazuma* eſt un terme Indien, qui ſignifie, une ſorte d'arbre, qui porte pour fleur, une roſe formée de pluſieurs feüilles, arrangées en rond. Le piſtile ſortant de ſon calice devient un fruit ovale charnu, tout boutonné ou chargé en dehors de tubercules, ligneux en dedans, & diviſé en loges qui contiennent des ſemences faites en forme de rognon. Pluſieurs le trouvent bon & doucereux.

Il y en a de trois eſpéces, ſçavoir celui qui croît en arbre, & qui reſſemble aſſés, ſoit par ſes feüilles, ſoit par ſa grandeur, ſa taille & ſon port, à l'Ormeau de France ; & c'eſt celui dont il eſt à préſent queſtion. La cou-

leur de ſon fruit eſt d'un noir ou violet purpurin. Son bois eſt excellent pour la charpente.

Les deux autres ſont des arbriſſeaux, à feüilles de Germandrée, & à fruits velus, ou lanugineux. On les diſtingue par la groſſeur, ou la petiteſſe de leurs fruits.

Hedyſarum. Amourettes. Couſins. Dans toutes les ſavanes, & le long des grands chemins, on trouve comme malgré ſoi, ce ſimple, parceque ſes fruits étant couverts, ou hériſſés de petits crochets, s'attachent toûjours très-aiſément aux habits de ceux qui vont, & viennent deçà & de-là, & croiſſent à merveille partout où ils tombent.

Il y en a de quatre ſortes très-aiſées à reconnoître. Les deux premiéres portent des feüilles en trefle; c'eſt-à-dire, que ſur chaque long pédicule, il y en a toûjours trois attachées enſemble; leur figure eſt tantôt ovale, & tantôt en façon de fer à pique, arrondies vers leur talon, & terminées en pointe à l'autre extremité; elles ſont ſêches, fermes, & un peu

rudes au toucher.

Les tiges ſe reſſemblent aſſés, auſſi-bien que leurs fleurs & leurs fruits, elles différent ſeulement en ce que l'une a tout cela plus grand que l'autre.

Voici leur propre caractére. Ce ſont des ſous-arbriſſeaux, dont les branchages ſont grêles, ſouples, rondes, ligneuſes, âpres ſous le doigt, à cauſe d'un duvet, formé de poils ſecs. Leur écorce en eſt rouſsâtre.

Leurs fleurs viennent en épis aux bouts des rameaux, elles ſont faites en papillon, à la façon des pois communs. Leur tympan ſe ſoûtient droit élevé, il eſt beaucoup plus grand que leurs. La couleur en eſt violéte. Le piſtile envelopé de ſes étamines blanches eſt couché de travers, il a de chaque côté une fleuron qui forme ſa gondole; le bord ſuperieur de ce fleuron eſt d'un violet clair bien lavé, & l'inférieur eſt blanc, le calice de chaque fleur eſt découpé en quatre.

Leur fruit eſt une gouſſe applatie, articulée; chaque articulation eſt faite en demie lune, qui contient une grai-

ne cintrée, en maniére de faiſole, laquelle eſt brune, luiſante, dure ; étant meure ; elle tombe à terre & y prend très-facilement racine.

Ces deux plantes ont des racines, qui ne cédent preſqne pas au fameux Ipɛκακoana. On les met infuſer dans les ptiſanes pour guerir les flux de ventre.

Les deux autres eſpéces d'Amourettes ont beaucoup de reſſemblance entre elles ; il n'y a que cette différence, que l'une rampe toûjours à terre, & que l'autre s'éléve juſqu'à la hauteur de quatre piés. Pour leurs racines elles ſont ligneuſes, ſouples, pleines de fibres, jaunâtres en dehors, & blanches en dedans. Leurs branchages ſont d'une même groſſeur dans toute leur étenduë, ſemés par-tout de petits poils, leur écorce eſt verte, mêlée d'une teinture rougeâtre. D'eſpace en eſpace ſortent de petites côtes, longues d'un pouce ou deux, ſur leſquelles ſont arrangées par paire quantité de petites feüilles étroites, ovales à queuë courte, pour peu qu'on touche la plante, toutes ſe replient les unes ſur les autres ; le frais

de la nuit & la pluïe produiſent le même effet, pas-là elles ont du rapport avec la ſenſitive.

Leur fleur eſt petite, de couleur jaune dorée, & orangée. Sa figure eſt papillonée, ſon tympan eſt arrondi & élevé droit. Les deux aîles poſées en voute, couvrent le piſtile qui devient une ſilique veluë & articulée, chaque graine dure, griſâtre & liſſe, faite en façon de rein, eſt enfermée dans une foſſéte.

Hellebomne. Cette plante pour l'ordinaire ne pouſſe que trois ou quatre feüilles, bien nourries, épaiſſes d'un pouce & demi, ou environ, de longueur, cintrées, tranchantes en ſcie par le deſſous, fenduës légérement en maniére de canal, par le deſſus, dont les deux bords, auſſi-bien que le deſſous, ſont finement découpés en façon de ſcie, ſes feüilles ſe tiennent roides, élevées l'une de chaque côté, ſoûtenant l'autre en figure d'évantail; pluſieurs racines rondes, qui ſortent de ſon pié, ſaiſiſſent les branches des arbres, ſur leſquels elle croît & la nourriſſent. De l'entre-deux des feüilles, on voit s'élever une tige

ronde, noüeuſe, approchante d'un jonc, qui porte un bouquet de fleurs, dont chaque bouton épanoüi, eſt autant agréable à la vûë qu'il eſt difficile à dépeindre, ou à décrire. En voici les parties, & leur diſpoſition; à proprement parler, chaque fleuron ſe partage en cinq feüilles, leſquelles ſont de différentes grandeurs; la plus grande repréſente aſſés bien un caſque, à deux oreilles, avec un nez déchiqueté, dont la têtiére eſt mouchetée de rouge, & de jaune, & ſurmontée d'un tympan étendu, & tant ſoit peu découpé en haut par le milieu, la mentoniére eſt ornée de deux petites lévres, la bouche béante eſt à fond jaune. Deux autres feüilles toutes pareilles, dont la baſe eſt marquetée de rouge, & le reſte très-blanc, formant la gorgéte en façon de cravate. Enfin derriére le caſque, & au-deſſous du col, ſe trouvent les deux derniéres feüilles entiérement ſemblables, rayées de rouge & de jaune. L'extremité de la queuë qui porte cette fleur, ſe groſſiſſant, devient un fruit à trois angles émouſſés, plus enflé au milieu que ſur les deux bouts; il s'ou-

vre en trois portions égales dans toute ſa longueur, au-dedans ſe trouve une très-grande quantité de ſemences ſemblables à la ſcièure du bois. Les vents les emportent, & prennent racines par-tout où elles tombent.

TABLE DES ARTICLES.

Art. LXII. Vindiciæ arboris Genealogicæ.... *Défenſe de la Généalogie de l'auguſte Maiſon de Baviére, &c.* p. 1319

Art. LXIII. *Syſtême chronologique ſur les trois Textes de la Bible, &c.* p. 1352

Art. LXIV. *Hiſtoire de l'Egliſe Gallicane, &c.* p. 1368

Art. LXV. *Hypothéſes primitives de la durée moyenne des années Solaires, &c.* p. 1400

Art. LXVI. Maſſime Politiche.... *Maximes politiques néceſſaires aux Souvérains pour connoître les vices d'un Favori, &c.* p. 1427

Art. LXVII. *Examen des raiſons dont s'eſt ſervi l'Auteur de l'Action de Dieu, &c.* p. 1441

Deſcription des principales Plantes de l'Amerique, &c. p. 1500

Art. LXVIII. *Nouvelles Littéraires.* p. 1474

De Londres. p. 1487

De Naples. p. 1489

De Paris. pp. 1489. 1490. 1500

De Troyes. p. 1490

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de Claude Perrot,

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Septembre 1733.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'imprimer l'an 1701. *à Trevoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime, Monseigneur le* DUC DU MAINE.

Septembre 1733.

Se vendent

A LYON, chés CLAUDE PLAIGNARD, ruë Merciere, au Grand Hercule

A PARIS, chés la Veuve PISSOT, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'Or.

MDCCXXXIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

CES MEMOIRES SONT COMMENCÉS au mois de Janvier 1701. & ſe vendent 15. ſ. le mois, en blanc; & brochés, 16. ſ.

Année	1701.	9. vol.
—	1702.	12 v.
—	1703.	12. v.
—	1704.	13. v.
—	1705.	12. v.
—	1706.	12. v.
—	1707.	12. v.
—	1708.	12. v.
—	1709.	12. v.
—	1710.	12. v.
—	1711.	12. v.
—	1712.	12. v.
—	1713.	12. v.
—	1714.	12. v.
—	1715.	12. v.
—	1716.	12. v.
—	1717.	12. v.
—	1718.	12. v.
—	1719.	12. v.
—	1720.	5. v.
—	1721.	12. v.
—	1722.	12. v.
—	1723.	12. v.
—	1724.	12. v.
—	1725.	12. v.
—	1726.	13. v.
—	1727.	12. v.
—	1728.	12. v.
—	1729.	12. v.
—	1730.	12. v.
—	1731.	12. v.
—	1732.	12. v.
—	1733.	9. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1733.

ARTICLE LXIX.

VITA NICOLAI *DE CUSA* S. R. E. Presbyteri Cardinalis, Episcopi Brixiensis, &c. Auctore Gaspare *Hartzeim* S. I. Treviris apud Jacobum *Reuland* 1730. in 12. 181. pp. *c'est-à-dire, Vie du Cardinal Nicolas* de Cusa *Evêque de Brixen, &c. A* Tréves *chés Jean* Reuland 1730. *in* 12. pag. 181. *Sans l'Epître Dedicatoire & la Table.*

IL eſt étonnant que les Allemands ſoigneux de conſerver la mémoire de leurs Grands-hommes, ne nous euſſent point encore donné d'Hiſtoire détailliée de la Vie du Cardinal de Cuſa. Un Prélat, qui a été l'un des plus habiles hommes de ſon ſiécle, qui par ſon mérite perſonnel s'eſt élevé d'une baſſe naiſſance juſqu'à la dignité de Cardinal & de Legat, qui a eû part aux plus grandes affaires qui ſe ſont traitées de ſon tems, méritoit que l'on recherchât les particularités de ſa vie. C'eſt ce qu'a fait dans cet Ouvrage le P. Gaſpar Hartzeim : il n'a rien négligé de tout ce qui pouvoit le mettre au fait de ſa matiére. Il avoit devant les yeux un ancien abregé de la Vie de Cuſa écrit en françois : les Chartreux de Coblentz lui ont communiqué un Manuſcrit, qui renferme une vielle Chronique du X V. Siécle, où il eſt ſouvent parlé de lui : il a conſulté les Auteurs qui en ont écrit par occaſion, & les a relevés pluſieurs fois, parceque de tels Écrivains tombent otdi-

nairement dans une infinité de fautes : il a raproché plusieurs endroits des Ouvrages du Cardinal, par lesquels il éclaircit les circonstances où il s'est trouvé : les Ouvrages mis dans ce point de vûë en reçoivent aussi un nouveau jour : enfin il s'est servi des monumens de différens lieux où Cusa a vécu. Pouvoit-on mieux suppléer au silence & à l'inexactitude des Auteurs qui ont précedé ?

Pour faire connoître le Théatre sur lequel a paru ce grand Personnage, l'Historien décrit d'abord en peu de mots l'état où étoit l'Eglise quand il nâquit: de même les principaux événemens de son siécle sont dans la suite de l'Ouvrage sagement distribués aux endroits, où il étoit à propos de les mettre sous les yeux du Lecteur. On voit l'Hérésie de Wiclef naissante en Angleterre, propagée en Boheme par Jean Hus & Guillaume de Prague ; les deux Schismes qui divisérent l'Eglise d'Occident, dont l'un fut éteint au Concile de Constance, l'autre pensa se confirmer au Concile de Basle ; la réünion des

Grecs avec les Latins dans celui de Florence ; enfin la priſe de Conſtantinople & les conquêtes de Mahomet II.

Nous ne nous arrêterons pas à ces événemens & nous nous contenterons de dire que Nicolas de Cuſa nâquit en l'année MCDI. il fut ainſi appellé du nom d'un Village, ſa Patrie, ſitué ſur la Moſelle dans le Diocéſe de Tréves. Son pére qui étoit pêcheur ou batelier, ſe nommoit Jean Crebs, & ſa mére Catherine Roëmers.

On dit qu'un jour Crebs ayant maltraité ſon fils, celui-ci s'échappa de la maiſon paternelle, & fut reçû du Comte de Manderſcheidt, qui en tira d'abord les ſervices dont étoit capable un enfant d'onze ou douze ans. Mais ayant bientôt reconnu en lui beaucoup d'ouverture d'eſprit & de diſpoſition aux Sciences, il l'envoya à Deventer pour le faire étudier. Un Auteur poſtérieur à Amiot, d'environ cent ans, a dit la même choſe de ce célébre Écrivain. Un fait auſſi ſingulier ſeroit-il arrivé à ces deux hommes? auroit-on appliqué à tous les

deux ce qui n'eſt vrai que d'un ſeul ? Quoique le P. Hartzeim n'eût pas trouvé ce trait dans ſes meilleurs Mémoires, une choſe ſemble l'appuyer, C'eſt que le Cardinal de Cuſa fonda à Deventer des bourſes pour l'entretien de pluſieurs pauvres Ecoliers, & que l'une eſt à la nomination de la Famille de Manderſcheidt.

Nicolas reçut les premiéres inſtructions dans les Lettres de quelques Chanoines Reguliers dont le Convent étoit voiſin de la Ville. Sans doute ils lui donnérent en même tems des leçons de Chriſtianiſme & de pieté ; car ces Religieux, au rapport de Cuſa lui-même, vivoient d'une maniére plus conforme à leur état que la plûpart des autres Moines d'Allemagne. Le jeune homme profita très-bien du double avantage de cette éducation, & il avança d'un pas égal dans les Sciences & dans la vertu. Il y avoit pours lors à Deventer une Univerſité où l'on peut croire qu'il étudia auſſi, puiſque l'ardeur qu'il avoit pour s'inſtruire, l'engagea à parcourir les plus célébres de ce tems-là ; & qu'il

aboutit à Padoüe dans sa vingt-troisiéme année, où il prit le bonnet de Docteur en Droit-Canon.

Devons-nous nons étonner avec l'Auteur de sa Vie, que malgré tant de soins, il n'ait jamais sçû parfaitement le Latin; c'est-à-dire, qu'il n'écrivît pas dans cette Langue avec goût, & qu'il n'en connût pas toutes les délicatesses. En lisant le P. Hartzeim on ne s'attendroit pas à une pareille réflexion. C'est la faute du siécle où vivoit Cusa, plûtôt que la sienne. Sur le même principe nous aimons mieux attribuër les défauts de stile qui se trouvent dans l'Ouvrage que nous abregeons au Païs où il est né, qu'à la négligence de l'Auteur.

Ce qui doit bien plus surprendre, c'est que Cusa dans un siécle tel que le sien, ait percé les ténébres dont il étoit, pour ainsi dire, enveloppé; & qu'outre la Langue latine, qu'il entendoit fort bien, s'il ne la parloit pas purement, il ait encore appris le Grec & l'Hébreu avec aussi peu de secours qu'il en avoit. Il s'éleva par la force de son génie au dessus de la

Philoſophie qui régnoit de ſon tems, & apprit ou plûtôt reſſuſcita les Mathematiques, ſcience qui ſembloit être enſévelie dans l'oubli le plus profond. Il parvint à une connoiſſance fort étenduë de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & poſſédoit l'Ecriture mieux qu'aucun de ſes Contemporains.

Pluſieurs Ecrivains diſent que Cuſa a été Chanoine Regulier. Deux Auteurs Dominicains le font de leur Ordre ; & il eſt, dit Moreri, difficile de décider entre les deux ſentimens. C'eſt ainſi que la contradiction, entre quelques Sçavans, fonde le Pirrhoniſme des autres. Il eſt plus court de prendre ce parti que d'examiner les faits. Un homme qui l'eût fait avec la même exactitude que nôtre Auteur, n'eût pas été embarraſſé à choiſir entre les deux opinions.

Tout le monde convient aſſés qu'il fut Chanoine : & l'on ſçait que pour lors pluſieurs Chapîtres étoient tenus par des Religieux, que la plûpart des Chanoines vivoient en Communauté & ſous une Régle commune. L'ancienne Vie de nôtre Cardinal dit

en termes exprès, que ses Etudes finies, il entra chés les Chanoines Reguliers de saint Augustin ; elle marque le Monastére, où il se fit Religieux, c'est celui de Tartemberg. Lui-même dans son Livre *de Filiatione Dei*, adressé à un Religieux de ce Monastére, il l'appelle son Confrére & lui parle ainsi : *personne ne peut nier que nous autres Chanoines ne soyons Religieux*, & il ajoûte : *si nous sommes en certaines choses moins gênés que d'autres, la Régle que nous suivons, donne cependant la forme de Religion à nôtre Institut, & c'est pour cela que nous ne pouvons faire, ni Donation, ni Testament, ni aucun Acte de proprieté, bien que nous ayons l'administration des revenus de nos Bénéfices*. Il parle encore de la même maniére à la fin d'un Sermon qui se trouve au Livre VI. *des Exercices.* S'il avoit eté Dominicain, ne sçauroit-on pas comment il est sorti de cet Ordre pour posséder des Benéfices qu'il a eûs avant que d'être fait Cardinal & Evêque ; au lieu que son état de Chanoine le rendoit habile à les posséder.

Septembre 1735.

En effet il fut d'abord Doyen, non pas de ſaint Florent à Conſtance, comme le dit encore Moreri, mais de ſaint Florin à Coblentz. Il fut enſuite Archidiacre de Liége, & il étoit revêtu de cette dignité lorſqu'il aſſiſta au Concile de Bâle en MCDXXXI. Cuſa entra d'abord dans les ſentimens de ceux des Membres du Concile qui furent oppoſés au Pape Eugéne; il leur adreſſa même un Ouvrage *ſur l'union qui doit régner entre les Catholiques.* Il employa la connoiſſance qu'il avoit des Mathématiques, à former un projet de réformation du Calendrier, & préſenta au même Concile ce Traité; il montroit la néceſſité de corriger celui qui étoit en uſage, & propoſoit la maniére d'en dreſſer un plus parfait. Les grandes affaires qui s'agitoient à Baſle, & la diviſion qui régnoit entre le Concile & le Pape, furent cauſe que l'on n'eut pas pour les vûës de ce ſçavant homme toute l'attention qu'elles méritoient.

Cependant la méſintelligence alla à un point que pluſieurs Prélats & quelques Docteurs en craignant les

ſuites fâcheuſes, ſe rétirerent de Baſle : les uns demeurant neutres, les autres ſe réüniſſant à Eugéne Cuſa, ſuivit le parti des derniers. Ce qui l'y engagea, c'eſt qu'il fut convaincu de la droiture des intentions du Pape. Il le voyoit travailler avec zéle à l'extinction du Schiſme d'Orient, tandis que de la continuation des troubles il ſembloit devoir en naître un nouveau dans l'Occident. Eugéne charmé de voir s'attacher à lui un homme du mérite de Cuſa, l'envoya en Gréce avec l'Archevêque de Tarentaiſe. Perſonne n'étoit plus propre que lui à negocier avec ces Peuples par la connoiſſance qu'il avoit de leur Langue, de leurs Coûtumes & des Ouvrages de leurs anciens Péres. La Legation ne pouvoit pas mieux réüſſir. Jean Empereur de C. P. ſon frére Demetrius, le Patriarche, & ſoixante & dix Evêques ſe rendirent en Italie pour traiter de la réünion des deux Egliſes.

Cet heureux ſuccès porta le Pape à députer de nouveau l'Archidiacre de Liége à une Aſſemblée que l'Empereur, les Princes d'Allemagne, les Am-

baſſadeurs du Roi de France & ceux des Rois d'Eſpagne tenoient à Nuremberg. Il y fut décidé que ſans ſe départir du reſpect dû au Vicaire de JESUS-CHRÎT, & que ſans condamner auſſi les Péres du Concile, tous ces Princes garderoient la neutralité. A cette Aſſemblée en ſucceda une autre indiquée à Francfort & tenuë à Mayence, dont le reſultat fut à-peu-près le même. Cuſa s'y trouva auſſi & défendit avec chaleur les intérêts d'Eugéne. Il aſſiſta encore à de ſemblables Colloques & alla juſqu'à la Cour du Roi de France. Il écrivit quelques Lettres ſur le même ſujet à d'fférens Princes & à leurs Ambaſſadeurs.

Sur la fin de ces Conférences qui ne produiſirent leur effet que très-lentement, l'Empereur ayant député au Pape Eugéne le fameux Æneas Sylvius, celui-ci rentra dans ſa Communion : ce qui n'arriva qu'en MCDXLIV. Un Auteur aſſés célébre dit, que c'eſt à ſon exemple que Nicolas de Cuſa quitta les Péres aſſemblés à Baſle. Par tout ce que nous venons

de rapporter, il eſt bien manifeſte que nôtre Prélat les avoit abandonnés avant l'élection de Felix qui fut en MCDXXXIX. & Sylvius ſervit quelque tems de Secretaire à cet Antipape.

Dans l'intervalle des différentes Aſſemblées tenuës en Allemagne, le Legat travailla à rétablir la Diſcipline Religieuſe dans pluſieurs Monaſtéres. Cet Ouvrage avoit été commencé par Martin V. Auſſitôt après le Concile de Conſtance, Eugéne donna à Cuſa les pouvoirs néceſſaires pour le continuër. Il s'y employa avec un zéle & une fermeté mêlée de ſageſſe & de douceur. Il faiſoit à ces Religieux des diſcours touchans ſur les devoirs de leur vocation, & compoſa pour la même fin quelques Traités de ſpiritualité. Ainſi la perſuaſion marchoit toûjours devant l'autorité, & celle-ci n'étoit miſe en uſage qu'après avoir éprouvé l'inutilité de l'autre. Il réüſſit tellement par cette conduite, qu'on rapporte que certains Monaſtéres, ſans attendre ſon arrivée, embraſſérent la réforme ſur le plan qu'il la preſcrivoit.

Eugéne réünit enfin ſous ſon Obédience l'Allemagne, & preſque tout le reſte de l'Occident : il ne ſurvécut que peu de jours à la concluſion de ce grand courage. Cuſa, qui n'y avoit pas peu contribué, ſe retira pour lors dans ſon Archidiaconé de Liége, où il fit un Commentaire ſur le commencement de la Geneſe.

L'an MCDXLVIII. Nicolas V. grand amateur des Gens de Lettres, le fit Cardinal Prêtre du Tître de ſaint Pierre aux Liens. Ce Pape ayant envoyé au nouveau Cardinal une Traduction d'Euclide qu'il avoit fait faire ſur le Grec ; celui-ci lui adreſſa un Livre de Geométrie dans lequel il ſe propoſoit de chercher la quadrature du cercle. On peut dire qu'un tel projet étoit pour lors & plus hardi, & en même tems moins témeraire qu'il ne le ſeroit aujourd'hui.

L'Evêché de Brixen dans le Tirol étant venu à vacquer, le Chapître choiſit Leonard Corſmer, Chancelier de Sigiſmond, Archiduc d'Autriche, Comte de Tirol ; mais, comme il ſe trouva quelque irrégularité dans l'é-

lection, le Pape donna ce Siége à Cusa. La chosé déplut, comme on peut le penser, aux Chanoines & à Sigismond, qui prit leur défense. Cependant le Cardinal, qui étoit dans son droit, entra en possession de cette Eglise; & quoiqu'en dise Moreri, que nous sommes obligés de relever pour la troisiéme fois, ce n'est pas alors que ce Prince en vint aux plus grands éclats & qu'il s'attira les derniers châtimens de l'Eglise.

En MCDL. le Pape ouvrit un grand Jubilé à Rome. Le Cardinal de Cusa assista aux cérémonies qui accompagnent la publication de cette grace, & il reçut du saint Pére une nouvelle distinction. Il fut envoyé Legat *à Latere* vers les Princes d'Allemagne, pour les porter à faire la paix entre eux & à tourner leurs armes contre Mahomet II. qui menaçoit la Chrétienté. Il fut aussi chargé de faire publier en ce Païs les Indulgences du Jubilé, & de travailler à la réformation des abus qui s'étoient glissés, soit parmi les simples Fidéles, soit dans les Ordres Religieux.

Une vieille Chronique, citée par nôtre Auteur, fait foi de la maniére édifiante dont le Prélat s'acquitta de ces commiſſions. Revétu d'une dignité que les Princes mêmes revéroient, il ne chercha point à impoſer par le faſte. Rien n'étoit plus ſimple que ſa marche. Il étoit monté ſur une mule & accompagné d'un très-petit nombre de domeſtiques ; mais il s'attacha quelques perſonnes d'une capacité & d'une vertu diſtinguée, entre-autres Denis le Chartreux auſſi recommandable par ſa pieté que par ſa doctrine.

Les Villes & les Bourgades ſortoient en proceſſion pour le recevoir, les Princes & les Prélats alloient au devant de lui par honneur. Le Legat deſcendoit d'abord dans les Egliſes, y annonçoit les graces dont il étoit dépoſitaire, prêchoit contre les abus qu'il y avoit à réformer. Il défendit entre autres choſes aux Confeſſeurs de recevoir, ſous quelque prétexte que ce fût, aucun argent de ceux qu'ils confeſſeroient pour le Jubilé : pour faire mieux obſerver ſa défenſe, que la cu-

pidité auroit trouvé moyen d'éluder, il défendit aux Pénitens de leur rien donner, & déclara nulle la Confession de ceux qui le feroient. Il ne voulut pas non plus, malgré les besoins pressans de l'Eglise, que personne fût taxé à aucune somme pour la guerre que l'on méditoit contre les Infidéles : il se contenta d'exhorter chacun à y contribuër selon ses facultés & sa dévotion. Il avoit bien droit d'exiger des autres cet exact désintereſſement, lui-même en étoit un modéle parfait. Non-seulement il ne prit point les frais de sa Légation sur les sommes qui furent ramassées ; mais il refusa tous les présens qui lui furent offerts par des personnes considérables, & voulut que tous ceux de sa suite fissent la même chose.

Le Cardinal Légat prêchoit pareillement dans les Monastéres où il descendoit ; il y faisoit de sages Décrets pour le rétablissement ou le maintien de la Discipline, & l'observoit lui-même exactement, assistant à l'Office divin & à tous les Exercices de Communauté, & vivant comme un

vrai Religieux, tout le tems qu'il demeuroit dans le Cloître.

Ces fonctions furent en partie interrompuës l'année MCDLII. par une nouvelle commiſſion honorable dont le ſouverain Pontife chargea ſon Légat. Cuſa apprit à la Diéte de Ratiſbone qu'il y avoit quelque eſpérance de ramener les Bohemiens à l'Egliſe Romaine; il en donna auſſi-tôt avis au Pape, qui ajoûta à ſes pouvoirs celui de travailler à cette importante affaire & de la terminer en ſon nom. Mais il ſe trouva que les deſirs que ces Peuples avoient témoigné pour leur réünion, étoient inefficaces : ils ne voulurent même jamais permettre que le Légat vint chés eux. Son zéle ne fut pas rallenti par ce mauvais procedé. Il tâcha de faire par lettres ce qu'on l'empêchoit de faire de vive voix; & il écrivit aux différens Ordres de cette Egliſe ſchiſmatique ſur les matiéres controverſées entre eux & les Catholiques.

C'eſt encore cette même année qu'il compoſa ſa *conjecture ſur les derniers jours*; car il ne donne pas pour

autre chose sa pensée sur la fin du monde : Ouvrage qu'il n'a, dit-il, entrepris que pour satisfaire la pieuse curiosité d'un vertueux Prêtre ; & qu'il conclut en disant, que la seule chose qu'on puisse assûrer avec vérité, c'est que le Seigneur est le Maître des tems & le Roi des siécles, comme il est le souverain Arbitre de l'Univers. On sera peut-être bien-aise de sçavoir quel est ce calcul conjectural qui a souvent fait beaucoup de bruit dans le monde. Voici où il se réduit : il dit qu'on peut considérer chaque année de la Vie de JESUS-CHRÎT, comme répondant à un Jubilé du tems que doit durer l'Eglise. Selon ce systême en MCDLII. que l'Auteur écrivoit-on entroit dans le Jnbilé répondant à la vingt-neuviéme année du Sauveur : „ la défaite de l'Antechrît & la glo„ rieuse resurrection de l'Eglise, ajoû„ te-t'il, sera dans le dix-huitiéme sié„ cle & avant l'année MDCCXXXIV. *Secundùm hunc computum, depulso Antichristo, erit gloriosa Ecclesiæ resurrectio post annum Nativitatis Domini MDCC. ante annum MDCCXXXIV.*

La reconciliation des Bohemiens ayant manqué, le Légat reprit ses fonctions de zéle. Il abolit en plusieurs endroits des pratiques superstitieuses, dont quelques-unes tenoient ou passoient pour tenir de la magie. Il disoit avoir appris par l'expérience, que ces pratiques damnables sont très-difficiles à déraciner; que généralement parlant elles sont plus communes dans les endroits où on y a plus de foi: que les attaquer avec trop d'éclat, c'est souvent augmenter le mal & le mettre en crédit. Il reforma encore quelques Monastéres, particuliérement de l'Ordre de saint Benoît.

En visitant le Diocése de Tréve, il donna dans sa Patrie de grands exemples de vertus, sur-tout d'humilité chrétienne. On avoit fait prendre à une de ses sœurs un habit riche pour se présenter devant lui: il affecta de la méconnoître en cet état, & ne consentit à la voir que quand elle revint vétuë fort simplement selon sa condition. Il ne laissa pas de faire quelques liberalités à ses parens; mais il mesura

ſes dons ſur leur ſituation & leurs beſoins, plûtôt que ſur ce qu'il pouvoit faire en leur faveur. Il fut moins reſervé envers les pauvres & fonda un Hôpital à Cuſa pour y en entretenir trente-trois, & un Seminaire à Deventer pour faire élever dans les Lettres & la piété, vingt pauvres Ecoliers. C'eſt là qu'il avoit étudié, & il ſouhaita de procurer à d'autres les avantages qu'il avoit eû le bonheur d'y trouver. Il ne prévoyoit pas que cette Ville deviendroit bientôt hérétique, & que la fondation ſeroit employée à former des ennemis à l'Egliſe.

Conſtantinople ayant été priſe par Mahomet en MCDL. le Cardinal de Cuſa qui étoit dans ſon Diocéſe, en fut touché comme toutes les perſonnes ſincérement attachées à la Religion. Il fit de nouveaux efforts pour réünir les Princes Chrétiens, contre l'Ennemi commun, il écrivit ſur ce ſujet à ceux auſquels il avoit eû quelque rapport, & compoſa un Livre *de la Paix qui devroit régner entre ceux qui ont une même Foi*. Calixte III. le

renvoya Légat en Allemagne. C'est lorsqu'il retournoit à Rome après cette seconde Légation, qu'Alphonse d'Autriche se déclara violemment contre lui, à l'occasion d'un Monastére où l'Evêque vouloit mettre la Réforme, & dont l'Archiduc prit la défense.

Comme Calixte ne fut pas longtems assis sur la Chaire de saint Pierre, nôtre Cardinal offrit à Pie II. son Successeur, une réfutation de l'Alcoran, „ qu'il fit à dessein de prémunir contre le Mahometisme les „ Chrétiens qui avoient eû le malheur „ de tomber sous la domination des „ Turcs „. Le Pontife l'honora, comme ses Prédecesseurs de plusieurs commissions importantes, il le députa de nouveau en Allemagne, afin d'y défendre les Droits du saint Siége attaqués par des Princes séculiers & même par des Ecclésiastiques. A son retour le Pape le fit Légat à Rome même, & Gouverneur de cette Ville, parcequ'il s'en éloigna pour aller à Mantoüe, à uue conférence de plusieurs Princes chrétieus. L'Archiduc

d'Autriche étoit du nombre, & le ſaint Pére s'employa lui-même à le faire revenir en faveur de Cuſa. Sigiſmond fit de belles promeſſes qu'il n'exécuta point, & le Prélat n'eut pas plûtôt mis le pié dans ſon Diocéſe, qu'il le fit enlever par des gens armés & le mit en priſon.

Le Paſteur frappé, ſon Troupeau y fut ſenſible comme il le devoit, les Miniſtres des Autels ceſſérent l'Office divin en preſque tous les endroits du Diocéſe. L'Archiduc n'en fut que plus irrité & il menaça de faire mourir ſon Priſonnier, s'ils ne reprenoient leurs fonctions. Le Pape inſtruit de ces violences, excommunia Sigiſmond après l'avoir averti deux fois de les faire ceſſer. Celui-ci relâcha enfin le Cardinal; mais à des conditions injuſtes & très dures qu'il n'obſerva pas même fidellement.

Cuſa rendu à ſon Diocéſe, y donnoit tous ſes ſoins, lorſqu'il reçut du Pape même quelque mortification, qu'il regarda en vrai Chrétien, comme une épreuve que le Ciel lui envoyoit. Sans ſe donner aucun mouvement

pour regagner ses bonnes graces, il travailla à mettre en ordres quelques Livres sur la Religion, & à en composer de nouveaux. Occupé de ces pieux exercices & de ses fonctions Pastorales, il mourut chrétiennement, on peut même dire saintement, comme il avoit vécu, le 11. jour d'Août en MCDLXIV. âgé de 63. ans. Sa mort arriva à Todi, Ville d'Umbrie. Son corps fut porté à Rome, & enterré fort simplement, comme il l'avoit prescrit par son testament, dans l'Eglise de saiut Pierre aux Liens. Il partagea tout son bien entre ses pieuses Fondations, & les Eglises où il avoit eû quelques dignités.

On aura lieu de s'étonner qu'uu homme aussi occupé, que le fut tout le tems de sa Vie le Cardinal de Cusa, ait composé autant de Livres qu'il en a laissé. Il y en a trois Catalogues.

L'Abbé Tritheme donna le premier en 1492. Il comprend

De visione Dei.

De pace Fidei.

Reparatio Calendarii.

De Mathematicis complementa

Cribratio Alchorani, libri 3.

De Variatione ſapientiæ.

De Ludo globi, libri 2.

Compendium.

Catalogus de Soſſeſt.

De Mathematica perfectione contra Bohemos.

De Berillo.

Deidato Patris luminum,

De quærendo Deum.

De Apice Theoriæ.

De docta ignorantia, libri 3.

De Conjecturis, libri 2.

De Filiatione Dei.

De Geneſi.

Idione de Sapientia, libri 4.

De quadratura circuli.

De Fortuna.

Directorium ſpeculantis.

Sermones per totum annum.

Epiſtolarum ad diverſos & alia quàmplurima.

En 1514. Stapleton donna un nouveau Catalogue des Ouvrages de Cuſa, dans lequel il ne parle point de deux Ouvrages compoſés par nôtre Cardinal; l'un, *de Quadra-*

turâ circuli; l'autre, *de Fortunâ*; mais il ajoûte à Tritheme les Livres suivans.

De Concordantiâ Catholicâ, libri III.

Dialogus de Deo abscondito.

Exercitationum, libri X.

Correctio Tabularum Alphonsi.

De transmutationibus Geometricis.

De Arithmeticis complementis.

Complementum Theologicum.

Apologia doctæ ignorantiæ.

De Æquitate.

VII. *Epistolæ, quarum prima ad Rodericum, de potestate Romanæ Ecclesiæ. Secunda, ad Bohemos, de usu Communionis. Tertia, ad eosdem de usu Communionis. Quarta, ad eosdem revocans ad unionem Ecclesiæ. Quinta, ad eosdem. Sexta, ad Presbyteros & Sacerdotes Bohemiæ. Septima, ad Clerum & litteratos Bohemiæ.* Il dit encore, qu'il n'a jamais pu en trouver six autres du même, dont voici les Tîtres.

Directorium speculantis.

Dialogus de Nonatis, ce Livre traitoit de l'Essence de Dieu.

De Figurâ mundi.

De Æqualitate.

Inquisitio veri & boni.

Tabulæ Persicæ in Latinum ex Græco reductæ. Ces Tables étoient un espéce de Calendrier que Cusa apporta de son Ambassade de Constantinople, & qu'il rectifia en certains points, comme il le dit lui-même dans un autre Ouvrage.

Le troisiéme Catalogue est de Bellarmin, il n'est ni si imparfait que le premier, ni si ample que le second. Aucun des trois ne contient un Ouvrage dont Cusa lui-même dit qu'il est Auteur. *Lib. 3. de Concord. Cathol. C. 38.* & dont le Tître étoit *de modo habilitandi ingenium ad discursum, in dubiis.*

Enfin dans les Ouvrages de Cusa imprimés en trois Tomes in fol. à Bâle en 1565. on trouve dans le second Tome *de Annuntiatione dialogus & de novissimo die;* & dans le troisiéme, *de Sinibus & Cordis, de una recti curvique mensura, Complementum Theologicum* ; cinq Ouvrages dont le premier, le second & le cinquiéme ne

ſe trouvent que dans Bellarmin ; les deux autres ne ſont dans aucun des trois Catalogues.

Ce grand homme ſi ſupérieur en Doctrine à tout ce qui vivoit de ſon tems, n'en étoit pas moins modeſte. Il ne répondit autre choſe à la cenſure que fit d'un de ſes Livres un homme, qui lui reprochoit de ne ſçavoir pas les premiers Elemens des Sciences, ſi-non: il eſt vrai que je ſuis très-ignorant ; mais je reconnois mon ignorance , & deſlors je ſçais quelque choſe.

Il ne paroît pas néceſſaire de refuter ici l'impoſture d'un Proteſtant qui dit que Cuſa n'étoit pas dans les ſentimens des Catholiques Romains , & qu'on trouve dans ſes Ouvrages les ſemences de la Réforme établie dans le ſiécle ſuivant par Luther. Qu'on les ouvre ces Ouvrages , ou qu'on liſe ſeulement quelques morceaux rapportés par le P. Hartzeim ; on y verra quelle idée il s'étoit formée du Chef de l'Egliſe , & quelle étoit ſa ſoumiſſion pour lui. On verra quelle étoit ſa dévotion pour les Saints, & en parti-

culier pour la mére du Sauveur: il croyoit même sa Conception immaculée & s'attache à la prouver en plusieurs endroits ; il établit enfin la Foi du Purgatoire, l'efficace des Indulgences, &c.

On lui a reproché avec plus de justice, d'être fort obscur dans ce qu'il écrivoit, & cela est vrai de quelques-uns de ses Livres ; mais étoit-ce toûjours la faute de l'Auteur ? Il est aisé d'être clair quand on traite des matiéres plusieurs fois rebatües ; mais les esprits inventifs, qui se frayent des routes nouvelles, le sont-ils également, peuvent-ils même toûjours l'être ? Dans le siécle où vivoit Cusa, les Sciences étoient en grande partie réduites à des mots qui ne signifioient pas beaucoup ; & dans cette multitude de termes, un homme qui concevoit plus que les autres, avoit de la peine à en trouver qui exprimassent sa pensée & la fissent entendre clairement.

ARTICLE LXX.

TRAITE' DE L'OPINION, ou Mémoires pour servir à l'Histoire de l'esprit humain. Tome troisiéme. Livre quatriéme.

Suite de l'Article LVIII. au mois de Juillet.

CE quatriéme Livre traite des Sciences qui ont des objets corporels. Le chapitre premier est sur *les Mathematiques.* L'opinion trouve peu de prise sur les Mathematiques, selon l'Auteur. Mais cela n'est pas aussi généralement vrai qu'il le pense, sur-tout lorsqu'on parle, comme il fait, des Mathematiques en général. Car elles renferment bien des parties physiques, comme les sciences de Mecanique, d'Optique, d'Astronomie, de Géographie, &c. dont les principes sont souvent assés litigieux, les Géométres ne se piquant alors que de la justesse des conséquences qu'ils en tirent, & ne donnant les principes que comme des hypothéses, des suppositions. De-

là la diſtinction des ſyſtêmes aſtronomiques qui, ſans être phyſiquement vrais, ſont aſtronomiquement bons. Or cette diſtinction a lieu dans toutes les ſciences Phyſico-Mathematiques.

Mais la Géometrie elle-même ne laiſſe pas, comme l'Auteur le reconnoît, de donner priſe à l'opinion & aux opinions les plus litigieuſes, par la hauteur où ſon objet ſe préſente, ponr peu qu'on l'enviſage de près. Car il n'y a pas de ſpeculation géometrique qui ne méne tout de ſuite & fort vîte à l'infini. Les Anciens, ſans beaucoup approfondir, ne laiſſérent pas de trouver cet infini ſur leurs pas. Chés Euclide même, & dés les élemens, il ſe préſente aſſés à découvert. Les progreſſions y aboutiſſent, les inſcrits & les circonſcrits ne peuvent l'éviter. Les contingences des courbes, les incommenſurables le renferment eſſentiellement. Et dés les premiéres définitions du point, de la ligne, de la ſurface, on ſe trouve dans la conſideration de l'infini, & par conſéquent, pour peu que l'eſprit ſuccombe ou ſe roidiſſe, dans l'opi-

nion, dans l'incertitude, dans la diſpute.

La Géometrie moderne a franchi cette barriére : mais tous les Géométres n'ont pas eû le même courage ou la même force d'eſprit. Pluſieurs n'oſent pas, pluſieurs ne peuvent pas, pluſieurs ne ſçavent pas s'y élever & s'y ſoûtenir. Et comme l'infini s'eſt répandu par-tout, & qu'il a ſaiſi juſqu'aux avenuës, juſqu'aux élemens, juſqu'aux premiéres notions, les Mathematiques n'ont plus de partie qui ne ſoit ſuſceptible d'opinion, d'incertitude & même d'erreur, par la faute ſans doute ou l'imperfection de ceux qui la cultivent. Mais c'eſt toûjours là un fait que nôtre Auteur auroit pu un peu plus développer en détail.

Car de s'arrêter aux vaines ſubtilités d'Empiricus & de quelques autres Sophiſtes, contre les Mathematiques, c'eſt leur faire trop d'honneur. Il y a plus de ſolidité dans les réflexions de M. de S. Evremond & du Cardinal du Perron, qui trouvoient les Mathematiques trop épineuſes, trop longues à apprendre, trop capables d'ab-

ſorber les eſprits qui s'y adonnent. Et il eſt vrai que d'y donner tout ſon tems, c'eſt le perdre pour quiconque donne dans cet excès. Mais ce n'eſt plus cela, & depuis quelque tems on a mis les Mathematiques ſi bien à la portée de tout le monde, qu'elles n'ont plus rien de heriſſé, & qu'on n'a pas beſoin d'un fort long-tems ni d'une ſi grande application, pour y devenir même aſſés profond. Le grand nombre de ceux qui ont fait de grands progrès en deux ans, en un an, en ſix mois, depuis qu'on a mis la Géometrie en diſcours populaire & ſenſible, c'eſt-à-dire, depuis 4 ou 5 années, juſtifie les Mathematiques de tous ces anciens reproches.

Nôtre Auteur en fait un à la Géometrie de l'infini, auquel on croyoit avoir répondu. Il prétend qu'elle s'éloigne de la juſteſſe & de la préciſion géometrique. Et pour le prouver il dit, que le cercle & le polygone d'une infinité de côtés ont deux proprietés oppoſées. Que dans le cercle tous les rayons ſont égaux, & que dans le polygone l'apothéme ne peut être

conçû égal aux rayons. Il croit même cette difficulté ſi forte, qu'il dit. *Que quelque Alexandre tranche ce nœud plus difficile à demêler que le nœud gordien.* Le voici tranché tout net, ou plûtôt la ſuppoſition même le tranche. L'Auteur ſuppoſe un cercle & un polygone infini, ſans doute correſpondant. Or le cercle eſt un polygone infini, & ce polygone infini eſt un cercle. Il n'y a point d'apothéme dans le cercle, il n'y en a point dans le polygone. L'Auteur ignore donc que plus le polygone circulaire a de côtés, plus l'apothéme approche d'être égal au rayon : & que par conſéquent dans le polygone infini l'approximation eſt infinie & l'égalité parfaite.

Chapitre ſecond de la Phyſique ancienne & moderne. La Phyſique n'eſt le plus ſouvent, dit l'Auteur, qu'un eſſai d'opinions & de conjectures. Elle eſt deſtituée de toutes ſortes d'axiomes, Socrate s'en moquoit. Comment accorder cela, avec ce que dit l'Auteur, que la Phyſique moderne a fait d'utiles découvertes, qu'elle s'eſt

éclairée du flambeau de la Géometrie, que ses conséquences sont soûtenuës par l'évidence des calculs, & qu'elle a heureusement employé les expériences, pour tirer de la nature plusieurs de ses secrets? C'est que dit-il, la Physique est pleine de conjectures & même de contradictions. C'est-à-dire, que la Physique est mêlée, & que tout n'y est pas également certain. C'est-là le parti mitoyen auquel il faut s'en tenir, sans donner dans les excès de ceux qui la traitent généralement de frivole avec Socrate, ni de ceux qui donnent toutes leurs conjectures pour des assertions géometriques. Lorsqu'on ramasse les opinions des autres, c'est alors sur-tout qu'on est exposé à se contredire, plûtôt que lorsqu'avec le double flambeau de la Géometrie & de l'experience, on raisonne conséquemment sur des principes de fait & d'obsetvation.

Descartes, selon nôtre Auteur, a traité la Physique de Roman: Et il ne lui paroît pas raisonnable, lorsqu'en quelques autres endroits de ses Ouvrages il l'a traitée avec plus

d'honneur. En vérité Descartes est bien peu raisonnable & se fait bien peu d'honneur à lui-même, lorsqu'il se donne ainsi pour un faiseur de Romans : & il seroit bien peu digne de la gloire dont il joüit, s'il n'avoit fait toute sa vie que des Romans,& des Romans qui sans en avoir le mérite, le brillant, l'enjoûment, en auroient tout le frivole, d'autant plus frivole qu'il est debité d'un ton dogmatique & philosophique.

L'Auteur décide nettement que l'ancienne Physique n'étoit que des sons vuides de sens. Cela est fort, sur-tout l'Auteur devant avoüer bientôt après, que les plus beaux endroits du systême de Descartes qu'il met au-dessus de tout, sont pris de l'ancienne Physique. Il fronde Aristote sur la privation & sur la forme, & principalement sur les quatre qualités élementaires. Il lui fait cependant honneur de quelques belles pensées sur la Physique en général.

Il parcourt les diverses questions de l'étenduë, de la divisibilité, du vuide, du mouvement, du repos,

de l'impulſion, de l'attraction. Il pouvoit ajoûter la repulſion qui concilie tout : il paſſe aux tourbillons de Deſcartes.

De tous les mouvemens le rectiligne eſt le plus ſimple, mais non le plus naturel. Il paroît même poſitivement exclu du ſyſtême de la nature : & le circulaire ou courbe eſt ſon mouvement privilegié. Ainſi les tourbillons Cartéſiens ſont tout-à-fait naturels. Tout circule, tout tourbillone dans la nature. C'eſt que tout eſt plein, & que tous les mouvemens ſont des mouvemens empêchés & réflechis vers des centres intérieurs.

Deſcartes penſe donc, mais d'après les anciens Leucipe & Platon, que chaque étoile eſt un ſoleil qui occupe le centre d'un tourbillon. Mais l'Auteur d'après un moderne qu'il ne cite pas, ſans doute parcequ'il eſt aſſés connu, ne fait point de quartier à Deſcartes, ſur ce qu'il a compoſé ces ſoleils d'une matiére trop fluide & trop ſubtile, fort incapable de former un feu auſſi puiſſant, auſſi actif que l'eſt celui d'un ſoleil. Pour lui il

remarque d'après ſon Auteur, que les feux les plus groſſiers ſont les plus actifs, & qu'ainſi le feu du ſoleil doit être d'autant plus maſſif, plus craſſe & plus ſubſtantiel qu'il eſt plus brillant, plus pénétrant, plus efficace.

Il appelle cette penſée une reforme du ſyſtême de Deſcartes. Elle ſeroit compléte ſi nôtre Auteur vouloit bien l'adopter telle que ſon Auteur la donne, en renonçant à la fragilité des élemens Carteſiens qui n'ont nulle conſiſtence, & qui doivent ſe briſer & s'en aller en pouſſiére & en matiére ſubtile, dés qu'une chaleur auſſi violente que celle du ſoleil les agite. Mais c'eſt déja quelque choſe d'avoir banni la pure matiére ſubtile du centre, & d'avoir converti ſur ce point un Cartéſien auſſi déclaré que l'eſt l'Auteur de cet Ouvrage. Car en rapportant les opinions d'autrui, il n'a pû ſe défendre de prendre parti & pour & contre, & d'avoir auſſi ſes opinions.

Il inſinuë par-tout aſſés volontiers le principe du même Auteur non cité, de la matiére globuleuſe antagoniſte

à la matiére ſubtile, & dit formellement d'après lui, que c'eſt la matiére globuleuſe qui environne & preſſe de toutes parts les globes ſolides des Planétes, les contient dans une aſſiéte ferme, & empêche la matiére du troiſiéme élement qui en eſt la baſe, de ſe diſſoudre par ſon mouvement. Ce qu'il ajoûte, eſt remarquable. *Cauſe vraiment phyſique & naturelle, & fort différente de cette gravité & de cette attraction que Nevvton ſuppoſe gratuitement dans la matiére, & qui ne ſignifient rien de plus que les qualités occultes des Anciens.*

Sur la queſtion des Planétes habitées ou inhabitées, l'Auteur cite tous ceux qui en ont parlé, excepté Kircher, qui eſt pourtant le premier qui en a parlé un peu au long & d'une maniére à laquelle ſe ſont fort conformés tous ceux qui en ont parlé après lui, comme M. Huguens & ſur-tout M. de Fontenelle, qui du reſte a traité la choſe d'une maniére fort élegante & d'un ſtile tout-à-fait ingénieux.

Suivent les couleurs & puis la lu-

miére, l'Auteur ne s'astraignant à aucün ordre didactique, il ne fait qu'indiquer le systême Newtonien sur les couleurs. Il ne parle même que de la proprieté harmonique que M. Newton y a observée, sans toucher aux merveilleux usages qu'on a démontré, qui resultent de cette proprieté pour une peinture harmonique. Le son suit la lumiére. L'Auteur en touche quelques effets.

Il passe aux effets surprenans des corpuscules insensibles, ce qui le jette dans les petits insectes que découvre le microscope, dans la baguette divinatoire, la poudre à canon, l'or fulminant, l'aimant, l'origine des fontaines, le flux & reflux, la pesanteur. Car il y revient, & reprend le systême du P. Castel qu'il cite cette fois-là, supposant sans doute que les Lecteurs verront bien que ce qu'il en dit ici, se rapporte à ce qu'il en a dit un peu plus haut, lorsqu'il a attribué la pesanteur à la pression & au repoussement de la matiére globuleuse, & qu'il a qualifié cette *cause de vraiment physique & naturelle*, *& fort dif-*

férente de cette attraction que Nevvton suppose, &c. Le système de ce Pére est tout autrement étendu à cet égard là même que l'Auteur ne le représente. La préference qu'il paroît lui donner sur-tout autre, méritoit qu'il ne se contentât pas de l'indiquer.

Il est pourtant vrai que malgré ces préliminaires favorables au nouveau système, nôtre Auteur retombe un moment après dans l'ancien systême de la force centripéte communiquée aux corps grossiers par la matiére subtile, qui en circulant a un effort centrifuge plus grand pour s'éloigner du centre du tourbillon. Un ancien systême à de grands droits. Celui de la possession est au-dessus de tout. Descartes l'a éprouvé, lorsque son systême étoit nouveau. Il est juste qu'il joüisse encore quelque tems du droit qu'il a acquis en vieillissant, malgré les éclaircissemens qui l'ont tout-à-fait détruit dans l'esprit de ceux qui en ont suivi l'Histoire un peu de près.

L'Auteur explique par la pression & le ressort de l'air tout ce qu'on a jusqu'ici attribué à la pesanteur. Ce-

la va au même, quoique l'Auteur n'en convienne pas, puiſqu'il n'admet ce reſſort qu'à l'excluſion de cette peſanteur. Suivent quelques opinions de choſes évidemment fabuleuſes, que l'Auteur donne pour telles.

Platon traita d'impiété Anaxagore, parcequ'il vouloit tout expliquer par le mecaniſme, c'eſt-à-dire, par la matiére & le mouvement. Deſcartes qui n'a fait autre choſe, eſt ici juſtifié ſur ce qu'il a reconnu un Dieu Auteur, Créateur, premier Moteur. Cela ne ſuffit pas. Il faut un Moteur perpétuel, ſans quoi le mecaniſme pur ramenéroit tout à l'équilibre le plus parfait, & par conſéquent au plus parfait repos. Il ne ſuffit pas que Dieu ait mis toute la nature en mouvement. Tout mouvement naturel va toûjours en decroiſſant, en ſe rallentiſſant comme un pendule. Il faut donc que Dieu renouvelle de tems en tems & même ſans ceſſe, ce mouvement, par lui-même ou par des cauſes ſecondes non mecaniques, libres, ſpirituelles. Le mouvement perpétuel purement mecanique, eſt une

choſe purement impoſſible. Il y a environ dix ans qu'on propoſe aux Carteſiens le Problême d'un pendule qui non-ſeulement ne tend pas au repos, mais de tems en tems renouvelle & accroît ſon mouvement, & qu'on défie tout le mecanique d'y atteindre.

Chapitre troiſiéme de l'Aſtronomie. Au ſyſtême de Ptolemée ſuccéde celui de Copernic, à celui de Copernic celui de Tychobrahe, qui eſt un mêlange de Ptolemée & de Copernic, tenant en apparence plus de celui-là, & réellement plus de celui-ci. Le ſyſtême de Longomontan eſt auſſi un milieu. Il y en a eû bien d'autres ; & rien dans le fond n'eſt plus facile que de faire un ſyſtême d'Aſtronomie, en ſuppoſant immobile telle planéte que l'on veut.

L'Auteur donne bien des détails d'Aſtronomie ſur les éclipſes, ſur les planétes, ſur les étoiles, ſur les cométes. Ce qu'il dit ſur ce prétendu concert du mouvement des Cieux, dont on dit que Pythagore ſe vantoit, paroît outré pour decrier les an-

ciens en faveur des modernes. Il devoit ſe ſouvenir qu'il avoit dit lui-même que Pythagore étoit tout énigmatique, tout ſymbolique, & que ſuppoſé que ce Philoſophe ait avancé quelque choſe de pareil, on doit l'interpreter ſuivant cette clef qui a ſervi en effet de régle à la plûpart de ceux qui en ont parlé.

Chapitre quatriéme de la Médecine. L'Auteur la donne avec raiſon comme un art conjectural, les remédes comme dangereux, les maladies comme peu connës des Médecins. Il parle de la Médecine aſtrologique, des obſervations ſur la tranſpiration, de la tranſplantation des maladies, de l'inoculation de la petite verole, de la Médecine empirique, du pouvoir de l'imagination dans les maladies & ſur les remédes, de la tarantule, des divers regimes, des ſentimens renouvellés des Anciens dans la Médecine, &c.

Chapitre cinquiéme de la Chymie. Albert le grand paſſe pour avoir cru la tranſmutation des metaux poſſible. On a ſuivi bien des routes pour y ar-

river. Autant de routes, autant d'égaremens. L'Auteur penſe fort ſagement que ſi la tranſmutation étoit poſſible, il ne pourroit y avoir de profit à la faire. Il parle de l'or potable, de la palingeneſie, de l'obſcurité, du verbiage, de l'impiété, des profanations des Chymiſtes.

Chapitre ſixiéme de l'Aſtrologie judiciaire. L'Auteur commence par établir pour principe, que l'homme ſeroit bien à plaindre s'il connoiſſoit l'avenir, que Pompée, Priam, Céſar, n'auroient pû joüir d'aucune ſatisfaction s'ils euſſent prévû la fin malheureuſe qui les attendoit; qu'ils auroient été privés du plus précieux de nos biens, qui eſt l'eſperance. C'eſt d'après Ciceron que l'Auteur parle ainſi: Horace en a dit quelque choſe auſſi: mais c'eſt ſur-tout en Poëſie & en chanſons, que ce Paradoxe fait des merveilles. Car c'eſt un Paradoxe & ſans doute une pure fauſſeté.

La connoiſſance de l'avenir eſt un bien. Dieu n'eſt Dieu que par-là. Nous ſerions trop heureux de prévoir nos malheurs. Nous les éviterions

pour la plûpart ; parceque la plûpart n'arrivent que parceque nous ne prévoyons pas l'avenir, que nous ne le prévoyons pas même de la façon dont absolument tels que nous sommes nous pourrions le prévoir sagement & avec prudence. Car Dieu ne laisse pas de nous donner encore assés d'intelligence pour nous precautionner au moins, contre tout ce qui peut arriver ; & la plus grande partie de nos malheurs sont l'effet de nôtre imprudence & d'une espéce de stupidité que nous affectons à l'égard de l'avenir, pour joüir de cette folle esperance & de ce bonheur aveugle dont parle l'Auteur.

Est-ce que devant mourir nous sommes à plaindre de le sçavoir ? Si nous le sommes, c'est d'en ignorer l'heure & le moment, puisque l'incertitude d'une si legére circonstance nous rend d'une imprudence qu'on ne sauroit trop deplorer sur le fond même de la chose dont la certitude nous est si intimement connuë.

L'Asttologie paroît nous venir de la Chaldée ou de l'Egypte : mais elle

paroît tout aussi ancienne à la Chine. Du reste peu importe d'en connoître l'inventeur : puisque c'est plûtôt une dégradation d'invention qu'une invention proprement dite. L'Astrologie n'est & ne peut être qu'une corruption de l'Astronomie. Les premiers hommes étoient Astronomes : les seconds probablement ont été Astrologues : c'est-à-dire les enfans des premiers, & peut-être les enfans mêmes de Noé, ou l'un des trois. L'Astrologie est visiblement une branche de l'idolatrie & de la superstition. Ainsi vouloir en rapporter l'invention à Abraham avec Berose & Eupoléme cités par Eusébe, c'est faire injure à la foi de ce Patriarche & à l'Ecriture, qui lui rend un tout autre témoignage que celui d'homme qui croit aux astres & à leurs influences.

L'Auteur prouve solidement la vanité & la folie de l'Astrologie. Il traite à fond des influences prétenduës des astres, des maisons célestes, des aspects, des quatre triplicités, des cinq aphétes, de la tête & de la queuë du dragon. Il donne des ex-

traits des Livres d'Albumazar & d'Avenar. Il donne la liste de plusieurs prétenduës prédictions astrologiques.

Enfin le septiéme Chapitre est sur les Divinations prétenduës naturelles : les Talismans, la physionomie, les linéamens. Le Chapitre & le Livre finit par une prédiction des Quackers d'Angleterre sur l'avenement du Prince d'Orange à la Couronne.

ARTICLE LXXI.

MEMORIE ISTORICHE, &c. *C'est-à-dire, Mémoires historiques de la Guerre survenuë entre la Maison Impériale d'Autriche & la Royale Maison de Bourbon, au sujet des Etats de la Monarchie d'Espagne, depuis la Mort de Charles d'Autriche second* du nom, l'an 1701. jusqu'à l'an 1713. *Par L. A. V. A* Venise 1732. *In* 4°. pag. 747. *y compris la Table.*

QUEL qu'ait été le motif de l'Auteur de ces Mémoires, pour ne le pas publier sous son nom, nous

ne croyons pas devoir le faire connoître malgré lui ; nous nous contenterons de dire, que c'est un homme de grande condition, & quand nous ne le dirions pas, sa maniére d'écrire le feroit aisément juger à ceux, qui sçavent en quoi l'usage du grand monde & la façon de penser & de s'exprimer propre aux personnes distinguées par une haute naissance, caractérise tout ce qui sort de leur plume. Une Histoire aussi intéressante que celle-ci par la grandeur & la variété des évenémens, ne peut manquer de plaire, quand elle est aussi bien écrite ; mais si les ressorts secrets n'en sont pas bien expliqués, & si les faits n'y sont pas rapportés dans la derniére exactitude, elle ne peut qu'elle ne rencôntre bien des Contradicteurs, par la raison que parmi ceux qui la liront, il y a encore bien des témoins oculaires à qui il n'est pas possible d'en imposer, & qu'il n'est pas même aisé de faire convenir entre-eux. Cet inconvénient est toûjours inévitable dans l'Histoire des événemens modernes, la même diversité d'interêt, qui a fait agir,

fait aussi envisager diversement les actions ; il n'y a que le tems qui épure tout, qui dissipe les partialités ou qui en amortisse le feu, & mette la vérité dans son vrai point de vûë, à la faveur duquel on puisse le découvrir sans ombres. Ce n'est pourtant que par le secours des mémoires contemporains, mais on peut alors les confronter de sens rassis, on est moins préoccupé, & l'on est plus en liberté de parler. Quant à ce qui s'est passé dans les Conseils des Princes, la chose est plus difficile, & l'illustre Auteur l'a bien senti ; il paroît néanmoins se flatter d'approcher beaucoup du vrai par le moyen des conjectures, lesquelles, dit-il, quand on sçait les former sur les circonstances connuës & raisonner juste, ne trompent jamais, ou presque jamais : mais il faudroit supposer qu'on a toûjours raisonné juste & conséquemment dans les Conseils, & que les accidens imprévûs ou le hazard n'ont jamais dérangé les mesures qu'on y a prises. Enfin il y a cette différence entre l'Histoire d'une République & celle d'une Monar-

chie, que les déliberations de l'une étant prises en présence d'un grand nombre de personnes, viennent bien plus aisément à la connoissance du Public, que celles, qui sont le fruit d'un Conseil, où le Prince n'admet que peu de Ministres, sur le secret desquels il compte autant que sur leur fidélité & leurs lumiéres. Du reste on ne peut rien ajoûter aux diligences qu'a faites l'Auteur de cet Ouvrage, pour être exactement instruit des événemens militaires, dont il déclare qu'il fait son principal objet, particuliérement de ceux, dont l'Italie a été le Théatre : s'étant même donné la peine de se transporter sur les Lieux & d'en tirer les plans, pour être plus en état de faire le discernement des Mémoires, sur lesquels il a travaillé.

Pour mettre d'abord le Lecteur au fait de l'origine d'une guerre qui a embrasé toute les parties de l'Europe, il a cru nécessaire de remonter à la source du droit, que chacun des prétandans à la succession du Roi d'Espagne, pouvoit y avoir, & il com-

mence par l'heureux mariage, qui fit entrer cette vaste Monarchie dans la Maison d'Autriche : mais comme il avoit débuté par un éloge de l'Espagne & des Espagnols, qui véritablement se trouve bien à sa place & ne renferme rien, qui puisse être contesté, il semble qu'il ait eû de la peine à quitter le ton panégyriste, & l'on est assés surpris de voir Ferdinand le Catholique, aussi-tôt après la mort de la Reine Isabelle son épouse, inviter avec empressement son gendre & sa fille, à venir prendre en main le Gouvernement de la Castille, les recevoir avec joye, leur remettre avec une modération & une générosité sans pareille, le timon de la Castille, sans vouloir user de la disposition testamentaire de la feuë Reine en sa faveur, & peu de mois après le nouveau Roi Philippe succomber & périr sous le poids des affaires, & des embarras inévitables dans un commencement de Régne. Les éloges funébres de ces deux Princes ont pû vanter ainsi la modération de l'un, & l'application de l'autre aux affaires,

mais les Historiens s'accordent tous à nous en donner des idées bien différentes.

L'Auteur venant ensuite à la situation, où se trouvoit l'Europe à la paix de *Risvvick*, commence par faire connoître en Connoisseur & en Ecrivain, qui veut paroître impartial, les grands Acteurs, qui occupoient alors la Scéne de l'Europe. C'est un de ses beaux endroits : il peint en grand & avec les couleurs les plus vives, & c'est toûjours par les côtés les plus avantageux qu'il présente ses Héros. Loüis XIV. occupe par tout le premier rang „ Dieu, dit-il, „ avoit donné ce Prince au monde en „ 1638. pour faire briller en sa per- „ sonne les plus admirables qualités „ de corps & d'esprit, qui ayent ja- „ mais paru dans aucun des plus „ grands Rois de l'Univers ; une „ grande étenduë de génie capable „ de gouverner, non seulement son „ Royaume, mais le plus vaste Em- „ pire : une prudence perfectionnée „ par une étude profonde de la poli- „ tique & par une expérience consom-

„ mée dans l'art de régner, infati-
„ gable dans le manége des affaires
„ d'Etat, ausquelles il donnoit re-
„ guliérement plusieurs heures cha-
„ que jour. Heureux dans les guer-
„ res, qu'il a entrepris, il remplit le
„ monde entier du bruit de ses écla-
„ tantes victoires, plus heureux en-
„ core dans ses traités, qu'il sçut toû-
„ jours tourner à son avantage „.

Ce quiacheva, selon nôtre Auteur, de déterminer ce Prince à mettre fin à la guerre, qu'il avoit soûtenuë avec tant de gloire contre toute l'Europe, ce furent les indices de la mort prochaine du Roi d'Espagne. La paix lui fournissoit les moyens d'agir, à Madrit auprès des Grands & des Ministres, de gagner les uns, d'intimider les autres, & de les amener tous au but, qu'il se proposoit, de placer un de ses petits-fils sur le Trône d'Espagne. Si ce Trône eût vaqué pendant la guerre, il n'auroit pas été difficile à l'Empereur, soûtenu de ses Alliés, de le faire tomber à l'Archiduc son fils, la politique vouloit qu'avant la mort de celui, qui l'occu-

poit, les inimitiés cessassent, que toutes les Puissances liguées contre la France missent bas les armes, que toute l'Europe goûtât les douceurs de la paix & que Loüis XIV. eût une liberté entiére d'envoyer ses Ambassadeurs dans toutes les Cours, pour y ménager ses intérêts dans une circonstance si délicate. Ici l'activité de ce Prince fait un fort bon contraste avec la lenteur & l'indolence de Leopold, qui négligea de profiter de ses avantages contre les Turcs, pour déconcerter les intrigues de son rival, en faisant avancer ses troupes victorieuses & inutiles en Hongrie, vers les Etas du Roi d'Espagne en Italie, qui s'endormit sur les assûrances, que lui donna Charles II. de ne se départir jamais des intérêts de la Maison d'Autriche, & qui malgré les avis réïterés de ce Prince, ne s'assûra point de l'Angleterre & de la Hollande, de l'Electeur de Baviére & du Duc de Savoye.

Le premier traité de partage, la maniére dont il fut formé, le manége de Milord Portland pour la faire goûter au Roi de la grande Bretagne, l'é-

tonnement de toute l'Europe, quand elle le vit accepter par ce Prince qui avoit tant d'intérêt à abaisser la Puissance de la France, & qui consentoit à son agrandissement sans y rien gagner, les raisons secrétes, qui le firent agir; l'indignation du Roi Catholique à cette nouvelle, la resolution qu'elle lui fit prendre de déclarer par son testament le Prince Electoral de Baviére, son petit-neveu, pour son héritier. Le mécontentement que Loüis XIV. en témoigna, & les avantages qu'il se promit néanmoins d'en tirer: la mort du jeune Prince, le second traité de partage, qui suivit, les nouvelles assûrances que fit donner Charles II. à l'Empereur, qu'il n'auroit point d'autre héritier que l'Archiduc. La maniére haute dont Sa Majesté Impériale rejetta la proposition, que lui fit le Marquis de Villars, de se déclarer au sujet du second traité de partage, les mesures qu'il prit pour faire avancer des Troupes vers l'Italie; les menaces que fit Loüis XIV. au Roi d'Espagne de recommencer la guerre, s'il ne s'opposoit à

cette entrepriſe ; tout cela eſt dévelopé avec beaucoup d'ordre, & prépare inſenſiblement au dénouëment qui ſuit.

En effet les Grands d'Eſpagne qui voyent leur Souvérain s'affoiblir de jour en jour, & leur Monarchie en grand danger d'être démembrée après ſa mort, conviennent que le ſeul moyen de parer ce funeſte coup, eſt de mettre le Duc d'Anjou en poſſeſſion de la Couronne. Le Cardinal Portocarrero ſe chargea d'en parler au Roi ſon Maître & le perſuade : ici l'Auteur fait ſentir les ſoupçons que l'on tâcha d'inſpirer au Roi d'Angleterre, que les partages propoſés par le Roi très-Chrêtien, n'étoient qu'un jeu pour l'amuſer auſſi-bien que les autres Puiſſances, dont il craignoit d'être traverſé; & pour mettre les Eſpagnols dans la néceſſité de recourir à lui, afin de s'aſſûrer que leur Monarchie demeureroit dans ſon entier : cependant il ne peut ſe perſuader qu'un Prince du caractére de Loüis XIV. ait voulu faire un pareil traité, étant bien reſolu de le rompre ; mais d'au-

tre part il insinuë tout ce qui a été publié, pour faire juger que le Roi Charles n'avoit pas signé librement son testament, & il nous semble que de pareilles anecdoctes ne doivent entrer dans une Histoire sérieuse que quand elles sont d'une certitude incontestable, & qu'il ne faudroit pas les y hazarder sur des bruits populaires, ou sur l'autorité d'un ou deux Particuliers, sans caractére suffisant pour entraîner le suffrage du Public.

La maniére, dont le testament & son acceptation furent reçûs à Londres & à la Haye, tout ce qui se passa à ce sujet à Versailles & à Madrit, le départ de Philippe, son entrée en Espagne, son instalation sur le Trône, les soupçons qu'on eut de la Reine doüairiére & sa retraite de la Cour, sont ensuite décrits avec cette précision, qui ne laisse rien à desirer, qui ne dit rien de trop & dont il n'y a que les grands Historiens, qui soient capables. Après quoi l'Auteur venant aux mesures, que prit Loüis XIV. pour maintenir son petit-fils sur le Trône, & pour le lui conserver tout

entier, reprend ce qui se passe dans le Conseil de ce Prince avant qu'il eût accepté le testament, & les différens avis, qui y furent ouverts, soit pour l'acceptation, soit pour le traité de partage. Puis il ajoûte : „ que le „ premier de ces deux Partis ait été le „ plus sage & le meilleur, il suffiroit „ pour le croire, que le grand génie „ du Monarque François l'ait jugé „ tel, personne n'ignorant que le „ discernement de ce Prince le por- „ toit toûjours à ce qu'il y avoit de „ plus excellent : je dis le meilleur, „ mais j'entends pour la gloire & pour „ l'utilité de la France ; car pour ce „ qui est du motif que Loüis XIV. „ publia l'avoir engagé à le suivre ; à „ sçavoir d'assûrer la paix à l'Europe, „ je crois qu'il n'avoit que du spe- „ cieux & du brillant, & je ne puis „ me persuader qu'un Roi si éclairé „ se flatât d'une si entiére soûmission „ de jugement, ni d'une si grande „ indifférence de la part de l'Empe- „ reur, qu'elles lui fissent renoncer à „ ses prétentions sur la Monarchie „ d'Espagne, & qu'elles l'empêchas-

„ sent de les soûtenir de toutes ses
„ forces, & de toutes celles de l'Angle-
„ terre & de la Hollande, n'y ayant
„ nulle apparence que ces deux Puis-
„ sances pussent digerer la rupture du
„ traité de partage, & l'union des
„ deux Couronnes dans la Maison de
„ Bourbon „.

Ces refléxions engagent l'Auteur à examiner le pour & le contre du parti, qui fut pris, examen qui coûte peu à faire après l'événement, lequel n'est pas toûjours une régle sûre pour juger sainement de ce qu'on devoit faire ; il nous transporte ensuite à la Cour de Vienne, pour y voir ce qui s'y passe à la nouvelle du testament, & de son acceptation. Leopold, ce Prince si pacifique & qui dans les plus grandes extrêmités, où il s'étoit trouvé reduit ; avoit conservé la tranquilité d'ame, que la nature lui avoit donnée, n'est plus ici reconnoissable, & il se laisse aller à tous les mouvemens d'indignation qu'une esperance trompée, & l'injustice qu'il prétend qu'on lui fait, peuvent lui inspirer : sa premiére vûë est de s'assûrer du

Duché de Milan, qu'il revendique comme fief Impérial ; il écrit sur ce ton au Gouverneur & au Conseil de ce Duché, mais le Duc de Vaudemont lui fait réponse qu'il a toûjours été fidéle au feu Roi Charles, qu'il le sera jusqu'à la mort au Roi Philippe son héritier légitime, & le Conseil lui renvoit ses lettres sans les ouvrir.

Il se tourne du côté de l'Angleterre & des Etats généraux, mais le Roi Guillaume se contente de reprocher au Comte de Tallard, que le Roi son Maître lui a manqué de parole & ne s'explique point sur ce qu'il veut faire, & les hautes Puissances proposent un accommodement, qu'ils se flattent de faire agréer à l'Empereur. Tandis qu'ils ne songent qu'à négocier, l'Electeur de Baviére, en vertu d'un traité conclu avec les deux Couronnes, fait arrêter toutes les Garnisons Hollandoises des Païs-Bas Espagnols, & introduit des troupes Françoises à leur place. L'Ambassadeur d'Espagne à la Haye, déclare ensuite aux Etats Généraux que le Roi son Maître voyant qu'ils refusoient de le recon-

noître, n'avoit pas cru qu'il fût de sa prudence de laisser ses frontiéres en leurs mains, avec danger d'apprendre qu'elles ayent étés livrées à l'Empereur ; mais que s'ils veulent bien vivre avec sa Majesté, elle leur donnoit sa parole de ne faire sur eux aucune entreprise : ils demandent que leur garnisons leur soient renvoyées sur le champ, & le refus qu'on leur en fait, les aigrir & les oblige à lever des troupes ; mais le Comte d'Avaux, Plenipotenciaire du Roi de France, survient, les calme & les engage à reconnoître, & à envoyer complimenter le nouveau Roi d'Espagne.

Toute l'Europe étoit attentive au parti que prendroit le Parlement d'Angleterre, dont on sçait que les vûës & les intérêts ne sont pas toûjours les mêmes, que ceux du Souverain. La nation Angloise avoit fort improuvé les traités de partage, qui auroit rendu les François maîtres de la Mediterannée, d'où seroit ensuivi la ruïne de son commerce au Levant. Elle vouloit que le Roi Guillaume s'unît plus étroitement que jamais

avec la Hollande & l'Empereur, pour maintenir le droit de la Maison d'Autriche, bien entendu que si cette Maison devenoit trop formidable par la réünion de tant d'Etats, on seroit toûjours à portée de contre-balancer sa Puissance, en se retournant du côté de la France, autant qu'il seroit nécessaire pour remettre la balance dans l'équilibre. Ces clameurs qui remplissoient l'Angleterre, commencérent à intimider le Roi Guillaume, mais par le manége des prorogations & des cassations de son Parlement, manége où jamais Roi de la Grande Bretagne ne fut plus grand Maître que lui, il appaisa ce premier feu, qui se raluma néanmoins bien-tôt à la nouvelle de l'entrée des François dans les places des Païs-Bas, & Milord Portland avec ceux, qui avoient été pour le traité de partage, furent en danger de se voir à la merci de la Chambre-Basse, qui vouloit procéder contre eux. Le Roi, pour faire diversion, proposa de régler la succession à la Couronne après sa mort, & tandis que cette affaire occupoit le Parlement,

les Etats généraux l'invitérent à leur envoyer un Miniſtre, pour les appuyer dans leur négociation avec le Comte d'Avaux.

Stanhope fut envoyé à la Haye, mais les propoſitions, qui furent faites au Roi de France, & les grands ſubſides que la nation Angloiſe offrirent au Roi Guillaume pour la guerre, qu'elle vouloit, firent rompre les conférences. L'Electeur de Baviére & les Miniſtres de France furent d'abord plus heureux en Allemagne, où ils firent accepter à pluſieurs Membres de l'Empire un traité de neutralité; mais l'Empereur à qui on le ſignifie, & qui ſçut qu'on avoit lévé des troupes pour le maintenir, ſe flatta que cette armée ſe déclareroit bien-tôt pour lui, & la ſuite fit voir qu'il en avoit bien jugé. Loüis XIV. voulut auſſi engager les Souvérains d'Italie dans une ligue, dont l'ùnique objet ſeroit d'empêcher l'entrée des Troupes Impériales dans leur Païs; mais il ne réüſſit pas, & il ne peut attirer dans ſon parti que les Ducs de Savoye & de Mantoüe; les autres n'en voulu-

rent prendre aucun. Le Duc de Mantoüe voulut même ſe raviſer, mais le Duc de Vaudemont & le Comte de Teſſé, qui avoient compris que le Mantoüan étoit la ſeule porte, par où les troupes Impériales puſſent aiſement pénetrer en Italie, ſe préſentérent devant Mantoüe, & le Duc ſe trouva dans l'obligation de les y recevoir. On crut pendant quelque tems que cette démarche garantiroit l'Italie de la guerre, d'autant plus que le Prince de Bade s'excuſa d'y conduire l'armée Impériale; mais Leopold preſſé par l'Angleterre & la Hollande, de faire une puiſſante diverſion de ce côté-là, ſans quoi ces deux Puiſſances ne pourroient ſe reſoudre à ſe déclarer pour lui, en donna la commiſſion au Prince Eugéne, qui l'accepta.

L'Auteur obſerve entr'autres mótifs, qui achevérent de déterminer ce Prince, l'eſperance qu'il conçut que les Italiens étant affectionnés à la Maiſon d'Autriche, qui avoit élevé pluſieurs d'entr'eux aux premiers emplois dans ſes armées & dans ſes Con-

ſeils, & de tout tems mal diſpoſé à l'égard des François, ſes troupes auroient le double avantage d'avoir le Païs pour elles, & contraire à ſes ennemis; mais la lecture de ſon Ouvrage nous a donné lieu de faire une autre refléxion, c'eſt que cette diſpoſition des Italiens qui eut toutes les ſuites, dont l'Empereur s'étoit flatté, a influé apparemment malgré l'Auteur, & ſans qu'il s'en apperçût juſques ſur ſon Hiſtoire. En effet nous avons remarqué, & nous le ferons voir par plus d'un exemple, que preſque toutes les actions qui ſe ſont paſſées en Italie entre les Impériaux & les troupes des deux Rois, ſont décrites ſur des mémoires où régne un peu de ces préventions des Italiens contre la France. Nous avons ſujet de croire d'ailleurs que nôtre Auteur auroit été un peu plus en garde contre ces mémoires de ſes Compatriotes, s'il avoit fait attention que le même eſprit, qui fait agir au préjudice de ceux qu'on n'affectionne pas, ne laiſſe jamais bien la liberté d'enviſager leurs vertus & leurs ſuc-

cès, avec un œil entiérement degagé de toute paſſion & de toute prévention.

Quant à ſes propres ſentimens, on peut dire qu'à l'égard des François en général & de la plûpart de ceux en particulier, dont il a occaſion de parler, ſon Ouvrage eſt plûtôt un Panegyrique qu'une Hiſtoire. Nous ne voulons pas croire que ces grands éloges qu'il leur donne en toute occaſion, & où nous ne pouvons pas nous diſpenſer de reconnoître qu'il régne un peu d'emphaſe dans les expreſſions & d'hyperbole dans les penſées, n'ayent été fait à deſſein de donner un plus grand luſtre aux avantages que leurs ennemis ont remportés ſur eux; mais il eſt pourtant vrai qu'il ne les repréſente pas toûjours dans l'action tels qu'il les depeint, lors qu'il ne s'agit de rien, & qu'après avoir dit que dans les armées de France tout vieux ſoldat étoit capable d'être Capitaine, & tout Capitaine pouvoit commander une armée, que c'étoit la même choſe pour les uns & pour les autres de combattre & de vain-

cre ; de se présenter à l'ennemi, & de le mettre en fuite, il les fait assés souvent paroître fort inférieurs à ceux, qu'il n'a point annoncés sur ce ton-là; enfin que si jusques dans leurs défaites il semble chercher à les consoler en loüant leur courage, il augmente souvent leurs pertes & rend quelque fois leur victoire douteuse.

Ce fut donc le Prince Eugéne, qui commença les hostilités, il pénetra dans le Mantoüan, après avoir forcé le passage que gardoit le Marquis de S. Fremont entre l'Adige & les vallées du Veronnois, & le Duc de Mantoüe voyant son Païs en proye aux Allemands, se retira dans les Etats de Venise. Le Marêchal de Catinat fut la victime d'un échec, qui surprit & mortifia la Cour de France, la faute en fut rejettée sur lui par ceux, qui n'avoient pas été de son sentiment ; & le Roi qui comprit au moins par-là qu'il y avoit peu de concert entre ses Généraux, crut remédier à ce desordre en envoyant le Marêchal de Villeroy en Italie. Ce nouveau Général avoit été précedé de

Mrs. de Villars & d'Albergotti avec de nouvelles troupes, qui la rendoient fort ſupérieure au Prince Eugéne; il avoit ordre de donner bataille, & il ne tarda point à marcher à l'ennemi, qui avoit obligé le Commandant Venitien de *Chiari*, de le recevoir dans la Place. L'armée françoiſe l'y attaqua, & fut repouſſée avec perte; il courut à ce ſujet des bruits fort déſavantageux au Duc de Savoye, qui avoit opiné pour l'attaque, contre l'avis de M. de Catinat, & nôtre Auteur s'applique fort à le juſtifier. Il y eut pluſieurs autres rencontres de moindre importance pendant le reſte de la campagne, & les Impériaux y eurent ordinairement du deſſus. Leur armée étoit toûjours inférieure à la nôtre, mais ils étoient averti de toutes nos démarches, & le Païs étoit pour eux. C'eſt ce que l'Auteur a ignoré. Les hoſtilités ne diſcontinüérent point pendant l'hiver; la Mirandole fut enlevée aux François par le moyen d'une intelligence du Prince Eugéne avec la vieille Ducheſſe, & peu s'en fallut que
 Cremone

Cremone n'eût le même ſort peu de tems après : l'Auteur rend juſtice à tous ceux, qui ſe diſtinguérent en cette occaſion ; mais il eſt certain qu'en décrivant tout ce qui s'y paſſa, il a plus conſulté les Relations du Prince Eugene, que celle du Marquis de Revel, qui eut la gloire d'avoir conſervé Cremone, & qu'il ne donne pas à cette action une des plus belles de toute cette guerre, toutes les couleurs qu'un Hiſtorien, ou mieux inſtruit, ou moins prévenu, auroit pu lui donner. On trouvera le même défaut & d'une maniére encore plus ſenſible, dans ce qu'il dit du démêlé entre l'Electeur de Cologne & ſon Chapître : on ne pourroit s'empêcher de blâmer la conduite de ce Prince dans tout ce qui ſe paſſa enſuite juſqu'à ſon Traité avec les deux Rois, ſi l'on ne ſçavoit d'ailleurs la vérité des choſes, & l'on eſt fort ſurpris de voir le Doyen de Liége arrêté, ſans qu'il en apporte aucune raiſon.

Cependant l'Angleterre & la Hollande ne ſe déclaroient point, & leur Traité avec l'Empereur n'étoit point

encore dressé. Il le fut enfin, mais ces deux Puissances ne s'engageoient qu'à mettre la Maison d'Autriche en possession des Etats d'Italie & des Païs-Bas : elles continuoient même à tenir leurs Ambassadeurs à Paris, & elles ne les rappellérent qu'à l'occasion de la mort de Jacques II. après avoir fait de grandes plaintes sur ce que le Prince de Galles avoit été salué Roi d'Angleterre par Loüis XIV. qui protesta néanmoins que par cette démarche il ne prétendoit point donner atteinte au Traité de Riswick. Ce qui occupe d'abord nôtre Auteur dans le récit des événemens de la Campagne suivante, est l'arrivée du Roi Catholique en Italie. Les graces qui brilloient en ce jeune Prince, sa bonne mine, son maintien ; qui sentoit plus la gravité Espagnole que l'ardeur Françoise. Les maniéres bonnes & aimables, qu'il avoit retenuës du caractére propre de sa Nation, & qui seules suffisoient pour lui gagner tous les cœurs, sa prudence & les libéralités, qu'il mit en usage pour s'atta- · les Peuples de Naples, son éloi-

cher .

Septem.

gnement des plaisirs, son application aux affaires, & sur-tout sa sincére & solide pieté, font sous la plume de l'Auteur un Portrait accompli, & dont les disgraces de ce Monarque n'ont affoibli aucun trait. Il s'étend ensuite beaucoup sur les Voyages du jeune Prince dans toute l'Italie, sur les magnifiques receptions qu'on lui fit dans tous les lieux de son passage, & sur son arrivée au Camp de M. de Vendôme, dans le moment que ce Général venoit de remporter un avantage considérable à *San Vittoria*, heureux pronostique, ajoûte-t'il, qui remplit de joie l'armée des Alliés, en voyant la Victoire marcher devant ce Prince, & se ranger à ses approches sous les Enseignes françoises.

L'action de *San Vittoria* n'eut rien d'équivoque, elle fut bien-tôt suivie du sanglant combat de *Luzara*, dont les deux Partis s'attribuérent l'avantage; nôtre Auteur semble laisser la chose indécise, quoique la prise de Luzara, que le Prince Eugene vouloit empêcher, ait assuré la victoire au Roi d'Espagne, qui se comporta dans

ce combat & le jour suivant avec une intrépidité qui auroit fait honneur à un simple Officier, & fatigua comme auroit pû faire le Soldat le plus vigoureux. Ce qui fit plus d'honneur à M. de Vendôme dans ce combat, & ce qui fit le plus admirer la valeur des Troupes françoises, à sçavoir, qu'il falut disposer l'armée, & que les Escadrons & les Bataillons étoient obligés de combattre à mesure qu'ils arrivoient. L'Historien l'a ignoré, il diminuë extrêmement la perte des Impériaux & prétend que les cinq cens hommes, qui se rendirent prisonniers à Luzara, étoient tous ou blessés, ou en mauvais état, & il présente par-tout le Prince Eugene fort empressé à donner un nouveau combat, & M. de Vendôme tout occupé à l'éviter, ce qui s'accorde mal avec la conquête de la Place, à la barbe des prétendus victorieux. Mais les Impériaux avec l'avantage du terrein & de la surprise, devoient vaincre, & il leur importoit que les Italiens leurs Partisans, crussent qu'ils avoient vaincu. Voila pourquoi le Prince Eugene fit

chanter le *Te Deum* dans ſon Camp, & c'en fut aſſés pour perſuader les Italiens de ſa victoire.

On doit être un peu plus ſurpris que nôtre Auteur diſſimule ce que la belle défenſe du Marquis de Blainville dans Keyſervert lui acquit de gloire, & qu'il donne même aſſés à entendre que le Siége n'eut rien de remarquable, la Place étant toûjours ouverte aux ſecours. L'année ſuivante 1703. la France ayant peu de Troupes ſur le haut Rhin, parcequ'elle avoit été obligée de faire pluſieurs détachemens pour l'Italie, l'Empereur en profita pour faire ſigner la Ligue aux Cercles de Germanie, que la crainte des Armes françoiſes & les ſollicitations de l'Electeur de Baviére, avoient juſques-là retenu dans la neutralité. D'ailleurs tous les Etats limitrophes de la France & de l'Eſpagne, appréhendant extrêmement, dit nôtre Auteur, la réünion des deux Couronnes dans une Maiſon, qui par-là ſe trouveroit en poſſeſſion de ce qu'il y a de meilleur en Europe & de l'Amerique preſque entiére, ils ne

trouveroient point d'autre moyen d'éviter ce malheur, qu'en ſe liguant avec les autres Princes Chrétiens. Par-là le Prince de Bade ſe trouva à la tête d'une puiſſante armée, avec laquelle il forma le Siége de Landau. Dés la mi-Avril les Troupes ſe logérent aux environs de la Place, cependant les attaques ne commencérent que le dix-neuf de Juin : la garniſon étoit foible, dit l'Hiſtorien, & ſoit ignorance dans les ingénieurs, ſoit crainte exceſſive des mines, deux mois ſe paſſérent ſans avoir pû gagner aucun poſte avancé : nous verrons, ajoûte-t'il, l'année ſuivante reprendre cette Place en dix-huit jours.

La perte de Landau fut réparée avec uſure, par la ſurpriſe d'Ulm, par la défaite du Prince de Bade à Fridlengen & par le paſſage du Rhin. La ſurpriſe d'Ulm fit déclarer tout le Corps germanique contre le Duc de Baviére, & les Etats de ce Prince étoient en danger; il falloit le ſecourir, & la commiſſion en fut donnée au Marquis de Villars, qui pour ſon

coup d'essai dans ce Commandement eut la gloire de battre le plus grand Capitaine de l'Empire & de s'ouvrir un passage en Baviére, où il pénetra au commencement de la Campagne suivante, contre l'attente de toute l'Europe. Cette suite prodigieuse de succès est ici mise dans tout son détail, & décrite d'une maniére également noble & exacte. Cependant les deux Puissances maritimes, ennemies de la France, avoient mis en Mer une puissante Flotte, le Prince de d'Amstat & le Duc d'Ormond s'y étoient embarqués avec dix-huit mille hommes de bonnes Troupes destinées au siége de Cadix, qui fut commencé tard, poussé avec lenteur, & ne réussit point. Nôtre Auteur rend ici toute la justice, qui est dûë à la vigilance, à la dexterité, & à la prudence de la Reine d'Espagne, à la générosité des Grands du Royaume, & à la fidélité de la Nation. Mais si Cadix fut délivrée, si les Écrits semés sur toute la côte d'Andalousie, au nom de la Reine d'Angleterre, n'eurent aucun effet; le Pays souffrit

beaucoup du pillage des Hérétiques : le Prince de d'Amstat disposa le Roi de Portugal à entrer dans la Ligue, & la Flotte conféderée fit faire à Vigo aux deux Rois une perte irréparable. Tous ces événemens sont bien traités, & l'Auteur remarque que l'Etat florissant, où Loüis XIV. avoit mis la Marine en France, lui donna bientôt les moyens d'avoir en Mer une Flotte capable de tenir tête à celle de ses Ennemis.

La Campagne suivante commença par la surprise de tous les Forts, dont le Prince de Bade croyoit avoir fait aux François une barriére insurmontable pour passer en Baviére, & qui fut suivie d'une des plus belles marches, qui se lise dans l'Histoire. L'Auteur observe qu'un succès si peu espéré remplit toute l'Allemagne de clameurs contre ce Général, qui s'étoit ainsi laissé surprendre, & que sa fidélité même fut soupçonnée ; mais je ne sçai si en voulant le justifier sur un point si délicat, il rend lui-même à ce Grand-homme toute la justice qui lui est dûë. „ Il faut supposer,

„ dit-il, comme une chose indubitable, que le Prince de Bade fût un „ des plus habiles hommes de son siécle dans l'Art de la guerre, qu'il „ étoit brave de sa personne, & d'une „ fidélité à toute épreuve à garder „ les engagemens, qu'il avoit pris „ sur-tout avec la Maison d'Autriche, „ laquelle doit à son crédit, à son autorité, à son éloquence, d'avoir „ gagné ou maintenu dans son parti „ la plûpart des Cercles de l'Empire. „ Les disgraces, dont nous venons „ de parler, & celles qu'il essuya dans „ la suite, il paroît qu'il ne les faut „ attribuër qu'à ce qu'il ne possédoit „ pas dans un dégré éminent deux „ qualités, dont la Nature ne favorise pas également ceux à qui elle „ en fait part, & qui ne sont nullement dans la volonté, je veux dire „ cette sagacité, qui fait prévoir l'avenir, & le discernement du vrai „ avec le faux; avec la premiére un „ Général découvre de loin les mouvemens de l'Ennemi, & se met en „ état de s'y opposer s'il a des forces „ suffisantes pour cela, ou de les dé-

» concerter. Par le moyen du ſecond, » il diſtingue les feintes de ſon Ad- » verſaire d'avec ſes véritables pro- » jets, d'où il arrive qu'il ne prend » point le change, Or quel eſt l'hom- » me & même le Grand-homme, à » qui la Nature ait départi tous ſes » dons ſans meſure ? Les Généraux » françois plein de feu & d'activité » à la tête d'une Cavallerie toûjours » en mouvement, & qui ne reſpire » que les combats, ſont à tous momens » ptêts à fondre de toutes parts. Il » faut avec de tels Ennemis une pé- » netration infuſe pour démêler leurs » vrais deſſeins au travers de leurs » fauſſes marches : & pour n'être » point ſurpris par des Guerriers, qui » ont enlevé une Place, ou un quar- » tier, avant qu'on ait pû ſçavoir où » ils veulent aller. Quelle fineſſe de » diſcernement, quelle préſence & » quelque promptitude d'eſprit, n'eſt » pas néceſſaire pour n'être ni ſurpris, » ni déconcerté en de pareilles occa- » ſions » ? N'étoit-il pas plus naturel de dire que dans une guerre, où la plûpart des plus grands évenemens

furent les fruits d'une hardiesse, qui sembloit mépriser les régles de l'Art, la sagesse des vieux & des plus expérimentés Capitaines, confonduë par le bonheur inesperé des nouveaux, passât pour timidité & pour lenteur. Le Prince de Bade n'est pas le seul, qui ait vû ainsi ternir sa gloire dans l'esprit de ceux, dont le jugement n'a point d'autre régle que le succès.

Tout le reste de cette Campagne, si fertile en grands événemens, & si glorieuse à l'Electeur de Baviére & au Maréchal de Villars, tant qu'ils agirent de concert, leur mésintelligence & le retour du Maréchal en France; le chagrin que le Prince de Bade reçut des Généraux, qui commandoient sous ses ordres, les progrès de l'Electeur, du côté de l'Autriche, tandis qu'il perdoit le Palatinat au de-là du Danube; les plaintes que firent les Anglois & les Hollandois de la foiblesse avec laquelle l'Empereur procédoit dans une guerre entreprise pour ses seuls intérêts; tout cela est décrit avec une précision qui n'omet rien, mais qui ne donne aucun lieu à un

Extrait, toûjours néanmoins des ombres ſur les ſuccès des Ennemis de la Maiſon d'Autriche ; l'Auteur paroît n'avoir conſulté leurs Mémoires, que pour en tirer des aveux favorables au parti contraire, ou pour leur oppoſer d'autres Rélations, qui devoient ce ſemble, lui être d'autant plus ſuſpectes, qu'il n'y trouvoit point cette ſincérité avec laquelle les François ſçavent ſe rendre juſtice ſur leurs propres fautes & la rendre au mérite de leurs Ennemis ; nous n'avons en effet eû nulle peine à convenir que Briſac ſe défendit mal.

L'Auteur avoüe de ſon côté que le Maréchal de Tallard acquit beaucoup de gloire à la bataille de Spire, & à la priſe de Landau ; mais dans le détail qu'il nous donne de la premiére de ces deux actions, il paroît avoir ignoré ce qui en aſſûra le ſuccès, & il fait faire au Prince de Heſſe-Caſſel une retraitte, qui ne s'accorde pas en tout, à ce qui eſt de notorieté publique, que les Troupes hollandoiſes qu'il commandoit, fuſſent taillées en piéces. Il eſt hors de doute que dans les oc-

casions, ou les rélations des deux Partis se contredisent dans les points capitaux, il faut également être en garde contre les unes & contre les autres : mais il est de certaines circonstances essentielles, qui ne sont pas contestées, ou qui ne le sont pas long-tems, qu'un Écrivain ne doit pas ignorer, & dont la suppression rend une action méconnoissable.

Il ne tient pas à nôtre Auteur que le Public ne croye que Loüis XIV. ne garda pas assés de mesure & se pressa trop de rompre avec le Duc de Savoye ; mais comme il dit lui-même que ce Prince traitoit deslors avec le Comte d'Hausberg, qui étoit caché à Turin, quand même il auroit ignoré tous les sujets de mécontentement, que le Roi Très-Chrétien avoit de sa conduite, dés la premiére Campagne de Lombardie ; il n'est personne, qui ne convienne, que si l'on a quelque chose à reprocher à la Cour de France sur ce grand évenement, c'est d'avoir attendu si long-tems à prendre ses mesures. On connoît aussi trop le feu Roi de Sardaigne pour se per-

ſuader, ſur la parole de l'Auteur, que l'indignation que conçut Victor Amedée de la Lettre de Loüis XIV. le jetta dans la neceſſité de périr ou de vaincre. Toute ſa conduite a convaincu le Public, qu'il n'étoit pas Prince à ſacrifier ſes interêts à un reſſentiment, & un Hiſtorien ne peut guéres manquer de donner dans le faux, quand il ne prend pas pour principe de ſon raiſonnement le caractére dominant de ſes premiers Auteurs.

Nous ne trouvons rien, qui doive nous arrêter dans tout ce qui ſe paſſa en Italie, immédiatement après la rupture de la France avec la Savoye, dans ce Traité du Roi de Portugal avec l'Empereur, ſuivit bien-tôt après la défaite d'une eſcorte Hollandoiſe, par le Marquis de Coëtlogon, qui de cinq Vaiſſeaux, dont elle étoit compoſée, en prit quatre & coula le cinquiéme à fond; dans le Voyage de l'Archiduc en Hollande, en Angleterre, & à Liſbonne, après qu'il eût été proclamé Roi d'Eſpagne à Vienne, & reconnu en cette qualité par

tous les Alliés de la Maiſon d'Autriche. Nôtre Auteur a cru que comme Hiſtorien neutre il devoit lui donner auſſi ce Tître auſſi-bien qu'à ſon Rival, & déſormais il ne lui en donne point d'autre. Nous ne nous étendrons pas non plus ſur les commencemens de la révolte d'Hongrie, ni ſur les mouvemens des Cevénes, ſur leſquels nôtre Auteur paſſe aſſés rapidement & ſans entrer dans aucun détail, ni ſur les courſes des Flottes Angloiſes & Hollandoiſes, le long des Côtes du Ponant & de la Mediterranée, où elles ne firent rien de remarquable.

La Campagne de 1704. commença en Allemagne à-peu-près comme celle de 1702. Le Prince Eugene, qui avoit à Vienne la direction générale des affaires de la guerre, perſuada à l'Empereur & à ſes Alliés, de faire leurs plus grands efforts ſur le Danube contre le Duc de Baviére, & d'y appeller le Duc de Marloboroug. Le Roi de France de ſon côté donna ordre à M. de Tallard de joindre l'Electeur. Ce Maréchal prit ſa marche

par la Forêt noire, comme avoit fait le Maréchal de Villars deux ans auparavant; il trouva dans ce passage les mêmes difficultés, qu'y avoit rencontrées ce Général, & les franchit avec le même bonheur. Le Duc de Marloboroug arriva quelque tems après au Camp du Prince de Bade, & il parut d'abord quelques semences de divisions entre ces deux Généraux, mais le Prince Eugene les étouffa bien-tôt; & le Duc ayant déclaré qu'il n'étoit venu en Allemagne, avec l'élite des Troupes de sa Nation, ni pour négocier avec le Duc de Baviére, comme le proposoit le Prince de Bade, ni pour faire des Siéges, comme d'autres le vouloient; mais pour combattre les François & les Bavarois: l'attaque des lignes de *Schellemberg* & de *Donavert* fut résoluë & exécutée avec le succès, que tout le monde sçait, ce qui suivit cette action jusqu'à la bataille de *Hocstet*, le détail de cette célébre journée, la plus fatale à la France, dit nôtre Auteur, qu'elle ait essuyée depuis celle de saint Quentin; la réduction de la Baviére,

& la prise de Landau méritent d'être lûës ; mais on n'y trouvera point ce qui fit perdre la bataille, & sur quoi il n'y eut jamais deux sentimens. L'Auteur semble ne vouloir point qu'on attribuë ce malheur à autre chose qu'à la supériorité de la Cavalerie des Confédérés, à la hardiesse du Duc de Marloboroug & du Prince de Hesse-Cassel ; à l'esprit, à l'habileté dans l'Art de la guerre & à la fermeté du Prince Eugene. Parmi les avantages qu'avoit l'Armée françoise, on est surpris d'y voir ce fatal Marais, qui fit sa perte. Les Troupes du Roi de France, ajoûta-t'il, ont fait tout ce qu'on pouvoit attendre d'elles dans les circonstances, où elles se sont trouvées ; elles ont fait quelques legéres fautes, mais les Vainqueurs en ont fait aussi ; il n'est pas possible de les éviter toutes. Il convient de l'avantage qu'eurent d'abord l'Electeur & M. de Marsin sur le Prince Eugene, que Landau se défendit jusqu'à l'extremité, & que M. de Laubanie s'y comporta en grand Capitaine.

Les conquêtes de M. de Vendôme

en Piémont, consolérent un peu les deux Rois du malheur arrivé sur le Danube. L'Auteur prétend que ce Général en s'obstinant à vouloir toutes les garnisons des Places conquises prisonniéres, pour affoiblir le Duc de Savoye & le mettre hors d'état de continuer la guerre, fut cause qu'on en usa dans la suite de même à l'égard des garnisons françoises, & que les représailles furent beaucoup plus nuisibles à la France que n'avoit été au Duc la perte de ses garnisons. Nous laissons au Public à juger de la justesse de cette conjecture. Il y a bien de l'apparence qu'il n'en rabattra rien de son estime pour la sage politique du Général françois, qui ne pouvoit pas prévoir ce qui arriveroit dans la suite; & il y a tout lieu de croire que les Troupes françoises, qui eurent après la bataille de Turin le même sort, que celles du Piémont avoient eû deux ans auparavant, ne l'eurent point par représailles; mais parce qu'elles ne se trouvérent point en état d'obtenir une composition plus favorable. Le Roi d'Espagne fit aussi dans le même tems

plusieurs conquêtes en Portugal. Nôtre Historien en rejette la faute sur ce que les Portugais étoient depuis longtems peu aguerris ; sur la mésintelligence des Généraux. En décrivant le combat de *Malaga*, il ne détaille que les pertes des François, & après avoir dit que les Anglois eurent 800. morts & 1600. blessés, il conjecture du nombre des Vaisseaux françois, qui furent les plus maltraités, qu'ils eurent au moins 4000. hommes de tués ou blessés. On a sçu néanmoins depuis, que si le combat eût recommencé le lendemain, comme la plûpart des Officiers François le souhaittoient, la Flotte conféderée étoit resoluë d'abandonner plusieurs de ses Navires, faute de Matelots pour les manœuvres.

Gibraltar avoit été pris avant cette action, où nôtre Auteur avoüe que M. le Comte de Toulouse fit paroître une grande intrépidité. Il rapporte exactement tous les efforts que firent le Marquis de Villadaria, & le Maréchal de Tessé, pour reconquerir une Place si importante, & il n'attribuë

le peu de ſuccès de ce Siége qu'aux fâcheux contre-tems, qui ſurvinrent coup ſur coup à ceux qui la formoient. Il remarque enſuite que les grandes pertes de la France, pendant cette Campagne, firent mieux comprendre qu'on n'avoit jamais fait, la Puiſſance des deux Couronnes, & combien le génie élevé de Loüis XIV. étoit ſupérieur aux plus grands déſaſtres. Ce Prince mit de fort bonne heure, l'année ſuivante, trois grandes armées en Campagne. La premiére en Brabant, ſous les ordres de l'Electeur de Baviére & du Maréchal de Villeroi. La ſeconde ſur la Moſelle, ſous ceux du Maréchal de Villars, & la troiſiéme ſur le Rhin, commandée par le Maréchal de Marſin. Comme le projet du Duc de Marloboroug étoit d'entrer en Lorraine, l'Armée de la Moſelle, qui devoit lui tenir tête, étoit la plus forte des trois, dit nôtre Auteur, & pouvoit encore être renforcée au beſoin par les deux autres. Il dit cependant, quelques lignes après, que la difficulté de l'entrepriſe du Général Anglois, fit comprendre au

Roi Loüis XIV. qu'il pourroit l'arrêter avec une Armée beaucoup inférieure à la ſienne, aimant mieux être ſupérieur à ſes Ennemis dans les Païs-Bas & en Italie, où il envoya de nouveaux Regimens, pour achever d'accabler le Duc de Savoye.

Il décrit enſuite fort au long toutes les diligences du Maréchal de Villars, pour rompre les meſures du Duc de Marloboroug; les mouvemens de celui-ci rendus inutiles par la lenteur du Prince de Bade, & par la force & la ſituation avantageuſe du Camp des François; ſon retour ſur la Meuſe, où les Etats Généraux le rappelloient pour s'oppoſer aux progrés de l'Electeur de Baviére, & le danger où étoit la Citadelle de Liége d'être forcée par ce Prince; le changement arrivé dans les affaires des Païs-Bas, dés que le Général Anglois y parut; la maniére dont il fit prendre le change à l'Electeur & au Maréchal de Villeroi; les lignes de Brabant forcées, ce qui empêcha les Confédérés de profiter d'un ſi grand avantage, & les Impériaux de leur ſupériorité ſur l'Armée de

France. Tous ces détails ſont fort bien traités ; mais ils nous menéroient trop loin , ſi nous voulions y entrer.

Les François firent cette même année 1705. en Italie, une des plus brillantes Campagnes qui ſe puiſſe voir : l'Hiſtorien ultramontain ne diminuë rien de leurs progrès en Piémont , & en Savoye ; mais il ne tient pas à lui que la bataille de *Caſſano* ſi glorieuſe à M.de Vendôme , ne paſſât pour une action dont le ſuccès fut indécis , & quoi qu'il avoüe que dés la nuit même , qui avoit mis fin au combat , le Prince Eugene ſe ſoit retiré , il ne paroît point du tout que ce fût une retraite inſpirée par la crainte d'une entiére défaite. Les gens du métier qui étoient préſens , conviennent que celle des François étoit immanquable, ſi M. de Vendôme , qui étoit à une lieuë de Caſſano , lorſque le Grand-Prieur fut attaqué , n'eût accouru avec une promptitude , qui fut l'admiration des deux Armées , n'eût rétabli le combat , qui ſe tournoit déja en déroute , ne ſe fût expoſé comme le dernier Soldat , & n'eût fait & fait

faire des prodiges de valeur à des gens qu'il avoit trouvé fuyant ſans ordre ; mais que ſa préſence, & l'affection que les Troupes lui portoient, firent retourner à la charge avec une valeur, qui rend les François invincibles ſous un Chef qu'ils aiment & qu'ils eſtiment. L'Auteur convient de ces deux derniers faits ; mais il a ignoré que le Prince Eugene ayant appris avec une extrême ſurpriſe qu'il avoit à faire à M. de Vendôme, dit ſur le champ qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre, que de ſe retirer.

Nous ne pouſſerons pas cet Extrait plus loin, quoique nous ne ſoyons pas encore à la moitié de l'Ouvrage ; mais ce que nous en avons dit, ſuffit pour en donner une idée exacte & pour faire naître l'envie de le lire. Il mérite véritablement d'être lû. Il eſt écrit avec nobleſſe, avec pureté, & ordinairement avec toute la ſimplicité, que comporte la langue Italienne : tous les caractéres ſont bien touchés & bien ſoûtenus, mais un peu trop ſur le ton d'éloge ; c'eſt

un inconvénient presqu'inévitable dans une Histoire contemporaine. On y trouve d'un autre côté des minucies qui déparent un peu un Ouvrage de cette nature. Les grands événemens, ainsi que nous l'avons déja observé à l'égard de quelques-uns, n'y sont pas toûjours revétus des circonstances qui les caractérisent le plus, ni placés dans l'ordre, que demande l'Histoire : Ainsi on est surpris de voir le Siége de Turin levé, & les François battus dans leurs lignes, avant qu'on ait sçu que le Duc de Vendôme avoit été appellé en Flandre après la défaite de Ramilly, dont le récit ne vient qu'après.

Non-seulement l'Auteur paroît avoir fait plus de fond sur les Mémoires des Alliés de la Maison d'Autriche, que sur ceux des deux Couronnes ; mais il en a même ignoré plusieurs, qui n'intéressent que la vérité même des faits. Aussi en parlant de l'entreprise des François sur la nouvelle France, en 1611. il dit que l'ignorance de leurs Pilotes & un vent violent de Sud-Est firent échoüer

dans le fleuve de ſaint Laurent huit Bâtimens de tranſport, & qu'aucun Navire de guerre ne fut perdu. Cependant il eſt certain que ce furent les plus grands Vaiſſeaux, l'Amiral à la tête, qui ſe briſérent, & cela par l'obſtination du Commandant à ne vouloir pas ſuivre l'avis d'un Pilote françois, priſonnier ſur ſon bord, & qui connoiſſoit fort bien la Riviére. Il y a auſſi quelques circonſtances remarquables dans l'expédition de *Rio Janeyro*, qui ont échappé aux recherches de l'Hiſtorien, ou que l'amour de la briéveté lui a fait omettre ; mais nous ne ſçavons pas pourquoi il ne dit rien de la belle action de M. Ducaſſe, qui en 1702. ſe battit pendant cinq jours, avec quatre Vaiſſeaux, contre le Vice-Amiral Bembon, qui en avoit ſept, & l'obligea de faire retraite à la Jamaïque, où il mourut peu de jours après de ſes bleſſures. Et il eſt aſſés ſurprenant que cet Officier, qui de ſimple Capitaine de Vaiſſeau a mérité par de grandes actions d'être élevé à la dignité de Lieutenant Général, & de Chevalier de la Toiſon d'or, ne

ſoit pas nommé une ſeule fois dans cette Hiſtoire.

Du reſte, ſi l'Auteur ne s'accorde pas toûjours avec les Mémoires des deux Couronnes, dans le récit qu'il fait des grands événemens; ce n'eſt aſſurément pas manque d'eſtime pour la Nation françoiſe, dont il reléve par-tout en termes magnifiques la valeur & l'expérience au fait de la guerre. „ Qui voudroit, dit-il, dé-
„ crire les actions d'une exceſſive bra-
„ voure & d'une extrême intrépidité,
„ que les Capitaines & les Soldats de
„ cette Nation ont fait ſur terre, &
„ encore plus ſur mer, il en pour-
„ roit remplir un Volume entier, qui
„ donneroit bien de l'admiration au
„ Lecteur „. En raſſemblant tout ce qu'il dit du Duc de Vendôme en particulier, on en pourroit compoſer le plus bel éloge qui ait été fait de ce grand Prince, rien ne lui échappe, ſon déſintéreſſement, ſon zéle pour la Patrie, ſa généroſité & ſes maniéres aimables, qui le rendirent les délices des François, & le firent aimer, s'il eſt permis de l'exprimer ainſi, preſ-

que jusqu'à l'adoration des Espagnols, & en parlant de la maniére édifiante, dont il se comporta dans sa derniére maladie, il nous apprend une particularité que nous n'avons pas cru devoir omettre, à sçavoir qu'il portoit toûjours sur lui une parcelle de la vraye Croix, que lui avoit donné son Ayeule, Françoise de Lorraine, & que regardant cette sacrée Relique comme une cuirasse impénétrable à tous les traits, rien ne l'avoit porté avec plus de confiance à s'exposer, comme il fit tant de fois, au plus fort de la mêlée. Nous laissons aux Lecteurs à faire sur cette circonstance de la Vie d'un Héros, qui n'a jamais été soupçonné d'être un esprit foible, les réflexions qu'elle leur fournit.

L'Auteur détaille avec beaucoup de netteté, & en Écrivain profond & judicieux, tous les mouvemens de la Cour & des Parlemens d'Angleterre, qui ont précedé, occasionné & suivi les disgraces du Duc de Marloboroug, & acheminé les affaires au Traité particulier de la Reine Anne avec la France. On verra avec le mê-

me plaisir tout ce qui regarde les Négociations d'*Utrecht* & de *Rastad*, & l'Héroïsme de Loüis XIV. dans les plus grands revers de fortune & dans la perte des Personnes, qui lui étoient les plus cheres ; il est peint des plus vives couleurs. Nous aurions voulu qu'il y eût ajoûté quelques réflexions générales, qui se présentent si naturellement sur la conduite de la Providence dans les principaux événemens de cette guerre, où l'on a vû les plus grands Princes de l'Europe humiliés tour à tour, se relever au moment qu'ils étoient au bord du précipice, trouver tout leur avantage dans une Paix inesperée, & qui n'a pu être qu'un coup de la sagesse & du bras de celui, à qui seul il appartient de disposer des Couronnes ; & le Trône d'Espagne demeurer à celui, que son droit, & les vœux des Espagnols y avoient placés, que leur zéle y a maintenu comme par miracle, & qui avoient si bien mérité ce zéle par ses vertus.

ARTICLE LXXII.

TABLE ASTRONOMIQUE des Equinoxes moyens de l'Hypothése primitive. Par le P. I. M. M. I.

DAns ma Dissertation des Hypothéses primitives, je n'ai rien dit de la racine astronomique des équinoxes moyens, ni de celle des néomenies moyennes. J'en reservois la détermination à la tête des deux Tables astronomiques que je méditois. Je me tenois assuré de faire aisément la découverte de ces importantes racines, dont la connoissance avoit été nécessaire au premier Homme, pour ne pas s'en écarter plus que ne l'exigeoit l'ordre primitif des embolismes & la commodité des époques de son Calendrier.

Ces deux racines astronomiques devoient manifestement tomber à la tête de quelqu'une des premiéres années du monde, à termes si remarquables, qu'Adam ne pût si méprendre : & que dans la suite des tems,

quand on en feroit la recherche, en remontant par le calcul astronomique des hypothéses primitives; depuis quelque équinoxe moyen & quelque néomenie moyenne, indiqués sans erreur grossiére; jusqu'aux premiéres années du monde; on reconnût sans peine & comme à vûë d'œuil, les termes astronomiques de l'équinoxe radical & de la néomenie radicale. C'est ainsi que j'ai découvert l'une & l'autre racine à la tête de la quatriéme année du monde. Nous n'avons ici besoin que de la racine astronomique des équinoxes moyens: nous placerons celle des néomenies moyennes à la tête de l'autre Table.

L'équinoxe radical tomboit au midi du Dimanche 24 d'Octobre Julien, & 20 Septembre Grégorien, 4005 avant JESUS-CHRÎT. C'est là le terme précis de la racine astronomique des équinoxes moyens, au méridien primitif de la Palestine. Il est évident que cette racine ne pouvoit être mieux placée en faveur du premier homme & de ses descendans; cet équinoxe étant singuliérement re-

marquable ; par ſon heure , qui étoit préciſément celle de midi : par ſon jour , qui étoit le premier de la Semaine : & par ſon année , qui étoit la quatriéme ſolaire du monde commençante ; & la premiére Biſſextile courante, ſelon la forme civile du Calendrier Julien , auquel Dieu prévoyoit que l'Egliſe chrétienne rapporteroit ſes équinoxes moyens & ſes moyennes néomenies équinoxiales.

J'ajoûte encore , pour dernier caractére de cette excellente racine, que le même équinoxe tomboit au midi, tant vrai , que moyen , du Dimanche ſuſdit , 24 d'Octobre Julien , 4005 avant l'Ere chrétienne : le ſoleil étant alors dans ſon perigée. Car il étoit plus commode & plus avantageux à l'homme, d'avoir dans un ſeul & même équinoxe la racine aſtronomique des moyens & des vrais mouvemens du ſoleil.

Pour établir la premiére époque des équinoxes moyens du Printems ; il n'y a qu'à retrancher de l'équinoxe radical d'Automne, la moitié de l'an-

née solaire; c'est-à-dire, 182 jours, 14 heur. 54 min. & 25 secondes; negligeant ici l'insensible surplus de 5 points d'une seconde divisée en 1083 particules. On remonte ainsi au Samedi 24 d'Avril de la même année julienne, à 21 heures, c'est-à-dire, à 9 heures du soir, 5 min. & 35 secondes: qui est le terme astronomique de l'équinoxe moyen du Printems, 4005 avant Jesus-Chrît.

Retranchant enfin, tant de l'équinoxe radical d'Automne, que de l'équinoxe du Printems de la même année, l'équation de 4004 années juliennes, qui est de 31 jours, 3 féries, c'est-à-dire, 3 jours de la Semaine, 1 heure, 10 min. & 43 secondes; reste le terme astronomique de l'un & de l'autre équinoxe moyen de la premiére année avant Jesus-Chrît, c'est-à-dire, de l'année bissextile de sa Conception, la premiére avant l'Ere de sa Naissance, dont les années juliennes ne se comptent que du premier Janvier suivant, jour de sa Circoncision & de son saint Nom de Jesus.

C'est donc au Mécredi 24 de Mars

des Sciences & des beaux Arts, 1607 Julien, à 7 heures du ſoir, 54 min. & 52 ſecondes, que tomboit cette année-là l'équinoxe moyen du Printems. Et c'eſt au Jeudi 23 Septembre de la même année, que tomboit l'équinoxe moyen d'Automne, à 10 heures du matin, 49 min. & 17 ſecondes.

Nous allons rapporter à ces deux époques, les plus ſignalées & les plus commodes qu'on puiſſe ſouhaiter, tout le calcul aſtronomique des équinoxes moyens ; tant en remontant avant JESUS-CHRÎT, qu'en deſcendant après ſa Naiſſance.

EPOQUES DES EQUINOXES moyens, en jours courans depuis minuit, au méridien primitif de la Palestine.

Année Jul. 1. avant J. C. Equinoxe du Printems.

Mois,	Jours,	Fer.	H.	M.	S.
Mars,	24	4	19	54	52

Equinoxe d'Automne.

Sept.	23	5	10	49	17

Année Jul. 4005 avant J. C. Equinoxe Radical.

Octob.	24	1	12	0	0

Pour réduire ces époques au méridien de Jerusalem, retranchés-en 3 min. & 12 secondes.

Pour les réduire au méridien de Rome, retranchés-en 1 heur. 55 min, & 44 secondes.

Pour les réduire au méridien de Paris, retranchés-en 2 heur. 37 min, & 44 secondes.

Septembre 1733.

Equations des Années juliennes, & des Féries ou des jours de la Semaine.

Années Biſſext.	Quantité des Equations. *Jours,*	*Fer.*	*H.*	*M.*	*S.*
4	0	2	0	44	40
8	0	4	1	29	20
12	0	6	2	14	0
16	0	1	2	58	40
20	0	3	3	43	20
24	0	5	4	28	0
28	0	0	5	12	40
32	0	2	5	57	20
36	0	4	6	42	0
40	0	6	7	26	40
44	0	1	8	11	20
48	0	3	8	56	0
52	0	5	9	40	40
56	0	0	10	25	19
60	0	2	11	9	59
64	0	4	11	54	39
68	0	6	12	39	19
72	0	1	13	23	59
76	0	3	14	8	39
80	0	5	14	53	19
84	0	0	15	37	59
88	0	2	6	22	39
92	0	4	7	7	19
96	0	6	17	51	59

Suite des Equations des Années juliennes, & des Féries de la Semaine.

Années Bissext.	Quanrité des Equations. *Jours*,	*Fér.*	*H.*	*M.*	*S.*
100	0	1	18	36	39
200	1	3	13	13	18
300	2	5	7	49	57
400	3	0	2	26	36
500	3	1	21	3	15
600	4	3	15	39	54
700	5	5	10	16	13
800	6	0	4	53	13
900	6	1	23	29	52
1000	7	3	18	6	31
2000	15	0	12	13	2
3000	23	4	6	19	32
4000	31	1	0	26	3

Ajoûtés aux Epoques les Equations précédentes, en remontant. Retranchés-les des Epoques, en descendant.

Années Ordin.	Ajoûtés en descendant. *Jours*,	*Fér.*	*H.*	*M.*	*S.*
1	0	1	5	48	50
2	0	2	11	37	30
3	0	3	17	26	0
3	0	3	6	33	30
2	0	4	12	22	20
1	0	5	18	11	10

Ajoûtés en remontant.

Toutes les équations précedentes ſont calculées ſur l'exacte durée moyenne de l'année ſolaire, de 365 jours, 5 heur. 48 min. 50 ſec. & 10 points d'une ſeconde diviſée en 1083 particules.

Dans la colonne des féries, le zero tient lieu de 7. ou d'une Semaine entiére. Mais à la fin du calcul d'un équinoxe, s'il reſte nullité ou zero de féries; c'eſt la ſeptiéme, ou le Samedi, qui s'indique en nombre par 7. à quoi tombe cet équinoxe. Le Dimanche eſt indiqué par 1. le Lundi par 2. & ainſi de ſuite, au reſultat de chaque calcul.

En faiſant l'addition des féries, les unes avec les autres, on rejette 7. autant de fois qu'il ſe rencontre: & l'on ne tient compte que du ſurplus au deſſous de 7. ſi ce n'eſt, comme je l'ai déja dit, à la fin du calcul. Et en faiſant la ſouſtraction, lorſque le nombre des féries eſt trop grand, pour être retranché de celui de l'époque; on ajoûte 7 à la férie de l'époque; & l'on fait enſuite la ſouſtraction, marquant le reſte ſans rien rete-

nir, & ne comptant pour rien ce qu'on a ajoûté en faveur de la souſtraction.

Le calcul des heures, des minutes, & des secondes, se fait à la maniére ordinaire. Il faut seulement se souvenir d'ajoûter, tant au nombre des féries, qu'à celui des jours d'équation, le nombre des jours entiers que les heures auront fourni.

Pour réduire les termes juliens des équinoxes, aux termes Gregoriens, consultés nos *équations Grégoriennes des années juliennes*; au mois d'Avril 1731. de ces Mémoires, Article XXXIV. page 659 & suivantes. Cette réduction n'apporte aucun changement, ni à l'heure du jour, ni à la férie des équinoxes.

EXEMPLES.

I. Soit proposé l'équinoxe moyen d'Automne de l'année, tant julienne que grégorienne, 1701 de JESUS-CHRIST, au méridien de l'Observatoire Royal de Paris.

On met à la tête du calcul, l'équi-

noxe d'Automne de l'année julienne 1 avant JESUS-CHRÎT. On marque ensuite au dessous ce qu'il faut retrancher de cette époque, tant à raison du méridien de Paris, qu'à raison des équations de 1000 & de 700 années juliennes descendantes. & l'on réünit ces trois quantités en une seule somme, qu'on soustrait de l'époque. Le reste est le terme julien de l'équinoxe d'Automne 1700 avant JESUS-CHRÎT, au méridien de Paris. A quoi ajoûtant l'équation d'une année ordinaire en descendant, on aboutit à l'équinoxe moyen de l'année julienne 1701. On réduit enfin le terme Julien de cet équinoxe, au terme grégorien de la même année, qui tombe onze jours plus tard. Voici la forme de ce calcul,

Equinoxe d'Automne 1. avant J.C.

Mois Jul.	*Jours*	*Fér.*	*H.*	*M.*	*S.*
Septemb.	23	5	10	49	17
à Paris.	0	0	2	37	44
Ann. 1000	7	3	18	6	31
Ann. 700	5	5	10	16	34
Somme à soustr.	13	2	7	0	49
Reste à Paris	10	3	3	48	28
Année 1.	0	1	5	48	50
Sept. Jul. 1701.	10	4	9	37	18

L'équinoxe moyen d'Automne de l'an 1701. tomboit donc au Mécredi 10 Septembre jul. & 21 Sept. greg. à 9 heures du matin, 37 min. & 18 secondes, au méridien de Paris.

Or est-il, que suivant la Table XI de M. de la Hire, des moyens mouvemens du soleil, cet astre étoit seulement de cinq secondes de degré au de-là de VI signes, ou de la section Automnale, au précedent terme grégorien de l'équinoxe d'Automne 1701.

La racine des moyens mouvemens

ſolaires de cet illuſtre Aſtronome, n'eſt donc trop grande que de 5 ſecondes. Il l'a fixée au midi moyen du premier jour de Janvier 1701. au méridien de Paris. Il donne alors au ſoleil 9 ſignes, 10 degr. 52 min. & 27 ſecondes de mouvement moyen. Il n'en faut retrancher, ſelon nôtre Table, que 5 ſecondes de mouvement, qui répondent à 2 minutes de tems. C'eſt faire auprès des connoiſſeurs, l'éloge de l'exactitude de M. de la Hire, dans ſes Obſervations, que de trouver un ſi leger excès dans ſa racine des moyens mouvemens du ſoleil.

II. Soit propoſé en ſecond lieu, l'équinoxe moyen du Printems 4007 avant J. C. au méridien primitif de la Paleſtine, qui eſt celui de nôtre Table.

De l'époque du Printems 1. avant J. C. il n'y a en remontant juſqu'en 4007. que 4006 ans d'intervalle. Ajoûtant donc à l'époque les équations de 4000 & de 4. ans, avec celle de deux années ordinaires remontantes ; la ſomme aboutira au terme julien de l'équinoxe en queſtion, à

compter les jours depuis l'entrée de Mars : de ſorte qu'en retranchant de la ſomme les 31 jours de Mars, reſtera le jour d'Avril, auquel tomboit cet équinoxe. En voici le calcul.

Equinoxe du Printems 1. avant J. C.

Mois Jul.	*Jours,*	*Fer.*	*H.*	*M.*	*S.*
Mars.	24	4	19	54	52
Ann. 4000	31	1	0	26	3
Ann. 4	0	2	0	44	40
Ann. 2	0	4	12	22	20
Somme	56	5	9	27	55
Oſtés-en	31	0	0	0	0
Avril Jul.	25	5	9	27	55

L'équinoxe moyen du Printems 4007 avant J. C. tomboit donc au Jeudi 25 d'Avril julien, à 9 heures du matin, 27 min. & 55 ſecondes, au méridien primitif de la Paleſtine. L'équation grégorienne étant alors de 34 jours, à retrancher des années juliennes ; ajoûtés au 25 d'Avril julien, les 31 jours de Mars, ce qui fera 56 jours : ôtés-en les 34 jours d'équation

grégorienne : reste le Jeudi 22 de Mars, à l'heure & aux minutes susdites, pour terme grégorien du même équinoxe.

III. Soit enfin proposé l'équinoxe d'Automne de la même année 4007 avant J.C. au méridien de la Table.

Prenés pour époque l'équinoxe radical d'Automne 4005 avant J. C. Ajoûtés-y l'équation de deux années ordinaires en remontant : & vous aurés pour terme julien de l'équinoxe d'Automne 4007 avant J. C. le 25 d'Octobre, férie 6. nullité d'heures, 22 min. & 20 secondes du matin ou après minuit. La racine des équinoxes du Calendrier primitif, précedoit de 7 heur. 22 min. & 20 secondes, cet équinoxe astronomique : car elle tomboit au jour précedent, à 5 heures du soir, Jeudi 24 d'Octobre julien de la même année : comme nous l'avons montré dans nôtre Dissertation des hypothéses primitives.

ARTICLE LXXIII.

HISTOIRE DES PREMIERS Babyloniens avant le Déluge. Seconde Dissertation du Systême Chronologique de M. Michel de Toul. A Toul & à Paris, 1733.

SElon M.Michel, à l'entrée de cette Dissertation, page 51. de son Systéme chronologique, „ la conformité de l'Histoire des Babyloniens avec celle des Juifs, ne donne „ aucun lieu de douter qu'elle n'ait „ servi de modéle à l'Histoire des „ Juifs, sur l'origine du monde, sur „ les dix générations jusqu'au Déluge, sur le Déluge même, & sur les „ dix générations jusqu'à Abraham„. En un mot, *l'Histoire des Juifs a été puisée dans celle des Babyloniens*, dit expressément M. Michel page 61.

Pour toute preuve d'un si étrange & si dangereux paradoxe, „ il essayera, dit-il, page 63. de faire voir, „ que l'Histoire des Babyloniens est „ du nombre de celles ausquelles on

„ peut donner créance, après en avoir
„ expliqué & rectifié ce qui présente
„ une idée fabuleuse : quelque diffi-
„ culté qu'il y ait à réduire en systé-
„ me les antiquités Babyloniennes,
„ qui ont jusqu'ici paru aussi fabuleu-
„ ses que les Dynasties Egyptien-
„ nes „.

Il reconnoît ensuite que les Antiquités caldaïques ne sont que des fragmens de quatre anciens Auteurs, sçavoir, Berose, Abydene, Apollodore, & Alexandre Polyhister. Que ces fragmens avoient été recüeillis par Jule Africain ; & qu'ils nous ont été conservés par le Moine George Syncelle de Constantinople, Ecrivain du huitiéme siécle de J. C. Que de ces quatre Auteurs, les deux plus anciens, Berose & Abydene, étoient contemporains d'Alexandre le Grand. Que Berose étoit Babylonien & Prêtre de Bel : qu'il vivoit encore sous Antiochus Soter, à qui il dédia son Histoire des Caldéens en trois livres : & que rien n'empêche qu'Abydene n'ait lû cette Histoire. Que la Chronique d'Apollodore finissoit à l'an 145. avant

l'Ere Vulgaire ; & qu'Alexandre Polyhister vivoit à Rome & y florissoit vers l'an 85. avant la même Ere. Voila de quel âge sont les Auteurs, dont les fragmens conservés par le Syncelle servent à M. Michel à dresser l'Histoire profane & fabuleuse des Babyloniens, en commençant par la Théologie de ces Peuples sur l'origine du monde.

Il paroît à M. Michel, page 67. par un précieux fragment de Polyhister dans le Syncelle, que les Babyloniens convenoient en général avec le récit de Moyse sur l'origine des choses : quoique le détail de cette Histoire en paroisse tout-à-fait fabuleux, parceque nous n'avons plus l'explication du sens allégorique ou figuré ; qu'il dit, que Berose en avoit donné, & que le Syncelle ne nous a pas conservé. Voici le contenu de ce précieux fragment, tel que M. Michel le rapporte, page 68. 69. & 70.

„ Il y a eû un tems où toutes cho-
„ ses n'étoient que ténébres & eau, &
„ dans lesquelles il y avoit des animaux
„ monstrueux, qui vivoient sous dif-

„ férentes eſpéces de nature, & ſous
„ des formes étonnantes. On voyoit
„ des hommes avec deux aîles; on en
„ voyoit d'autres qui en avoient qua-
„ tre, avec deux têtes dans un même
„ corps, l'une d'homme & l'autre de
„ femme, avec deux natures. On en vo-
„ yoit qui avoient les jambes & les cor-
„ nes de chévre; d'autres qui avoient
„ le devant de cheval, & d'autres qui
„ avoient le derriére d'un cheval &
„ le devant d'un homme comme les
„ Hippocentaures. On voyoit des tau-
„ reaux naître avec des têtes d'hom-
„ me, & des chiens à quatre queuës,
„ ayant les parties de derriére comme
„ celles d'un poiſſon. Des chevaux
„ naiſſoient avec des têtes de chiens,
„ des hommes & d'autres animaux
„ naiſſoient avec la tête & le corps de
„ cheval, & la queuë d'un poiſſon.
„ Pluſieurs autres choſes paroiſſoient
„ avec différentes formes horribles.
„ Il faut y ajoûter les poiſſons, les
„ reptiles, les ſerpens, & pluſieurs
„ autres animaux qui ſe faiſoient re-
„ marquer pas la varieté des change-
„ mens d'eſpéce de l'un en l'autre, &

„ dont les figures sont penduës dans
„ le Temple de Bel „.

„ Une femme nommée Omoroca
„ commandoit à toutes ces choses :
„ son nom en langue Çaldaïque est
„ Thalath, qui par les Grecs est in-
„ terprété la mer. Bel divisa la femme
„ en deux, & d'une partie en com-
„ posa la Terre, & de l'autre le Ciel,
„ & aussi-tôt il donna la mort à tous
„ les animaux. Berose dit que cela
„ doit être pris allégoriquement &
„ dans un sens physique : car l'eau
„ étant le principe de l'Univers, &
„ les animaux en ayant été formés, ce
„ Dieu coupa la tête de la femme ;
„ alors les autres Dieux mêlerent avec
„ la terre le corps qui y étoit tombé,
„ & de cette sorte les hommes furent
„ formés : c'est pour cette raison qu'ils
„ ont été doüés d'entendement &
„ d'un esprit divin. De plus Bel, qu'ils
„ interprétent par Jupiter, ayant par-
„ tagé les ténébres, divisa la Terre du
„ Ciel, & arrangea l'Univers, après
„ avoir fait mourir les animaux qui
„ ne pouvoient soûtenir l'éclat de la

 lumié

„ lumiére. Enſuite Bel ayant apperçû
„ une terre déſerte & fertile, ordon-
„ na à un des Dieux de lui couper (à
„ lui Bel) la tête, & de mêler avec
„ la terre le ſang qui couleroit de la
„ plaie, & de former les hommes &
„ les animaux qui pourroient ſuppor-
„ ter l'air : enfin Bel acheva (la tête
„ coupée) de former les Aſtres, le
„ Soleil, la Lune & les cinq Plané-
„ tes. C'eſt ce que rapporte Alexan-
„ dre Polyhiſtor du premier Livre de
„ Beroſe „.

L'extravagance de cette Fable n'empêche pas M. Michel d'en conclure, page 71. que *les Caldéens avoient la même opinion que Moyſe ſur l'Univers avant que Dieu l'eût arrangé.* C'eſt n'attribüer à Dieu que l'arrangement de l'Univers. Ce n'eſt pas comme Moyſe, reconnoître un Dieu qui a créé le Ciel & la Terre, & qui a fait toutes choſes de rien. C'eſt auſſi traiter d'opinion la Doctrine ſacrée de Moyſe.

Les Caldéens diſoient qu'il y avoit eû un tems où tout n'étoit que ténébres & eau ? Moyſe dit que les ténébres étoient

sur la surface de l'abîme. Ne voila pas Moyse de l'opinion des Caldéens ? lui qui nous apprend que la terre étoit au fond ou au centre des eaux, au dessus desquelles un vent impétueux étoit porté. Est-ce enseigner, qu'il y a eû un tems ou tout n'étoit que ténébres & eau ? Et ce tems de ténébres n'a été selon Moyse que de douze heures, ou d'une seule nuit.

C'étoit pour exprimer l'horreur de ces ténébres, que les Caldéens imaginérent la Fable de ces monstres, dont les espéces étoient confonduës les unes avec les autres. Les premiéres ténébres du monde n'eurent rien d'horrible : c'étoit un simple défaut de lumiére. Et à qui ces ténébres eussent-elles alors fait horreur ; n'y ayant encore rien d'animé dans le monde. La Fable de Berose ne peut avoir de rapport qu'aux ténébres d'Egypte qui ne laissoient entrevoir aux Infidéles que des spectres affreux : Chap. XVII. du Livre de la Sagesse.

C'est des Caldéens que les Grecs, & d'aprés eux les Latins, ont emprunté ce qu'ils ont dit de cette confusion qui pré-

céda l'arrangement du monde. Confusion impie & fabuleuse ; & dont on ne trouve pas le moindre vestige dans Moyse. C'est le cahos d'Hesiode dans sa Theogonie, & d'Ovide dans ses Métamorphoses, qu'adopte M. Michel ; & qu'il confirme par Diodore, en ces termes :

„ Diodore dit qu'au commence-
„ ment des choses, quand l'Univers
„ étoit dans la confusion, alors le
„ Ciel & la Terre étoient mêlés l'un
„ avec l'autre, & n'avoient qu'une
„ même forme ; mais après qu'ils eu-
„ rent fait corps à part, le monde prit
„ l'ordre que nous lui voyons „.

M. Michel, bien loin de désavoüer Diodore, ajoûte page 72. *Il paroît selon les Caldéens que le cahos a été de tout tems ; & c'est ainsi qu'il faut entendre ce que Diodore rapporte de leur opinion ; sçavoir que la Nature du monde est éternelle, qu'une Providence divine en a disposé l'ordre & l'ornement : que tout ce qui se fait à present sous le Ciel, n'arrive ni par hazard, ni par une volonté particuliére ; mais par un jugement déterminé & arrêté des Dieux :*

c'eſt-à-dire, par le Deſtin. C'eſt ainſi que M. Michel nous repréſente la conformité des opinions Caldéennes avec celles de Moyſe. Car tout n'eſt qu'opinion de part & d'autre, ſi nous l'en croyons.

Les Androgynes de Beroſe ne paroiſſent pas à M. Michel hors de toute vrai-ſemblance, ni même incompatibles avec le récit de Moyſe. Il tâche d'abord de les rendre vrai-ſemblables, en rapportant fort au long, page 72. ce qu'en a dit Platon dans ſon banquet. Après quoi, page 73. il en inſinuë la réalité dans Adam, que *pluſieurs Rabins ont cru*, dit-il, *avoïr été créé Androgyne* : de ſorte *que Dieu ne fit que le diviſer pour former Eve. Sans doute*, ajoûte-t'il, *qu'ils ſe ſont fondés ſur ce paſſage de la Geneſe, Dieu créa l'homme, il les créa mâle & femelle.*

„ Beroſe dit, continuë M. Michel, „ que la femme Omoroca a un nom „ analogique avec le mot Grec qui „ ſignifie Mer ; & comme la narra- „ tion de cet Auteur eſt toute allégo- „ rique, ne pourroit-on pas expli-

„ quer que la femme Omoroca eſt la „ Mer qui dominoit ſur toutes cho- „ ſes, ce qui revient à l'opinion de „ Moyſe. Bel diviſa Omoroca ou la „ Mer en deux : les parties les plus „ groſſiéres formérent le globe terra- „ quée ; les plus ſubtiles formérent le „ Ciel „. Rien de plus oppoſé au témoignage de Moyſe : mais le récit qu'il fait de la création du monde, n'eſt, ſelon M. Michel, qu'une opi- nion qu'il faut réduire au prétendu ſens allégorique de la narration de Beroſe.

„ Ce que Beroſe ajoûte, que Bel „ coupa la tête de la femme, & que „ les autres Dieux ayant mêlé avec la „ terre le corps qui y étoit tombé, for- „ mérent les hommes, eſt une ſuite „ de ce qu'il avoit dit, que l'eau „ étant le principe de toutes choſes, „ Bel ayant ſeparé le Ciel que l'on „ doit interpréter par la tête de la „ Mer, comme la partie la plus ſub- „ tile, il ne ſe trouva que la maſſe „ des eaux & de la terre dont les „ Dieux ſe ſervirent pour former „ l'homme ; de-là ſon entendement

„ & son esprit divin pour avoir été „ formés par les Dieux mêmes. Dieu „ dit dans Moyse, faisons l'homme à „ nôtre image & ressemblance „. Ne voila pas encore Moyse d'accord avec Berose, au jugement de M. Michel? comme si par cette expression Moyse donnoit à entendre, que Dieu s'est servi du ministére des Anges ou des Dieux inférieurs pour former l'homme. M. Michel ne tarde pas à s'en expliquer.

Le Bel, dit-il, page 74. *dont Berose faisoit mention, étoit ce Dieu par excellence de Jehova, Créateur de l'Univers, & peut-être que les autres Dieux inférieurs étoient des Anges.* Belle Théologie! non pas de Berose; mais de M. Michel, qui fait du Bel des Babyloniens le Jehova de Moyse; & des Anges les Dieux inférieurs de Berose, qui ont formé l'homme.

„ Ce que les Babyloniens disoient „ de Bel, qui après avoir divisé les „ ténébres & partagé la Terre du „ Ciel, arrangea l'Univers, revient „ à ce que dit Moyse, que Dieu fit la „ lumiére. Ce fut alors que toutes les

„ formes horribles ne pouvant en soû-
„ tenir l'éclat, disparurent „. Si l'on en croit M. Michel, Dieu ne fit la lumiére qu'après avoir arrangé l'Univers : & les formes horribles de l'invention de Berose n'ont rien de fabuleux.

„ Les Annales des Babyloniens „ (les Fables de Berose rapportées ci-dessus) „ semblent admettre deux
„ formations de l'homme : la pre-
„ miére, lorsque Bel coupa la tête de
„ la femme, & du corps paitri avec
„ la terre furent formés les hommes.
„ La seconde, lorsque Bel ordonna à
„ un des Dieux de lui couper la tête,
„ & de mêler avec la terre le sang qui
„ en couleroit pour former les hom-
„ mes & les animaux. Moyse parle
„ dans le premier Chapitre de la Ge-
„ nése de la création de l'homme, &
„ il fait une repétition de la même
„ création au Chapitre second „.

O le beau trait de ressemblance entre la sacrée narration de Moyse & les contes ridicules de Berose ! mais ce que dit Moyse de la création de la femme au second Chapitre de la Ge-

nése, n'est-ce qu'une repétition de la création de l'homme au Chapitre premier ? Moyse, Chap. I. dit seulement que Dieu créa l'homme à son image & à sa ressemblance, tant le mâle que la femelle : & il nous apprend au Chap. II. qu'Adam avoit été créé quelque tems avant sa femme, & de quelle maniére Eve fut créée. Y a-t'il en cela le moindre vestige ou la moindre ombre de *repétition de la même création* ? à moins de supposer avec les Rabbins dont M. Michel s'est ci-dessus autorisé, qu'Adam avoit d'abord été créé Androgyne, homme & femme adossés & colés ou joints l'un à l'autre. Réverie incompatible avec le récit de Moyse au Chapitre second de la Genése.

Page 75. „ Ce qui est dit de Bel „ qui se fit couper la tête par un des „ Dieux qui forma l'homme du sang „ qui en coula, & qu'il avoit mêlé „ avec de la terre, paroît bien allégo- „ rique „. Tout autre que M. Michel diroit, qu'il n'est rien de plus grossiérement fabuleux, ni de moins susceptible d'un sens allégorique. Il ne

laisse pas d'en hazarder l'explication que voici.

„ L'explication , dit-il , du sens „ allégorique pourroit être , que Bel „ ordonna à un des Dieux d'animer „ d'une portion de son esprit divin la „ masse de terre qui devoit former „ l'homme „. De l'aveu , ci-dessus, de M. Michel; la fable de Berose porte , que les hommes & les animaux furent formés par le sang qui coula de la tête de Bel , mêlé avec la terre. Son allégorie l'oblige à le dissimuler ici , à en retrancher les animaux , à qui il n'ose communiquer *une portion* du sang de la tête , ou *de l'esprit divin de Bel.*

Ensuite de cette formation , Dieu mit fin à la perfection de l'Univers, Le vrai Dieu de Moyse mit fin à la perfection de l'Univers , par la formation & la création de l'homme & de la femme. Mais le Bel de Berose , après s'être fait couper la tête , pour en employer le sang à la formation des hommes & des animaux , *acheva de former les Astres , le Soleil, la Lune , & les cinq Planétes.* M. Michel l'a dit à la page 70.

& il veut ici donner à entendre que le Bel de Berose, qu'il qualifie de *Dieu*, mit fin à la perfection de l'Univers, de la même maniére que Moyse le raconte.

Il n'est certainement aucun Lecteur judicieux, qui se fût attendu à de pareilles allégories, pour toute preuve de ce que M. Michel a d'abord avancé, que *la conformité de l'Histoire des Babyloniens avec celle des Juifs, ne donne aucun lieu de douter qu'elle n'ait servi de modéle à celle des Juifs, sur l'origine du monde*, & que *l'Histoire des Juifs n'ait été puisée dans celle des Babyloniens*, à en juger sur les fragmens de Berose.

Il en est à peu près de même des dix générations ou des dix Patriarches d'avant le Déluge. Selon Berose ce sont dix Rois, dont les noms n'ont aucun rapport à ceux des dix Patriarches; & dont les régnes jusqu'au Déluge comprennent quatre cens trente-deux mille ans. Pour se débarrasser de ce prodigieux & fabuleux nombre d'années, M. Michel le réduit à pareil nombre de simples jours. De cette

ſorte les régnes de ces dix prétendus Rois de Babylone ne font qu'un intervale de 183 années juliennes, à 90 jours près : M. Michel, qui en met 123 au de-là, s'étant trompé de 213 jours dans ſon calcul, page 78. Enſuite de quoi, pour accorder cette Hiſtoire avec celle de Moyſe, qui compte 1656 ans depuis la création juſqu'au Déluge, il n'y a, dit-il, page 79. qu'à mettre un intervale de 473. ans depuis la création juſqu'à Alorus le premier des dix Rois ; & en y ajoûtant les 1183 ans depuis Alorus juſqu'au Déluge, on aura 1656 ans. D'où M. Michel ſe croit en droit de conclure, que ces dix Rois de Babylone pourroient bien être les mêmes que les dix Patriarches depuis Adam juſqu'à Noé.

Il ne paroît pas que M. Michel entreprenne, du moins directement, d'accorder Beroſe avec Moyſe dans la deſcription du Déluge : tant celle de Beroſe eſt remplie de fables & de fauſſetés manifeſtes. On peut voir pag. 82. 83. & 84. ce qu'en rapporte M. Michel. Il n'en réfute toutefois que ce

qui est dit de Sisuthrus, qui selon lui est Noé, qu'il disparut au sortir de l'Arche.

Ce n'est enfin, que sur le témoignage de Joseph, & d'Eusebe d'après Joseph, que M. Michel attribuë à Berose *de s'être souvenu*, c'est-à-dire, d'avoir parlé d'*Abraham sans le nommer, comme d'un homme juste & versé dans l'Astronomie, & qui vivoit dix générations après le Déluge.* Est-ce là une preuve suffisante de la conformité de l'Histoire des Babyloniens avec celle des Juifs sur les dix générations d'après le Déluge jusqu'à Abraham ? que Berose douze cens ans après Moyse, & plus de deux cens ans après la captivité des Juifs en Babylone, ait eû connoissance du nombre des générations d'avant & d'après le Déluge jusqu'à Abraham; s'ensuit-il que son Histoire des Babyloniens ne fût pas d'ailleurs un tissu fabuleux de faussetés & de mensonges, ou de fictions toutes payennes ? s'ensuit-il que l'Histoire des Babyloniens ait servi de modelle à celle des Juifs; ou que l'Histoire des Juifs ait été puisée dans celle

des Babyloniens? Rien de plus rebutant qu'un si étrange paradoxe, ni de plus injurieux à l'Histoire sacrée de Moyse.

ARTICLE LXXIV.

EXAMEN DES RAISONS dont s'est servi l'Auteur de l'action de Dieu sur les créatures, pour prouver la prémotion physique, & des difficultés les plus fortes qu'on peut opposer à son Systême.

Suite de l'Article XLVII. du mois d'Août.

SECONDE PARTIE,

Où l'on examine les difficultés les plus fortes, qu'on peut opposer au Systême de la prémotion physique.

IL y a six principes fondamentaux, que la foi & la raison nous enseignent également; & ausquels il faut ramener tous les sentimens, que l'on peut embrasser sur l'action de Dieu sur les créatures, afin d'en découvrir la vérité ou la fausseté. Les trois premiers regardent Dieu: les trois autres regardent la créature.

Les trois principes qui regardent

Dieu, ſont premiérement ſa Toute-puiſſance, qui renferme l'idée d'une providence, par laquelle Dieu gouverne ſes Ouvrages avec un pouvoir abſolu & ſans bornes. Secondement, ſa ſcience, qui ne pouvant être qu'infinie, s'étend de toute éternité aux actions des hommes; ſoit libres, ſoit néceſſaires. Troiſiémement, ſa ſainteté, & ſa juſtice, qui ne laiſſent aucun lieu de penſer, que Dieu puiſſe avoir quelque part aux actions criminelles des hommes, & qu'il puiſſe jamais punir celles, qu'ils n'auroient commiſes, que par une fatalité inévitable.

Les trois principes, qui regardent la créature, & qui ne ſont qu'une ſuite des trois premiers, ſont premiérement, ſa dépendance de Dieu, ſa ſubordination eſſentielle à cette cauſe premiére dans la production de ſes moindres actions. Secondement, ſa liberté, le pouvoir d'agir ou de n'agir pas, pouvoir, que l'on ne peut lui refuſer, ſans démentir le ſentiment intérieur, que nous en avons, & ſans bleſſer la ſainteté & la juſtice

de Dieu. Troisiémement, (& l'on ne peut convenir de ce principe, qu'en convenant du second) la part qu'elle a à ses actions soit bonnes, soit mauvaises. On ne peut douter, que Dieu n'ait la principale part aux premiéres ; qu'elles ne viennent toutes entiéres de lui. Mais il est sûr, que la créature est l'unique cause des autres, & que c'est à elle seule, que l'on doit les imputer.

De ces six principes, il y en a quelques-uns, qui paroissent favoriser le systême de la prémotion physique, & d'autres aussi, qui lui paroissent contraires. Pour ce qui regarde la prescience, il y en a, qui prétendent, qu'on peut l'expliquer, sans admettre la prémotion physique. C'est ce que nous n'examinerons point : mais quand cela ne seroit pas, nous avons fait voir dans la premiére Partie, que les Défenseurs de ce systême n'en peuvent tirer aucun avantage. A l'égard de la Toute-puissance de Dieu, de sa providence, & de la dépendance de la créature, nôtre Auteur fait grand fonds sur ces principes, pour

prouver la prémotion physique. Mon dessein, comme je l'ai dit plushaut, n'est pas d'examiner, si les conséquences, qu'il en tire en faveur de la prémotion physique, ne pourroient pas être contestées. Mais, pour exécuter le but, que je me suis proposé dans cette seconde Partie, il ne sera pas inutile de faire sur ce sujet une réflexion, qui servira peut-être à prouver, que, quoique le systême des secours prédeterminans semble mettre la créature libre dans une plus grande dépendance de Dieu, il la reléve effectivement beaucoup plus, & que bien approfondi, il est plus capable de nourrir l'orgüeil & la présomption des hommes, que le sentiment opposé. Le paradoxe paroîtra un peu fort: mais on espére, que si l'on veut bien se donner la peine de suivre le raisonnement, que nous allons faire, on en conviendra aisément, & pour en faciliter l'intelligence, nous allons marquer en peu de mots les caractéres essentiels des deux systêmes. Les Partisans de la prémotion physique prétendent, que Dieu, en nous don-

nant ſon ſecours, nous détermine infailliblement à l'action, pour laquelle il nous la donne de telle ſorte, qu'il eſt abſurde de ſuppoſer, que nous réſiſtions à ce ſecours, & que nous ne produiſions pas l'action, à laquelle il nous prédétermine cependant, quoiqu'il ſoit abſurde de ſuppoſer, que nous réſiſtions à la prémotion phyſique, ils ne laiſſent pas de dire, que nous avons un pouvoir réel* de le faire. Nous verrons dans la ſuite, ſi cette diſtinction eſt fondée.

Les Congrüiſtes ſoûtiennent au contraire, qu'il eſt bien vrai, que Dieu peut tellement proportionner ſes ſecours à la nature de nôtre volonté, qu'il la détermine infailliblement, à produire telle ou telle action: mais ils ſoûtiennent en même tems, que non ſeulement elle a un pouvoir réel & phyſique, de réſiſter à ces ſecours, mais qu'encore il n'eſt pas abſurde de ſuppoſer, qu'elle y réſiſte effectivement; parceque, diſent-ils, ces ſecours ne ſont pas efficaces de leur nature, comme le ſont

les ſecours prédéterminans, mais, qu'-ils ne tirent leur eſficacité, que du conſentement de la volonté prévû par Dieu de toute éternité.

Sur cet expoſé, j'entens déja les Partiſans de la prémotion phyſique s'écrier, que tels ſecours ſont indignes de Dieu; qu'ils dégradent ſa Majeſté, détruiſent ſa Toute-puiſſance, & défigurent l'idée d'une providence, qui parvient à ſes fins avec un pouvoir abſolu, & diſpoſe de tout avec ſageſſe & avec douceur, ſelon les paroles de l'Écriture Sainte. Dieu ne ſera donc plus, diſent-ils, qu'un Politique habile, qui épie les momens, où il trouvera la créature docile aux impreſſions de la grace, ſemblable à un courtiſan, qui connoiſſant le génie & l'humeur de ſon Maître, ſçait ſaiſir les momens, où il pourra en obtenir, ce qu'il deſire. Mais quelle ſacrilége profanation, continüent-ils, quel blaſphéme! de mettre ainſi des limites à ſa Toute-puiſſance, & de rendre ſes ſecours dépendans de nôtre volonté.

Il ne ſeroit pas bien difficile, de

montrer le peu de ſolidité de ces reproches, en faiſant voir, qu'il faut, pour leur donner quelque fondement, ſuppoſer, que la ſcience de Dieu eſt bornée. Car tous les inconvéniens, qui naiſſent du ſentiment, que nous venons d'expoſer, ne peuvent venir, que de ce que ceux, qui le ſoûtiennent, ſont obligés d'avoüer, que, quelque forts, quelque puiſſans, que ſoient les ſecours, que Dieu nous donne pour faire une certaine action, il n'eſt pas abſurde de ſuppoſer, que la volonté, qui reçoit ces ſecours, y réſiſte. Mais ces inconvéniens diſparoiſſent, dés qu'on a ſuppoſé, comme cela dôit être, que Dieu, dont l'intelligence eſt illimitée, a prévû, avant de donner ſon ſecours, que la créature s'y rendroit infailliblement. Ainſi on pourroit répondre à cette objection triviale par une diſtinction, fort uſitée dans l'école, contre les Adverſaires de la preſcience. Dieu, dit-on, ne peut pas déterminer infailliblement la volonté, à produire l'action, qu'il voudra, puiſqu'il n'y a pas d'abſurdité, à ſuppoſer, qu'el-

le résiste au secours, que Dieu lui donnera, pour produire cette action : je distingue ; il n'y a pas d'absurdité absolumenr, à le supposer, je l'accorde, il n'y a pas d'absurdité hypothétiquement, je le nie. C'est-à-dire, qu'absolument parlant, & antérieurement à l'hypothése, qué l'on fait de la prévision de Dieu, il n'y a pas d'absurdité, à supposer, que la volonté résiste au secours de Dieu, puisque, de l'aveu même des Thomistes, elle en a le pouvoir : mais que, dans l'hypothése, que l'on fait, que Dieu a prévû, que la volonté se détermineroit à produire une telle action, si on lui dounoit un tel secours, il y a absurdité, à supposer, qu'elle ne s'y détermine pas ; car ce seroit alors supposer, que la même chose seroit & ne seroit pas.

On pourroit ajoûter bien d'autres choses sur cette matiére, & renvoyer aux Auteurs de ces frivoles déclamations les réproches, qu'ils font aux Congrüistes, de penser & de parler de Dieu d'une maniére peu digne de sa grandeur; mais, encore un coup,

ce n'eſt pas ici nôtre deſſein : venons-en au raiſonnement, que nous avons promis, & par lequel nous prétendons prouver, que le ſyſtême des ſecours prédéterminans, tel que nous l'avons expoſé, loin de faire ſentir davantage à la créature ſa baſſeſſe & ſon néant, eſt plus capable, que l'opinion contraire, de lui inſpirer des ſentimens d'orgüeil & de préſomption.

Deux choſes peuvent contribüer à enorgüeillir, ſa propre force, & celle de ceux, à qui on peut réſiſter; & comme en général toute force, qui n'eſt pas infinie, n'eſt que rélative, on peut dire, que l'on ne peut bien connoître la grandeur de la premiére, qu'en la comparant avec la ſeconde. De même, deux choſes peuvent cauſer de l'humiliation, ſa propre foibleſſe, & la foibleſſe de ceux, auſquels on peut ſeulement réſiſter; & comme on ne connoît auſſi la premiére, que par la ſeconde, il s'enſuit, que ce qui doit le plus humilier, c'eſt la foibleſſe de ceux, auſquels on peut bien réſiſter, & auſ-

quels pourtant il arrive presque toûjours, que l'on ne réüssisse pas. Pour me servir d'un exemple, qui fasse mieux sentir ma pensée, n'est-il pas vrai? qu'une armée, qui pourra résister à des troupes nombreuses, aguerries, bien disciplinées, & qui ont déja remporté une infinité de victoires, aura plus sujet de se vanter de sa force, & de la valeur des soldats, qui la composent, qu'une autre armée, qui pourra seulement résister à des milices peu nombreuses, sans expérience, sans discipline & sans courage. Je crois que tout le monde en conviendra avec moi, & qui voudra en douter, je lui rappellerai les paroles d'un Gouverneur Espagnol, qui étoit plus glorieux, d'avoir résisté treize jours dans Dunkerque au Prince de Condé, que trois mois dans Maestricht au Prince d'Orange.

Appliquons maintenant ces principes à la question, que nous traittons. Les secours de Dieu, selon les Thomistes, sont prédéterminans, efficaces de leur nature, essentiellement liés avec l'effet, pour lequel ils sont

donnés. Il n'eſt pas étonnant, que la volonté ne réſiſte pas à de tels ſecours, mais ce qui me ſurprend, c'eſt qu'elle puiſſe y réſiſter. Quoi, tandis que Dieu tire des tréſors inépuiſables de ſa bonté, des ſecours d'une telle nature, la créature conſerve le pouvoir de rendre ces ſecours inutiles! quel contraſte! qu'il eſt capable d'inſpirer aux hommes des ſentimens d'orgüeil & de préſomption, dont ils ne ſont que trop ſuſceptibles! Que peuvent-ils ſouhaiter de plus, pour flatter leur vanité? que de pouvoir ſe dire à eux-mêmes, que ce Dieu, dont ils tiennent leur exiſtence, & devant qui ils ſont, comme s'ils n'étoient pas, a beau déployer ſa Toute-puiſſance, pour les déterminer à une telle action, & que la force de leur libre arbitre eſt telle, qu'ils peuvent ne pas la produire. Cette conſideration deviendra encore d'un plus grand poids, ſi l'on fait réflexion, que, dés que les Thomiſtes avoüent, que nous pouvons réſiſter à la prémotion phyſique, ils doivent reconnoître, qu'il n'y a pas d'abſurdité à ſuppoſer, que nous

y résistions en effet, ce que l'on espére prouver dans la suite.

Il s'en faut bien, que le sentiment des Congruïstes soit aussi flateur pour nôtre liberté. Les secours, qu'ils admettent, sont versatiles, & inefficaces de leur nature : il n'est donc pas surprenant, que nous puissions y résister, & qu'ainsi on puisse supposer sans absurdité, que nous y resistions. Mais ils soûtiennent en même-tems, que, lorsque Dieu veut agir sur la créature par une prémotion physique, comme, par exemple, sur l'entendement, sur la volonté même à l'égard de la pente invincible, qu'elle a pour sa félicité en général, qu'alors, dis-je, la créature ne conserve plus le pouvoir de résister à une opération si efficace, & qu'elle est déterminée nécessairement à l'effet, pour lequel elle lui est donnée.

C'est assés pousser cette réflexion, & il est aisé de voir par-là, que la Toute-puissance de Dieu, & la dépendance de la créature, principes, dont on ne peut s'écarter sans impiété, & qui paroissent favorables à la

 prémotion

prémotion physique, peuvent pourtant, considerés d'un certain côté, lui devenir contraires. Nous avons montré, que la préscience ne prouve pas davantage pour elle. Il nous reste maintenant à examiner, si les trois autres principes, qui sont, la sainteté de Dieu, la liberté de l'homme, & la part, qu'il a à ses actions soit bonnes, soit mauvaises, ne lui sont pas effectivement plus contraires, que les trois autres ne lui paroissent favorables.

Nous commencerons par la liberté de l'homme, parceque, si l'on a une fois prouvé, qu'elle est incompatible avec la prémotion physique, il sera aisé ensuite de démontrer, que cette même prémotion blesse la sainteté de Dieu, & ôte à l'homme la part, qu'il doit avoir à ses actions soit bonnes, soit mauvaises. Il est bon pourtant, avant d'entrer en preuve, d'avertir, que l'on ne prétend pas, que la prémotion physique est opposée à ces trois vérités, parcequ'on ne conçoit pas, comment elles peuvent subsister dans ce systême, mais parceque

l'on conçoit clairement la répugnance, qui est entre elles & lui. Cette remarque peut servir à faire voir, combien sont déplacées les réflexions, que fait l'Auteur de l'action de Dieu sur les créatures au commencement de sa septiéme Section : réflexions, dont nous sommes les premiers, à reconnoître la vérité, mais qui ne peuvent être appliquées ici, comme nous esperons le démontrer.

Qu'est ce que la liberté ? Les Philosophes ne conviennent pas de la véritable notion, que l'on doit en avoir. Il n'y a guére parmi eux de question si controversée, que celle, qui roule sur l'essence de nôtre liberté ; & cela vient sans doute, de ce que nous n'avons pas l'idée de nôtre ame. Cependant, malgré le partage des opinions sur la définition de nôtre liberté, tous conviennent, ou doivent convenir, que la liberté nécessaire, pour nous rendre dignes de récompense ou de punition, consiste dans le pouvoir d'agir ou de n'agir pas, ou autrement dans l'indifférenca ; & c'est de la liberté ainsi enten-

duë, que nous parlerons dans la suite, sans examiner, si cette indifférence, ce pouvoir d'agir ou de n'agir pas, est l'essence, ou bien une imperfection de la liberté. Nous pouvons donc avancer la définition suivante, définition au reste, qui n'est que de nom, & dont nous abandonnerons volontiers les termes, pourvû qu'on convienne avec nous, du sens, qui est incontestable.

Définition premiére.

La liberté n'est autre chose, que le pouvoir d'agir ou de n'agir pas suivant les lumiéres de la raison.

Définition seconde.

La prémotion physique est une action de Dieu, par laquelle il opére les actions des créatures, & fait, qu'elles se déterminent.

C'est la définition, qu'en donne l'Auteur, que nous avons réfuté dans la premiére Partie.

Lemme premier.

Avant que nous nous fussions déterminés à une certaine action, à aller, par exemple à la promenade, il n'y avoit pas d'absurdité à supposer, que nous ne nous y déterminassions pas.

De l'aveu des Thomistes, avant de nous y déterminer, nous avions le pouvoir de ne pas le faire. Il étoit donc possible, que nous ne le fissions pas. Or c'est un axiome universellement reçû en Philosophie, & dont l'Auteur de l'action de Dieu sur les créatures est tombé d'accord lui-même dans le troisiéme Chapitre de sa septiéme Section, qu'absolument parlant, il n'y a pas d'absurdité à supposer, que ce qui est possible, arrive: car, s'il est véritablement possible, qu'on fasse quelque chose, d'où viendroit l'absurdité, à supposer qu'on la fasse, & si cette absurdité est réelle, que devient le pouvoir. Disons plus, un pareil pouvoir, qui ne pourroit s'exercer, que dans une hypo-

théſe abſurde, reſſemble-t'il bien à ce pouvoir d'agir ou de n'agir pas, dont nous avons le ſentiment intérieur. Perſuadera-t'on jamais à une perſonne raiſonnable, qu'avant qu'il ſe déterminât, à aller à la promenade, à faire une viſite, &c. il étoit abſurde de ſuppoſer, qu'il ne s'y déterminât pas : & ſur quel fondement ſeroit appuyé un ſi étrange ſentiment? Car enfin ces biens, à la pourſuite deſquels nous nous déterminons ici bas, n'étant pas infinis, ne peuvent remplir les deſirs de nôtre ame, que les ſeuls biens infinis peuvent fixer : il ne peut par conſéquent y avoir d'abſurdité, à ſuppoſer, que nous ne recherchions pas la paſſion de ces biens, avant que nous ne le faſſions, puiſqu'il n'y a pas de proportion entre eux, & cet amour d'une félicité ſans bornes, que Dieu a gravé dans nôtre cœur. Concluons donc, que, dés qu'on convient, que nous avions le pouvoir d'agir ou de n'agir pas, avant de nous déterminer à quelque action, il faut convenir, qu'il n'y avoit pas

d'abſurdité, à ſuppoſer, que nous ne nous y déterminaſſions pas.

Lemme ſecond.

Dans le ſyſtême de la prémotion phyſique, avant que la volonté ſe déterminât à une action, on ne pouvoit ſuppoſer ſans abſurdité, qu'elle ne s'y déterminât pas.

Ce lemme-ci ne ſouffre pas plus de difficulté que l'autre; & il ne faut qu'approfondir la définition de la prémotion phyſique, & lire les preuves des Thomiſtes, ſur-tout celles de l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures, pour s'en convaincre. En effet le décret, que Dieu a porté, de nous déterminer à une action par une prémotion phyſique, étant immuable, antérieur au conſentement de la volonté, indépendant de ce même conſentement, il faudroit avoüer, que la prémotion phyſique ne ſeroit pas efficace d'elle-même, & eſſentiellement liée à l'effet, pour lequel elle eſt donnée, ſi l'on diſoit, qu'avant

que la volonté l'eût reçûë, on pouvoit ſuppoſer ſans abſurdité, qu'elle y réſiſtât. Mais cet aveu eſt contraire à la définition de la prémotion phyſique, & diamétralement oppoſé au Thomiſme. Il faut donc, ou renoncer à ce ſentiment, ou avoüer, que poſé les ſecours & les décrets prédéterminans, avant que la volonté ſe déterminât à faire une action, on ne pouvoit ſuppoſer ſans abſurdité, qu'elle ne s'y déterminât pas.

Théoréme.

Le ſyſtême de la prémotion phyſique détruit la liberté.

Démonſtration.

La liberté n'eſt autre choſe, que le pouvoir d'agir ou de n'agir pas ſuivant les lumiéres de la raiſon, par la définition premiére. Avant que nous nous déterminaſſions à quelque action, il n'y avoit pas d'abſurdité, par le premier lemme, à ſuppoſer, que nous nous ſerviſſions de ce pou-

voir, c'eſt-à-dire, que nous agiſſions ou que nous n'agiſſions pas. Cependant, par le ſecond lemme, cette abſurdité ſe trouve dans le ſyſtême de la prémotion phyſique. Donc ce ſyſtême détruit ce pouvoir d'agir ou de n'agir pas; donc il détruit la liberté. Ce qu'il falloit démontrer.

Cette démonſtration coupe court à la fameuſe diſtinction du ſens diviſé & du ſens composé, retranchement ordinaire des Thomiſtes, mais qu'il eſt aiſé de forcer par les principes, que nous venons d'établir.

Quand on leur objecte, que la volonté ne peut point ne pas agir, lorſqu'elle eſt y eſt déterminée par une prémotion phyſique; ils répondent, qu'elle ne le peut pas dans le ſens composé, mais qu'elle le peut dans le ſens diviſé. Mais on voit bien, par ce que nous venons de dire, qu'elle ne le peut pas même dans le ſens diviſé, c'eſt-à-dire, conſerver avec la détermination actuelle le pouvoir, de ne pas ſe déterminer. Puiſque, pour qu'elle retint ce pouvoir, il faudroit, qu'avant qu'elle ſe fût déterminée,

on eût pû ſuppoſer ſans abſurdité, qu'elle ne ſe déterminât pas. Suppoſition, qui ne peut ſe faire dans le ſyſtême de la prémotion phyſique.

Cette vérité nous paroît inconteſtable. Cependant les Défenſeurs de la prémotion phyſique n'en conviennent pas, & ils prétendent, qu'il ſe peut fort bien faire, qu'on ait réellement le pouvoir de faire quelque choſe, quoi qu'il ſoit abſurde de ſuppoſer, qu'on la faſſe jamais. Par exemple, diſent-ils, un homme ſenſé & raiſonnable, n'a-t'il pas le pouvoir de s'arracher les yeux, de ſe jetter dans le feu, &c.? Qui l'en empêche? cependant, pourſuivent-ils, il y auroit de l'abſurdité, à ſuppoſer, que cet homme s'arrache les yeux, &c. pourvû qu'il conſerve l'uſage de la raiſon, & qu'il reſte dans ſon bon ſens. Il eſt donc faux de dire, concluent-ils, que l'on n'ait pas le pouvoir de faire quelque choſe, lorſqu'il eſt abſurde de ſuppoſer, qu'on la faſſe jamais.

Cette reponſe a été réfutée par le Pére Malebranche d'une maniére ſi

solide & si lumineuse, que je m'étonne, que l'Auteur de l'action de Dieu sur les créatures l'ait adoptée, sans dire au moins quelque chose de cette réfutation, & sans tâcher, de réfuter lui-même les raisons, sur lesquelles elle est fondée. Mais soit que ce subtil Métaphysicien n'ait pas jugé les remarques du Pére Malebranche dignes de réponse, soit qu'il n'ait pas cru pouvoir leur en donner une raisonnable, son silence ne nous empêchera pas de proposer, d'après le fameux Auteur de la recherche de la vérité, nos réflexions sur cette réponse des Thomistes.

Nous remarquerons en premier lieu, que, quand bien même on accorderoit aux Thomistes, que l'on a le pouvoir de faire quelque chose, quoiqu'il soit absurde de supposer, qu'on la fasse jamais, la difficulté ne laisseroit pas de subsister dans son entier, & qu'il n'en seroit pas moins vrai, que la prémotion physique détruit la liberté. En effet il ne s'agit pas d'examiner en général, si un pouvoir, qui ne pourroit s'exercer que

dans une hypothéſe abſurde, ſeroit un véritable pouvoir; mais il s'agit de ſçavoir, ſi ce pouvoir, ſoit réel, ſoit chimérique, reſſemble au pouvoir d'agir ou de n'agir pas, dont nous avons le ſentiment intérieur; & c'eſt ce qu'il eſt impoſſible de ſe perſuader, à moins de s'aveugler entiérement, & de démentir le témoignage de ſa conſcience. Quel eſt l'homme raiſonnable en effet, comme nous l'avons déja dit, qui pourra ſe figurer, qu'avant qu'il ſe déterminât, à aller à la promenade, à faire une viſite, &c. on ne pouvoit ſuppoſer ſans abſurdité, qu'il ne s'y déterminât pas, & ſi jamais il vient à ſe le perſuader, comment, & de quel front pourra-t'il dire, qu'il étoit libre à faire ces ſortes d'actions, & ne doit-il pas avoüer plûtôt, s'il raiſonne conſéquemment, qu'il y étoit entraîné par une invincible neceſſité.

Laiſſons donc ces vaines ſpéculations de Métaphyſique, dont la conduite de ceux, qui les ſoûtiennent, fait mieux voir la fauſſeté, que les

raiſonnemens les plus ſolides, & croyons-en plûtôt la voix de nôtre conſcience, qui, s'élevant contre la prétenduë conviction de l'eſprit, ne ceſſe de nous crier, qu'avant que nous nous fuſſions déterminés à faire une action telle, que celle d'aller à la promenade, il n'y avoit pas d'abſurdité, à ſuppoſer, que nous ne nous y déterminerions pas.

Voila donc ce qu'on peut obſerver d'abord ſur cette réponſe des Thomiſtes; mais en ſecond lieu il eſt faux de dire, que l'on puiſſe faire quelque choſe, lorſqu'il eſt abſurde de ſuppoſer, que jamais on la faſſe, & loin que les exemples, que l'on apporte, ſervent à le prouver, ils démontrent évidemment le contraire.

Un homme raiſonnable, dit-on, a le pouvoir de s'arracher les yeux, de ſe jetter par une fenêtre, &c. & cependant, s'il reſte dans ſon bon ſens, ſi la paſſion maîtreſſe de ſon cœur ne vient pas à ſuſpendre en lui l'uſage de la raiſon, peut-on ſuppoſer ſans abſurdité, qu'il s'arrachera les yeux, &c.

Je répons, que cet homme raisonnable, tant qu'il restera dans l'état, où le place la supposition, n'a pas un véritable pouvoir de s'arracher les yeux, de se jetter par une fenêtre, &c. en un mot de rien faire, qui choque visiblement le sens commun, & qui soit directement contraire au soin de son bien être & de sa conservation. La raison en est évidente : c'est un principe, qu'on démontre en Méthapysique, que la volonté n'est pas libre en tout ce qui concerne son bien général, qu'elle ne peut pas aimer le mal, qui se présente à elle sous l'apparence du mal; or n'est-il pas plus clair que le jour, que si un homme raisonnable, sans motifs tirés de la fureur, ou de la perte de son bon sens, pouvoit s'arracher les yeux, &c. il pourroit alors vouloir quelque chose directement contraire à son bien, & aimer le mal, qui se présenteroit à lui sous l'apparence du mal; ce qui est absurde. Il l'est donc aussi, de soûtenir, qu'il a ce chimérique pouvoir.

Septembre 1732.

Mais, pourſuit-on, n'eſt-il pas certain, que nous ſentons, que nous pouvons faire tout cela; qui nous en empêche? n'avons nous pas des piés, des mains pour le faire, & une volonté qui peut s'y déterminer?

Il ne faut que lever l'équivoque des termes, pour réfuter cette objection. Nous ſentons que nous avons le pouvoir de nous arracher les yeux, de nous jetter par une fenêtre, &c. point du-tout: car alors le ſentiment intérieur, ou les lumiéres de la raiſon nous tromperoient, ce qui ne peut être: mais la conviction intérieure, où nous ſommes de la foibleſſe de nôtre raiſon, nous apprend, que le moindre accident ſuffit, pour la troubler, & les exemples des perſonnes, qui dans cet état ſe ſont portées à ces terribles extrémités, nous font ſentir, que nous pourrions fort bien le faire, ſi, ou la violence des paſſions, ou quelque accident imprévû venoit à nous ôter l'uſage de nôtre raiſon. Voila ce que nous ſentons; mais il eſt faux de dire, que nous ſentions, que

nous ayons un ſi étrange pouvoir, tant que nôtre bon ſens ne nous abandonnera point.

Nous nous ſommes fort étendus ſur cette fameuſe réponſe des Thomiſtes, afin de convaincre ceux, qui ne voudront pas fermer les yeux à la vérité, que bien loin d'infirmer la démonſtration que nous avons donnée, elle lui prête une nouvelle force. Voyons maintenant, ſi nous ne pourrons pas prouver par d'autres raiſons, que la prémotion phyſique détruit la liberté. C'eſt ce qui ne nous ſera pas bien difficile.

Définition.

La prémotion phyſique générale eſt une action de Dieu, par laquelle il détermine tous les hommes, à ſouhaiter leur bien général.

Axiome.

Les effets ſont dans la même raiſon que leurs cauſes.

Cet Axiome nous paroît évident,

& il ſuit néceſſairement de la notion d'effets & de cauſes.

Lemme premier.

La prémotion phyſique générale, & la prémotion phyſique particuliére ſont cauſes ſemblables de nos déterminations.

Soit que la prémotion phyſique ſoit générale, ſoit qu'elle ſoit particuliére, c'eſt toûjours une prémotion phyſique : l'une n'eſt pas moins efficace que l'autre, & leur différence ne vient, que de ce que l'une nous détermine à aimer nôtre bien en général, & l'autre nous détermine, à aimer un bien particulier. Mais cette différence leur eſt extérieure, & ne change point du tout leur nature, comme il eſt facile de le voir.

Lemme ſecond.

Les effets de la prémotion phyſique générale, & de la prémotion phyſique particuliére doivent être ſemblables.

Les effets ſont dans la même raiſon que leurs cauſes par l'axiome. Or les deux prémotions ſont cauſes ſemblables de nos déterminations par le premier lemme, donc leurs effets doivent être ſemblables.

Lemme troiſiéme.

L'effet de la prémotion phyſique générale, eſt d'ôter à la volonté le pouvoir d'aimer ſon bien en général ou de ne l'aimer pas.

Ce lemme eſt auſſi certain que les deux autres : tous les Philoſophes en conviennent : & il ſuffit d'être homme, & de ſe ſentir, pour en reconnoître la vérité.

Théoréme.

La prémotion phyſique particuliére détruit la liberté.

Démonſtration.

Les effets de la prémotion phyſique générale, & de la prémotion phy-

sique particuliére doivent être semblables par le second lemme. L'effet de la prémotion physique générale est d'ôter à la volonté le pouvoir d'aimer son bien en général, ou de ne l'aimer pas. Donc l'effet de la prémotion physique particuliére est d'ôter à la volonté le pouvoir d'aimer un bien particulier, ou de ne l'aimer pas. Donc cette prémotion détruit la liberté : ce qu'il falloit démontrer.

Nous ne voyons point ce qu'on peut répondre de raisonnable à cette difficulté. Dira-t'on, que c'est Dieu, qui a voulu que la prémotion physique générale nous ôtât le pouvoir d'agir ou de n'agir pas, & qu'il ne l'a pas voulu à l'égard de la prémotion physique particuliére. Mais premiérement il est faux, qu'il dépendît de la volonté de Dieu, que nous fussions libres ou non à l'égard de la prémotion physique générale, puisqu'il y a contradiction, qu'une créature intelligente puisse aimer le mal, qui se présente à elle sous l'apparence du mal, & secondement, quand cela seroit, Dieu ne peut faire, que les

effets ne ſoyent dans la même raiſon, que leurs cauſes ; il ne peut donc pas faire, que les effets des deux prémotions ne ſoyent les mêmes, & que l'une ne détruiſe la liberté ainſi que l'autre ; c'eſt aux Prémotionnaires, à voir, ce qu'ils ont à répondre là deſſus. Paſſons à une autre démonſtration.

Lemme premier.

On n'a pas le pouvoir d'agir, ou de ne pas agir, lorſqu'on n'a pas en ſon pouvoir ce qui eſt abſolument néceſſaire, pour agir, ou pour ne pas agir.

D'où vient, qu'un homme chargé de chaînes dans une priſon n'a pas le pouvoir d'en ſortir ou de n'en pas ſortir ? c'eſt qu'il n'a pas en ſon pouvoir ce qui eſt abſolument néceſſaire pour en ſortir, c'eſt-à-dire, le libre mouvement de ſes piés, arrêté par les chaînes, dont il eſt couvert. On pourroit apporter mille autres exemples ſemblables, pour prouver la vérité de ce lemme. Ainſi il ſuffit pour

s'en persuader, de faire attention sur les conditions nécessaires, pour donner un véritable pouvoir, & l'on verra, que celle que nous marquons, est une des plus essentielles, & peut être la seule.

Lemme second.

Un homme, qui a une prémotion physique, pour aimer, n'a pas en son pouvoir, ce qui est absolument nécessaire pour haïr.

La prémotion est absolument nécessaire pour se déterminer. Cependant un homme, qui a une prémotion physique pour aimer, n'a pas en son pouvoir la prémotion physique, qu'il lui faudroit pour haïr, puisqu'en général toute prémotion physique est indépendante de la volonté. Cet homme n'a donc pas en son pouvoir ce qui est absolument nécessaire pour haïr.

Théoréme.

La prémotion physique détruit la liberté.

Démonstration.

La prémotion physique détruit la liberté, si elle détruit le pouvoir d'agir, ou de n'agir pas. Or elle détruit ce pouvoir, & pour le démontrer, supposons un homme, qui a une prémotion physique pour aimer. Pour que cet homme eût le pouvoir d'aimer ou de n'aimer pas, il faudroit, par le premier lemme, qu'il eût en son pouvoir ce qui est absolument nécessaire, pour n'aimer pas ou pour haïr. Or il ne l'a pas, par le second. Donc il n'a pas le pouvoir d'aimer ou de n'aimer pas. Donc la prémotion physique détruit le pouvoir d'agir ou de n'agir pas : donc elle détruit la liberté.

Quelques Thomistes répoudent à ce raisonnement par une distinction assés obscure dans les termes, mais fort claire pour le sens.

Un homme, disent-ils, qui a une prémotion physique pour aimer, n'a pas en son pouvoir ce qui est absolument nécessaire, pour haïr du côté

de l'acte second *ex parte actûs secundi*, mais il a en son pouvoir ce qui est absolument nécessaire, pour haïr du côté de l'acte premier, *ex parte actûs primi* : c'est-à-dire, qu'un homme; qui a une prémotion physique, pour aimer, ne peut réünir ensemble & dans le même-tems, l'amour & la haine dans son cœur, mais, qu'avec l'amour actuel, il conserve le pouvoir de haïr. Cette distinction, comme on voit, n'est dans d'autres termes, que la distinction du sens divisé & du sens composé. Mais, ne leur en déplaise, elle n'est pas mieux appliquée à cette difficulté, qu'elle ne l'a été à la premiére, & pour en convaincre sensiblement, servons-nous de l'exemple, que nous avons apporté dans le premier lemme.

Supposons un homme chargé de chaînes dans une prison. Si cet homme a le pouvoir de se délivrer de ses chaînes, je conviens, qu'on peut dire, qu'il a le pouvoir de sortir de la prison, ou de n'en pas sortir, parcequ'il a en son pouvoir ce qui est absolument nécessaire pour

ſortir : mais ſi cet homme n'a pas le pouvoir de s'ôter ſes chaînes, on voit, que par une raiſon contraire il n'a pas le pouvoir de ſortir de la priſon, ou de n'en pas ſortir. De même, ſi un homme, qui a une prémotion phyſique pour aimer, avoit en ſon pouvoir la prémotion oppoſée, il ſeroit ſans doute, qu'il auroit le pouvoir d'aimer ou de n'aimer pas ; mais puiſqu'il n'a pas en ſon pouvoir cette prémotion qui eſt néanmoins abſolument néceſſaire, pour haïr, il n'eſt pas moins évident, qu'alors il n'a pas le pouvoir d'aimer ou de n'aimer pas. Car la parité eſt compléte entre l'état où il ſe trouve, & l'état où ſe trouve un homme enchaîné dans une priſon. L'un a une prémotion phyſique pour reſter dans la priſon, ce ſont ſes chaînes : l'autre en a une pour aimer. Celui-là n'a pas en ſon pouvoir ce qui eſt abſolument néceſſaire, pour qu'il ſorte de la priſon, c'eſt-à-dire la délivrance de ſes chaînes ; celui-ci n'a pas en ſon pouvoir ce qui eſt abſolument néceſſaire pour qu'il n'aime pas, c'eſt-à-dire, la prémotion phyſique

pour la haine. Le premier n'a pas le pouvoir, de rester dans la prison, ou de n'y rester pas, le second par conséquent n'a pas le pouvoir, d'aimer ou de n'aimer pas : & il ne sert de rien de dire, que la prémotion physique pour haïr n'étant autre chose que la haîne même, considerée selon le matériel, un homme qui a une prémotion physique, pour aimer, ne peut pas avoir en même tems en son pouvoir la prémotion physique pour haïr, puisqu'alors il pourroit aimer & haïr en même tems. Car premiérement, quand il seroit vrai, que la prémotion physique, pour faite une action, ne seroit autre chose, que l'action même, il seroit toûjours vrai, qu'un homme, qui a une prémotion physique, pour aimer, doit avoir en son pouvoir la prémotion physique, pour haïr, afin de pouvoir aimer ou haïr; puisque de l'aveu des Thomistes, pour pouvoir aimer ou n'aimer pas, quand on aime, il faut avec l'amour actuel conserver le pouvoir, de haïr. Secondement il est faux par la définition même de la prémotion

 physique,

physique, & par la signification du terme de prémotion, que la prémotion physique, pour aimer ou pour haïr, ne soit autre chose, que l'amour & la haine même : & d'ailleurs on ne pourroit dire dans ce sentiment, que la volonté produit son amour & sa haine. Il faut donc dire, que ces actions sont des suites nécessaires de la prémotion physique, sont essentiellement liées avec elle, de même que le séjour dans la prison est une suite nécessaire de l'imposition des chaînes; & alors on voit, que la parité demeure dans toute sa force, & que la distinction de l'acte premier & de l'acte second renferme une manifeste pétition de principe.

Avant de finir ce qui regarde la liberté, il est nécessaire de rapporter & de refuter en peu de mots, une raison générale, que donnent quelques Thomistes, pour prouver, que la prémotion physique ne détruit pas la liberté. Loin que ce systême, disent-ils, ait rien de contraire à nôtre liberté, il la perfectionne, & en est en

quelque sorte le fondement. Car, qui nous fait produire une action, peut bien nous la faire produire d'une certaine maniére. Par conséquent Dieu, qui dans le systême de la prémotion physique, nous fait produire nôtre action, peut bien nous la faire produire librement. Il est aisé de voir, que ce raisonnement suppose, ce qu'on a dessein, de lui faire prouver; que la production libre d'une action est compatible avec la donation, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, de l'action même, c'est-à-dire avec la prémotion physique. Mais c'est précisément ce qui est en question. Car pour que la production d'une action soit libre, il faut, que nous ayons le pouvoir de la produire, ou de ne la produire pas. Or quoique Dieu en nous faisant produire une action, puisse nous la faire produire d'une certaine maniére, il ne s'ensuit pas, que lorsqu'il nous la fait produire, nous puissions la produire ou ne la produire, ou du moins le raisonnement, que l'on fait, ne le prouve

point. Ainsi il est toûjours vrai de dire ; que la prémotion physique détruit la liberté.

Corollaire premier.

La prémotion physique blesse la sainteté de Dieu.

Démonstration.

La prémotion physique blesse la sainteté de Dieu ; si elle le rend Auteur des actions criminelles, qui se commettent dans le monde. Or cela est évident par les démonsttations, que nous venons de donner. Car on ne peut imputer ces actions criminelles, qu'aux hommes ou à Dieu. Dans le systême de la prémotion physique on ne peut les imputer aux hommes, puisque nous avons démontré, que ce systême détruit leur liberté : il faut donc les imputer à Dieu. Par conséquent le systême de la prémotion physique rend Dieu Auteur des actions criminelles des hommes. Donc il blesse sa sainteté, ce qu'il falloit démontrer.

Corollaire second.

La prémotion physique blesse la justice de Dieu.

Démonstration.

La justice de Dieu consiste, à punir les actions criminelles des hommes. Mais ces actions, dans le systême de la prémotion physique, ne peuvent plus leur être imputées, comme il a été démontré : donc dans ce systême Dieu puniroit les hommes des actions criminelles, qui ne pourroient leur être imputées. Mais il est visible, qu'avoüer cette conséquence, c'est détruire la justice de Dieu, donc la prémotion physique blesse sa justice. Ce qu'il falloit démontrer.

Corollaire troisiéme.

La prémotion physique ôte aux hommes la part, qu'ils doivent avoir à leurs actions soit bonnes, soit mauvaises.

Démonstration.

Pour que les hommes pussent avoir

quelque part à leurs actions, il faudroit, qu'ils les fissent librement. Mais ils ne peuvent les faire librement dans le systême de la prémotion physique, puisqu'il a été démontré, qu'elle détruit la liberté : donc cette prémotion ôte aux hommes la part qu'ils doivent avoir à leurs actions soit bonnes soit mauvaises.

Voila les principales difficultés, que nous croyons pouvoir être opposées au systême de la prémotion physique. Quoiqu'elles nous paroissent démonstratives contre elle, nous n'avons pas néanmoins la hardiesse & la témérité, d'assûrer, qu'elles le soient effectivement, puisque nous avons bien osé soûtenir, qu'un Auteur aussi habile, que l'est l'Auteur de l'action de Dieu sur les créatures, s'est trompé dans les démonstrations, qu'il a voulu donner de la prémotion physique. Mais ce que nous croyons pouvoir demander, & ce que l'on ne peut nous réfuser sans injustice, c'est que, si on veut nous découvrir les erreurs, où nous sommes tombés, on ne se contente pas, de se répandre en

de vagues raiſonnemens, & en des déclamations ſtériles & quelquefois injurieuſes, qui ne ſervent, qu'à aigrir la chaleur de la diſpute, & jamais à conduire par une voye ſûre à la découverte de la vérité. Que l'on nous marque donc les principes faux, que nous avons établis, & que l'on en prouve la fauſſeté, ou ſi l'on convient des principes, qu'on nous montre les fauſſes concluſions, que nous avons tirées de ces principes. A ces conditions nous ne demandons pas mieux, que de rentrer dans la voye de la vérité, ſi on nous démontre, que nous nous en ſommes écartés; parceque ce n'eſt pas un eſprit de parti & de prévention, eſprit, qui n'eſt à préſent que trop ordinaire, mais le ſeul amour de la vérité, & le deſir de nous inſtruire, & d'éclaircir nos doutes, qui nous a engagés à mettre ſur le papier les réflexions que nous avons faites ſur la maniére dont l'Auteur de l'action de Dieu ſur les créatures prouve la prémotion phyſique.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTICLE LXXV.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

DE PARIS. *Déclaration* au sujet des prétenduës Œuvres posthumes du Pére Hardoüin D. L. C. D. J. » On apprend de Hollande qu'on y » imprime quelques Ouvrages posthu- » mes du P. Jean *Hardoüin* D. L. C. » D. J. Comme ce Pére a eû sur cer- » taines matiéres des sentimens fort » particuliers, que les Supérieurs ont » condamnés, & qu'il a condamné lui- » même par la retractation expresse & » publique qu'il en a faite ; il est à » craindre que l'on n'ait inseré dans » ces écrits posthumes, ou du moins » qu'on n'y ait laissé quelques-unes » de ces opinions retractées par l'Au- » teur, qu'il en auroit sans doute re- » tranchées, s'il eût voulu imprimer » lesdits écrits : c'est pourquoi le Pé- » re Provincial des Jesuites de la Pro- » vince de France & les Supérieurs

„ des trois Maisons de Paris, décla-
„ rent premiérement, qu'ils ne sça-
„ vent ni quel est l'Editeur de ces Ou-
„ vrages posthumes, ni par quelle
„ voye les Manuscrits en ont passé en-
„ tre ses mains : & qu'ils n'ont eû ni
„ directement, ni indirectement aucu-
„ ne part à l'édition : secondement,
„ que s'ils en étoient les maîtres, ils
„ l'empêcheroient, ou ne permet-
„ troient point qu'elle fût publiée
„ avant que de l'avoir fait examiner
„ & corriger conformément à la re-
„ tractation du P. *Hardoüin*. Troi-
„ siémement, qu'ils ne souffriront pas
„ qu'aucun de leurs Supérieurs ensei-
„ gne publiquement ou en particulier
„ aucune des opinions qui y sont pros-
„ crites.

Pierre Frogerais, Provincial. Jean-Baptiste Belingan, Supérieur de la Maison Professe.

Jacques de Guenonville, Recteur du Collége de Loüis le Grand. Loüis Raffard, Recteur du Noviciat de la Comp. de Jesus.

D'ALTENA. On a imprimé ici un traité sur les Femmes sçavantes de

des Sciences & des beaux Arts. 1679

Dannemark : il eſt court ; & intitulé *Gynæceum Daniæ litteratum*: rien n'aura échappé à l'Auteur M. *Albert* THURA Miniſtre, qui a déja donné l'*idée de l'Hiſtoire littéraire de Dannemark*,& qui y ajoûtera pour ſupplément divers Ouvrages.

DE LEIPZIG. On promet au Public divers recüeils des Ouvrages de *Jean Burchard* MENCKE, mort le 1. d'Avril 1732. en cette Ville,où il étoit né le 27. Mars 1675. Son fils aîné *Frideric Otton* qui continuë les *Acta Eruditorum* dont *Loüis Otton* MENCKE ſon grand-pére a été le premier Auteur, donnera toutes les harangues & diſcours : les deux qui parurent en 1715. ſur *la charlatanerie des Sçavans*, ſont ici les plus eſtimés. Les Diſſertations & les Programmes de M. J. B. MENCKE formeront les autres recüeils : les tîtres des premiéres ſont : *de inſtauratoribus Græcarum & Latinarum Litterarum in Miſniâ : de eo quod placet : de Nævis peliticis Caroli V. : de feimeriis, veteris Weſtphalici Judicii Scabinis : de Commentariis hiſtoricis quos Galli* memoires *vocant : de Viris*

militiâ & Scriptis illustribus : de Electoratu Saxonico in Fridericum bellicosum jure meritoque collato.

Les titres des Programmes sont : *De pseudo - principibus : de dubiâ Gustavi Adolphi Sueciæ Regis morte : de jurandi formulis ludicris : de patr-domania Eruditorum : de Bernardi Montefalorii palæographiâ græcâ : de vitâ & scriptis Gabriëlis Symeonis : de colore cæruleo : de iis qui mercede conducti ad componendos Commentarios historicos animum appulerunt : de iis qui raro quodam & insolito auditorum plausu : sive in prælectionibus, sive in declamationibus gavisi sunt : de satyræ in Republicâ usu.*

Le Recüeil des Historiens d'Allemagne, *Scriptores rerum Germanicarum præsertim Saxonicarum*, sont l'Ouvrage qui a fait le plus d'honneur au sçavant M. MENCKE. On a de lui diverses Lettres, Instructions & Mémoires de *Sigismond Auguste* Roi de Pologne. Il donna 4. Volumes de Poësies 2. ans après en 1705 ; & en 1707. *la Vie de Leopold* Empereur : *Analecta de calamitate Litteratorum* :

les Lettres & les Poëmes de *Jean-Antoine* CAMPANUS.

DE DRESDE. Feu M. de la MONNOYE avoit écrit à M. MAITTAIRE une *Lettre* contenant diverses remarques sur les *Annales de l'Imprimerie* : elle paroît ; imprimée in 8° ; il y est aussi parlé de l'Histoire *des Etiennes.*

DE HELMSTAELDT. M. LACKEMACHER poursuit ses *Observations philologiques.* La dixiéme partie a parû.

DE KAUFBEUREN. M. BRUCKER prépare un grand Ouvrage sur les obligations que la République des Lettres a aux Comtes de FUGGER, dont la Maison a toûjours protegé le sçavoir depuis l'annoblissement de Georg. FUSSER par l'Empereur Maximilien. L'Auteur a commencé par un Programme sur ce sujet.

DE PETERSBOURG. Le premier volume du Dictionnaire Chinois de M. BAYER est prêt ; ce sera un Ouvrage fort étendu.

DE PARIS. Dans les Mémoires de Trevoux au mois de Juin 1731.

des Critiques avoient conjecturé que le Livre des Elevations à Dieu ſur tous les Myſtéres de la Religion chrêtienne n'étoit pas, au moins entier de feu M. Boſſuet, Evêque de Meaux, auquel il eſt attribüé comme Ouvrage poſthume. Ils ſe fondoient ſur ce qu'ils trouvoient dans ce Livre des points de doctrine que ce Prélat a commbattus comme contraires à la Foi dans ſes Livres contre les Héréſies. Mais le procès verbal de vérification ſelon lequel l'Imprimé eſt conforme au Manuſcrit; & le Manuſcrit eſt conforme à la ſignature de feu M. Boſſuet, a été enteriné.

Histoire Ecclesiastique.

De Paris. Le P. Catrou Jeſuite, connu par un grand nombre d'Ouvrages, vient de donner au Public les premiers volumes d'une Hiſtoire complette *du Fanatiſme dans la Religion proteſtante*. Perſonne n'ignore que l'Héréſie des derniers ſiécles a produit dans ſon ſein 4. Sectes principales; la premiére parut en Allema-

gne dés la naissance du Luthéranisme. De la réïteration du Baptême, qu'elle croïoit insuffisamment reçû dans l'enfance, on l'appelle *Anabaptisme*. La seconde qui fut une branche de la premiére, s'éleva en Hollande, & fut appellée *Davidisme*, du nom de *David George* son Auteur. Celui-ci poussa son extravagance jusqu'à se donner pour un autre Messie, dont la Loi selon lui étoit plus parfaite que celle de JESUS-CHRIST. Ces deux Histoires, c'est-à-dire, celles de l'*Anabaptisme* & du *Davidisme*, sont comprises en deux volumes in 12. & se vendent à Paris, ruë de la Harpe, à l'enseigne du *Bon Pasteur*. On dit aussi que le troisiéme volume est imprimé. Il doit renfermer l'Histoire des *Quakers* ou des *Trembleurs*, Secte sortie d'Angleterre & séparée des Eglises Anglicane & Puritaine. Reste un quatriéme volume qui nous retracera les Scénes tragiques que les *Camisards*, ou autrement les Fanatiques des Cévénes ont données à la France, sur la fin du régne précedent. Ce quatriéme volume suivra de près ceux qui ont paru. On

peut dire que dans cet Ouvrage du P. Catrou on retrouve cette même netteté de stile, cette même élégance & cette même érudition, qui font si fort rechercher tout ce qui sort de sa plume; il a sçû tellement mêler la controverse aux faits historiques dans son *Histoire du Fanatisme*, qu'il la rendu aussi utile à la Religion, qu'elle est agréable à lire. Cependant le P. Catrou n'abandonne pas son premier travail : bientôt on verra paroître de lui & du P. *Roüillé*, deux nouveaux volumes de l'Histoire Romaine, ils sont sous presse, & renfermeront dans un grand détail tous les évenemens du long & mémorable Empire d'Auguste.

De Paris. *La vérité persécutée par l'erreur* : la Préface qui est de 130. pages, est, à considérer le fonds, le Livre même, & le titre y est exécuté comme dans le corps de l'Ouvrage. Tout le discours est un Paralogisme : le voici. *La vérité* est toûjours *persécutée par l'erreur*. Or le Jansénisme est persécuté par l'Eglise ; donc le Jansénisme est *la vérité*, & l'Eglise est l'*erreur*. Mais en parcourant ce vo-

lume où l'Auteur introduit les Payens & les Arriens tourmentant l'Eglise, le Lecteur se dit en lui-même, cette Eglise que les Arriens & les Payens persécutoient, & qui est *la vérité*, c'est justement celle qui anathématise le Jansénisme, donc la vérité anathématise le Jansénisme, & le Jansénisme est l'erreur. Cet opuscule est intitulé Tome I. En effet combien de Tomes ne peut-on pas faire en distribüant par lambeaux rapportés toute l'Histoire Ecclésiastique. L'Auteur n'a peut-être prétendu qu'étendre l'Ouvrage suivant.

De Paris. *Abregé historique & chronologique, dans lequel on démontre* „ par les faits depuis le commence„ment du monde jusqu'en l'année „ 1733. que la vraie Religion a toû„jours été & sera toûjours combat„tuë, qu'elle a eû & qu'elle aura „ dans tous les tems des Défenseurs; „ enfin qu'elle a triomphé & triom„phera à jamais de ses ennemis „. A Francfort in 16. 136. pages. De tout ce Tître il n'y a ici d'exécuté que l'*Abregé*; encore, ce qui est exécu-

té n'eſt que jetté ; l'*Hiſtorique*, le *Chronologique*, la *Démonſtration*, tout cela eſt manqué ; bien plus dans la troiſiéme Partie, qui eſt plus des deux tiers de l'Ouvrage & le fort de l'entrepriſe, tout eſt renverſé ; on y met pour la Religion ce qui eſt contre ; & contre elle ce qui eſt pour elle : auſſi ce libelle n'eſt-il deſtiné qu'à ſervir de préambule au Kalendrier de P. R. S'il faut cependant en rendre compte ; on ſçaura qu'après un court avis *aux Lecteurs*, dans lequel on s'excuſe par la clandeſtinité de ces ſortes d'Ouvrages, de ce qu'ils *fourmillent de fautes* dans les imprimés, comme ſi les plus lourdes n'étoient pas celles du Manuſcrit ; on a mis une *Préface*, où l'Auteur (s'il n'eſt qu'un) ſemble prendre congé de l'Egliſe, lorſqu'il en parle en ces termes : „ tout en effet ſe reſſent de la „ vieilleſſe de l'Epouſe de J. C. les „ abus inveterés auſquels il eſt preſ- „ qu'impoſſible de remedier, le nom- „ bre des méchans qui prévaut, ce- „ lui des Juſtes qui diminuë ; la Foi „ qui s'affoiblit, la charité qui s'é- „ teint, les erreurs qui ſe multiplient ;

„ l'ignorance qui s'accroît ; tout cela „ réüni forme ces rides qui la défigu- „ rent & la rendent le mépris des „ Etrangers, & le ſcandale des Héré- „ tiques „. Après avoir dit tant d'injures à l'*Epouſe de J. C.*, & l'avoir ainſi appellée, *vieille*, *ridée*, *défigurée*; ſur qui prévalent les portes de l'enfer, le tout contre les oracles exprès de l'Evangile, pour être conſéquent il ajoûte : „ Ignace fut la tige „ d'un corps deſtiné a être le fleau de „ Dieu, en formant une Compagnie „ dont le miniſtére devoit être d'é- „ branler l'Egliſe juſques dans les fon- „ demens „. Peut-être cependant ne veut-il parler que de la *petite Egliſe* de M. de *St. Cyran.* Quoiqu'il en ſoit, le libelle a trois Parties : dans la premiére Partie la premiére guerre de Religion eſt celle des Anges, „ quand „ Lucifer entraîna dans ſon parti un „ grand nombre de ſes *Confréres*, à la „ tête deſquels il ſe mit, & que Michel „ plus humble s'oppoſa avec ſes Ad- „ hérans à ce ſoulevement *général* „ : dans la ſeconde Partie qui comprend les guerres par les Hérétiques ; l'Au-

teur ne fait nulle façon de mettre en ce nombre les Luthériens & les Calvinistes, mais il ne compte point parmi leurs Hérésies, qu'il specifie, leurs opinions sur la liberté & sur la grace nécessitante; il paroît bien par la troisiémePartie, qu'il en feroit plûtôt des Dogmes de sa *Religion*. Dans cette troisiéme Partie l'Histoire est tellement surchargée de faussetés reconnuës, que la vérité, pour le peu qu'elle y est employée, a honte du danger certain où on la met, soit d'accréditer les mensonges, parmi lesquels elle est mêlée, soit d'être décreditée par eux.

BOTANIQUE.

De Paris. Description des principales Plantes de l'Amérique par le P. Le Breton D. L. C. D. J.

Jacaranda, Caprier. *Ouloüémelé*. Perruque. Pour l'ordinaire, cet arbre croît jusqu'à la hauteur de dix, ou douze pieds: il pousse de sa racine, & de son tronc, une très-grande quantité de branchages, fort feüillus.

Ses feüilles sont de trois à quatre pouces de longueur, sur un ou deux de largeur, elles sont d'un très-beau verd, fermes, lisses, luisantes, & rangées de part & d'autre de chaque côté de leurs tiges.

Il porte des boutons arrondis, gros comme des noisettes, lesquels en s'épanoüissant font voir un bouquet, ou espéce de houpe, formée de filets longs de deux à trois pouces, extrêmement blancs, frisés, ou contournés en façon de volute, & de perruque, d'où lui en vient le surnom. Du milieu sort un pistile, de six pouces de long, dont le sommet est différent des autres filets; car ceux-ci sont applatis, canelés, & grainés, au lieu que celui-là est en maniére de tête de pilon; ce qui est particulier & extraordinaire, c'est que ce chapiteau, qui d'abord n'est long que de demi pouce, & gros comme une aiguille, s'enfle, & s'allonge ensuite si fort, qu'il devient une gousse de plus d'un demi pied, & grosse comme celle des féves. Sur les deux côtés de cette silique, qui est très-unie, molasse, &

d'un jaune pâle, régne une ligne d'un très-beau rouge, en dedans elle est veloutée & toute purpurine.

Les semences sont couvertes d'une enveloppe ou coëffe d'une matiere blanche, molle, & douce; c'est pour cela que les oiseaux en sont friands. Cette chair, ou pellicule étant ôtée, le reste, ou noïau est d'un verd sombre.

Quelques-uns se servent de ces écosses, pour savonner le linge, parcequ'elles font écumer l'eau, & nettoient fort bien les taches. C'est ce qu'on appelle Manipoy.

Jacaranda. Caprier. *Chiroüa*. Les Karaybes appellent Chiroüa, un arbrisseau dont la racine est un fort bon reméde, pour guérir les chevaux, les bœufs, & les autres animaux, qui par maladie, urinent le sang. On la fait boüillir dans l'eau, qu'on donne après à boire aux bêtes travaillées de cette incommodité qui souvent leur cause la mort.

Ses branches ou tiges grosses comme le bras, & qui s'élevent toutes droites, ne passent guére la hauteur

de ſept à huit pieds. Les feüilles en ſont belles, grandes, retreſſies par les deux bouts, fermes, & ſéches.

A l'extremité des branchages ſortent des pedicules qui forment un bouquet de fleurons, dont voici la figure; ce ſont des roſes à cinq feüilles d'un blanc mêlé de verd, qui en s'épanoüiſſant ſe recoquillent par en bas, & montrent un flacon d'étamines teintes de rouge & de blanc.

Le Piſtile rouſsâtre, a un ſommet, qui reſſemble à la maſſe d'un pilon, lequel s'enfle en ſe nourriſſant, & produit enfin un fruit en gouſſe, oblongue, ovale, de couleur griſe cendrée; l'écoſſe en eſt tendre, & molaſſe, les ſemences qu'elle contient ſont couvertes d'une ſubſtance gluante, elles ont la figure d'un rognon, d'une odeur déſagréable, l'amande en eſt jaunâtre.

Icaque Prunier. *Kébécati.* Il y a trois eſpéces d'Icaque, qui ne ſont diſtinguées, les unes des autres, que par la couleur de leurs fruits; les uns ſont violets, les autres rouges, les derniers

ſont jaunes. Voici la deſcription du troiſiéme.

C'eſt un arbre qui pouſſe une très-grande quantité de branchages, qui en s'étendant de tous côtés, occupent beaucoup d'eſpace, voila pourquoi d'ordinaire, il ne s'éleve pas plus de dix à douze pieds de haut.

Ses feüilles ſont preſque auſſi larges que longues, un peu arrondies, ou émouſſées par leur ſommet, fermes, épaiſſes, d'un verd tirant ſur le jaune, luiſantes, à queuë courte.

Sa fleur n'eſt d'abord qu'un bouton, gros comme un pois commun, qui s'épanoüiſſant, offre à la vûë de petites feüilles blanches, tendres, accompagnées d'étamines cotonnées, à leur baſe, chargées à leur ſommet de points graineux de couleur jaune-pâle : auſſi-tôt qu'elles ſont tombées, paroît un fruit à pluſieurs côtes anguleuſes, relevées inégalement ; la peau ou écorce en eſt unie, quand il eſt en maturité, ſa couleur eſt jaune, mêlée d'un peu de rouge ; en cet état il fait plaiſir à voir, & on eſt tenté de le manger.

Sa chair est une ſubſtance très-blanche, unie, & fortement attachée d'un gros noïau, ce qui fait qu'il faut la ſuccer pour la manger, le goût en eſt fade; comme le ſuc en eſt aſtringent, il prend à la gorge; c'eſt auſſi pour cette raiſon, qu'il eſt un fort bon remède, contre la diarrée, & le flux de ſang.

La coque du noyau eſt ſéche, griſâtre, & chargée de pluſieurs angles; il y a au dedans une amande huileuſe, d'un goût aſtringent, amer, ſi on la mange, elle guérit du flux de ventre.

Voici de quelle maniére Monſieur Surian déerit la ſeconde eſpéce qui porte un fruit rouge.

Nhaleubonou Icaco altera, arbor maritima, fructu Myrobalano Piſtatiæ, latiore, & craſſiore folio.

TABLE
DES ARTICLES.

Art. LXIX. VIta Nic. de Cusa. . . . *Vie du Cardinal de Cusa, &c.* p. 1507

Art. LXX. *Traité de l'opinion, &c.* p. 1535

Art. LXXI. Memorie Istoriche . . *Mémoires Historiques de la Guerre d'Espagne, &c.* p 1553

Art. LXXII. *Table Astronomique des Equinoxes moyens, &c.* p. 1603

Art. LXXIII. *Histoire des premiers Babyloniens avant le Déluge, &c.* p 1618

Art. LXXIV. *Examen des raisons dont s'est servi l'Auteur de l'Action de Dieu, sur les créatures, pour prouver la prémotion physique, &c.* p. 1635

Description des principales Plantes de l'Amerique, &c. p. 1688

Art. LXXV. *Nouvelles Littéraires.* p. 1677

D'ALLEMAGNE. *D'Altena.* p. 1678

De *Leipsig.* p. 1679

De *Dresde.* p. 1681

De *Helmstaeldt.* p. 1681

De *Kaufbeuren.* p. 1681

De *Petersbourg.* p. 1681

DE FRANCE. *De Paris.* pp. 1677. 1681. 1682. 1684. 1685. 1688

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie de CLAUDE PERROT.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 4098